

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-VAL-SAINT-
DONAT (04200)

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME



5.1. ANNEXE 1 – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PLU arrêté le 10/07/2017

Le Maire

PLU approuvé le 05/04/2018

Le Maire

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
urbanisme & paysages

SARL Alpicité – 14 rue Caffé – 05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80 / Mob : 06.88.26.82.09
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com



Des solutions transparentes

Réalisé par

G2C environnement

2 Avenue Madeleine Bonnaud
Parc d'Activité Point Rencontre
13770 VENELLES

Etabli par	Validé par
DF	SN

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL
SAINT DONAT
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTES PROVENCE**

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

**PHASE 1 : ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Juin 2010

Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine

AIX EN PROVENCE - ARGENTAN - ARRAS - BORDEAUX - BRIVE - CASTELNAUDARY - CHARLEVILLE - MACON - NANCY - PARIS - ROUEN

Siège : Parc d' Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr

G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - SIREN 453 686 966 - Code NAF 742C - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr



Identification du document

Élément		
Titre du document	Schéma directeur d'assainissement – phase 1	
Nom du fichier	Châteauneuf Val Saint Donat phase 1V2.doc	
Version	Juin 2010	
Rédacteur	David FAGES	
Vérificateur	Stéphane NOUGIER	
Chef d'agence	Stéphane NOUGIER	



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	7
2. CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE ET DE SON ASSAINISSEMENT	8
2.1. Données socio-économiques.....	8
2.2. Système d'assainissement existant	9
2.3. Définition des débits théoriques actuels	10
2.4. Milieu récepteur	11
2.4.1. Contexte géologique.....	11
2.4.2. Contexte hydrogéologique.....	11
2.4.3. Les eaux superficielles	12
2.4.4. Alimentation en eau potable	13
2.4.5. Météorologie	14
2.4.6. Enjeux environnementaux	15
3. ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	16
3.1. Secteurs étudiés.....	16
3.2. Aptitude des sols à l'assainissement non collectif	16
3.2.1. Définition.....	16
3.2.2. Unités pédologiques rencontrées.....	18
3.2.3. Priorité d'intervention vis à vis de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif	20
3.3. Contraintes d'habitat à la mise en place d'un assainissement non collectif.....	20
3.4. Carte d'aptitude et des contraintes pour l'assainissement non collectif.....	21
3.5. Etat des lieux des installations individuelles	22
3.5.1. Résultats des enquêtes et questionnaires	22
3.5.2. Priorités d'intervention vis à vis de l'état des lieux des installations et estimation des coûts de réhabilitation	23
4. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	27
4.1. Caractéristiques générales du système.....	27
4.2. Etat des lieux du réseau d'assainissement	28
4.2.1. Objectifs.....	28
4.2.2. Reconnaissance du réseau d'assainissement	28
4.3. Enquêtes auprès des gros consommateurs.....	29
4.4. Campagnes de mesures de débits	29
4.4.1. Analyse du fonctionnement par temps sec	32
4.4.2. Analyse du fonctionnement par temps de pluie	37
4.5. Localisation des EPI – inspections nocturnes	42
4.5.1. Mode opératoire.....	42
4.5.2. Résultats.....	42
4.5.3. Synthèse.....	42
4.6. Localisation des EPI – inspections Télévisée	43



4.6.1. Méthodologie	43
4.6.2. Résultat des investigations télévisées.....	43
4.7. Détermination des EPC – tests à la fumée.....	48
4.7.1. Méthodologie	48
4.7.2. Déroulement de la campagne de tests à la fumée.....	49
4.7.3. Résultat des tests à la fumée	49
4.8. Diagnostic de la station d'épuration	51
4.8.1. Présentation.....	51
4.8.2. Photographie des éléments de la station d'épuration	53
4.8.3. Vérification du dimensionnement des ouvrages.....	54
4.8.4. Bilan des ouvrages	55
4.8.5. Synthèse des mesures ponctuelles SATESE	56
4.8.6. Bilan pollution en entrée/sortie de station d'épuration réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement	57
5. SYNTHÈSE DES DYSFONCTIONNEMENTS OBSERVÉS SUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.....	59
5.1. Assainissement non collectif	59
5.2. Assainissement collectif.....	59
5.2.1. Réseau	59
5.2.2. Unités de dépollution	60
5.2.3. Problématiques vis à vis de l'assainissement collectif et non collectif	60
6. L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL	61
7. RECHERCHE DE SOLUTION POUR LE TRAITEMENT DES BOUES	64
7.1. Aspect réglementaire	64
7.2. Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Alpes de Haute Provence	65
7.3. Filière actuelle – production de boues.....	65
7.4. Solution de valorisation agricole.....	66
7.4.1. Epandage agricole.....	66
7.4.2. Compostage	69
7.5. Synthèse pour la commune de Châteauneuf Val Saint Donat.....	69



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Carte IGN 3341 OT « MONTAGNE DE LURE » - échelle 1/25 000 – Châteauneuf Val Saint Donat....	8
Figure 2 : Répartition du nombre de logement par secteur de collecte défini pour la campagne de mesures.....	10
Figure 3 : Extrait de la carte géologique (BRGM)	11
Figure 4 : Extrait "Atlas du bassin RMC – Moyenne Durance : eaux souterraines - 1995"	11
Figure 5 : Extrait « Atlas du bassin RMC – Moyenne Durance » : contexte institutionnel.....	12
Figure 6 : Extrait « Atlas du bassin RMC – Moyenne Durance » : Qualité des eaux superficielles et sources de pollution	12
Figure 7 : Extrait « Atlas du bassin RMC – Moyenne Durance » : Thermalisme, tourisme, loisirs.....	13
Figure 8 : Caractéristiques d'une pluie de fréquence de retour mensuelle (Saint Auban).....	14
Figure 9 : ZNIEFF, SIC sur le territoire communal du Châteauneuf Val Saint Donat (extrait du module interactif de la DIREN)	15
Figure 10 : Etat des lieux des installations en assainissement non collectif.....	22
Figure 11 : synoptique du réseau d'assainissement	27
Figure 12 : localisation des points de mesures (synoptique réseau)	30
Figure 13 : localisation des points de mesures 1 et 2	31
Figure 14 : Profil journalier pour la période du 14 août au 10 septembre 2009.....	32
Figure 15 : Profil journalier pour la période du 14 août au 10 septembre 2009.....	33
Figure 16 : Profil journalier pour la période du 14 août au 10 septembre 2009.....	35
Figure 17 : Pluviométrie.....	37
Figure 18 : Coefficient directeur secteur n°1	37
Figure 19 : comparaison débits de temps sec et débit de temps de pluie en entrée de station	38
Figure 20 : Coefficient directeur secteur n°2	39
Figure 21 : Comparaison débits de temps sec et débit de temps de pluie point n°2	40
Figure 22 : Comparaison débits de temps sec et débit de temps de pluie secteur n°3	40
Figure 23 : Synthèse des origines des apports d'eaux parasites de temps de pluie par bassin de collecte.....	41
Figure 24 : Débits nocturnes observés.....	42
Figure 25 : Cartographie des inspections télévisées (secteur des Jas).....	43
Figure 26 : Cartographie des inspections télévisées (secteur du village).....	44
Figure 27 : Localisation d'entrée d'eau parasite secteur du Thoron et du village.....	46
Figure 28 : Localisation des pertes d'eau en aval du village.....	47
Figure 29 : Localisation d'entrée d'eau parasite secteur des Jas	48
Figure 30 : Localisation des secteurs inspectés avec la fumée	50
Figure 31 : Synoptique de la station d'épuration	52
Figure 32 : Synoptique de la station d'épuration sans échelle.....	53
Figure 33 : Plan du réseau d'eaux pluviales au niveau du centre village	61
Figure 34 : Réseau hydrographique.....	63



TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la population	9
Tableau 2 : Liste des secteurs en assainissement non collectif	16
Tableau 3 : Définition des contraintes pédologiques.....	16
Tableau 4 : Définition des contraintes de pente	17
Tableau 5 : Tableau d'analyse multicritère de définition de l'aptitude des sols.....	17
Tableau 6 : caractéristiques des unités de sol rencontrées	19
Tableau 7 : Synthèse de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif	20
Tableau 8 : Définition des contraintes d'habitat	20
Tableau 9 : Répartition des contraintes d'habitat par secteur.....	21
Tableau 10 : Synthèse assainissement non collectif.....	23
Tableau 11 : Grille de notation de l'agence de l'eau	23
Tableau 12 : Résultat des enquêtes et des visites porte à porte sur la commune de Châteauneuf Val Saint Donat.....	25
Tableau 13 : Définition des secteurs prioritaires et estimation des coûts de réhabilitation.....	26
Tableau 14 : Nombre de logements par secteur	30
Tableau 15 : Taux de collecte secteur n°1	33
Tableau 16 : Taux de collecte secteur n°2	34
Tableau 17 : Taux de collecte secteur n°3	36
Tableau 18 : Bilan des anomalies détectées avec les tests à la fumée.....	50
Tableau 19 : Rendements épuratoires d'après les analyses du SATESE.....	56
Tableau 20 : Charges polluantes en entrée et en sortie (jour) de station pour la journée du 24 août 2009.....	57
Tableau 21 : Charges polluantes en entrée et en sortie (nuit) de station pour la journée du 24 août 2009.....	57
Tableau 22 : Charges polluantes journalières totales en entrée de station	57
Tableau 23 : Rendement épuratoire de la station d'épuration de Châteauneuf Val Saint Donat	58
Tableau 24 : Charges polluantes journalières totales en aval du village	58



1. PREAMBULE

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat a décidé de lancer la réalisation de son schéma directeur d'assainissement avec zonage du territoire de la commune au sens de l'article 35 de la loi sur l'eau de 1992 codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2224-10) et modifié par la Loi n°2006-1772 du 31 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

Cette étude a pour but de définir à l'intérieur de chaque unité identifiée les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux usées d'origines domestiques. Ces solutions techniques qui vont de l'assainissement autonome à la parcelle à l'assainissement de type collectif devront répondre aux préoccupations et objectifs suivants :

- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles,
- Assurer le meilleur compromis économique,
- S'inscrire en harmonie avec la législation.

Le rapport final présentant les différentes solutions au niveau d'un schéma général d'assainissement doit permettre la mise en œuvre d'une politique globale de gestion des eaux usées de la commune avec :

- Les zones d'assainissement collectif,
- Les zones d'assainissement non collectif.

L'étude se décompose en trois phases principales :

- Phase 1 : réalisation du diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement (collectif et non collectif),
- Phase 2 : élaboration de plusieurs scénarios et étude comparative prenant en compte l'évolution de la commune,
- Phase 3 : choix d'un scénario et élaboration du schéma directeur d'assainissement (programme de travaux, extension, réhabilitation).

Le présent rapport constitue la phase 1. Il comprend :

- L'état des lieux des systèmes d'assainissement collectif et non collectif,
- Les résultats des campagnes de mesures de débits et de pollution sur le réseau et la station,
- Les résultats des investigations nocturnes, des tests à la fumée et des passages caméras.

Remarque :

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 30 décembre 2006, est venu apporter quelques modifications à la précédente loi, et à ses décrets d'application, concernant l'assainissement non collectif. La loi nouvelle loi :

- maintient, au titre des compétences obligatoires des communes, le contrôle des installations, soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations récentes, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations anciennes. L'ensemble des installations devra avoir été contrôlé avant fin 2012 ;
- rend possible, pour les communes qui le souhaitent, la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif « à la carte » comprenant tout ou partie des missions suivantes : entretien, travaux de construction installations neuves) et de réhabilitation (installations existantes), traitement des matières de vidange au titre des compétences facultatives des communes ;
- impose aux propriétaires d'immeubles non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées, d'entretenir leurs installations d'ANC et de les mettre en conformité, le cas échéant ;
- impose, à compter du 1/1/2013, à tout vendeur de justifier du bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.

L'Arrêté du 7 septembre 2009 fixe les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif.



2. CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE ET DE SON ASSAINISSEMENT

2.1. Données socio-économiques

LOCALISATION

Située à 12 km au sud de Sisteron, la commune de Châteauneuf Val Saint Donat se situe sur le Versant sud-est de la montagne de Lure. D'une superficie totale de 21,1 km², son altitude varie entre 480 et 1458 mètres.

Les secteurs urbanisés de la commune se répartissent ainsi :

- Centre village dense,
- Extensions résidentielles (le grand Logis, les Cabannes),
- Le jas de Pégrier,
- Le jas de Bides,
- Le Jas de l'Amagnon,
- Le Jas de Martel,
- Le hameau les Paulons,
- Le hameau des Carquois,
- Le hameau de la Combe,
- Maisons isolées (la borie de Mouranchon, la grange des Carquois, Peignier, le Plait Dieu...).

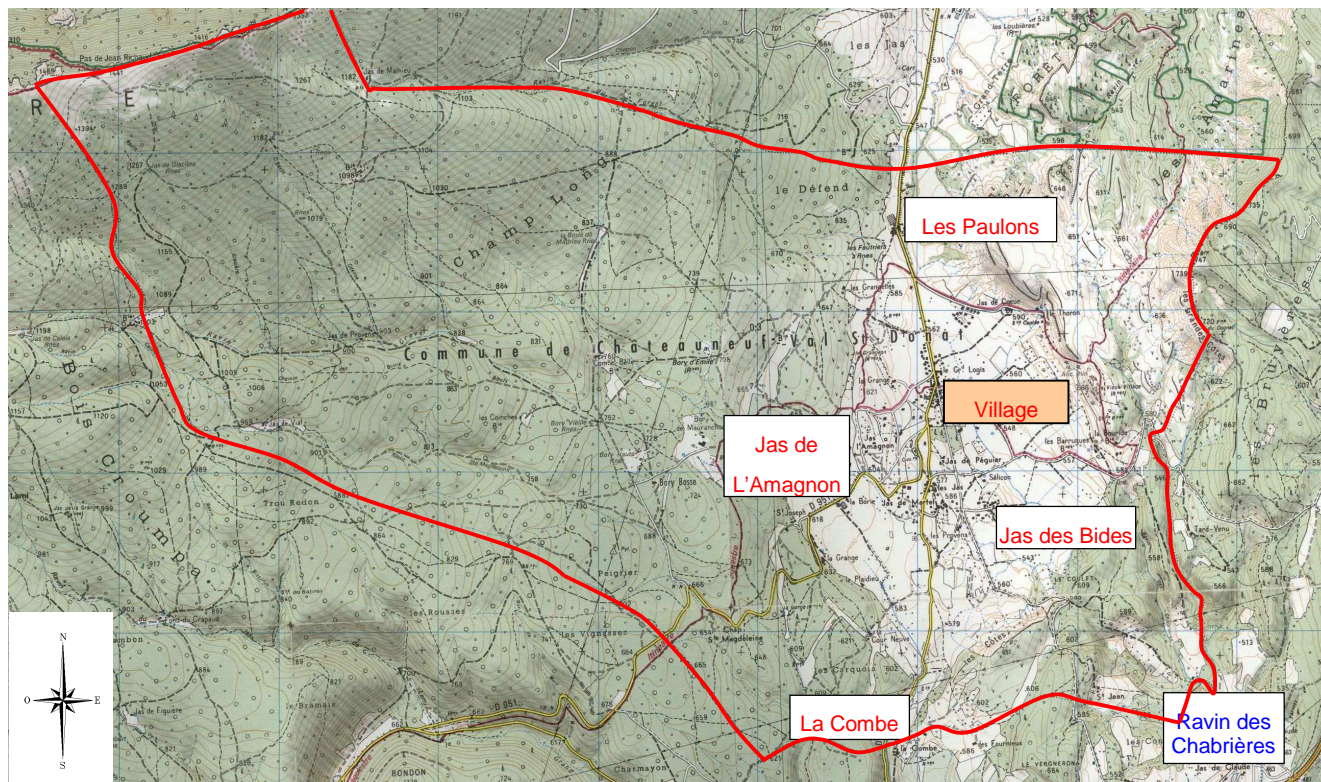


Figure 1 : Carte IGN 3341 OT « MONTAGNE DE LURE » - échelle 1/25 000 – Châteauneuf Val Saint Donat



DEMOGRAPHIE (DONNEES INSEE)

La commune comptabilisait 505 résidents permanents en 2006, date du dernier recensement et sa population a connu depuis une quinzaine d'années une croissance importante (+ 70 % par rapport à 1990).

	1982	1990	1999	2006
Population	191	296	348	505
Evolution		54	17	45

Tableau 1 : Evolution de la population

LOGEMENT (DONNEES INSEE - MAIRIE)

En 2006, la commune comptait 249 logements, dont près de 77,9% étaient des logements permanents et 18,1 % des résidences secondaires. 10 logements sont vacants. Ils se répartissent entre les secteurs d'habitat dense du village, les hameaux alentours (le Grand Logis, les Cabannes, le Thoron) et les zones d'habitat diffus (cf figure 1).

ACTIVITES ECONOMIQUES (RGA – CCI – MAIRIE)

Le tourisme (estival) et les activités artisanales sont les principales activités de la commune:

- 2 restaurants « le Beau Vent de Lure » et « Nati-pizza »,
- 3 entrepreneurs en bâtiment et travaux publics,
- 3 entrepreneurs de maçonnerie,
- 1 exploitant forestier,
- 1 fromagerie,
- 1 ferronnerie,
- 1 plombier,
- 6 locations touristiques,
- 3 agriculteurs.

2.2. Système d'assainissement existant

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat dispose d'une unité de dépollution et d'un réseau de collecte gravitaire de 9,5 km. La station d'épuration du village est dimensionnée pour recevoir une charge hydraulique de 80 m³/j.

En 2009, on estime à environ 233, les logements raccordés à la station d'épuration du village.

22 habitations disposent d'une filière d'assainissement individuel.



2.3. Définition des débits théoriques actuels

DEBIT THEORIQUE ACTUEL

On rappelle que le recensement de 2006 comptabilise 249 logements dont 194 habitations principales, 45 résidences secondaires et 10 résidences vacantes.

On estime (d'après le rôle d'eau) le nombre de logements raccordés au réseau d'eaux usées pour chaque secteur de collecte défini dans le cadre de la campagne de mesures (cf chapitre 4.4 Campagnes de mesures de débits) :

Secteurs *	Nombre de logements raccordés	Dont résidences principales	Dont résidences secondaires
2	123	100	23
3	110	89	21
Total / secteur 1 : Entrée STEP village	233	189	44

Figure 2 : Répartition du nombre de logement par secteur de collecte défini pour la campagne de mesures

Le taux d'occupation des résidences principales est de 2,6 habitants par logement (505 habitants pour 194 habitations). On estime le taux d'occupation des résidences secondaires à 3 habitants par logement.

Le débit théorique actuel de pointe est donc de $56\text{m}^3/\text{j}$ à l'entrée de la station du village (base consommation de 90 l/j/EH – issue du rôle de l'eau et correspondant au volume moyen journalier facturé).



2.4. Milieu récepteur

2.4.1. Contexte géologique

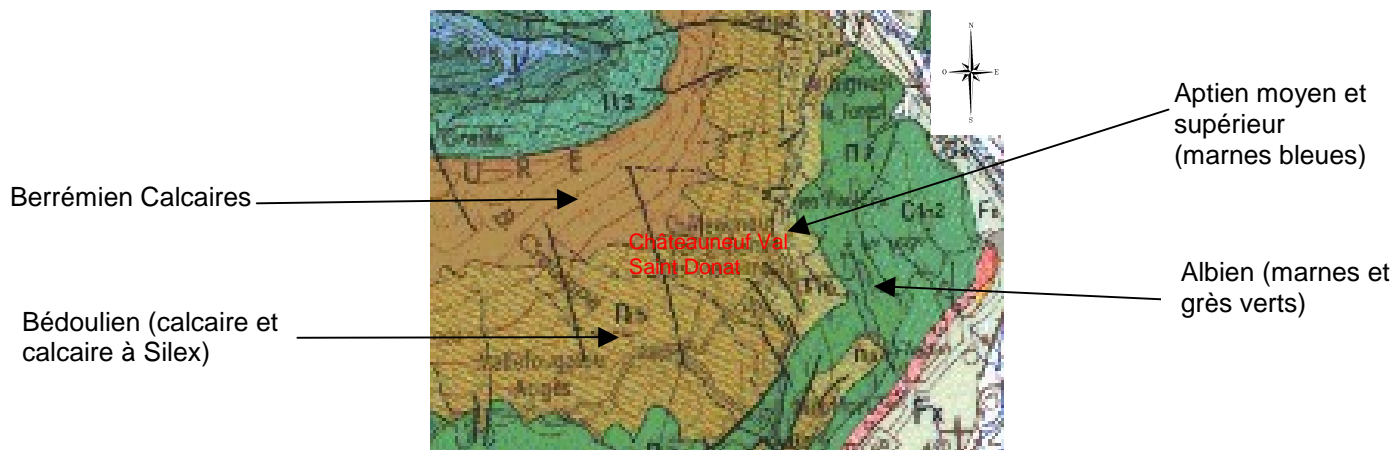


Figure 3 : Extrait de la carte géologique (BRGM)

On observe plusieurs formations sur le territoire communal de Châteauneuf Val saint Donat:

- Du Calcaire (Berrémien) au sommet de la Montagne de Lure
- Puis en descendant des calcaires et calcaires à silex (bédoulien)
- Au niveau du village on trouve des marnes bleues (Aptien moyen et supérieur)
- Enfin à l'Est de la commune on rencontre des marnes et grès vert (Albien)

2.4.2. Contexte hydrogéologique

Le secteur de Châteauneuf Val Saint Donat couvre une partie du bassin versant du ravin des chabrières.

La nature géologique (Marnes) des terrains composant les systèmes aquifères, sur la commune de Châteauneuf val Saint Donat ne renferme que des nappes d'importance très réduite. Au niveau de la montagne de Lure le calcaire fissuré renferme des systèmes aquifères de bonne productivité mais les forages sont très délicats à mettre en œuvre.



Figure 4 : Extrait "Atlas du bassin RMC – Moyenne Durance : eaux souterraines - 1995"



2.4.3. Les eaux superficielles

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La commune est située sur le bassin versant du ravin des Chabrières qui la traverse d'Ouest en Est.
 Aucune structure de gestion des eaux n'est présente sur la commune.

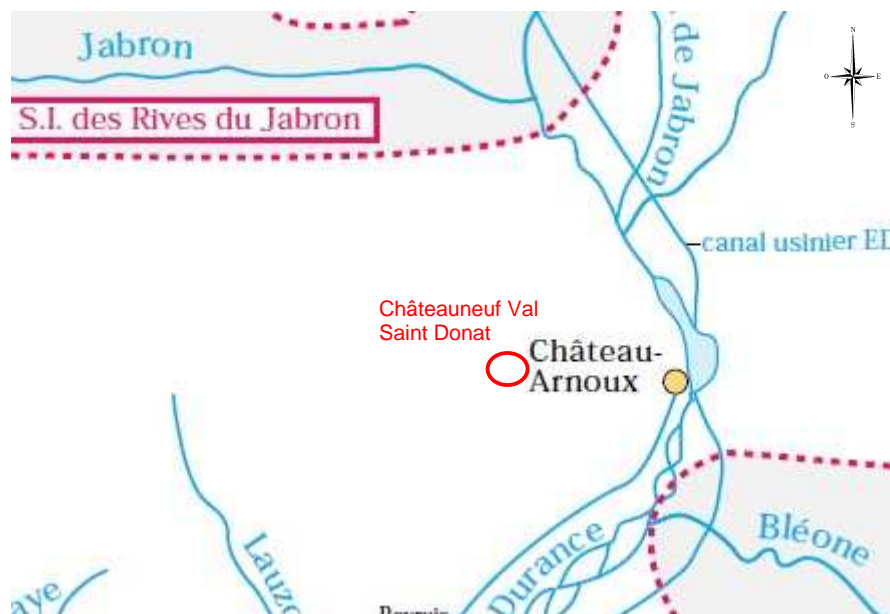


Figure 5 : Extrait « Atlas du bassin RMC – Moyenne Durance » : contexte institutionnel

OBJECTIF DE QUALITE

Il n'existe aucune données concernant la qualité du ravin des Chabrières (affluent de la Durance). Au niveau de la confluence avec la Durance la Qualité des eaux de cette dernière est médiocre avec une pollution nette.



Figure 6 : Extrait « Atlas du bassin RMC – Moyenne Durance » : Qualité des eaux superficielles et sources de pollution

La Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000, transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, s'inscrit dans la continuité des principes qui gouvernent la gestion de l'eau en France depuis plusieurs années. Elle introduit en plus de l'obligation de résultats, une obligation de méthodes et de calendriers.



Les objectifs de qualité deviennent un objectif de bon état des milieux aquatiques apprécié en particulier sur des critères écologiques et qui correspond à une qualité permettant les usages en eau potable, usages économiques, loisirs.... Il existe deux notions pour évaluer le bon état d'une eau de surface : le bon état chimique et le bon état écologique.

Le calendrier d'application de la cette directive impose l'élaboration de nouveaux SDAGE d'ici 2009. L'avant projet du SDAGE a été présenté.

Aucune donnée n'est disponible pour le ravin des Chabrières.

Concernant la Durance, les objectifs de qualités des masses d'eau y sont fixés. **l'objectif est l'atteinte du bon état d'ici 2021** (du bon état écologique en 2021 et du bon état chimique en 2015).

Au niveau de la masse d'eau souterraine « Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse + Montagne de Lure » , **l'objectif est l'atteinte du bon état d'ici 2015** (du bon état écologique et du bon état chimique).

Les normes environnementales permettant de juger du bon état des masses d'eau ne sont pas encore fixées définitivement. Toutefois, durant la période transitoire, la circulaire DCE 2005/12 définit le bon état, les référentiels pour les eaux douces de surface et la démarche à adopter pendant la phase transitoire.

HYDROLOGIE

Du point de vue de l'hydrologie, il n'existe pas de station de suivi des débits sur le ravin des Chabrières,

USAGES

On ne recense aucune activité touristique sur le ravin des Chabrières. Concernant la Durance, on note la présence d'activités nautique de type canoë-kayak, rafting et hydrospeed.

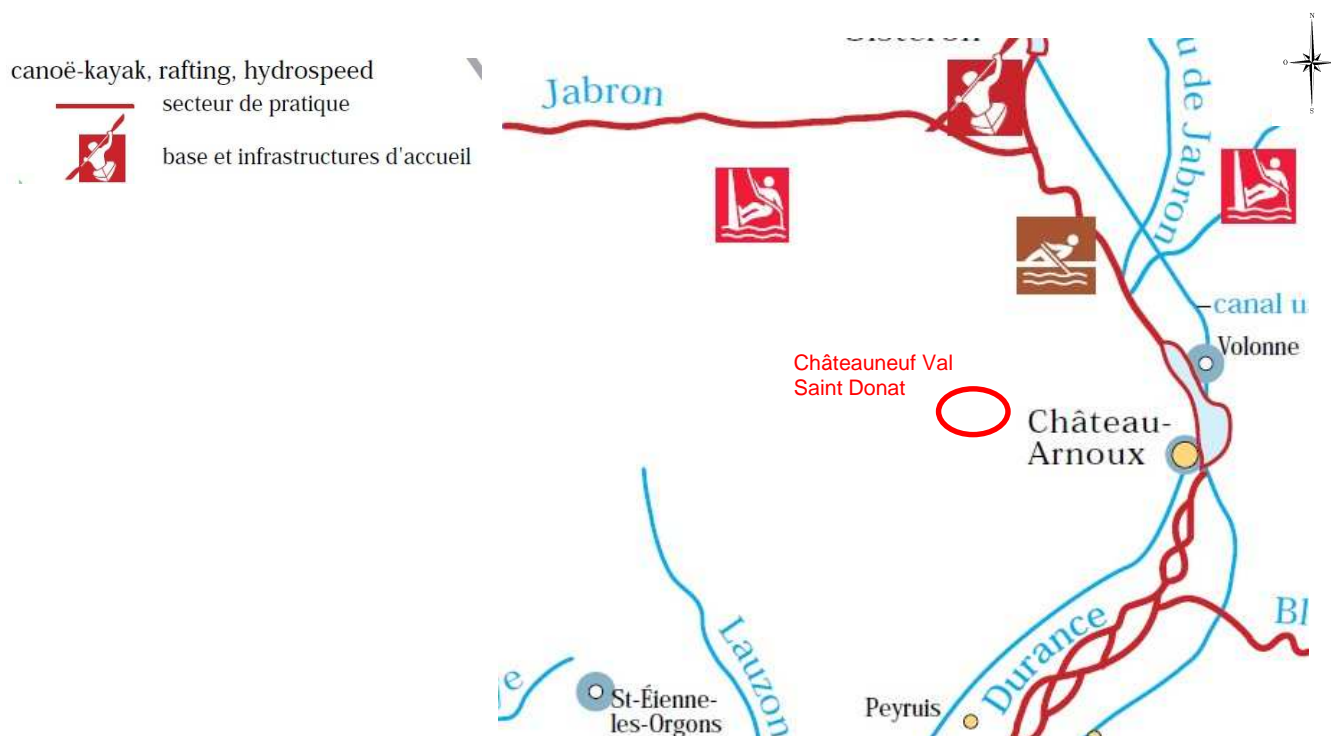


Figure 7 : Extrait « Atlas du bassin RMC – Moyenne Durance » : Thermalisme, tourisme, loisirs

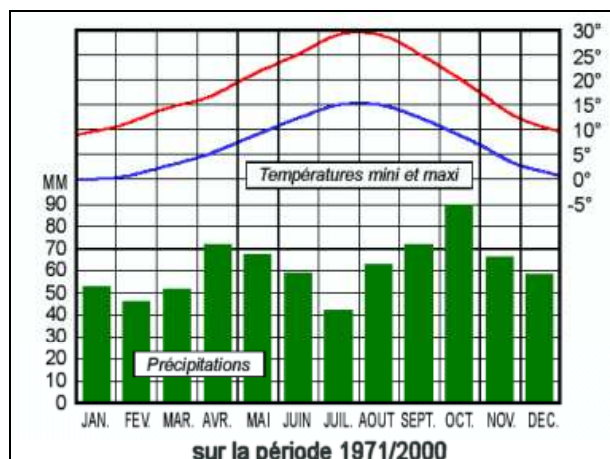
2.4.4. Alimentation en eau potable

Le réseau d'eau potable de la commune de Château Neuf Val Saint Donat est géré en régie directe.

La commune de Château Neuf val Saint Donat est alimentée via un captage (du Thoron) et par la conduite du Plateau d'Albion, exploitée par la SEM par l'intermédiaire du SIAEP Durance Albion. Il n'existe pas de périmètre de protection pour le captage du Thoron.



2.4.5. Météorologie



Au niveau du département des Alpes de Haute Provence la station de référence est celle de Saint Auban. Les données suivantes sont celles de la station météorologique de Saint Auban. Celle-ci enregistre les informations depuis 1982. Les caractéristiques d'une pluie de fréquence de retour mensuelle de durée 1h, 12h et 24 h sont présentées ci-contre.

Durée (heure)	Hauteur en mm
1	3
12	15
24	16

Figure 8 : Caractéristiques d'une pluie de fréquence de retour mensuelle (Saint Auban)



2.4.6. Enjeux environnementaux

La commune du Châteauneuf Val Saint Donat est concernée par les zones suivantes :

- ZNIEFF « Massif de la montagne de Lure ».
- SIC « montagne de Lure ».



Figure 9 : ZNIEFF, SIC sur le territoire communal du Châteauneuf Val Saint Donat (extrait du module interactif de la DIREN)

La partie Ouest (la montagne de Lure) du territoire communal est concernée par une ZNIEFF et par un site d'importance Communautaire. Le rejet de la station d'épuration n'est pas concerné par ces zones.

LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT EST SOUMISE A PLUSIEURS RISQUES.

Risque sismique :

L'ensemble de la commune est situé en zone de sismicité Ib « sismicité faible ».

Risque de feux de forêts

Au niveau de la commune de Châteauneuf Val Saint Donat, le risque de feu de forêt est moyen.

Risque industriel

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat est soumise au risque industriel du à la présence de l'entreprise Atofina à proximité.

Risque transport de marchandises dangereuses

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat est soumise au risque transport de marchandises dangereuses. En effet, une conduite de transport d'éthylène (Transalpes) traverse la commune.



3. ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

3.1. Secteurs étudiés

Les secteurs étudiés concernent toutes les zones actuellement non desservies par le réseau d'assainissement collectif, soit :

Hameaux / Lieux-dits	Nombre de logements
Les Grangettes	2
Village	1
Les Carquois	8
Les Paulons Ouest	1
La Combe	1
La Borie de Mouranchon	2
Les Paulons	4
Le Plait Dieu	2
Peigrier	1
Total	22

Tableau 2 : Liste des secteurs en assainissement non collectif

3.2. Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

3.2.1. Définition

L'**aptitude du sol à l'assainissement non collectif** permet de caractériser ou d'évaluer la possibilité pour un logement d'être assaini de manière autonome au vu des **contraintes pédologiques** du sol en place, mais également des **contraintes topographiques** du site. Ces caractéristiques sont étudiées à l'échelle d'un hameau, d'une unité de sol...

A cette aptitude de sol viennent se superposer les **contraintes d'habitat** spécifiques aux logements qui peuvent rendre impossible la mise en place d'un assainissement non collectif, par exemple en raison de la superficie parcellaire insuffisante. Cette caractéristique est définie pour chacun des logements existants.

CONTRAINTE PEDOLOGIQUE

L'étude de sol (sondages à la tarière, tests de perméabilité et fosses pédologiques) a pour objectif de caractériser la nature des sols sur les zones urbanisées ou constructibles. Elle permet de déterminer la texture, la structure, l'agencement des grains entre eux. Les sondages couplés à la réalisation de tests de perméabilité permettent de déterminer la capacité des sols à épurer et à disperser les effluents. Cette capacité est découpée en 5 classes présentées ci-dessous :

Classe	Contrainte pédologique
Favorable	Sol naturel favorable à l'épuration et la dispersion des effluents
Peu Favorable	Sol naturel favorable à l'épuration et la dispersion des effluents, mais d'épaisseur insuffisante ou de perméabilité trop importante (nécessité d'apporter des matériaux)
Défavorable	Sol de mauvaise perméabilité ou présentant des traces d'hydromorphie (nécessité de reconstitution d'un sol sain et homogène)
Très défavorable	Présence de la nappe à faible profondeur < 1,5 m (nécessité de reconstitution d'un sol sain et homogène)
Impossible (sous réserve)	Perméabilité nulle ou contrainte topographique trop importante (étude de définition de filière obligatoire)

Tableau 3 : Définition des contraintes pédologiques



CONTRAINTE DE PENTE

Les contraintes de pentes des secteurs d'étude sont divisées en trois classes, ces contraintes de pentes sont reportées sur la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif sous forme de flèches, différentes en fonction de la classe :

Classe	Pente	Contrainte de pente
Faible	0 à 2%	Aucune contrainte
Moyenne	2% à 10%	Aménagement léger nécessaire à l'implantation de la filière
Forte	10% et plus	Nécessité de terrassement important pour obtenir une superficie plane suffisante à la mise en place d'une filière d'assainissement non collectif

Tableau 4 : Définition des contraintes de pente

TABLEAU D'ANALYSE MULTICRITERES

La définition de l'aptitude des sols et les préconisations de filières, présentées ci-après, découlent des textes suivants :

- Arrêté du 7 septembre 2009, relatif aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.
- Circulaire n°99-49 du 22 mai 1997, relative à l'assainissement non collectif.
- Norme expérimentale XP P 16-603 AFNOR (basée sur le DTU 64.1, Mars 2007).

Contrainte de PENTE	Contrainte PEDOLOGIQUE		APTITUDE DU SOL	FILIERES PRECONISEES
	Epaisseur	Perméabilité		
-	-	< 10 mm/h	Très défavorable	Lit filtrant vertical drainé (ou microstation agrée) et système d'irrigation souterraine ou rejet vers un milieu hydraulique superficiel permanent.
<2%	>0.8m	10 à 15 mm/h	Défavorable	Lit filtrant vertical drainé (ou microstation agrée) et système d'infiltration
		15 à 500 mm/h	Favorable	Tranchées d'infiltration
		> 500 mm/h	Peu Favorable	
	<0.8m	10 à 15 mm/h	Défavorable	Lit filtrant vertical non drainé
		15 à 500 mm/h	Peu Favorable	
		> 500 mm/h	Peu Favorable	
	Hydromorphie	15 à 500 mm/h	Très défavorable	Terre d'infiltration non drainé
2 à 10%	>0.8m	10 à 15 mm/h	Défavorable	Lit filtrant vertical drainé (ou microstation agrée) et système d'infiltration
		15 à 500 mm/h	Peu Favorable	Tranchées d'infiltration
		> 500 mm/h	Peu Favorable	
	<0.8m	10 à 15 mm/h	Défavorable	Lit filtrant vertical non drainé (terrassement)
		15 à 500 mm/h	Peu Favorable	
		> 500 mm/h	Peu Favorable	
	Hydromorphie	15 à 500 mm/h	Très défavorable	Terre d'infiltration non drainé
> 10%	-	-	Impossible sous réserve	Etude de définition de filière nécessaire pour déterminer les possibilités de mise en place d'une filière (profil en long) et les terrassements à prévoir

Tableau 5 : Tableau d'analyse multicritère de définition de l'aptitude des sols



CONSEQUENCES DE L'APTITUDE DES SOLS SUR L'URBANISATION

- Installations nouvelles sur secteurs d'aptitude « Favorable » à « Peu Favorable » : les systèmes d'épuration par le sol (tranchées d'infiltration, lit filtrant vertical drainé) doivent être pour le moment envisagés.
- Installations nouvelles sur secteurs d'aptitude « Défavorable à très Défavorable » : l'urbanisation doit être limitée du fait de la présence de la nappe à faible profondeur ou du fait d'un sol faiblement perméable. En effet les caractéristiques du sol imposent des filières complexes à mettre en œuvre. (tertre, poste de relevage, lit filtrant vertical drainé, système d'irrigation...). D'autres dispositifs de traitement (microstation...) pourront être préconisés après agrément de ces dispositifs par les ministères en charge de l'écologie et de la santé. A l'heure actuelle aucun de ces dispositifs n'est agréé.

PRECONISATIONS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES


- Distances d'implantation : les installations doivent être situées à plus de 35 mètres de tout captage d'alimentation en eau potable, 5 mètres de l'habitation et 3 mètres de la limite parcellaire de la propriété.
- Taille des parcelles : une superficie minimale de 1000 m² peut être retenue pour la mise en place d'une filière d'assainissement classique pour un logement de type 5 pièces principales.
- Filière surélevée (tertre) : obligatoire sur les zones où la nappe alluviale a été mise en évidence à moins de 1,5 m de profondeur et éventuellement sur les zones où le substratum est très difficilement décaissable.

3.2.2. Unités pédologiques rencontrées

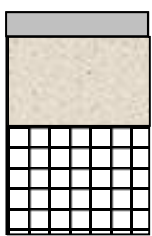
L'étude de sol a été menée au moyen de **15 sondages à la tarière à main**, et de **8 tests de perméabilité**.

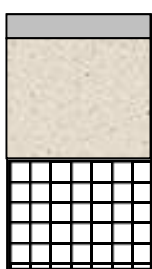
Ces investigations ont mis en évidence un sol hétérogène sur le territoire, qui peut être décomposé en 3 unités de sols.

UNITES DE SOL RENCONTREES

UNITE 1 : Sol limono-argileux de bonne perméabilité	
<p><i>Cette unité de sol se retrouve sur le secteur du Pégrier.</i></p>	 <p>0 cm - Terre végétale</p> <p>10 – 120 cm - Sol limono-argileux, brun, aéré, présence de nombreux cailloux calcaires</p>
Perméabilité et aptitude à l'assainissement autonome	
Nombre de tests de perméabilité effectués	1
Mesure de perméabilité	58 mm/h
Aptitude du sol à épurer et disperser les effluents	Aptitude favorable à la mise en place de tranchées d'épandage dans des conditions de dimensionnement classique
Système d'épuration adapté	Tranchées d'infiltration



UNITE 2 : Sol limono-argileux peu profond de bonne perméabilité	
<p><i>Cette unité de sol se retrouve sur les secteurs des Paulons, les Carquois, le Plait Dieu, les Grangettes, le Village, la Borie de Mourançon.</i></p> 	0 cm - Terre végétale
	10 – 60 cm - Sol limono-argileux, brun, aéré, présence de quelques cailloux calcaires
	60 cm - Refus de tarière sur roche calcaire
Perméabilité et aptitude à l'assainissement autonome	
Nombre de tests de perméabilité effectués	5
Mesure de perméabilité	Entre 34 et 78 mm/h
Aptitude du sol à épurer et disperser les effluents	Aptitude peu favorable à la mise en place de tranchées d'épandage. Une filière de substitution devra être mise en place
Système d'épuration adapté	Lit filtrant à flux vertical non drainé

UNITE 3 : Sol argilo-limoneux à argileux peu profond de faible perméabilité	
<p><i>Cette unité de sol se retrouve sur les secteurs de la Combe et des Carquois</i></p> 	0 cm - Terre végétale
	10 – 70 cm - Sol argilo-limoneux à argileux, grisâtre ou orangée, compact, présence de quelques cailloux calcaires,
	70-120 cm - Refus de tarière sur roche calcaire
Perméabilité et aptitude à l'assainissement autonome	
Nombre de tests de perméabilité effectués	2
Mesure de perméabilité	10 mm/h
Aptitude du sol à épurer et disperser les effluents	Aptitude peu favorable à la mise en place de tranchées d'épandage. Une filière de substitution devra être mise en place
Système d'épuration adapté	Lit filtrant à flux vertical non drainé

SYNTHESE DES UNITES DE SOL

Unités de sol	Epaisseur du sol	Ordre de grandeur de perméabilité	Contraintes pédologiques
U1 – Sol limono-argileux	> 1.2 m	58 mm/h	Favorable (l'épaisseur du sol est suffisante afin d'installer des tranchées d'épandage).
U2 – Sol limono-argileux peu profond, perméable.	< 0,6 m	Entre 34 et 78 mm/h	Peu favorable (présence de la roche calcaire à faible profondeur), lit filtrant non drainé à flux vertical
U3 – Sol argilo-limoneux à argileux, peu profond et peu perméable.	< 0,7 m	10 mm/h	Peu favorable (présence de la roche calcaire à faible profondeur), lit filtrant non drainé à flux vertical

Tableau 6 : caractéristiques des unités de sol rencontrées

Les filières d'assainissement non collectif préconisées sur la commune du Châteauneuf Val Saint Donat sont donc les suivantes (voir les fiches descriptives dans le rapport annexe) :

- Tranchées d'infiltration,
- Filtre à sable non drainé,



3.2.3. Priorité d'intervention vis à vis de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Les unités de sol U2, U3, qui présentent une aptitude des sols peu favorable à l'assainissement non collectif, nécessitant la mise en place d'un lit filtrant vertical non drainé, sont rencontrées sur la majorité du territoire communal.

Hameaux/lieux-dits	Unité de sol	Aptitude du sol à l'assainissement non collectif	Filières préconisées
Les Grangettes	U2	Peu favorable	LFVND
Le Village	U2	Peu favorable	LFVND
Les carquois	U2 et U3	Peu favorable	LFVND
Les Paulons Ouest	U2	Peu favorable	LFVND
La Combe	U3	Peu favorable	LFVND
La Borie du Mourançon	U2	Peu favorable	LFVND
Les Paulons	U2	Peu favorable	LFVND
Le Plait Dieu	U2	Peu favorable	LFVND
Pégrier	U1	Favorable	TINF

TINF : Tranchées d'infiltration
 LFVND : Lit filtrant vertical non drainé

Tableau 7 : Synthèse de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif

3.3. Contraintes d'habitat à la mise en place d'un assainissement non collectif

Parallèlement à l'étude de sol, les parcelles ont été observées depuis le domaine public afin de caractériser les contraintes de mise en place d'une filière d'assainissement non collectif, à savoir :

Contrainte majeure	Contrainte mineure
Place disponible pour le système de traitement	Accessibilité
Pente du terrain	Encombrement au sol

Ces contraintes d'habitat sont décomposées en 4 classes et reportées sur la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif sous forme de points de couleur (vert à noir).

Ces classes permettent de déterminer un **coefficient de majoration du coût de réhabilitation** de filière non collective, prenant en compte l'accessibilité du site, la nature du sol, les aménagements nécessaires, ...

Classe	Contrainte	Majoration
A	Verte	Aucune contrainte
B	Jaune	Une contrainte mineure
C	Rouge	Au moins une contrainte majeure
D	Noir	Impossible

Tableau 8 : Définition des contraintes d'habitat

Dans leur ensemble, les logements actuellement en assainissement autonome ne présentent pas de contraintes importantes à la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement individuel (dans le respect des contraintes techniques et réglementaires- DTU 64.1).



Pour la commune :

- 9 habitations ne présentent aucune contrainte (41 %),
- 12 habitations présentent au moins une contrainte mineure (55%),
- 1 habitation présente au moins une contrainte majeure (4%).

Hameaux lieux-dits	Nombre d'habitations			
	Aucune contrainte	Contrainte mineure	Contrainte majeure	Assainissement non collectif impossible
Les Grangettes	-	2	-	-
Le Village	-	1	-	-
Les carquois	3	5	-	-
Les Paulons Ouest	-	1	-	-
La Combe	-	1	-	-
La Borie du Mourançon	2	-	-	-
Les Paulons	2	1	1	-
Le Plait Dieu	1	1	-	-
Pégrier	1	-	-	-

Tableau 9 : Répartition des contraintes d'habitat par secteur

3.4. Carte d'aptitude et des contraintes pour l'assainissement non collectif

Sur la carte d'aptitude et des contraintes pour l'assainissement non collectif figurent :

- Les unités de sol rencontrées,
- La localisation des investigations (tests de perméabilité et des sondages),
- Les filières préconisées,
- Les contraintes d'habitat pour la mise en place d'une filière d'assainissement autonome,
- Les contraintes topographiques,

Cf. carte dans le rapport annexe

Nota : il est rappelé que **CETTE ETUDE NE CONSTITUE EN AUCUN CAS UNE ETUDE A LA PARCELLE**, mais vise à donner des tendances générales à l'échelle communale. Pour définir et dimensionner les filières d'assainissement non collectif de toute nouvelle construction, il est recommandé avant le dépôt de permis de construire de faire une « étude de définition de filière ».



3.5. Etat des lieux des installations individuelles

3.5.1. Résultats des enquêtes et questionnaires

Le nombre total de logements non raccordés au réseau de collecte des eaux usées est de 22. Sur ce parc, 15 habitations ont fait l'objet d'une visite particulière (soit 68%) et 12 nous ont retourné le questionnaire (54%). Malgré le taux convenable de retour de questionnaire et de visite particulière, 4 installations d'assainissement non collectif n'ont pu être enquêtées.

Sur ces 18 habitations, il ressort que :

- 89% disposent d'un prétraitement complet (fosse toutes eaux, fosse toutes eaux + bac à graisse ou fosse septique + bac à graisse),
- 50% disposent d'une filière de traitement conforme (tranchées d'infiltration, lit filtrant vertical non drainé),
- 44% rejettent leurs eaux usées au milieu récepteur sans traitement.

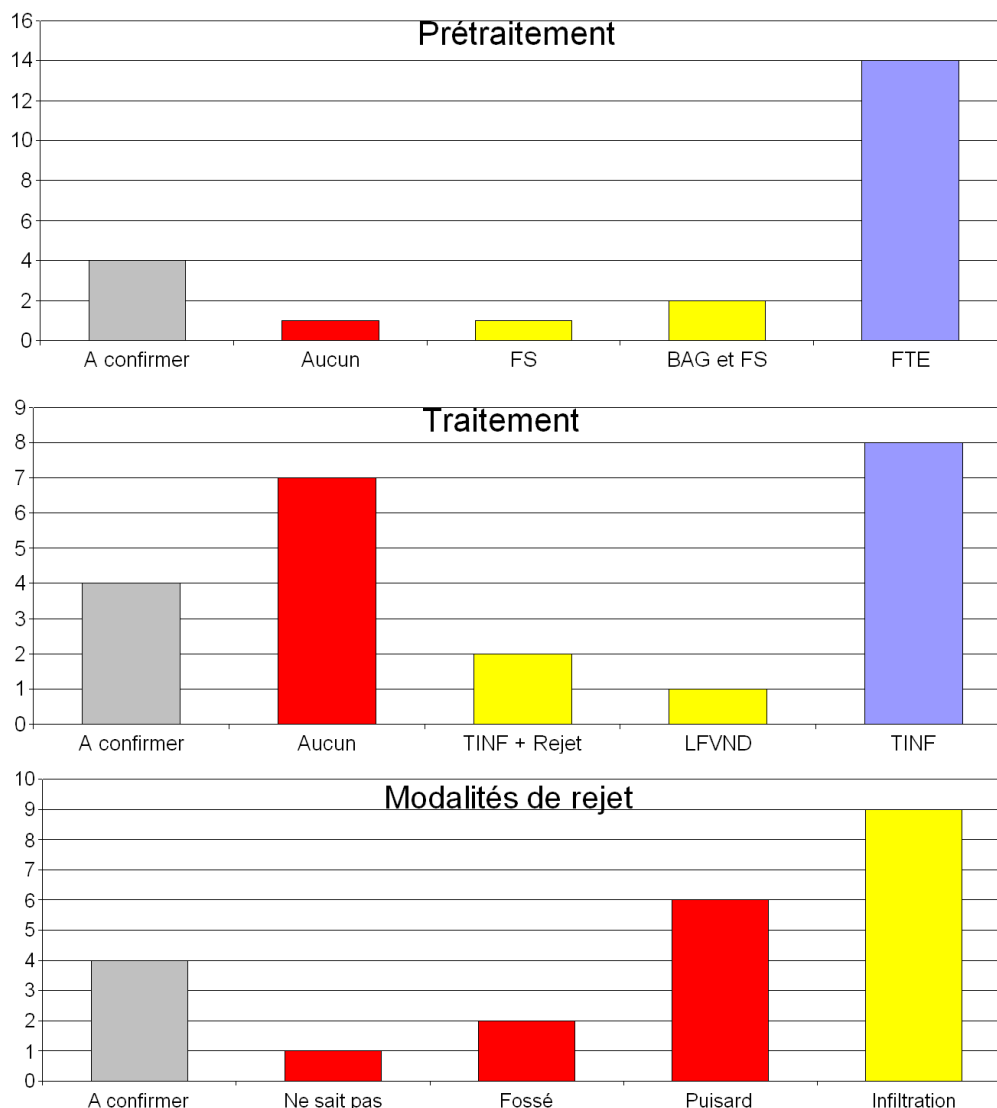


Figure 10 : Etat des lieux des installations en assainissement non collectif



Sur les 18 habitations renseignées via les visites ou retour de questionnaires, il apparaît que:

- Le parc d'assainissement de la commune est relativement récent (près de 47 % des installations ont été réalisées après 1996) mais 59% de ces installations n'ont jamais été vidangées ou occasionnellement.
- Les habitants de Châteauneuf Val Saint Donat sont satisfaits de leur assainissement individuel.
- Les résultats des visites porte à porte sont regroupés dans l'annexe « assainissement non collectif ».

Contraintes		
Superficie parcellaire	> 1000 m²	94%
Topographie	> 10 %	6%
Age des installations	Antérieure à 1982	35%
	1982-1996	18%
	Postérieure à 1996	47%
Fréquence de vidange	2 à 5 ans	29%
	Occasionnellement	12%
	Jamais	59%
Degré de satisfaction équipement	Satisfaits	100%
	Moyennement satisfaits	0%
	Non satisfaits	0%

Tableau 10 : Synthèse assainissement non collectif

3.5.2. Priorités d'intervention vis à vis de l'état des lieux des installations et estimation des coûts de réhabilitation

3.5.2.1. Priorité d'intervention

L'analyse des enquêtes porte à porte et des questionnaires retournés, nous permet de définir les secteurs prioritaires vis à vis de la mission de premier contrôle de diagnostic du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Voici- ci dessous la grille de notation des installations en assainissement non collectif :

Indice de priorité de réhabilitation	3	2	1	0
Nature de la filière de traitement		Non visitable pas de fosse fosse septique seule	Équipement ancienne norme (FS + BG) ou sous dimensionné	conforme à la réglementation actuelle
Odeurs		gêne pour le voisinage	gêne pour l'utilisateur	Pas de gêne
Suintements d'eau		Suintements et écoulement atteignant les parcelles voisines	suintements autour du dispositif	pas de suintement
rejet par infiltration		Présence d'un puisard		
Rejet dans le milieu superficiel		zone de loisirs aquatiques	milieu superficiel non adapté	
densité de l'habitat		Habitat dense	habitat rapproché	habitat isolé
Aptitude des sols	très défavorable	défavorable	peu favorable	favorable

Tableau 11 : Grille de notation de l'agence de l'eau

Sur les 18 habitations visitées, 9 ont été classées en priorité 1, 5 en priorité 2 et 4 en priorité 3.



3.5.2.2. Estimation des coûts de réhabilitation

Cette estimation est réalisée pour chaque habitation à partir de :

- La filière d'assainissement individuelle existante,
- La filière préconisée au vu des résultats de l'aptitude des sols et en vue d'être conforme à la réglementation,
- La majoration appliquée en fonction de la contrainte d'habitat observée afin de prendre en compte les difficultés de mise en place d'une filière (contraintes d'aménagement au sol, d'accès, d'encombrement de la parcelle...).

Les prix utilisés pour estimer le coût de la réhabilitation sont les suivants :

Fosse toutes eaux	500€HT
Lit filtrant vertical non drainé	6000 €HT
Tranchées d'infiltration	5000 €HT

Le tableau page suivante présente, pour chacune des 22 habitations possédant une filière d'assainissement individuelle, la priorité d'intervention pour la réhabilitation de la filière ainsi qu'une estimation du coût de cette réhabilitation.



Lieu dit	Données	Indice de priorité de réhabilitation			A confirmer	Total Résultat
		3	2	1		
La Borie de Mouranchon	Nombre de logements	2				2
	Coût de la réhabilitation	0 €				0,00 €
La Combe	Nombre de logements				1	1
	Coût de la réhabilitation				0 €	0,00 €
Le Plait Dieu	Nombre de logements			1	1	2
	Coût de la réhabilitation			7 200 €	0 €	7 200,00 €
Les Carquois	Nombre de logements		5	3		8
	Coût de la réhabilitation		0 €	22 200 €		22 200,00 €
Les Grangettes	Nombre de logements				2	2
	Coût de la réhabilitation				0 €	0,00 €
Les Paulons	Nombre de logements			4		4
	Coût de la réhabilitation			28 200 €		28 200,00 €
Les Paulons Ouest	Nombre de logements	1				1
	Coût de la réhabilitation	0 €				0,00 €
Peigrier	Nombre de logements	1				1
	Coût de la réhabilitation	0 €				0,00 €
Village	Nombre de logements			1		1
	Coût de la réhabilitation			7 800 €		7 800,00 €
Total :		4	5	9	4	22
Total :		0 €	0 €	65 400 €	0 €	65 400 €

Tableau 13 : Définition des secteurs prioritaires et estimation des coûts de réhabilitation

Les coûts de réhabilitation des installations en assainissement non collectif sont les suivants :

- 65 400 €HT pour les 22 habitations ayant été visitées,
- 11 900 €HT pour les 4 habitations non visitées (dans l'hypothèse du même taux de conformité).

Au total, on atteint un coût de réhabilitation des filières de 77 300 €HT.



4. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

4.1. Caractéristiques générales du système

Le service de l'assainissement collectif est géré en régie communale. Le réseau d'assainissement, d'un linéaire de près de 9,5 km, est de type séparatif et totalement gravitaire.

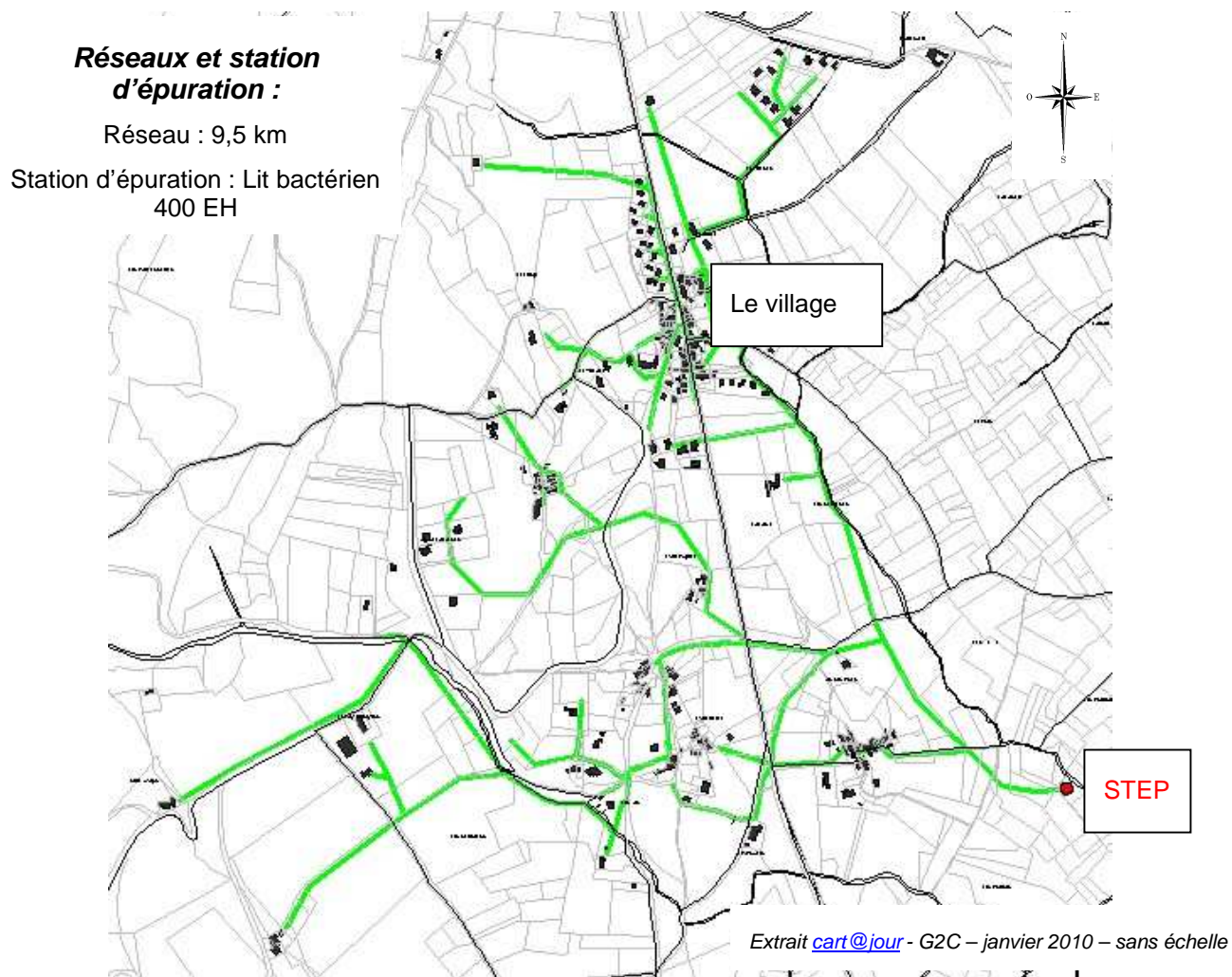


Figure 11 : synoptique du réseau d'assainissement



Principales caractéristiques :

Le réseau de collecte séparatif est principalement constitué de canalisation de 110mm, 125mm, 160mm et 200mm. Une grande partie du réseau traverse des propriétés privées. Cela complique les investigations de reconnaissance et d'entretien du réseau. On recense trois chasses sur le réseau situées au niveau du village

Matériaux	Inconnu	Béton	Béton	Béton	PVC	PVC	PVC	PVC
Diamètre (mm)	Inconnu	100	150	200	110	125	160	200
Linéaire (m)	1257	31	40	122	447	629	2542	4402

La station d'épuration fonctionne selon le principe de lit bactérien. La station a une capacité de 400EH.

On ne recense aucun industriel raccordé sur le réseau. Il existe un restaurant (fiche descriptive)

4.2. Etat des lieux du réseau d'assainissement

4.2.1. Objectifs

Les objectifs de l'état des lieux sont de mettre en évidence les anomalies structurelles et fonctionnelles du réseau et de les quantifier, afin d'établir un programme de travaux de réhabilitation et d'estimer l'impact de ces travaux vis à vis du système d'assainissement collectif et du milieu naturel.

Les principaux dysfonctionnements recherchés sont les suivants :

- Les dépôts et mises en charge : ils résultent de problèmes d'écoulement, pouvant être dus à un manque de pente de certains tronçons ou à des contre-pentes localisées. Ces anomalies favorisent le colmatage et la mise en charge du réseau, ainsi que la formation de sulfures, qui détériorent les canalisations et peuvent être mortels à forte concentration.
- Les eaux parasites d'infiltration (EPI) : elles sont généralement dues au drainage de source ou d'eaux de nappe via des défauts d'étanchéité des canalisations ou des regards. Elles sont généralement mises en évidence soit par des écoulements directs, soit par des entrées d'éléments extérieurs dans le réseau (racines). Les débits mesurés sont fonction de l'historique pluviométrique et de la hauteur de nappe.
- Les eaux parasites de captage (EPC) : elles sont généralement dues à des raccordements de gouttières, d'avaloirs de voirie sur le réseau d'eaux usées, à une interconnexion de réseaux eaux usées et eaux pluviales et à des captages de source.

4.2.2. Reconnaissance du réseau d'assainissement

La reconnaissance réseau a eu lieu sur l'ensemble de la commune avec l'aide des services techniques (cf plans des réseaux dans le rapport annexe). Au vu des difficultés d'accès pour les parties en propriétés privées, et dans les champs, il est possible que certains regards n'aient pas été repérés et/ou visités.

On recense d'après nos investigations et les plans existants 114 regards.

- Regards accessibles : 102 ;
- Regards inaccessibles : 11 ;
- Regards non trouvés : 1 ;
- Sur l'ensemble des regards qui ont été repérés, 22 regards ont été visités, choisis en fonction de leur localisation au niveau d'intersection de branches ou en tête de réseaux et ont fait l'objet d'une fiche (cf. fiches regards dans le rapport annexe).

PROBLEMES CONSTATES SUR LES REGARDS



Très peu de dépôts et de problèmes de mise en charge ont été constatés lors de la reconnaissance.

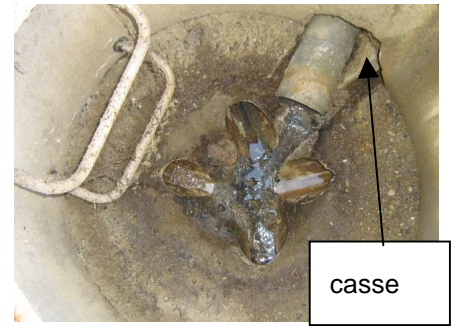
L'ensemble des anomalies constatées est repris dans le rapport au niveau des fiches regards.



Tampon décelé



Canalisation inaccessible



exemple de regard cassé

Photos G2C environnement (mai 2009)

4.3. Enquêtes auprès des gros consommateurs

L'analyse des consommations d'eau, avec l'aide de la municipalité de Châteauneuf Val Saint Donat, a permis d'identifier trois établissements consommateur d'eau.

- **Le Bar-restaurant ;**
- **Les gîtes du Jas de Pégrier ;**
- **Les gîtes du Mas Saint Joseph ;**

Ces 3 établissements ont fait l'objet d'une enquête sur site. Les résultats de ces enquêtes sont en annexe.

Ces établissements sont essentiellement des activités touristiques (gîtes, chambres d'hôtes...). Ils consomment à eux trois, 830 m³ par an, principalement en été. **Ils rejettent des eaux usées domestiques (hébergement), ainsi que des graisses venant de leurs activités de restauration (environ 200 couverts en période de pointe). Pour ces établissements aucun prétraitement (bac à graisse) n'est installé.**

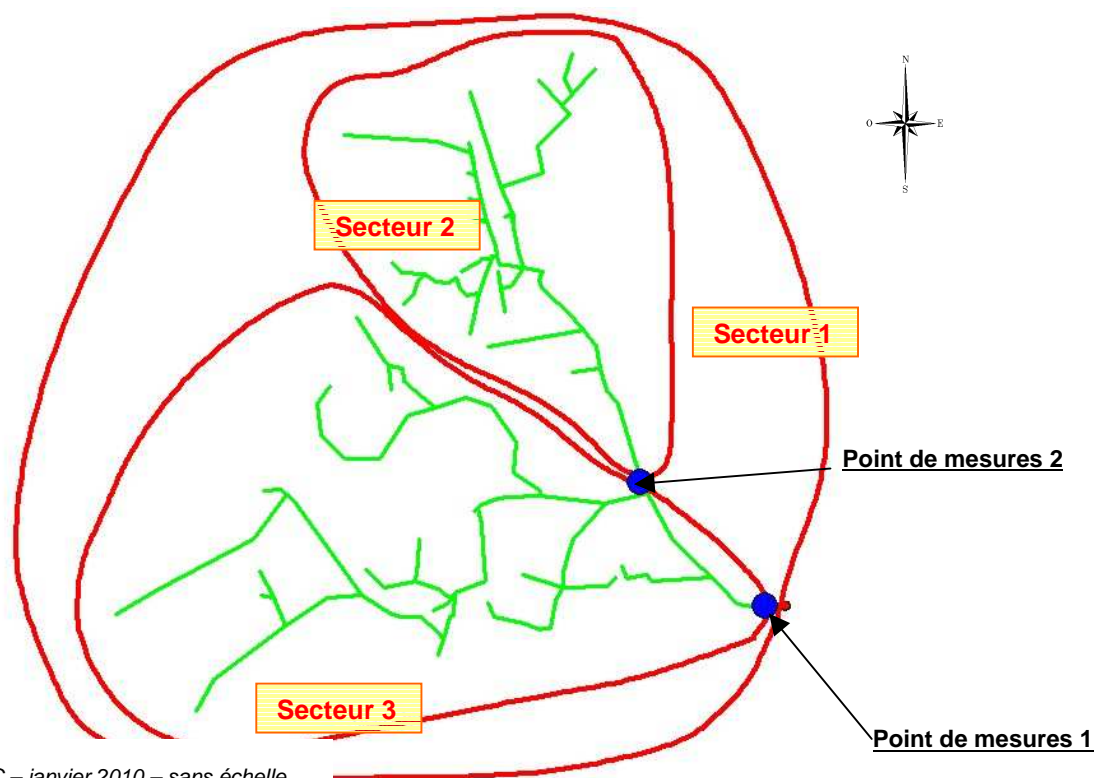
4.4. Campagnes de mesures de débits

Une campagne de mesures a été réalisée du 13 août au 23 septembre 2009. Cette campagne a consisté à étudier 2 points de mesures :

- 1 point de mesure en entrée de la station d'épuration du village = point de mesure n°1,
- 1 point sur le réseau du village = point de mesures n°2,

Ces 2 points de mesures ont permis de caractériser 3 secteurs :

- Le secteur 1 caractérisé par le point de mesures n°1 : ce secteur concerne L'ensemble des eaux usées arrivant à la station d'épuration du village.
- Le secteur 2 caractérisé par le point de mesures n°2 : ce secteur concerne le village.
- Le secteur 3 caractérisé en soustrayant les résultats du point de mesures 1 à ceux du point de mesures 2 : ce secteur concerne les Jas des Bides, Jas de Martel, jas de l'Amagnon...



Extrait cart@jour - G2C – janvier 2010 – sans échelle

Figure 12 : localisation des points de mesures (synoptique réseau)

Rappel :

On estime (d'après le rôle d'eau) le nombre de logements raccordés au réseau d'eaux usées pour chaque secteur de la façon suivante :

Secteurs *	Nombre de logements raccordés	Dont résidences principales	Dont résidences secondaires
2	123	100	23
3	110	89	21
Total / secteur 1 : Entrée STEP village	233	189	44

Point de mesures 1

Tableau 14 : Nombre de logements par secteur

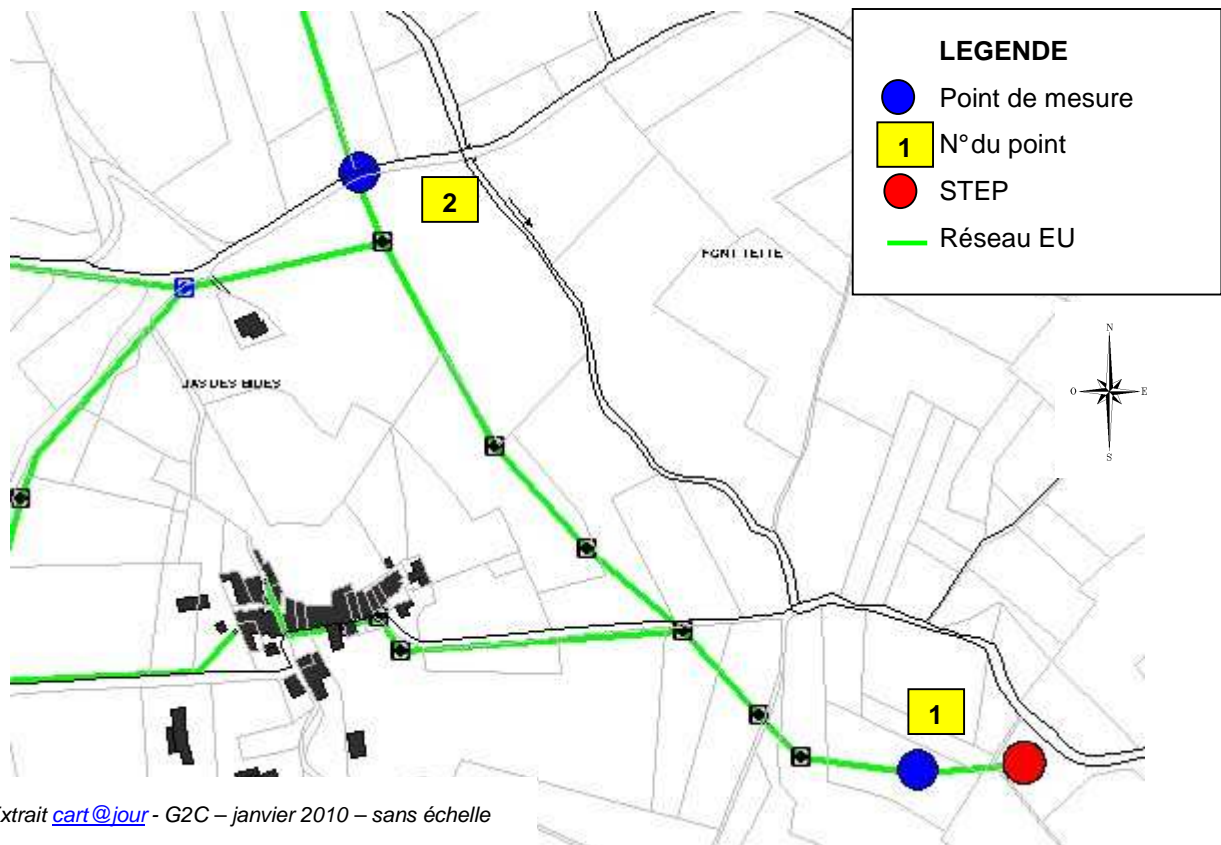


Figure 13 : localisation des points de mesures 1 et 2

La campagne de mesures a été menée à l'aide :

- D'une sonde de niveaux en entrée de la station d'épuration
- D'un pluviomètre à auget basculant relié à un module enregistreur (placé au niveau de la station d'épuration).

Les modalités de suivi de la campagne ont été les suivantes :

- ⇒ sur site, relevé hebdomadaire des points de mesures,
entretien des seuils,
suivi de la pluviométrie.

Les modalités d'exploitation des résultats ont été les suivantes :

- Contrôle de cohérence et correction si nécessaire des données brutes en cas de dérive ou de décalage dû à l'encrassement des seuils,
- Conversion des hauteurs d'eau en débit,
- Détermination des débits d'eaux parasites d'infiltration $QEPI = 0.9 \times Q_{nuit}$
- Détermination du volume moyen journalier d'eaux usées $V_{moy}(j) = V_{tot}(j) - VEPI(j)$
- Détermination de la sensibilité du réseau à des évènements pluvieux.



4.4.1. Analyse du fonctionnement par temps sec

4.4.1.1. Analyse du fonctionnement en entrée de station d'épuration du village

Rappel : Le point de mesures n°1 a été placé à l'entrée de la station d'épuration du village. Il s'agit donc de caractériser le fonctionnement en entrée de station. Il concerne donc l'ensemble des secteurs 1, 2 et 3 définis précédemment et détaillé ci-après.

Débit moyen journalier et de pointe de temps sec du 14/08 au 10/09/2009

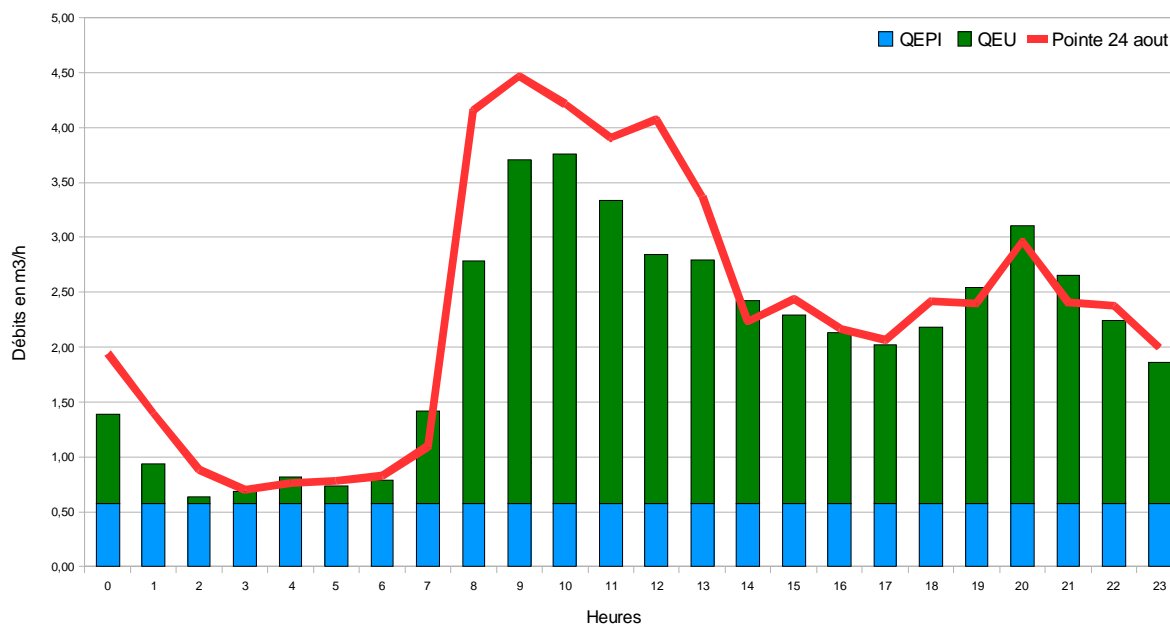


Figure 14 : Profil journalier pour la période du 14 août au 10 septembre 2009

Les résultats sont les suivants :

Entrée de station	Valeur	Unité
Volume moyen journalier	50,07	m ³
Volume de pointe journalier (24/08/2009)	56,03	m ³
Eaux parasites d'infiltration (EPI)	0,57	m ³ /h
	13,75	m ³ /j
	27	%
Volume journalier d'eaux usées strictes de pointe (EU strictes)	42,28	m ³
	281 *	EH
Débit de pointe horaire (Q _{pointe}) observé à 10h00	3,76	m ³ /h

* sur la base de 150 l/j/EH

Synthèse sur les Eaux Parasites d'Infiltration :

Le point de mesure en entrée de station du village permet de déterminer un volume journalier arrivant à la station de 50,07m³ dont 27% sont des eaux parasites d'infiltration, soit environ 13,75m³/jour (EPI).



Taux de collecte

Secteur 1	
Hypothèses de calcul	
Nombre d'habitant par habitation principale	2,6
Nombre d'habitant par habitation secondaire	3
Nombre d'habitation principale	189
Nombre d'habitation secondaire	44
nombre d'habitant en été (taux d'occupation : 90%)	561
Volume d'eau potable annuel consommé (m ³)	14009
Volume moyen journalier consommé (m ³)	38,38
Période estivale	
Débit	
Coefficient correcteur (%mensuel du volume consommé annuellement)	1,75
Volume journalier consommé (m ³)	65,9
Coefficient de retour au réseau d'eaux usées (arrosage)	0,8
Volume journalier théorique rejeté en été (m ³)	52,72
Volume journalier de pointe mesuré (m ³) (campagne de mesure)	42,28
Taux de collecte	80%
Volume journalier rejeté par habitant (l/i)	94

Tableau 15 : Taux de collecte secteur n°1

4.4.1.2. Secteur 2

Rappel : Le secteur 2 est défini par le point de mesures n°2 situé à l'aval du village.

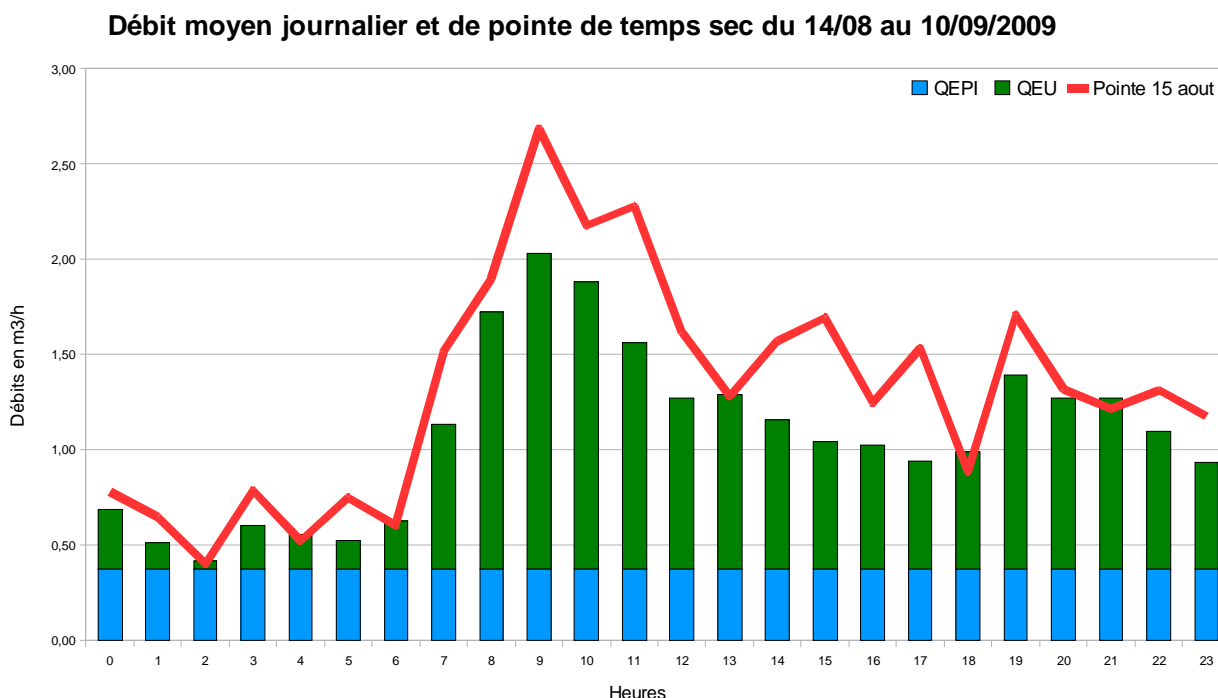


Figure 15 : Profil journalier pour la période du 14 août au 10 septembre 2009



Les résultats sont les suivants :

Secteur 2	Valeur	Unité
Volume moyen journalier	25,97	m ³
Volume de pointe journalier (15/08/2009)	31,62	m ³
Eaux parasites d'infiltration (EPI)	0.37	m ³ /h
	8,97	m ³ /j
	35	%
Volume journalier d'eaux usées strictes de pointe (EU strictes)	22,65	m ³
	151 *	EH
Débit de pointe horaire (Q _{pointe}) observé à 09h00	2.03	m ³ /h

* sur la base de 150 l/j/EH

Synthèse sur les Eaux Parasites d'Infiltration :

Le point de mesure en entrée de station du village permet de déterminer un volume journalier provenant du village de 25,97m³ dont 35% sont des eaux parasites d'infiltration, soit environ 8,97m³/jour (EPI).

Taux de collecte

Secteur 2	
Hypothèses de calcul	
Nombre d'habitant par habitation principale	2,6
Nombre d'habitant par habitation secondaire	3
Nombre d'habitation principale	100
Nombre d'habitation secondaire	23
nombre d'habitant en été (taux d'occupation : 90%)	296
Volume d'eau potable annuel consommé (m ³)	6647
Volume moyen journalier consommé (m ³)	18,21
Période estivale	
Débit	
Coefficient correcteur (%mensuel du volume consommé annuellement)	1,75
Volume journalier consommé (m ³)	31,27
Coefficient de retour au réseau d'eaux usées (arrosage)	0,8
Volume journalier théorique rejeté en été (m ³)	25,02
Volume journalier de pointe mesuré (m ³) (campagne de mesure)	22,65
Taux de collecte	91%
Volume journalier rejeté par habitant (l/j)	84

Tableau 16 : Taux de collecte secteur n2



4.4.1.3. Secteur 3

Rappel : Le secteur 3 est défini en soustrayant les résultats des points de mesures 1 ceux du point de mesures 2. Ce secteur concerne le jas des Bides, le jas de l'Amagnon...

Débit moyen journalier et de pointe de temps sec du 14/08 au 10/09/2009

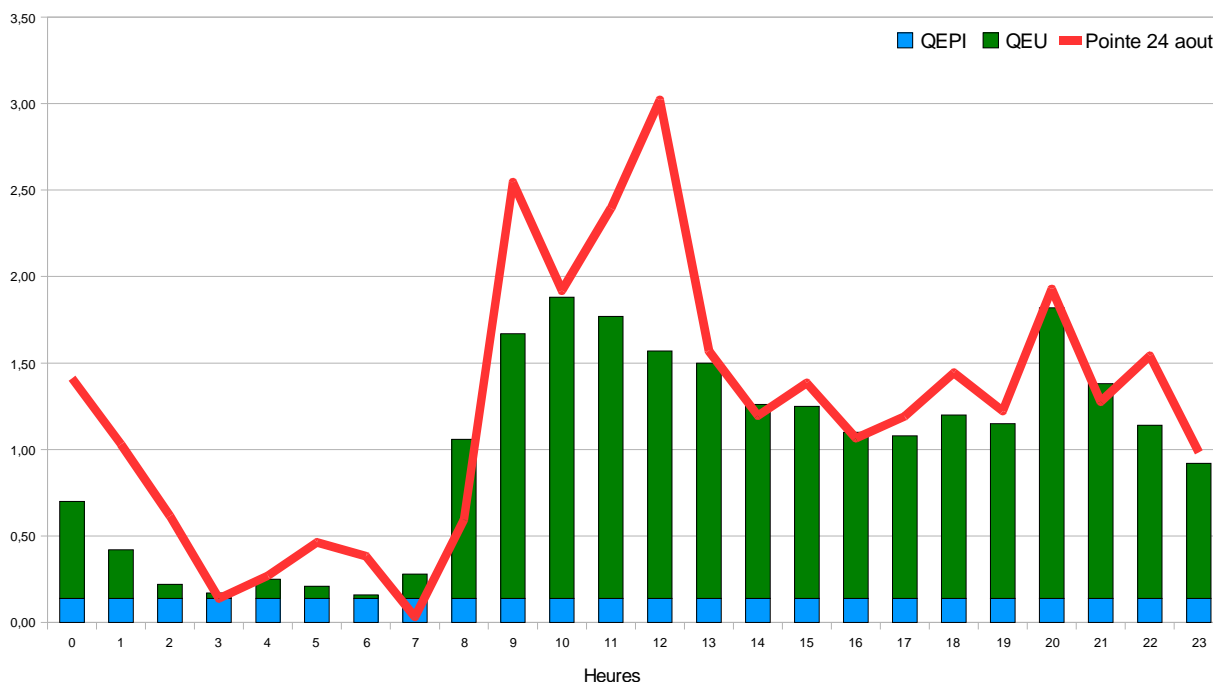


Figure 16 : Profil journalier pour la période du 14 août au 10 septembre 2009

Les résultats sont les suivants :

Secteur 3	Valeur	Unité
Volume moyen journalier	24,19	m ³
Volume de pointe journalier (24/08/2009)	29,63	m ³
Eaux parasites d'infiltration (EPI)	0,14	m ³ /h
	3,4	m ³ /j
	14	%
Volume journalier d'eaux usées strictes de pointe (EU strictes)	26,23	m ³
	174 *	EH

* sur la base de 150 l/j/EH

Synthèse sur les Eaux Parasites d'Infiltration :

Le point de mesure en entrée de station du village permet de déterminer un volume journalier provenant du secteur des JAS de 24,19m³ dont 14% sont des eaux parasites d'infiltration, soit environ 3,4m³/jour (EPI).



Taux de collecte

Secteur 3	
Hypothèses de calcul	
Nombre d'habitant par habitation principale	2,6
Nombre d'habitant par habitation secondaire	3
Nombre d'habitation principale	89
Nombre d'habitation secondaire	21
nombre d'habitant en été (taux d'occupation : 90%)	265
Volume d'eau potable annuel consommé (m ³)	7362
Volume moyen journalier consommé (m ³)	20,17
Période estivale	
Débit	
Coefficient correcteur (%mensuel du volume consommé annuellement)	1,75
Volume journalier consommé (m ³)	34,63
Coefficient de retour au réseau d'eaux usées (arrosage)	0,8
Volume journalier théorique rejeté en été (m ³)	27,71
Volume journalier de pointe mesuré (m ³) (campagne de mesure)	26,23
Taux de collecte	95%
Volume journalier rejeté par habitant (l/j)	105

Tableau 17 : Taux de collecte secteur n°3

4.4.1.4. Synthèse de la campagne de mesures de temps sec

	Unité	Entrée station village	Secteur 2 (village)	Secteur 3
Volume moyen journalier	m ³	50,07	25,97	24,19
Volume de pointe journalier	m ³	56,03	31,62	29,63
Eaux parasites d'infiltration (EPI)	m ³ /h	0,57	0,37	0,14
	m ³ /j	13,75	8,97	3,4
	%	27	35	14
Volume journalier d'eaux usées strictes (EU strictes)	m ³	42,28	22,65	26,23
	EH	281*	151*	174*
Taux de Collecte	%	80	91	95

* sur la base de 150 l/j/EH

Synthèse sur les Eaux Parasites d'Infiltration :

Le point de mesure n°1 en entrée de station du village permet de déterminer un volume journalier arrivant à la station de 50,07 m³ dont 27% sont des eaux parasites d'infiltration (EPI).

Le point de mesure n°2 au niveau du village permet de préciser les secteurs sensibles aux entrées d'eaux parasites.

- Les EPI du secteur 2 représentent 72% (8,97m³) des EPI en entrée de station.
- Les EPI du secteur 3 représentent 27% (3,4m³) des EPI en entrée de station.



4.4.2. Analyse du fonctionnement par temps de pluie

4.4.2.1. Pluviométrie

Plusieurs épisodes pluvieux significatifs ont été observés durant la campagne de mesures.

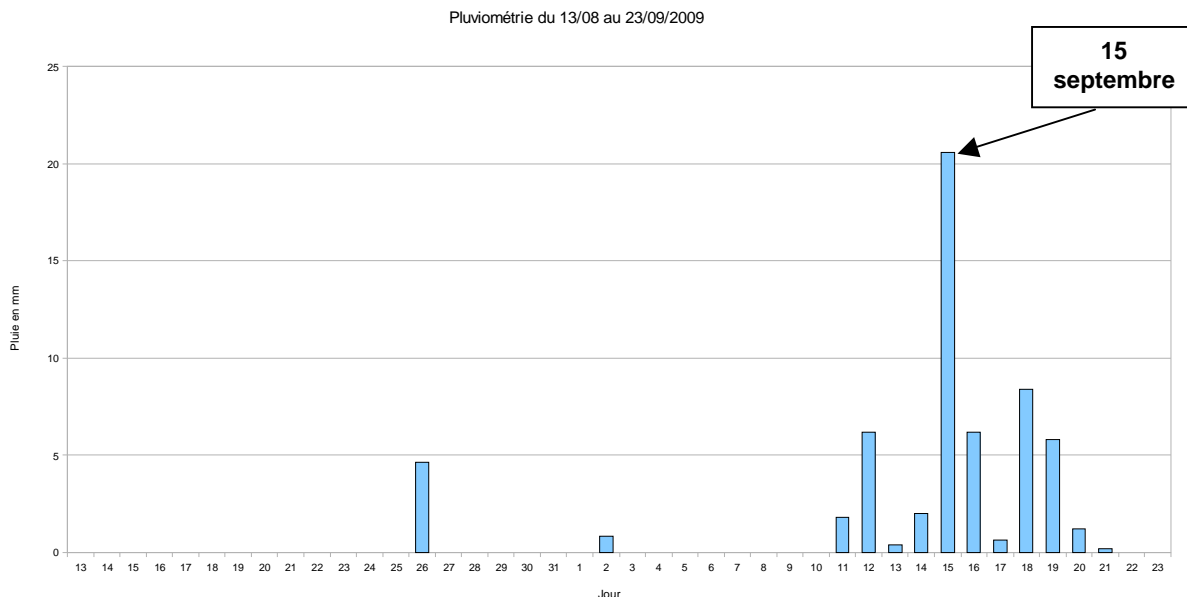


Figure 17 : Pluviométrie

4.4.2.2. Analyse du fonctionnement en entrée de station d'épuration du village

Contenu du nombre important de journées pluvieuses, il est possible de calculer le coefficient directeur du débit excédentaire en fonction de la pluviométrie.

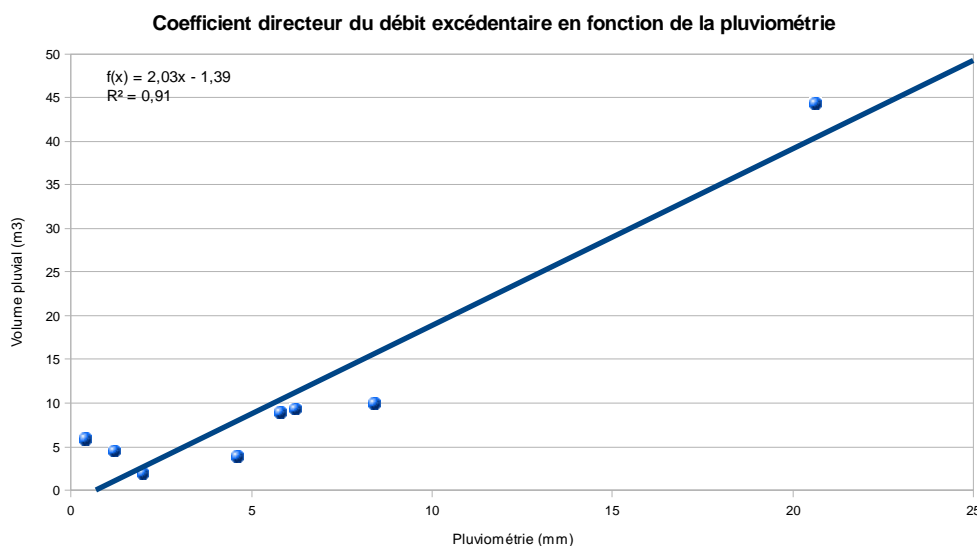


Figure 18 : Coefficient directeur secteur n°1



En prenant pour chaque journée de pluie, le survolume et l'intensité de la pluie, nous obtenons la relation suivante :

$$\text{survolume(m}^3\text{)} = 2,03 \times \text{pluviométrie (mm)} - 1,39$$

Le tableau suivant donne le survolume et la surface active associée en fonction de la pluviométrie testé :

Pluviométrie (mm)	Survolume (m ³)	Surface active (m ²)
5	8,76	1752
10	18,91	1891
15	29,06	1937
20	39,21	1961
25	49,36	1974
30	59,51	1984

Le graphique ci-après compare les débits horaires obtenus le 15 septembre 2009 (temps de pluie) aux débits observés sur la période de temps sec.

On constate un temps de réponse à un événement pluvieux relativement rapide ce qui laisse supposer des connexions de grilles pluviales et/ou de gouttières sur le réseau d'eaux usées.

Une surface active de 2200 m² peut être considérée (survolume de 44,3 m³ pour une pluviométrie de 20,6 mm).

15 septembre	
Volume temps sec	50,1
Volume temps pluie	94,4
Survolume	44,3
Pluviométrie mm	20,6
Sensibilité m ³ /mm	2,2

Entrée de la station d'épuration

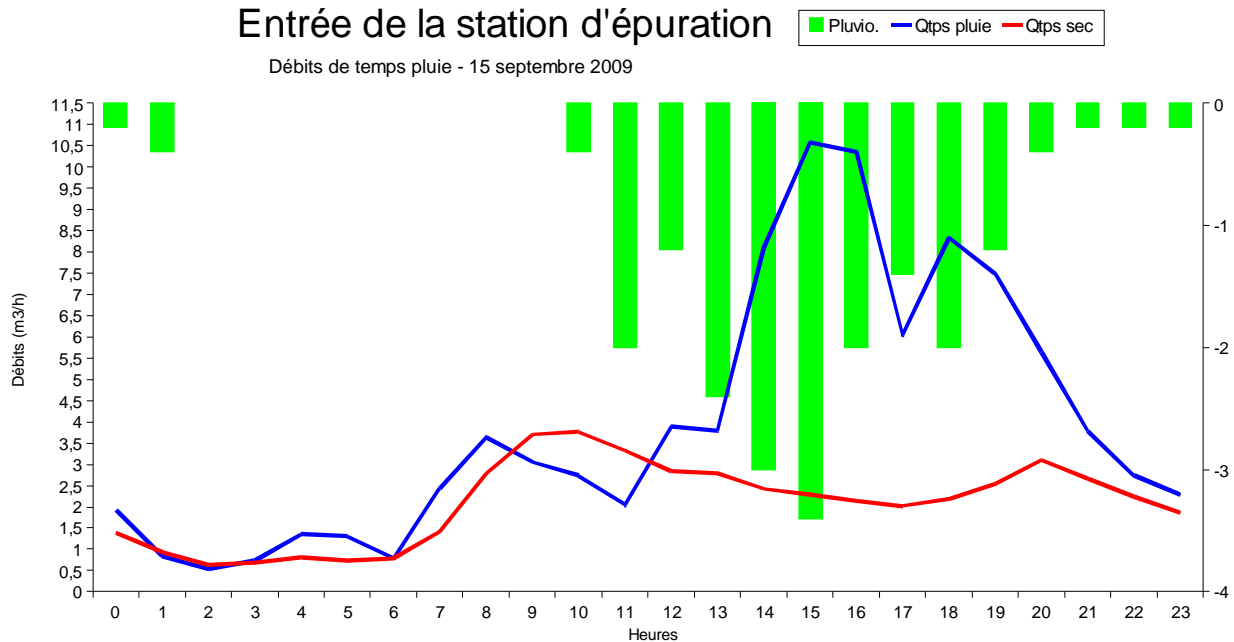


Figure 19 : comparaison débits de temps sec et débit de temps de pluie en entrée de station



4.4.2.3. Secteur 2

Coefficient directeur du débit excédentaire en fonction de la pluviométrie

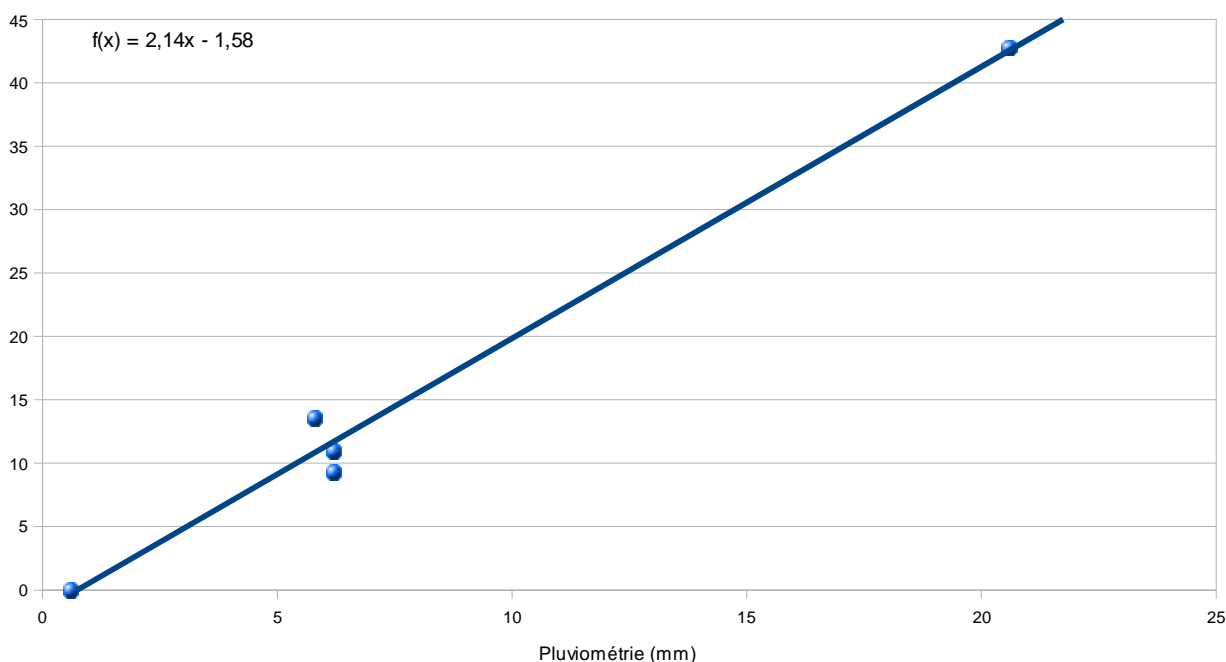


Figure 20 : Coefficient directeur secteur n°2

La même approche conduit pour le secteur 2 à :

$$\text{survolume}(\text{m}^3) = 2,14 \times \text{pluviométrie (mm)} - 1,58$$

Le tableau suivant donne le survolume et la surface active associée en fonction de la pluviométrie testé :

Pluviométrie (mm)	Survolume (m ³)	Surface active (m ²)
5	9,11	1822
10	19,81	1981
15	30,51	2034
20	41,21	2061
25	51,91	2076
30	62,61	2087

Le graphique ci-après compare les débits horaires obtenus le 15 septembre 2009 (temps de pluie) aux débits observés sur la période de temps sec.

On constate un temps de réponse à un événement pluvieux relativement rapide ce qui laisse supposer des connexions de grilles pluviales et/ou de gouttières sur le réseau d'eaux usées.

Une surface active de 2100 m² peut être considérée (survolume de 42,7 m³ pour une pluviométrie de 20,6 mm).

	15 septembre
Volume temps sec	26,0
Volume temps pluie	68,7
Survolume	42,7
Pluviométrie mm	20,6
Sensibilité m ³ /mm	2,1

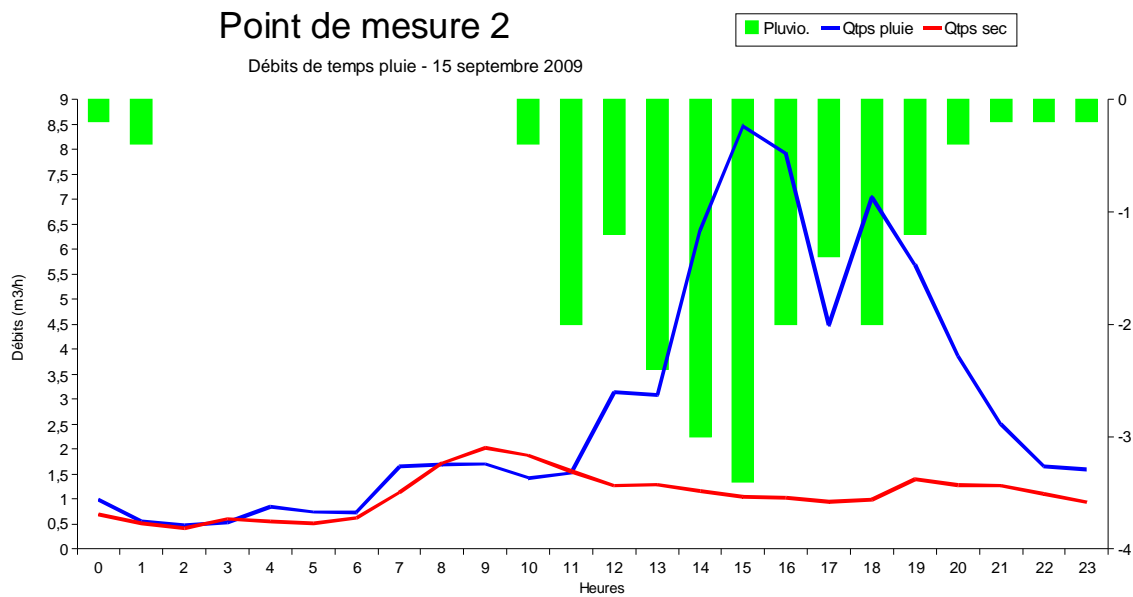


Figure 21 : Comparaison débits de temps sec et débit de temps de pluie point n°2

4.4.2.4. Secteur 3

Rappel : Les résultats suivant proviennent de la différence des débits en entrée de la station et des débits en aval du village.

Une surface active de 100 m² peut être considérée (survolume de 2,8 m³ pour une pluviométrie de 20,6 mm).

	15 septembre
Volume temps sec	24,1
Volume temps pluie	26,9
Survolume	2,8
Pluviométrie mm	20,6
Sensibilité m3/mm	0,1

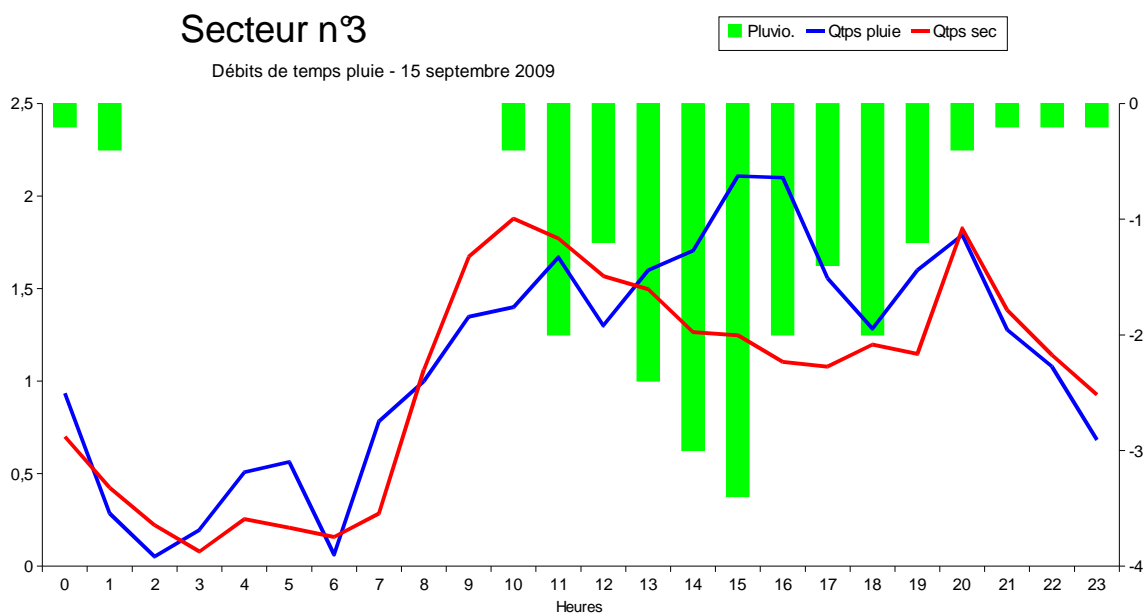


Figure 22 : Comparaison débits de temps sec et débit de temps de pluie secteur n°3



4.4.2.5. Synthèse de la campagne de mesures par temps de pluie

	Unité	Entrée station village	Secteur 2	Secteur 3
Volume moyen journalier temps sec	m ³	50,1	26	24,1
Volume moyen journalier temps pluie	m ³	94,4	68,7	26,9
Survolume	m ³	44,3	42,7	2,8
Pluviométrie	mm	20,6	20,6	20,6
Sensibilité	m ³ /mm	2.2	2,1	0,1
Surface active	m²	2200	2100	100

Figure 23 : Synthèse des origines des apports d'eaux parasites de temps de pluie par bassin de collecte



4.5. Localisation des EPI – inspections nocturnes

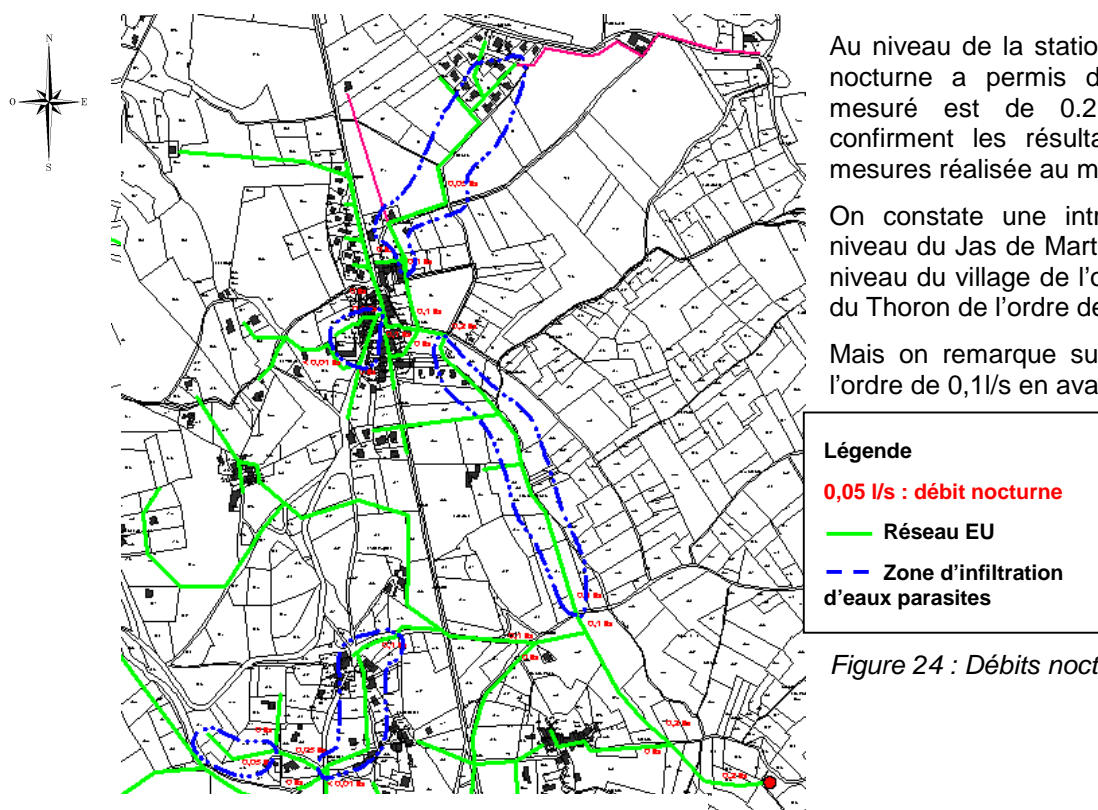
4.5.1. Mode opératoire

Une visite nocturne du réseau a été réalisée dans la nuit du 10 au 11 décembre 2009 entre minuit et 4h00 du matin lorsque les rejets d'eaux usées au réseau sont considérés comme nuls.

On considère que 90% des débits observés la nuit sont des eaux parasites.

4.5.2. Résultats

Les plans ci-après présentent les principaux résultats obtenus lors de ces investigations. Les mesures présentées sont exprimées en litres par seconde. L'ensemble des résultats est présenté dans le rapport annexe.



Au niveau de la station d'épuration, l'inspection nocturne a permis de montrer que le débit mesuré est de 0,2 l/s. Ces observations confirment les résultats de la campagne de mesures réalisée au mois d'août 2009 (0,16 l/s).

On constate une intrusion d'eaux claires au niveau du Jas de Martel de l'ordre de 0,1 l/s, au niveau du village de l'ordre de 0,1 l/s, au niveau du Thoron de l'ordre de 0,1 l/s.

Mais on remarque surtout une perte d'eau de l'ordre de 0,1 l/s en aval du Village.

Extrait [cart@jour](#) - G2C – janvier 2010 - sans échelle

Figure 24 : Débits nocturnes observés

4.5.3. Synthèse

Le débit d'eaux parasites mesuré en entrée de la station d'épuration du village durant la visite nocturne est de **0,18 l/s** (90% de 0,2 l/s) soit **0,65 m³/h** pour le mois de décembre 2009.

Ce débit est à comparer avec les **0,57 m³/h** mis en évidence durant la campagne estivale. Le réseau est donc à priori aussi sensible aux eaux parasites en été qu'en hiver.



4.6. Localisation des EPI – inspections Télévisée

4.6.1. Méthodologie

Cette opération consiste à observer la pathologie des réseaux. Les défauts que l'on peut rencontrer sont de deux types : fonctionnels ou structurels.

Défauts fonctionnels : nuisent au bon fonctionnement de l'ouvrage	Défauts structurels : concernent la structure de l'ouvrage et diminuent ainsi sa résistance
Les contres pentes	Les fissures circulaires, biaisées ou longitudinales
Les flaches (affaissement ponctuel d'un tronçon créant une retenue d'eau)	Les cassures
Les changements de section (réparations ponctuelles)	Les affaissements de voûte
Les décalages des emboîtements (désalignement, désaxage)	Les effondrements
Les branchements pénétrants qui peuvent gêner l'écoulement lors de flux importants	Les déboîtements
Les ovalisations de la canalisation (à la suite d'une surcharge verticale)	Les perforations
Les obstacles à l'écoulement (racines, joints pendants, concrétions et dépôts divers)	
Les infiltrations	

4.6.2. Résultat des investigations télévisées

TRONÇONS ETUDIÉS

Les secteurs inspectés (1650 mètres) lors du passage caméra effectué le 17 mars 2010 sont les suivants :

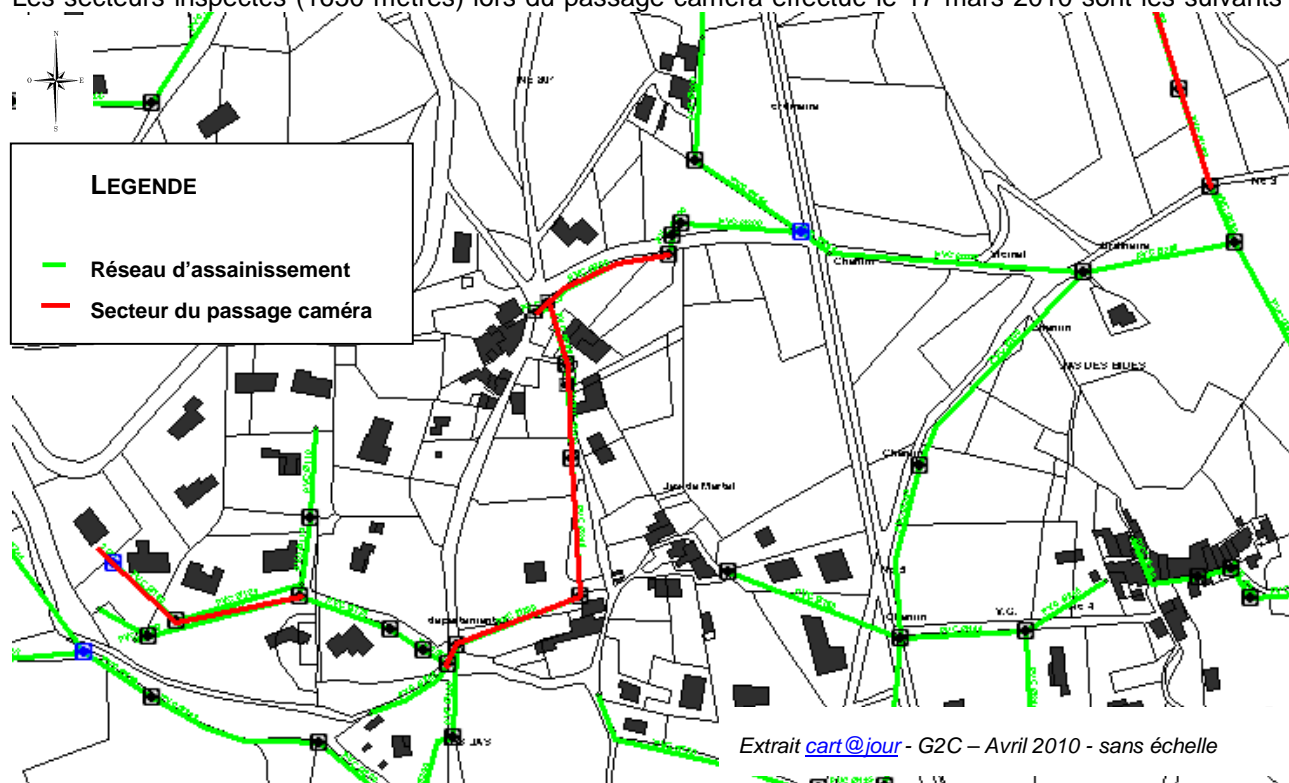


Figure 25 : Cartographie des inspections télévisées (secteur des Jas)

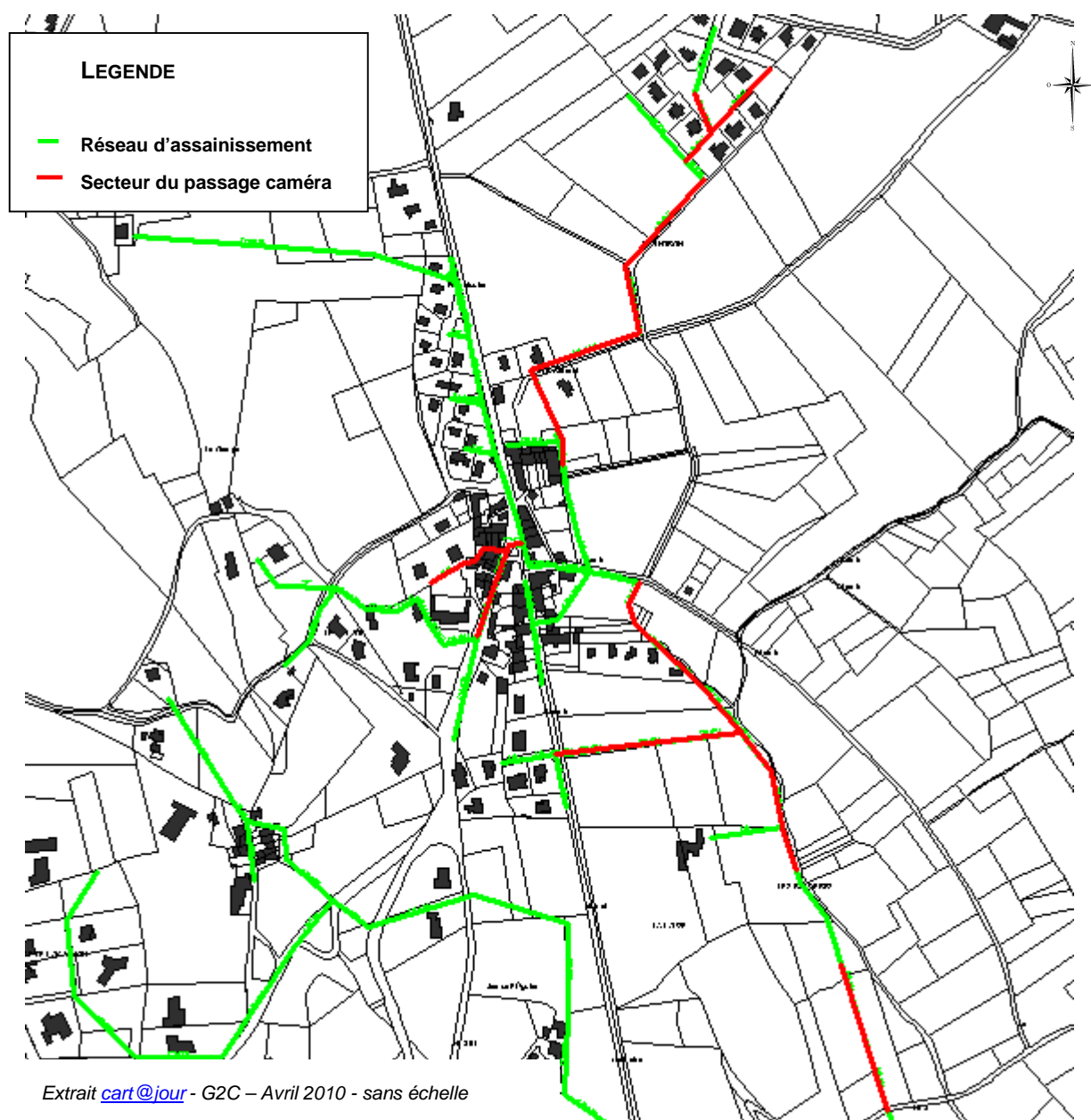


Figure 26 : Cartographie des inspections télévisées (secteur du village)

SYNTHESE DES ANOMALIES RECENSEES

Pour chaque tronçon observé, une note est donnée en fonction du type d'anomalie recensée. Chaque type d'anomalie est affecté d'un critère de pondération en fonction du désordre constaté. Le poids des critères retenus est le suivant : risque réel d'infiltration (coeff. de pondération de 50), risque potentiel d'infiltration (coeff. de pondération de 40), risque structurel (coeff. de pondération de 25), risque hydraulique moindre (coeff. de pondération de 5).

La somme des notes des anomalies d'un même tronçon permet de lui donner une **note globale**. En fonction de cette note, la réhabilitation des tronçons peut être hiérarchisée en terme de priorité d'intervention.

Le tableau suivant présente l'ensemble le type de réhabilitation préconisé sur les réseaux inspectés et les coûts de réhabilitation correspondants.



Type de réhabilitation	Prix unitaire pour la réhabilitation ponctuelle € HT	Nombre d'anomalies	Estimation du coût de réhabilitation € HT
Fraisage + manchette	500	9	4500
Fraisage + résine	150	1	150
Fraisage puis reprise du branchement	300	1	300
Fouille ponctuelle	1000	3	3000
Mise en place de regard	1000	6	6000
Total		20	13950
Curage	2,5 €/m	332 mètres	830
Total			14780

Les secteurs les plus dégradés sur lesquels il est nécessaire de réaliser un renouvellement de la canalisation ont été observés sur les tronçons situés au niveau du village et sur le secteur des Jas. Les résultats sont présentés ci-après :

Tronçons	Linéaire (m)	Estimation du coût de renouvellement € HT
RV66 à RV58	80	16000
RV38 à RV21	58	11600
RV21 à RV18	43	8600
RV5 à RV4	102,9	20580
RV104 à RV66	55	11000
RV110 à RV100	45	9000
RV100 à RV 76	120	24000
Branchement entre RV18 à RV21	80	16000
Total		116780

Le coût de réhabilitation du réseau d'eaux usées de Châteauneuf Val Saint Donat est estimé à près de **131 560 €HT**.

La carte localisant ces travaux est présentée dans le rapport de phase 3.

Ces passages caméra ont confirmé et localisé précisément certaines anomalies mises en évidence lors des inspections nocturnes et tests à la fumée.

PRECONISATIONS ET TRAVAUX D'URGENCE

Au regard des données obtenues lors des investigations de terrain, il apparaît qu'une action rapide (remplacement de tronçon ou intervention ponctuelle) sur le secteur responsable d'entrées d'eaux parasites, (linéaire de 583 m) permettrait de limiter les apports d'eaux claires au niveau de la station d'épuration.

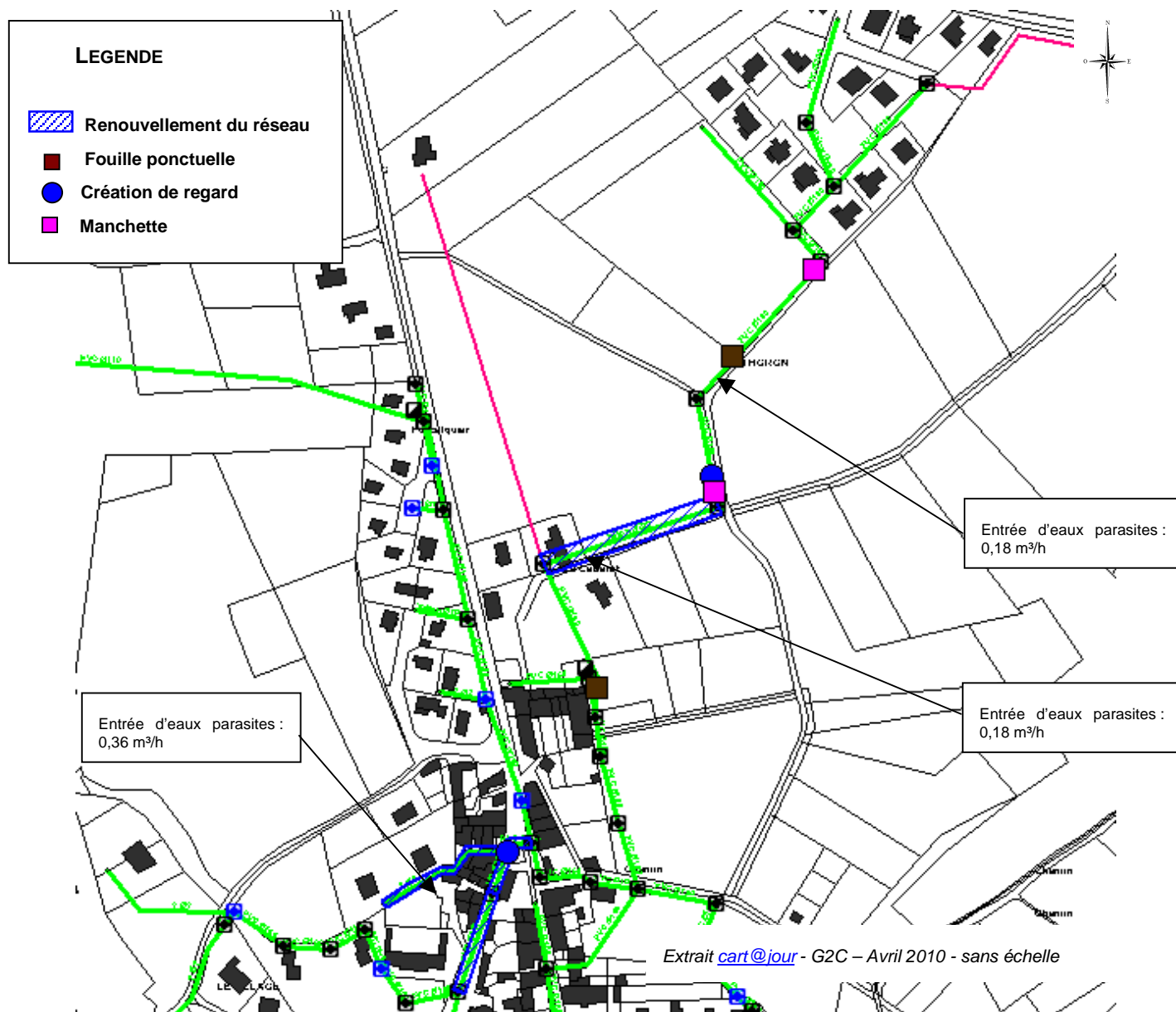


Figure 27 : Localisation d'entrée d'eau parasite secteur du Thoron et du village

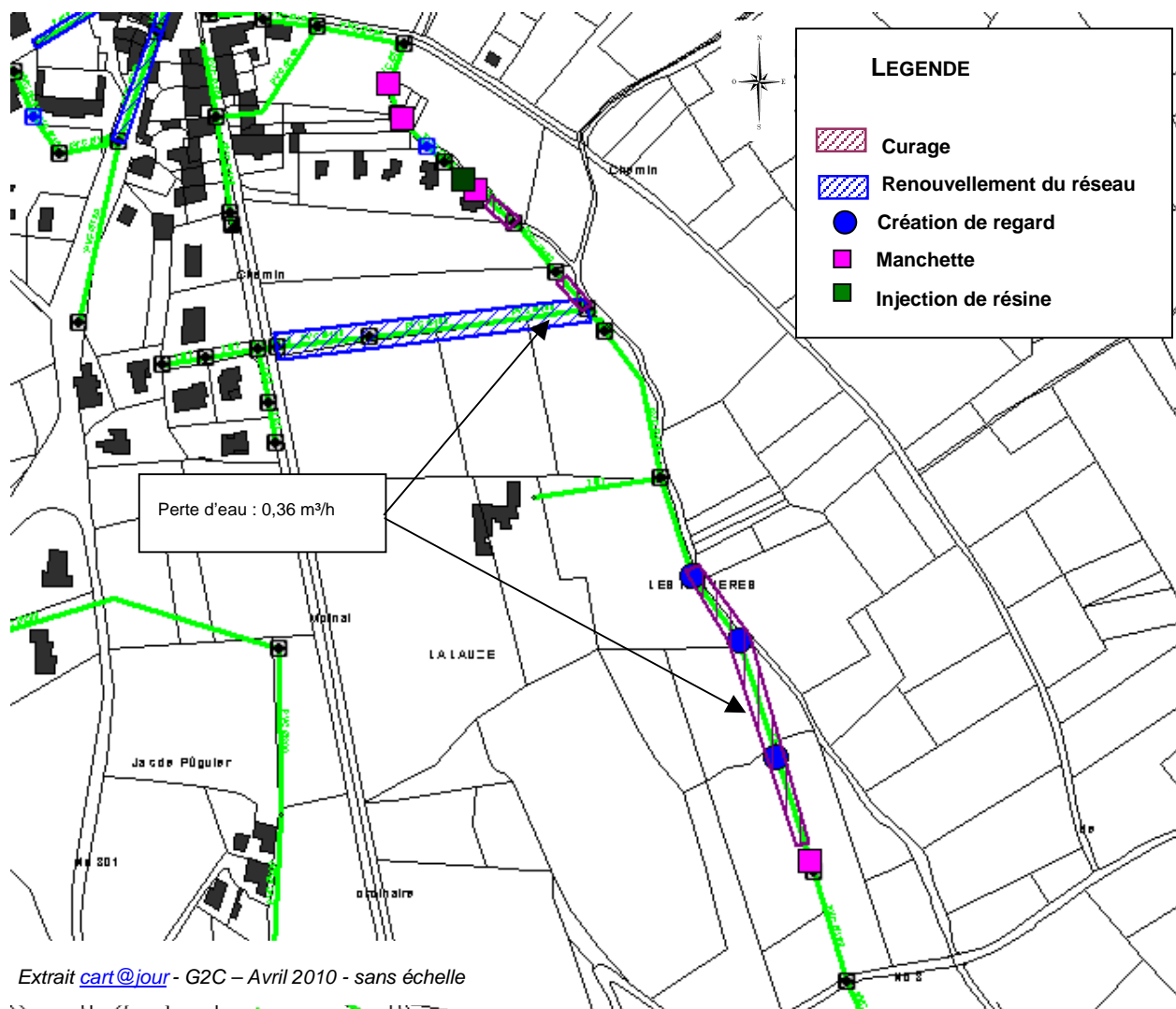


Figure 28 : Localisation des pertes d'eau en aval du village

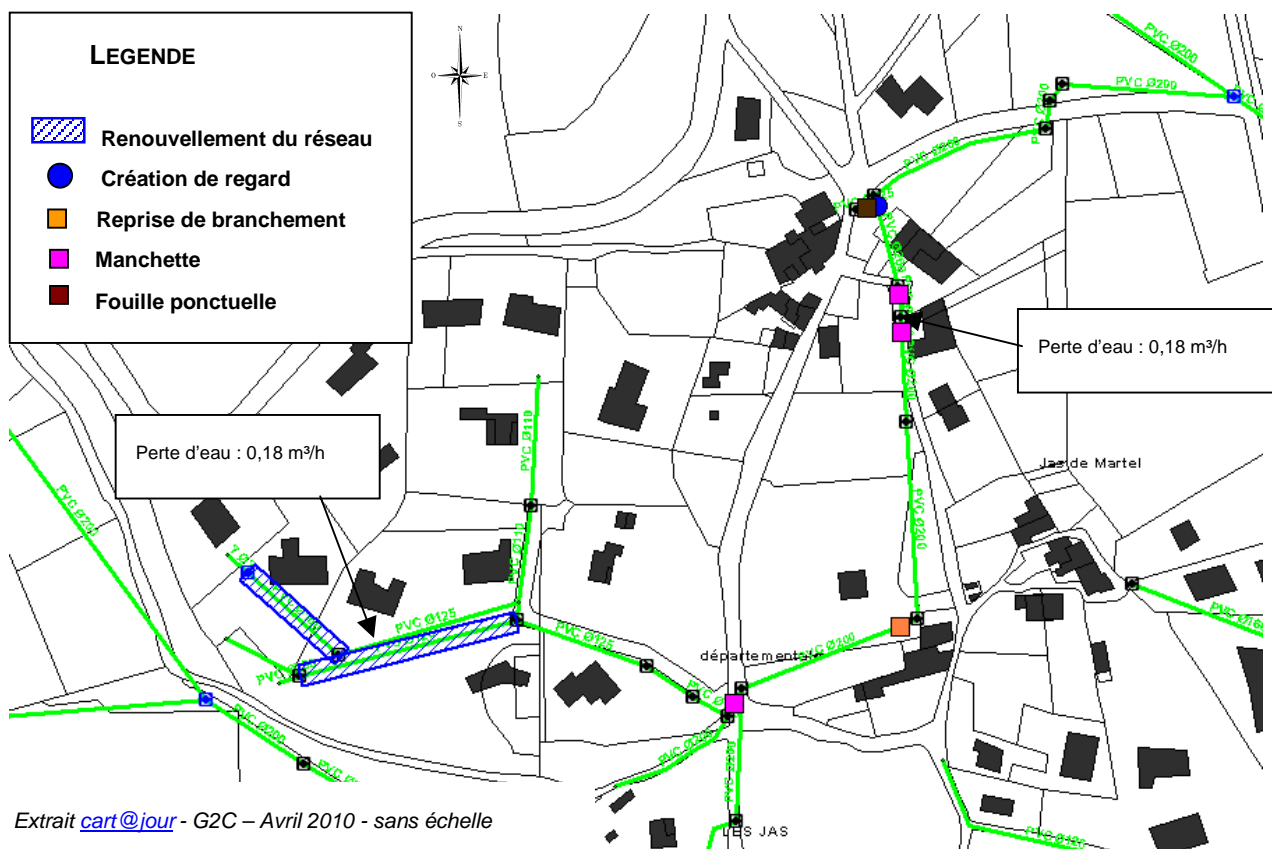


Figure 29 : Localisation d'entrée d'eau parasite secteur des JAS

4.7. Détermination des EPC – tests à la fumée

4.7.1. Méthodologie

Sur les tronçons affectés par des entrées d'eaux claires météoriques, des tests à la fumée sont réalisés à l'aide d'un générateur de fumée très puissant. Ce générateur insuffle la fumée dans la conduite principale d'eaux usées, de part et d'autre du regard, sur une distance variable de 50 ml dans le cas d'une forte présence d'anomalies à 200 ml dans le cas où il y a peu ou pas d'anomalies. La fréquence des mesures dépend donc de la concentration des anomalies recensées.

Lorsque des ouvrages de collecte d'eaux pluviales (gouttières, grilles, avaloirs ou autres) sont branchés sur le tronçon testé, la fumée s'échappe de ceux-ci permettant ainsi une localisation précise (avec photo) et un calcul au plus juste de la surface drainée.



Il faut distinguer :

- les descentes de toitures raccordées au réseau d'eaux usées,
- les raccordements de particuliers défectueux (problèmes autres que les gouttières),
- les portions de réseau d'eaux pluviales raccordées sur le réseau d'eaux usées (avaloirs, grilles...)
- les boîtes siphonides et les tampons non étanches susceptibles de capter les eaux ruisselant sur la chaussée.
- Les tests à la fumée ne pourront pas mettre en évidence les anomalies suivantes :
- gouttières ou grilles de cour raccordées à l'amont d'un siphon,
- les infiltrations liées à des défauts structurels de canalisations (drainage des terrains par des casses de tuyaux, des joints non étanches...),

les manipulations intempestives effectuées par les abonnés lors de gros orages.

4.7.2. Déroulement de la campagne de tests à la fumée

La campagne des tests à la fumée s'est déroulée sur la commune de Châteauneuf Val Saint Donat le 9 décembre 2009.

4.7.3. Résultat des tests à la fumée

FICHES D'ANOMALIES

Chaque anomalie a fait l'objet d'une fiche d'investigation « Tests à la fumée » qui regroupe toutes les informations relatives à l'anomalie :

- Adresse (n° et nom de la rue, habitant concerné),
- Origine (privée ou publique)
- Nom du bassin de collecte,
- Type d'anomalies (gouttières, avaloirs, ...),
- Surface active correspondante.

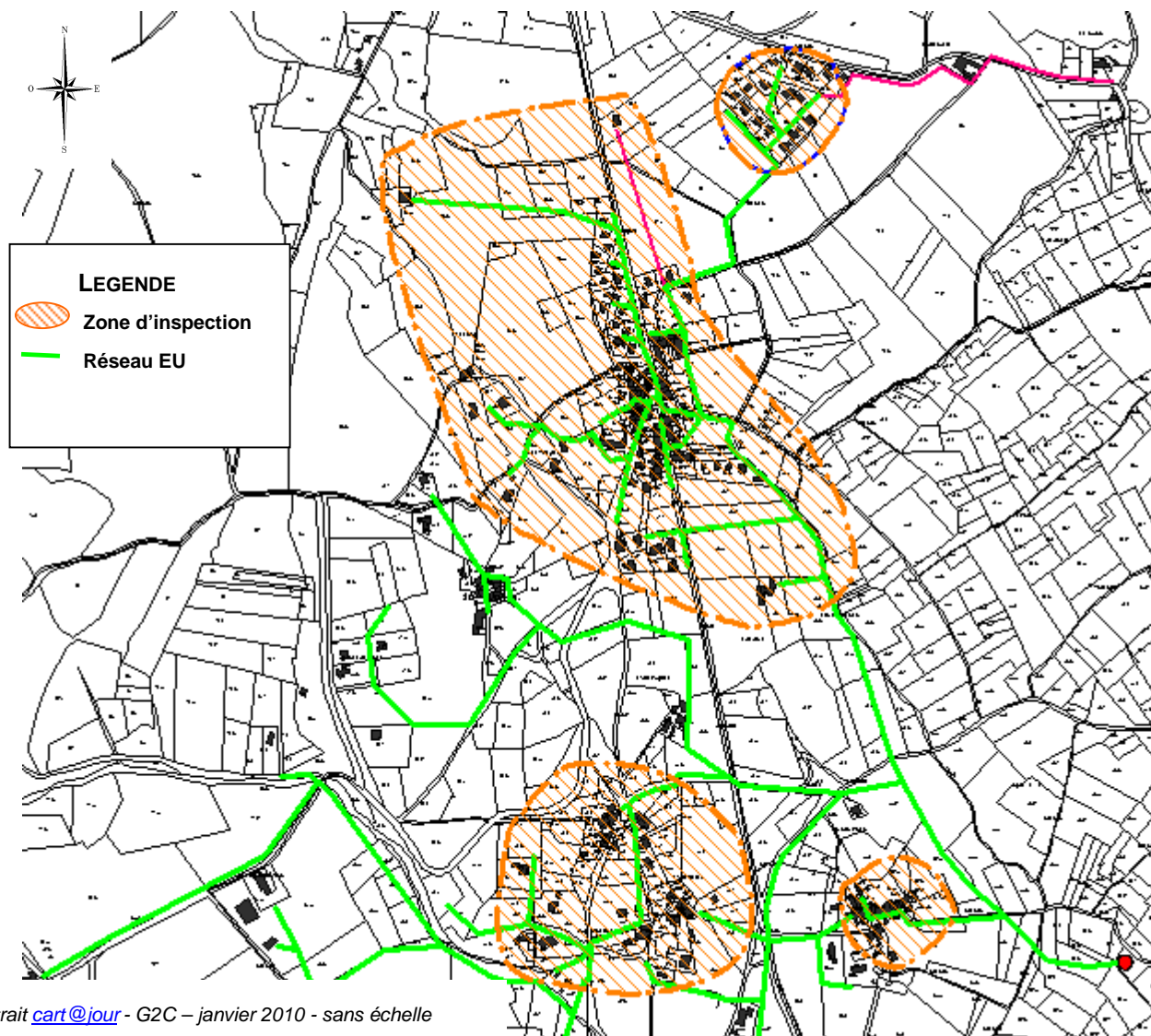
La cartographie permet de localiser précisément les anomalies mises en évidence par ces tests à la fumée.

Les fiches et la carte se trouvent dans le rapport annexe.



BILAN GÉNÉRAL DES ANOMALIES

Un peu plus de 3 000 mètres ont été inspecté via les tests à la fumée.



Extrait [cart@jour](#) - G2C – janvier 2010 - sans échelle

Figure 30 : Localisation des secteurs inspectés avec la fumée

Le tableau suivant résume, les anomalies en fonction de leur origine, de leur type et de leur surface drainée. Pour certaines anomalies, les surfaces actives n'ont pas été déterminées au vu des difficultés d'évaluation.

Bassin concerné	Linéaire de réseau inspecté en ml	Surface active en m ²	Anomalies			
			Gouttière	Grille	Casse réseau	Autre
Les Jas	650 ml	150	1	0	1	2
Village	2 350 ml	465	6	2	2	2

Tableau 18 : Bilan des anomalies détectées avec les tests à la fumée

La surface active est de l'ordre de 615 m². Ce résultat est inférieur à la surface active de 2 200 m² déterminée à partir de la campagne de mesures de débits.

Ces différences peuvent s'expliquer par l'approximation faite pour estimer les surfaces actives raccordées, par la non prise en compte des anomalies dont les surfaces actives sont indéterminées.



La collectivité doit intervenir auprès des administrés pour qu'ils déconnectent leurs gouttières ou leurs grilles. Nous avons remarqué de nombreuses casses sur le réseau, le passage caméra permettra de localiser précisément ces anomalies.

4.8. Diagnostic de la station d'épuration

4.8.1. Présentation

La station d'épuration du village de Châteauneuf Val Saint Donat se situe sur la rive droite du ravin des Chabrières.

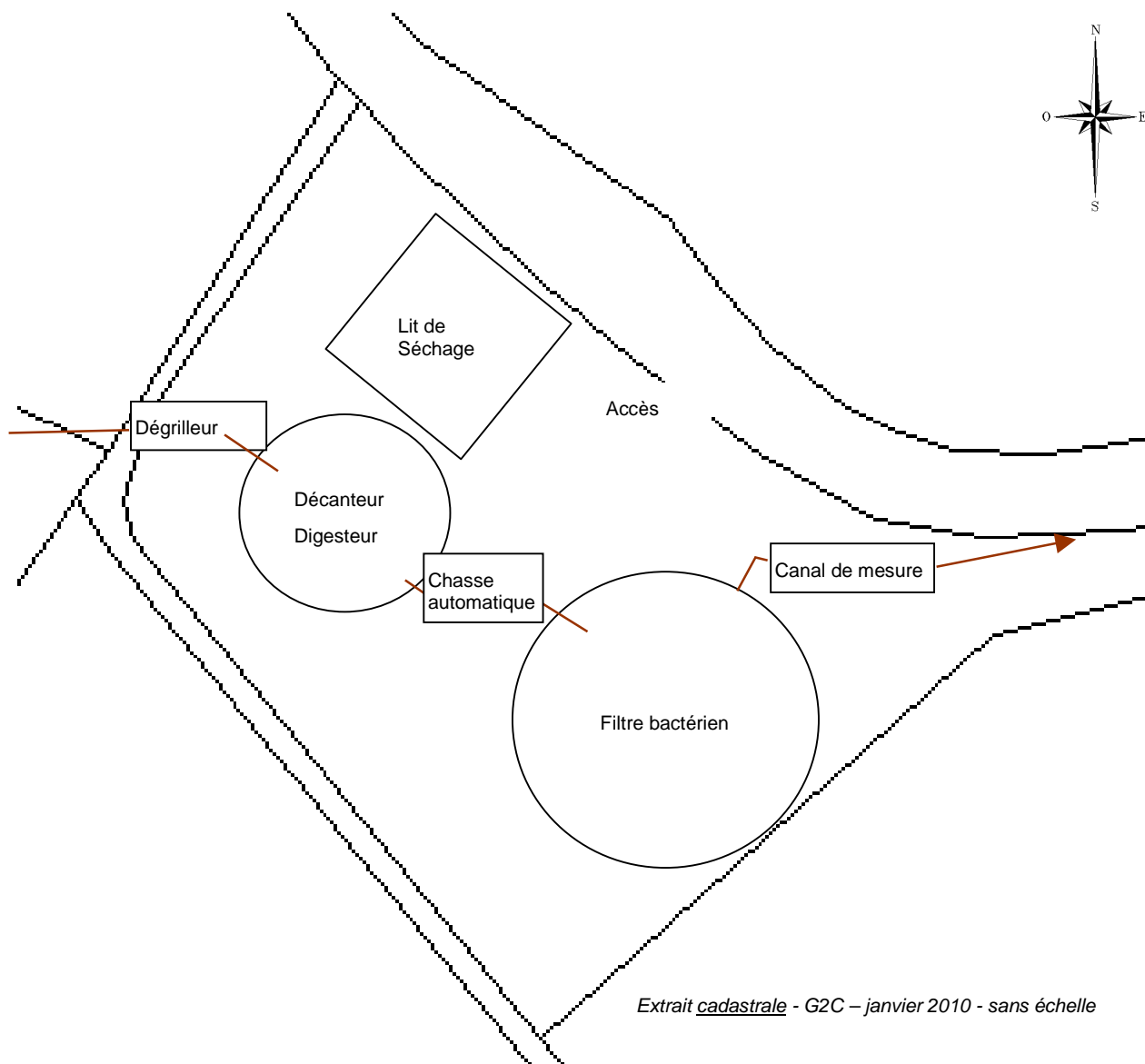
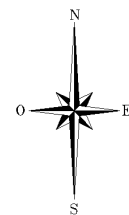
La station d'épuration a été construite par la société SABL A et a été mise en service le 1^{er} janvier 1987. La capacité nominale de la station est de 400 EH. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Débit journalier : **80m³/j**
- Pollution domestique : **DBO5 : 22 kg/j**

Elle permet de traiter les eaux usées du village, le jas des Bides, Jas de Pégrier, jas de Martel, jas de l'Amagnon...

La station est de type lit bactérien faible charge. Elle comprend :

- Un dégrilleur
- Dégraisseur déshuileur
- Un décanteur digesteur
 - surface de décantation : 17 m²,
 - Volume de décantation : 15 m³
 - Volume de digestion : 40 m³
 - volume total du bassin : 59,66 m³
- Un lit bactérien
 - Surface du lit : 38,5 m²
 - Volume du lit : 77 m³
 - Hauteur du lit : 2 m
- Un canal de Comptage
- Deux lits de séchage : 40m²



Extrait cadastrale - G2C – janvier 2010 - sans échelle

Figure 31 : Synoptique de la station d'épuration

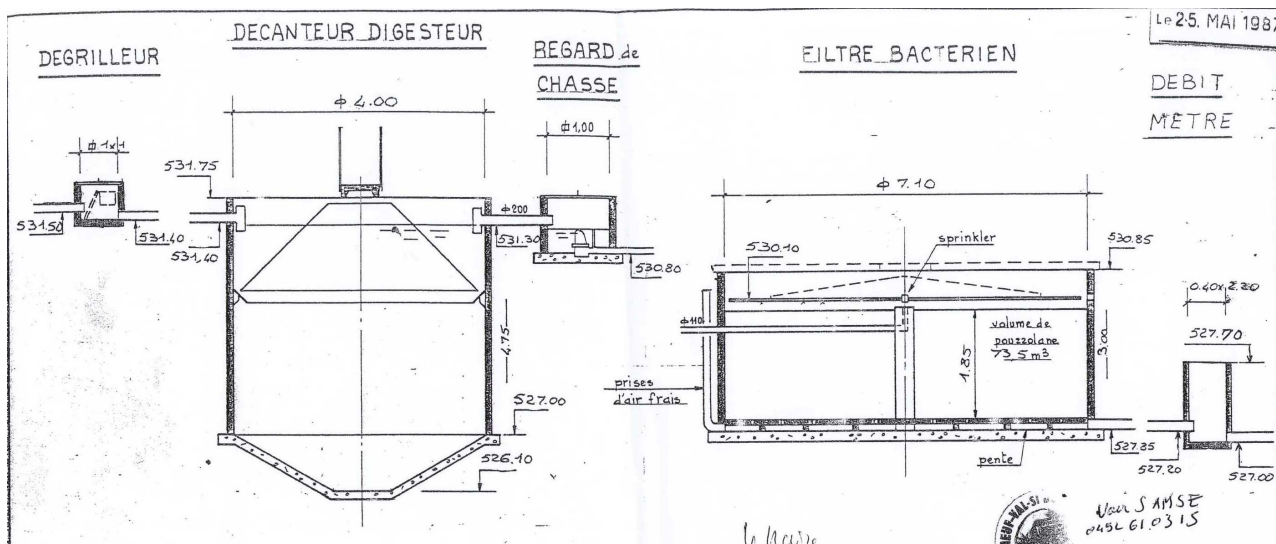
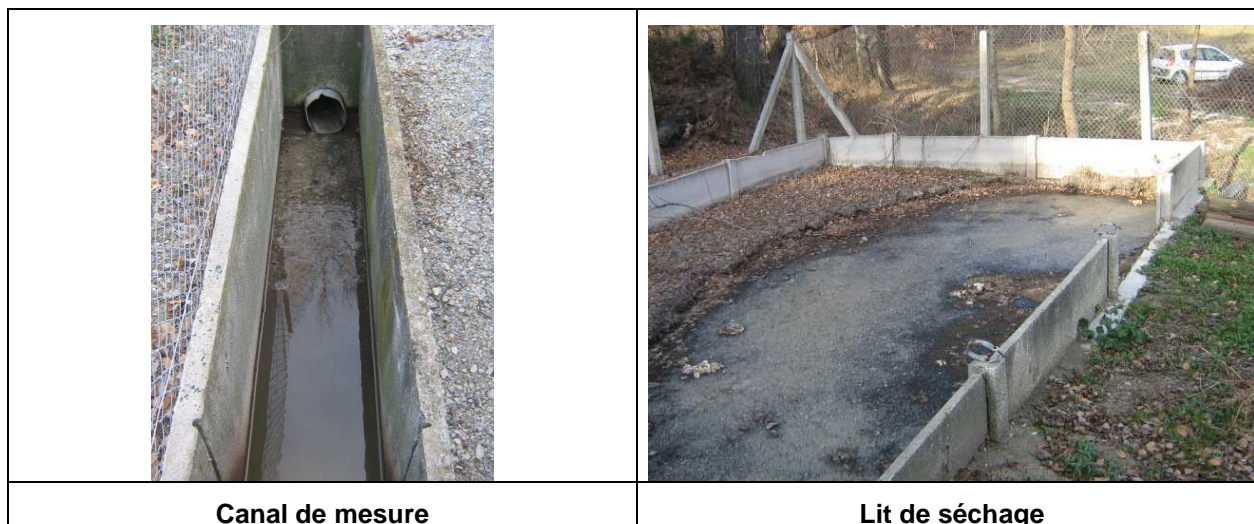


Figure 32 : Synoptique de la station d'épuration sans échelle

4.8.2. Photographie des éléments de la station d'épuration





Canal de mesure

Lit de séchage

4.8.3. Vérification du dimensionnement des ouvrages

- **Rappel des données de base :**

On se base sur les ratios suivants afin de vérifier les capacités de la station :

DCO	0,120 Kg/j
DBO ₅	0,050 Kg/j
MES	0,050 kg/j
PT	0,004 kg/j
NTK	0,015 Kg/j
Débit	0,150 m ³ /j

Sur ces bases :

- Le débit journalier caractéristique de la station de 80 m³/j correspond à 533 EH hydraulique,
- La charge polluante admise en entrée de 22 kg/j de DBO₅ correspond à 440 EH,

Le dimensionnement de la station d'épuration n'est pas commun. Celle-ci a une capacité nominale de 533 EH d'un point de vue hydraulique et de 440 EH d'un point de vue pollution.

- **Décanteur digesteur**

Les deux ouvrages décanteur et digesteur disposent de bases de dimensionnement spécifiques.

Pour le décanteur statique, trois critères principaux entrent en ligne de compte et permettent d'obtenir la décantation souhaitée et d'éviter que l'effluent à traiter ne devienne trop septique :

- la vitesse ascensionnelle maximale ;
- le temps de séjour minimum. Ces deux valeurs limites sont calculées pour le débit de pointe ;
- la pente des parois est également importante pour que les boues ne s'accumulent pas en divers points de l'ouvrage.

Le dimensionnement du digesteur anaérobie repose sur la production de boues par équivalent-habitant et la fréquence de leur évacuation. La quantité de boues produites pendant une période de six mois dépend de leur origine et il convient de préconiser deux dimensionnements :

- pour des boues primaires seules, cette production est évaluée, par semestre, à 90 l/EH ;



- si le décanteur-digester traite aussi des boues secondaires (cas du lit bactérien et des disques biologiques), le volume atteint probablement, par semestre, 120 l/EH.

D'après le FNDAE n°22 – filières d'épuration adaptées aux petites collectivités – on peut retenir un volume utile de 140 l/EH pour le décanteur digesteur, soit un volume utile de 56 m³ pour 400 EH (20 kg/j/DBO5).

A ce volume utile, il faut rajouter un volume mort du fait de la forme du décanteur digesteur.

Le volume de 59,66m³ du décanteur digesteur de Châteauneuf Val Saint Donat apparaît satisfaisant.

- **Lit bactérien**

Afin de vérifier le dimensionnement d'un lit bactérien, on se base sur la charge volumique et sur la charge hydraulique superficielle.

$C_v = \text{flux journalier de DBO}_5 \text{ à l'entrée du lit} / \text{Volume du matériau (kg DBO}_5\text{/m}^3\text{.j)}$

$Ch = \text{Débit d'alimentation du lit} / \text{Surface horizontale (m}^3\text{/m}^2\text{.j)}$

Base de dimensionnement normal : $C_v = [0.4 - 1]$

Afin de correspondre à ces bases de dimensionnement, le lit bactérien doit avoir un volume compris entre 22 et 55 m³.

Base de dimensionnement normal : $Ch = [5 - 25]$

Afin de correspondre à ces bases de dimensionnement, le lit bactérien doit avoir une superficie comprise entre 3,2 et 16 m².

Les caractéristiques du filtre bactérien de la station sont les suivantes : 38,5 m² / 77 m³.

Le filtre bactérien est correctement dimensionné.

4.8.4. Bilan des ouvrages

L'état général des installations est vétuste. Construite à flanc de colline, le sol instable a provoqué de nombreux problèmes sur la station d'épuration.

Le dégrilleur manuel a été remplacé récemment, on observe une stagnation d'eau due aux modifications du décanteur digesteur (hausse de la lame d'eau déversante à la sortie du décanteur digesteur).



Au niveau du décanteur-digester des modifications ont aussi été apportées suite à la destruction du cône de digestion. Entre le décanteur digesteur et le lit bactérien, la chasse automatique a été remplacée récemment, elle est en bon état et fonctionne correctement. Au niveau du lit bactérien, les glissements de terrain ont entraîné le bouchage des cheminées d'aération.



Nous avons remarqué lors de notre visite de la pouzzolane dans les cheminées d'aération provenant certainement de l'affaissement du planché du lit bactérien. Le lit de séchage est lui aussi en mauvais état.

L'entretien en hiver est délicat du fait d'un chemin d'accès peu praticable par temps de pluie, et du fait du manque d'eau potable par température très faible.



4.8.5. Synthèse des mesures ponctuelles SATESE

Les visites du SATESE indiquent de nombreuses anomalies concernant la station d'épuration. Le fonctionnement du décanteur digesteur est médiocre (absence de cloison) et le lit bactérien se colmate. Selon le SATESE, un renouvellement ou une réhabilitation de la station doit être considéré à court terme.

Le SATESE signale aussi que depuis la mise en service de la station d'épuration, la commune de Châteauneuf Val Saint Donat a procédé au changement du dégrilleur et de la chasse automatique. Les analyses effectuées le **19/05/2008** montrent des rendements épuratoires très médiocres pour l'ensemble des paramètres.

Visite du 19/05/2008	Entrée (mg/l)	Sortie (mg/l)	Rendement (%)
DBO5	215	50,9	77
DCO	262	177	32
MES	90	90,3	0
NTK		15,5	
PT		7,02	
pH	8,2	7.2	

Tableau 19 : Rendements épuratoires d'après les analyses du SATESE

Ce résultat est à mettre en relation avec l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 fixe les performances minimales des stations d'épuration de moins de 2000 EH selon les valeurs suivantes :

Paramètre	Concentration à ne pas dépasser	Rendement minimum à atteindre
DBO5 *	35 mg/l	60%
DCO		60%
MES		50%

* pour le paramètre DBO5, les performances sont respectées soit en rendement soit en concentration.



4.8.6. Bilan pollution en entrée/sortie de station d'épuration réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement

Le bilan pollution a été effectué à l'aide de deux préleveurs automatiques placés en entrée et sortie de station le **24 août 2009** dans le cadre de la présente étude. Les résultats des analyses sont présentées dans le tableau suivant :

	Entrée Jour		Sortie Jour	
Volume m ³ :	44,37		44,37	
Paramètres :	Concentration (mg/l)	Charge (kg)	Concentration (mg/l)	Charge (kg)
DBO5	210	9,32	11	0,49
DCO	535	23,74	120	5,32
MES	120	5,32	20	0,89
NTK	86,4	3,83	41,2	1,83
Pt	7,01	0,31	6,14	0,27
pH	7,7		7,7	

Tableau 20 : Charges polluantes en entrée et en sortie (jour) de station pour la journée du 24 août 2009

	Entrée Nuit		Sortie Nuit	
Volume m ³ :	11,66		11,66	
Paramètres :	Concentration (mg/l)	Charge (kg)	Concentration (mg/l)	Charge (kg)
DBO5	130	1,52	6	0,07
DCO	327	3,81	97	1,13
MES	63	0,73	12	0,14
NTK	69,1	0,81	31	0,36
Pt	5,67	0,07	6,7	0,08
pH	7,7		7,65	

Tableau 21 : Charges polluantes en entrée et en sortie (nuit) de station pour la journée du 24 août 2009

On observe un effluent avec des concentrations constantes en sortie et un effluent dilué en entrée entre le jour et la nuit. Cette dernière constatation démontre la présence d'eaux parasites d'infiltration en entrée de station d'épuration.

	Entrée Jour	Entrée Nuit		
Volume m ³ :	44,37	11,66		
Paramètres :	Concentration (mg/l)		Charge (kg)	EH
DBO5	210	130	10,83	217 EH
DCO	535	327	27,55	230 EH
MES	120	63	6,06	121 EH
NTK	86,4	69,1	4,64	309 EH
Pt	7,01	5,67	0,38	94 EH

Tableau 22 : Charges polluantes journalières totales en entrée de station



Conclusion : en période de pointe (mois d'août), la charge polluante en entrée de station représente 230EH sur la charge polluante organique (charge en DCO).

Paramètres :	Charge en entrée (kg/j)	Charge en sortie (kg/j)	Rendement
DBO5	10,83	0,56	95%
DCO	27,55	6,46	77%
MES	6,06	1,03	83%
NTK	4,64	2,19	53%
Pt	0,38	0,35	7%

Tableau 23 : Rendement épuratoire de la station d'épuration de Châteauneuf Val Saint Donat

Les rendements épuratoires de la station du village sont relativement corrects en ce qui concerne la DBO₅. Pour les autres paramètres les rendements sont moyens mais sont supérieurs aux rendements épuratoires attendus pour ce type de filière.

Le ratio DCO/DBO₅ de 2,54 est légèrement supérieur au ratio de 2 caractéristiques d'un effluent de type domestique. Ce ratio témoigne d'une bonne biodégradabilité.

Les résultats des analyses témoignent de charges polluantes inférieures aux capacités de la station d'épuration. La station d'épuration de Châteauneuf Val Saint Donat n'atteint pas encore sa capacité nominale.

En ce qui concerne le rejet, on constate que la station d'épuration de Châteauneuf Val Saint Donat répond aux normes en vigueur.

Un point de mesure pollution a également été installé sur le réseau en aval du village.

	Entrée Jour	Entrée Nuit		
Volume m ³ :	21,58	4,82		
Paramètres :	Concentration (mg/l)		Charge (kg)	EH
DBO5	240	140	5,85	117 EH
DCO	517	332	12,76	106 EH
MES	120	94	3,04	61 EH
NTK	86,9	75,4	2,24	149 EH
Pt	6,93	6,54	0,18	45 EH

Tableau 24 : Charges polluantes journalières totales en aval du village

On constate qu'environ 54% de la charge polluante provient de ce secteur. De plus, la comparaison des concentrations entre la nuit et le jour montre une dilution non négligeable due à la présence d'eaux parasites d'infiltrations.



5. SYNTHÈSE DES DYSFONCTIONNEMENTS OBSERVÉS SUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

5.1. Assainissement non collectif

Il n'existe pas sur la commune de Châteauneuf Val Saint Donat de secteur où l'assainissement non collectif est impossible (en terme d'aptitude des sols). Les unités de sol U2 et U3, qui présentent une aptitude des sols peu favorable, nécessitant la mise en place d'un lit filtrant vertical non drainé, ont été rencontrées sur la majorité du territoire communal. Dans leur ensemble, les logements actuellement en assainissement autonome ne présentent pas de contraintes importantes à la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement individuel.

Sur les 18 habitations ayant été enquêtées, il ressort que 50% disposent d'une filière de traitement conforme (tranchées d'infiltration, lit filtrant vertical non drainé) et que 44% rejettent leurs eaux usées au milieu récepteur sans traitement.

5.2. Assainissement collectif

5.2.1. Réseau

La campagne d'investigations menées sur le réseau d'assainissement a permis de définir les principales caractéristiques de fonctionnement suivantes :

■ Anomalies réseau (dépôts, colmatage, infiltration,...):

La reconnaissance réseau a permis de mettre en évidence quelques regards cassés. On a noté également 10 regards inaccessibles et 1 non trouvé. En général, les regards visités étaient en bon état.

Il faut donc prévoir :

- Des travaux de remise à niveau pour 11 regards ;
- Des travaux ponctuels d'étanchéification de 6 regards.

■ Eaux parasites d'infiltration :

Le point de mesure n°1 en entrée de station du village a permis de déterminer un volume journalier arrivant à la station de 50,07 m³ dont 27% sont des eaux parasites d'infiltration (EPI).

Le point de mesure n°2 situé en aval du village a permis de préciser les secteurs sensibles aux entrées d'eaux parasites.

- Le secteur du village représente 72% des EPI en entrée de station.
- Le secteur des Jas représente 27% des EPI en entrée de station.

Les investigations nocturnes ont permis de localiser certaines de ces infiltrations d'eaux. Les infiltrations ont été détectées durant la nuit au niveau du village, du Thoron, du Jas de Martel. Une perte d'eau a été détectée en aval du Village.

Le débit d'eaux parasites mesuré en entrée de la station d'épuration du village durant la visite nocturne est de **0,18 l/s** (90% de 0,2 l/s) soit **0,65 m³/h** pour le mois de décembre 2009.

Ce débit est à comparer avec les **0,57 m³/h** mis en évidence durant la campagne estivale. Le réseau est donc à priori aussi sensible aux eaux parasites en été qu'en hiver.

Les passages caméra ont permis de localiser certaines des anomalies responsables d'infiltrations d'eaux.



Sur les tronçons au niveau du village du Thoron et des Jas, il est nécessaire de procéder à des réparations ponctuelles sur le collecteur (manchette, création de regard, fouille ponctuelle...) ou au renouvellement de la canalisation (580 mètres).

Ces travaux devraient permettre d'éliminer 15,6 m³/jour d'EPI soit environ 5700 m³/an (base campagne de mesure automnale et investigation nocturne) et d'éviter des pertes d'eaux usées en aval du village.

■ Eaux parasites de captage :

Une surface active de 2200 m² a été estimée sur l'ensemble du réseau d'eaux usées à partir de la campagne de mesure. La majorité de EPC proviennent du secteur du village (2100 m²).

Une surface active de 615 m² a été estimée à partir des tests à la fumée (pour certaines anomalies les surfaces actives associées n'ont pu être déterminées).

16 anomalies ont été détectées avec la fumée. Ce sont principalement des casses de réseaux et quelques gouttières ou grilles raccordées aux réseaux d'eaux usées.

5.2.2. Unités de dépollution

D'un point de vue dimensionnement en période de pointe, la charge hydraulique et la charge polluante sont inférieures à la capacité nominale.

Les conclusions du SATESE et les rendements médiocres montrent la nécessité d'une réhabilitation ou d'un renouvellement de la station de traitement.

En ce qui concerne les analyses effectuées dans le cadre du schéma directeur, les rendements épuratoires et les concentrations en sorties de la station d'épuration répondent aux normes en vigueur ainsi qu'aux performances de ce type de station de traitement.

La station d'épuration du Châteauneuf Val Saint Donat est en très mauvais état, son renouvellement est à envisager à moyen terme.

5.2.3. Problématiques vis à vis de l'assainissement collectif et non collectif

Les enjeux sur la commune du Châteauneuf Val Saint Donat se situent essentiellement au niveau du bon fonctionnement du système d'assainissement.

Cela passe principalement par une pérennisation, voire une amélioration de la qualité des rejets en sortie des systèmes d'assainissement non collectif.

Une amélioration des rejets des stations d'épuration commence par une amélioration des effluents en entrée. Il est nécessaire que la commune envisage de limiter voir supprimer les intrusions d'eaux claires de temps sec et de temps de pluie.



6. L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

La reconnaissance du réseau d'eaux pluviales s'est déroulée en décembre 2009. Elle a permis de mettre en évidence l'existence de réseaux dans le cœur du village. L'exutoire de ce réseau est le ravin des Chabrières.

Au niveau des autres secteurs, les eaux pluviales ruissellent jusqu'aux ravins affluents du ravin des Chabrières, affluents du ravin du pas du Vêze (commune de Montfort) ou affluents du Riou (commune d'Aubignosc)

La commune ne signale aucun problème d'écoulements par temps de pluie.

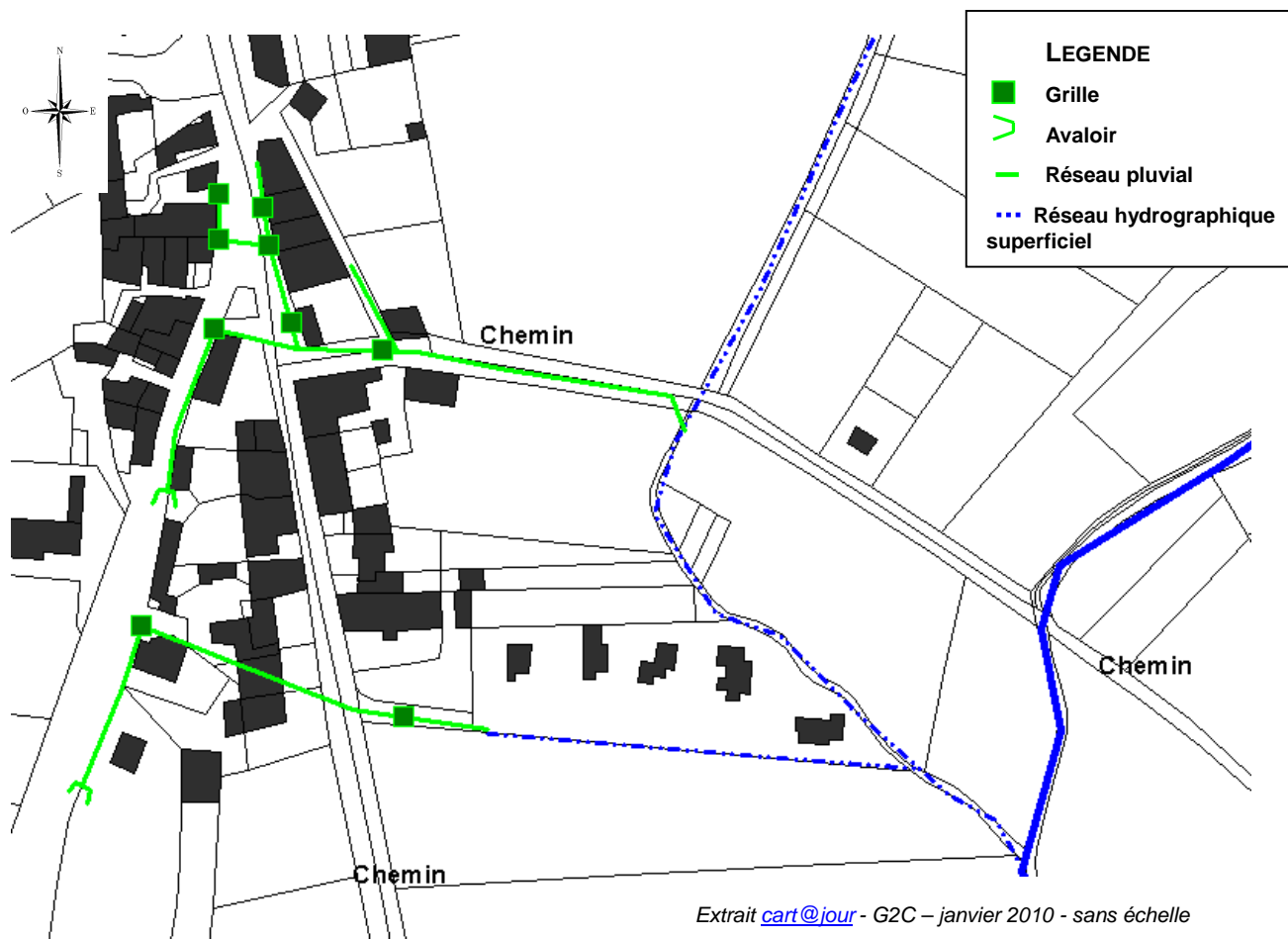
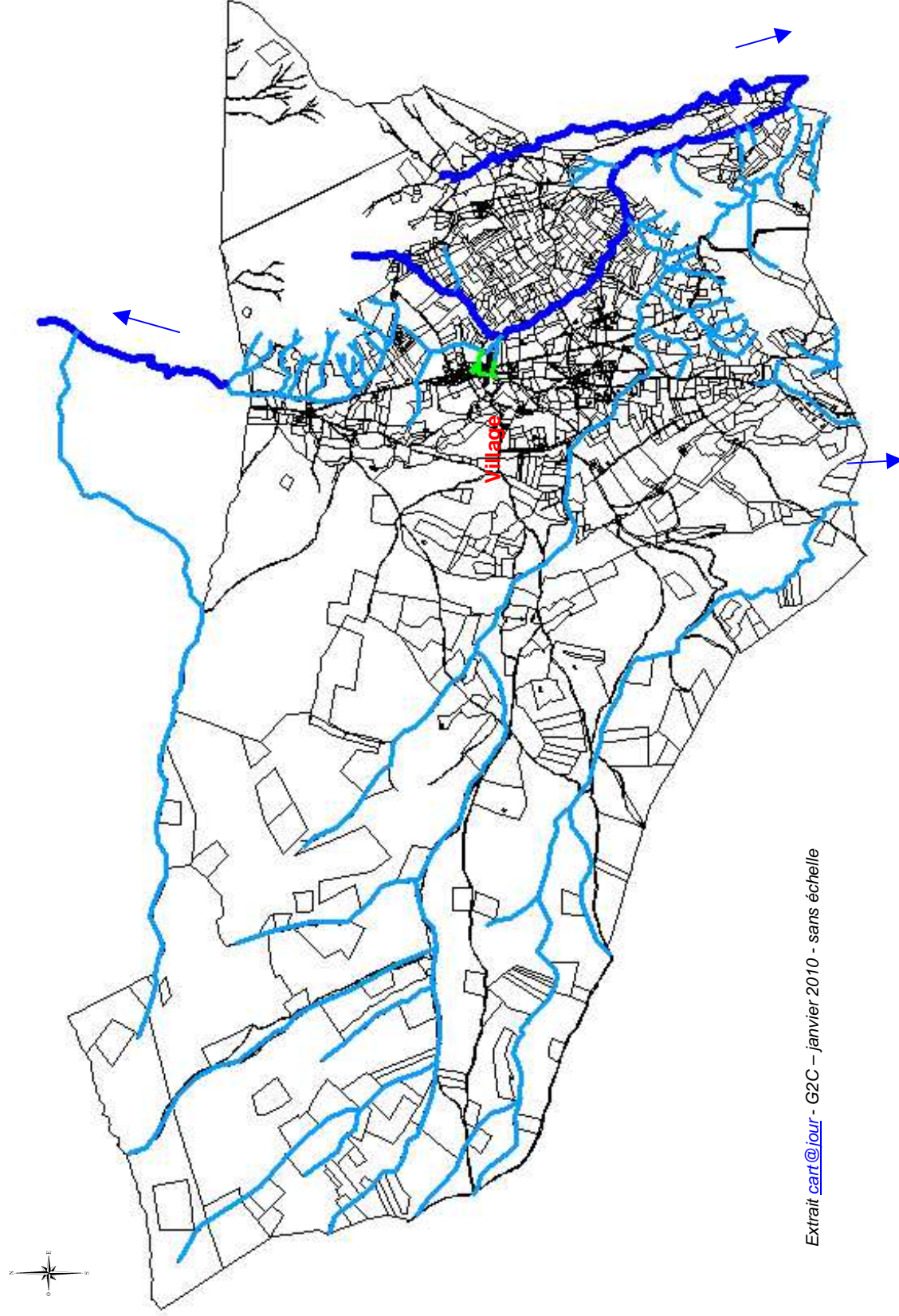


Figure 33 : Plan du réseau d'eaux pluviales au niveau du centre village



Extrait cart@pur - G2C - janvier 2010 - sans échelle

Figure 34 : Réseau hydrographique



7. RECHERCHE DE SOLUTION POUR LE TRAITEMENT DES BOUES

Le processus de dépollution des eaux usées urbaines produit d'un côté de l'eau épurée, de l'autre des sous-produits en grande quantité : **les boues**.

Représentant chaque jour un volume considérable, ces boues doivent trouver une destination en continu, au même titre que les eaux débarrassées de leur pollution retournent en permanence dans le milieu naturel. Un blocage même momentané du processus, qu'il intervienne au niveau de la filière de traitement des boues ou au niveau de leur évacuation, peut rapidement avoir des conséquences néfastes sur la dépollution elle-même, et donc sur l'environnement.

Il existe aujourd'hui trois filières principales pour traiter et évacuer les boues : **la valorisation agricole, la mise en décharge et l'incinération**. Néanmoins, du fait de l'accroissement du volume de boues produites, de l'abandon de la mise en décharge, des difficultés rencontrées pour développer aussi bien le parc d'incinérateurs que les surfaces d'épandage agricole, le mode d'évacuation doit être réfléchi.

7.1. Aspect réglementaire

Les boues produites par les stations d'épuration urbaines ont un statut de déchet. Leur élimination est soumise aux textes réglementaires suivant :

- Loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 (Rq : la majorité des articles ont été abrogés et codifiés dans le Code de l'Environnement) et son décret d'application n°93-742 du 29 mars 1993.
- Décret n° 97-1133 du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues et son arrêté d'application du 8 janvier 1998.
- La circulaire d'application du 16 mars 1999, relative à la réglementation de l'épandage des boues.
- Le plan départemental de gestion des déchets lorsqu'il en existe un dans le département concerné.

Les grandes lignes de la législation sont :

- les boues ont le caractère de déchets,
- les matières de vidange issues de dispositifs non collectifs d'assainissement sont assimilées aux boues issues de stations d'épuration,
- les boues ne peuvent être épandues que si elles présentent un intérêt pour les sols ou les cultures,
- l'épandage à titre de simple décharge est interdit,
- les exploitants des unités de collecte, prétraitement et traitement des eaux usées sont des producteurs de boues, il leur incombe d'appliquer les dispositions du décret (dans le cas de matières de vidanges, cette charge est assumée par l'entreprise de vidange).

Si la législation autorise plusieurs modes d'élimination des boues, elle impose de favoriser au maximum les filières de valorisation.

L'incinération et la mise en décharge peuvent être également envisagées, en cas de non-conformité des boues, ou en tant que solution de substitution passagère.

Ainsi, l'épandage agricole ou le compostage devront être les deux options préférentielles dans le cas de la commune de Châteauneuf Val Saint Donat.



7.2. Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés des Alpes de Haute Provence

Le gisement en 2006 a été évalué à 2500 tonnes de matières sèches et 2600 tonnes en 2011. cela correspond, respectivement, à 25700 tonnes et 26500 tonnes de produit brut.

Les actions inscrites dans le cadre du Plan sont de plusieurs ordres :

- Amélioration de la qualité des boues
- Garanties à apporter sur la qualité des boues
- Organisation entre collectivités pour éviter les concurrences
- Moyens techniques à mettre en œuvre
- Détermination d'une solution alternative, comprise dans le sens de « de secours »
- Détermination d'une solution alternative, comprise dans le sens de « de remplacement ».

L'objectif du plan est le suivant :

- une valorisation matière de 100% des boues conformes à la réglementation et aux seuils retenus.

Les solutions de secours, pour les boues impropres à la valorisation agricole, sont l'enfouissement ou les autres technologies.

Les solutions de remplacement, pour les boues qui peuvent être épandues réglementairement mais qui ne le sont pas pour des raisons diverses, résident dans la mise en place d'autres technologies telles que la méthanisation par exemple (en intégrant le coût de mise en œuvre et de transport qui peut avoir aussi un impact sur l'environnement).

7.3. Filière actuelle – production de boues

Actuellement la station d'épuration est de type lits bactériens. Etant donné le mauvais état des lit de séchage, les boues du décanteur digesteur sont régulièrement extraites et évacuées vers la station d'épuration de Sisteron.

Aucune analyse n'a été réalisée à ce jour sur les boues des stations d'épuration. Les eaux usées qui arrivent à la station d'épuration sont essentiellement domestiques. En effet, les activités recensées sur la commune ne sont pas de nature à rejeter des effluents particuliers. En effet, la production de boues de qualité passe par la maîtrise de la qualité des eaux brutes avant traitement. Si les effluents en entrée de station ne sont pas chargés en polluants particuliers alors la qualité des boues qui en découlent sera de bonne qualité. Afin de conserver une bonne qualité des boues une information des usagers sur l'existence de déchèterie pour les peintures, huile... est à envisager.

La station d'épuration du village est dimensionnée pour une charge polluante en entrée de 22 kg/j/DBO5 ce qui correspond à 400 EH environ. On estime le volume de boues à extraire par an à 277 m³ (avec une siccité de 3%) si la capacité nominale de la station était atteinte.

Explication (sur les bases de calculs du SATESE):

Base de travail : Capacité station : 22 kg DBO5/j

Production de boues par un combiné décanteur + lit bactérien :

Production par EH : 57g MS/j

Production annuelle de pointe : 400 x 57 x 365 = 8320 kg MS/an



Volume des boues à extraire :

Siccité moyenne des boues dans le digesteur = 30 kg MS/m³

Volume annuel à extraire : 8320/30 = 277 m³

⇒ 277 m³ de boues à extraire annuellement avec une siccité de 3%

(Siccité moyenne des boues après lits de séchage = 150 kg MS/m³)

Volume annuel à extraire : 8320/150 = 55 m³

⇒ 55m³ de boues à extraire annuellement avec une siccité de 15%

7.4. Solution de valorisation agricole

7.4.1. Epandage agricole

Au niveau des possibilités qui s'offrent à la commune de Châteauneuf Val Saint Donat, pour l'épandage, celui-ci est possible.

CONDITIONS GENERALES D'EPANDAGE DES BOUES :

- Le producteur de boues est le responsable de l'épandage. L'épandage de boues ne peut être pratiqué que si celles-ci respectent le principe « d'intérêt agronomique ».
- Les boues doivent avoir fait l'objet d'un traitement, par voie physique, biologique, chimique ou thermique, par entreposage à long terme ou par tout autre procédé approprié.
- Le décret vise à interdire le mélange de boues de stations différentes sauf si chaque boue du mélange est conforme et après autorisation préfectorale.
- Les épandages sur sols agricoles doivent être conformes aux mesures arrêtées par les préfets dans les zones vulnérables.
- Le décret fixe des interdictions d'épandage lors de périodes climatiques exceptionnelles, en dehors des terres régulièrement travaillées et des prairies normalement exploitées, sur les terrains en forte pente ainsi qu'à l'aide de dispositifs d'aérodispersion.
- L'arrêté impose des distances d'isolement et des délais minima de réalisation des épandages (annexe II, tableau 4 de l'arrêté du 08/01/98).

Nature des activités à protéger	Distance d'isolement minimale	Domaine d'application
Puits, forages, sources, aqueducs transitant des eaux destinées à la consommation humaine en écoulement libre, installations souterraines ou semi-enterrées utilisées pour le stockage des eaux, que ces dernières soient utilisées pour l'alimentation en eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères.	35 mètres	Tous types de boues, pente du terrain inférieure à 7 %.
	100 mètres	Tous types de boues, pente du terrain supérieure à 7 %.
Cours d'eau et plans d'eau	35 mètres des berges	Cas général, à l'exception des cas ci-dessous.
	200 mètres des berges	Boues non stabilisées ou non solides et pente du terrain supérieure à 7 %.
		Boues solides et stabilisées



	100 mètres des berges. 5 mètres des berges	et pente du terrain supérieure à 7 %. Boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage, pente du terrain inférieure à 7 %.
Immeubles habités ou habituellement occupés par des tiers, zones de loisirs ou établissements recevant du public	100 mètres Sans objet	Cas général à l'exception des cas ci-dessous. Boues hygiénisées, boues stabilisées et enfouies dans le sol immédiatement après l'épandage
Zones conchylicoles	500 mètres	Toutes boues sauf boues hygiénisées et sauf dérogation liée à la topographie.
DELAI MINIMUM		
Herbages ou cultures fourragères	Six semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères Trois semaines avant la remise à l'herbe des animaux ou de la récolte des cultures fourragères	Cas général, sauf boues hygiénisées. Boues hygiénisées.
Terrains affectés à des cultures maraîchères et fruitières à l'exception des cultures d'arbres fruitiers	Pas d'épandage pendant la période de végétation.	Tous types de boues
Terrains destinés ou affectés à des cultures maraîchères ou fruitières, en contact direct avec les sols, ou susceptibles d'être consommées à l'état cru.	Dix-huit mois avant la récolte, et pendant la récolte elle-même Dix mois avant la récolte, et pendant la récolte elle-même	Cas général, sauf boues hygiénisées. Boues hygiénisées

En complément :

Tenir compte des distances préconisées par les périmètres de protection des captages d'eau potable.

Les boues non stabilisées doivent être enfouies sous 48 h (Article 6 de l'arrêté du 8 janvier 1998).

CONCEPTION DE LA FILIERE D'EPANDAGE

- Tout épandage est subordonné à une étude préalable réalisée à ses frais par le producteur de boues (le contenu de l'étude peut être adapté en fonction de la taille de l'opération).
- Cette étude définit le périmètre d'épandage et les modalités de sa réalisation, y compris les matériels et dispositifs d'entreposage nécessaires (article 2 de l'arrêté).
- Toute modification des surfaces d'épandages doit faire l'objet d'une déclaration en Préfecture (circulaire du 18 avril 2005).
- Le décret prévoit que des capacités d'entreposage aménagées doivent être prévues pour tenir compte des différentes périodes où l'épandage est soit interdit, soit rendu impossible.



- Le dépôt temporaire de boues sur les parcelles d'épandage et sans travaux d'aménagement, n'est autorisé que sous certaines conditions (boues solides et stabilisées sinon la durée maximale du dépôt est de 48 h, pas de ruissellement ni de percolation rapide vers les eaux superficielles ou souterraines, respect des distances d'isolement ainsi qu'une distance d'au moins 3 m vis-à-vis des routes et fossés, dépôt des quantités de boues nécessaires à la période d'épandage sauf pour les boues hygiénisées).
- Une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue.

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES BOUES, DES SOLS ET DES EPANDAGES

- Les producteurs de boues doivent mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité des boues et des épandages (article 9 du décret et article 17 de l'arrêté).
- Ils tiennent à jour un registre indiquant la provenance, l'origine et les caractéristiques des boues, les dates d'épandage, les quantités épandues, les parcelles réceptrices et les cultures pratiquées.
- Les producteurs de boues communiquent régulièrement ce registre aux utilisateurs et sont tenus de le conserver pendant 10 ans. Ils adressent chaque année au Préfet, une synthèse des informations figurant au registre. Il permet ainsi de mettre en place une véritable traçabilité de la filière épandage.

QUALITE DES BOUES ET DES SOLS

- Les boues ne peuvent être épandues si l'une des valeurs des tableaux 1a et 1b de l'annexe 1 de l'arrêté est dépassée.
- La quantité maximale épandue de boues est de 30 tMS / ha et pour 10 ans. La dose d'épandage doit être calculée afin de ne pas dépasser les flux cumulés maximum en éléments-traces métalliques (tableau 3 de l'arrêté) sur 10 ans.
- Pour bénéficier du caractère de "boues hygiénisées", les dispositions de l'article 16 doivent être respectées (teneurs limites en salmonelles, entérovirus, œufs d'helminthes pathogènes et coliformes thermo-tolérants).
- Des valeurs limites de concentration en éléments-traces métalliques dans les sols sont à respecter (tableau 2 de l'arrêté).
- Les boues ne doivent pas être épandues sur des sols dont le pH avant épandage est inférieur à 6, sauf lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :
 - Le pH est supérieur à 5 ;
 - Les boues ont reçu un traitement à la chaux ;
 - Le flux cumulé maximum des éléments apportés aux sols est inférieur aux valeurs du tableau 3 de l'annexe 1 (article 11 de l'arrêté)

FREQUENCE D'ANALYSE

- Les analyses de boues portent sur la MS, valeur fertilisante, éléments-traces métalliques et substances organiques HAP et PCB. L'arrêté prévoit des fréquences d'analyses de boues lors de la première année d'épandage et en routine (annexe IV, tableau 5a et 5b de l'arrêté). Des analyses de sols sur des parcelles de référence doivent être réalisées au minimum tous les 10 ans ou après l'ultime épandage.
- Les résultats d'analyses doivent être connus avant chaque épandage.

POUR LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Le flux hydrique sera le facteur limitant pour déterminer la dose à apporter. La dose de 50 m³/ha ne doit pas être dépassée afin de limiter les risques de ruissellement des boues vers les cours d'eau. L'état des lits de séchage de la station d'épuration contraint la commune à épandre des boues liquides soit un volume de 277 m³ (capacité nominale de la station atteinte).



Pour la commune de Châteauneuf val Saint Donat, il faudrait environ 5,55 ha pour épandre les 277 m³ de boues liquides produites tous les ans. Afin de respecter une rotation de l'épandage tous les 3 ans, il faut au moins 16,65 ha disponible pour l'épandage.

Cette surface a été calculée à saturation de la station d'épuration (400 EH). La surface d'épandage devra être affinée lors de l'élaboration du plan d'épandage et dépendra notamment des résultats des analyses de boues ainsi que du type de culture.

Le coût pour l'épandage s'élève à environ 6 à 10€/m³ soit au total 1 662 € à 2 770 €/an. Ce prix ne comprend pas le coût des analyses et le suivi de l'épandage agronomique à mettre en place à l'issue de l'épandage.

Compte tenu du volume important de boues et des faibles périodes d'épandage, la construction d'un silo de boues liquides est indispensable.

7.4.2. Compostage

La principale difficulté de la mise en place de cette filière réside dans le fait de trouver un site de compostage. Il existe plusieurs sites de valorisation de déchets verts et/ou de boues : site d'Entrevaux, site de Lions, plate-forme de Château-Arnoux, plate-forme de Vaumeilh, plate forme de Manosque gérée par la SAUR.

- Le site d'Entrevaux : cette plate forme de compostage traite les déchets verts.
- Le site de St Lions : cette plate forme de compostage traite les déchets agricoles.
- La plate forme de Château-Arnoux : il s'agit d'un traitement de déchets verts par aération pilotée.
- La plate forme de Vaumeilh traite les boues et les déchets verts.
- La plate forme de Manosque est gérée par la SAUR et traite les boues de station d'épuration.

Le site de compostage de Manosque est assez proche de la commune.

Avantages	Inconvénients
Valorisation des boues	Trouver un site de compostage (distance de transport) Déshydratation des boues

Le centre de compostage ne souhaite récupérer que des boues ayant une siccité d'au moins 15% (boues pâteuses).

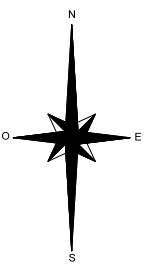
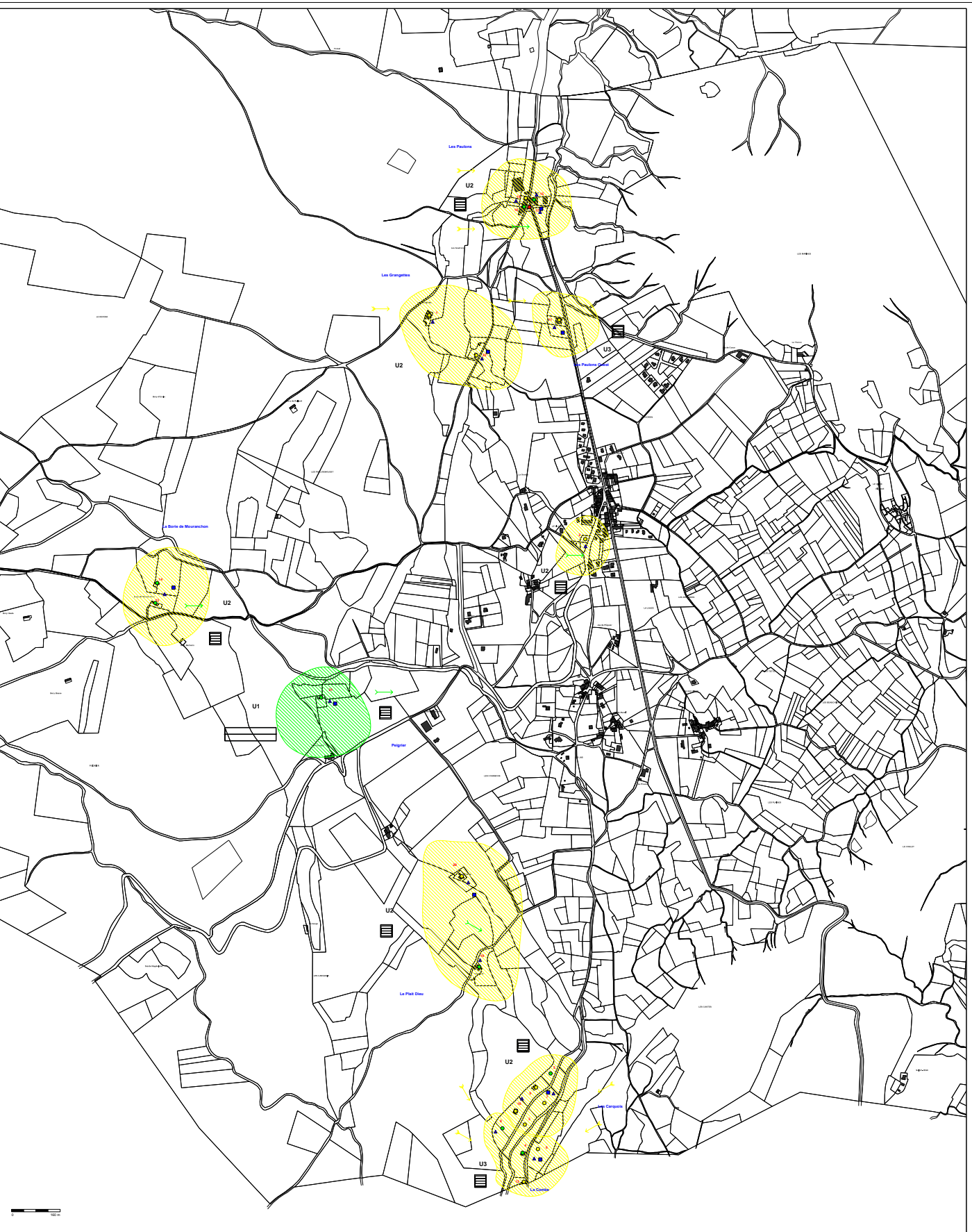
Le coût pour la mise en compostage au centre de Manosque est de 78€HT (tarif 2009) la tonne de matière sèche soit au total 650 €. Le prix du transport est d'environ 0,40€/m³/km donc pour amener les boues au centre de compostage de Manosque, le coût du transport s'élève à environ 1100 €. Soit au total un coût d'environ 1 750 € HT. Ce prix ne comprend pas la location d'une unité mobile de déshydratation. Celle ci permettra d'avoir une siccité convenable pour obtenir l'autorisation de mise en compostage et limitera les coûts de transport.

7.5. Synthèse pour la commune de Châteauneuf Val Saint Donat

Au niveau de la commune de Châteauneuf Val Saint Donat, les solutions de compostage et d'épandage semblent les plus appropriées.

Le centre de compostage n'étant pas très éloigné de la commune de Châteauneuf Val Saint Donat, le compostage est une bonne alternative pour la valorisation des boues de la station d'épuration de la commune de Châteauneuf Val Saint Donat. Mais la location d'une unité mobile de déshydratation est obligatoire.

La solution d'épandage des boues est donc une bonne solution pour la revalorisation des boues. Pour cela la mise en place d'un plan d'épandage est nécessaire et environ 17 ha épandables devront être disponibles.

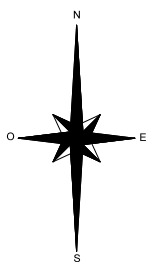
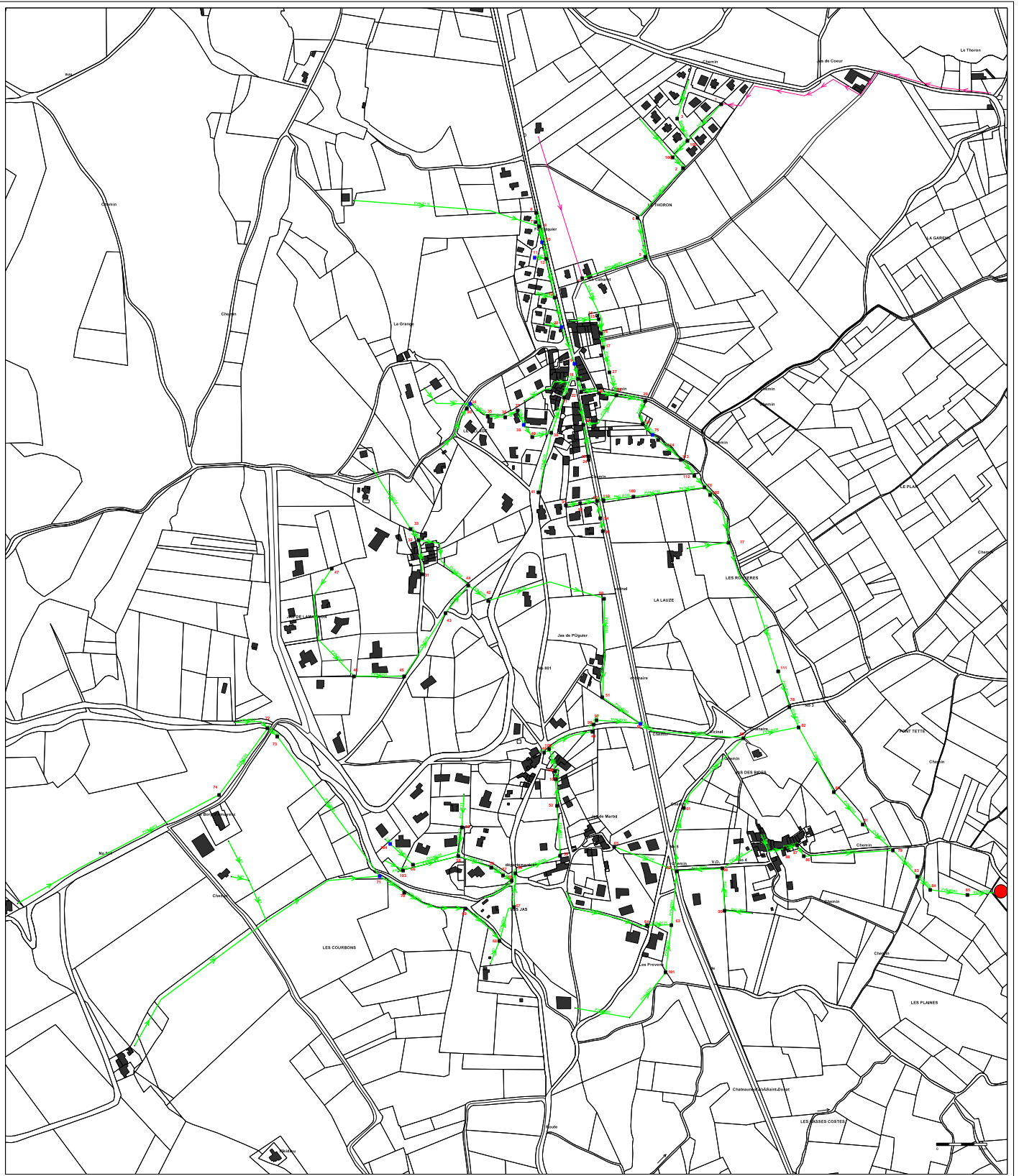


Légende










Appartenance des sols		Contenance d'ouvrage	
	Fertiles		Autocollants
	Non fertiles		Non contants
	Urbanisables		Non contants rigides
	Non urbanisables		Non contants souples
Flèches d'assainissement		Investigations terrain	
	Vert (EPI)		Tour de prospection
	Jaune (EPI)		Échantillonnage
	Rouge (EPI)		Forage sondage
Contenance de pente			Risques d'avalanches
	Faibles pentes		Mur de soutènement
	Moyennes pentes		Mur de soutènement
	Fortes pentes		Mur de soutènement
	EPI non		Mur de soutènement

Département des Alpes de Haute Provence
 Commune de Châteauneuf Val Saint Donat
 Schéma directeur d'assainissement
**CARTE D'APTITUDE DE SOL
 ET DES CONTRAINTES D'HABITAT**

Titulaire par IUF		Date de mise à jour	
Sécheresse		2014	
Référence ANR/09		Date de mise à jour	
2014		2014	
Échelle: 1/1000		Projet de loi	
DME 2113/2010		2014	



LEGENDE

-  Eau brute
-  Point de captage
-  Point de traitement
-  Point de traitement à distance
-  Point de traitement à distance
-  Point de traitement à distance
-  Point de traitement à distance
-  Point de traitement à distance
-  Point de traitement à distance

**SCHEMA DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT**

**Plan du réseau
d'eaux usées**

Departement des Alpes de Haute Provence
Commune de Châteaufort Val Saint Donat

Rédigé par : JH
Validé par : SN
Date : 18/03/2010

Plan d'assainissement
Référence : 201000
Échelle : 1/2000





Des solutions transparentes

Réalisé par

G2C environnement

2 Avenue Madeleine Bonnaud
Parc d'Activité Point Rencontre
13770 VENELLES

Etabli par	Validé par
DF	SN

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL
SAINT DONAT
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

**PHASE 1 : ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

ANNEXES

Novembre 2009

Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine
AIX EN PROVENCE - ARGENTAN - ARRAS - BORDEAUX - BRIVE - CASTELNAUDARY - CHARLEVILLE - MACON - NANCY - PARIS - ROUEN

Siège : Parc d' Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr



Identification du document

Élément	
Titre du document	Schéma directeur d'assainissement – Annexe phase 1
Nom du fichier	SDA Phase1 annexe.doc
Version	Novembre 2009
Rédacteur	David FAGES
Vérificateur	Stéphane NOUGIER
Chef d'agence	Stéphane NOUGIER



SOMMAIRE

1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
1.1. Plans des réseaux d'eaux usées.....	7
1.2. Fiches regards	9
1.3. Tableau récapitulatif des regards	11
1.4. Enquêtes des activités non domestiques	12
1.5. Plan et fiches des anomalies repérées avec les tests à la fumée	14
1.6. Cartes des débits nocturnes	16
2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	18
2.1. Carte d'aptitude et des contraintes pour l'assainissement non collectif	20
2.2. Résultats des questionnaires et des enquêtes	22
2.3. Fiches descriptives des filières préconisées	24





1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF





1.1. Plans des réseaux d'eaux usées





1.2. Fiches regards



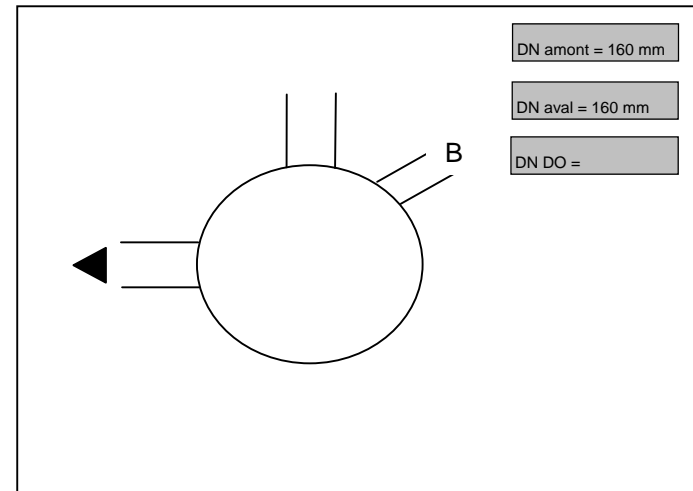
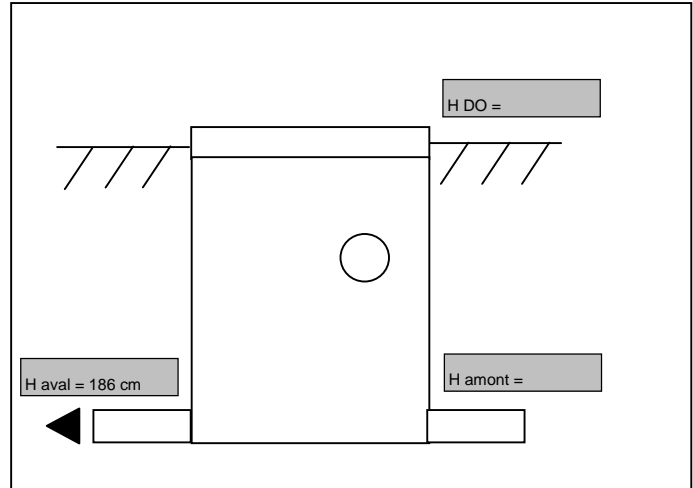
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 1	Regard n 2
-------------------------------------	------------	------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	1
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



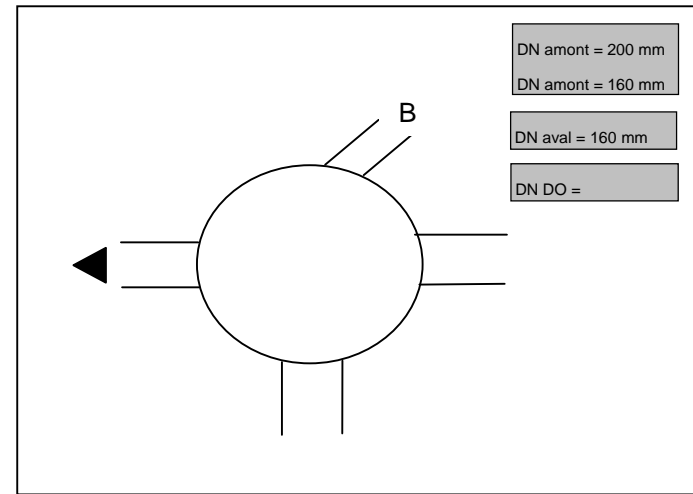
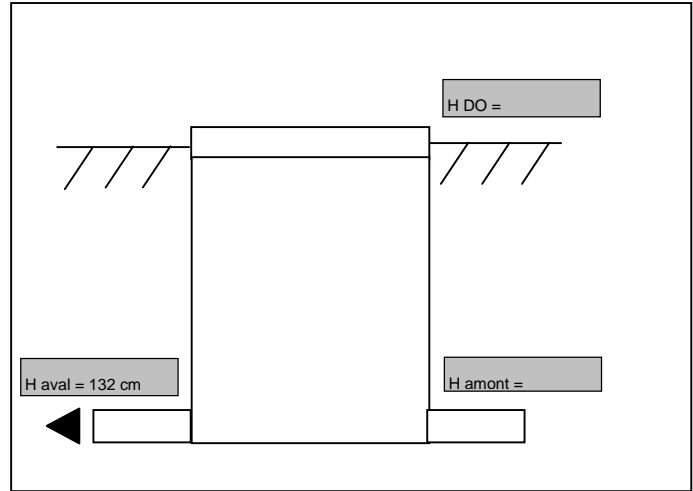
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°2	Regard n 4
-------------------------------------	-----------	------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	1
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	X
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	
En propriété privée	



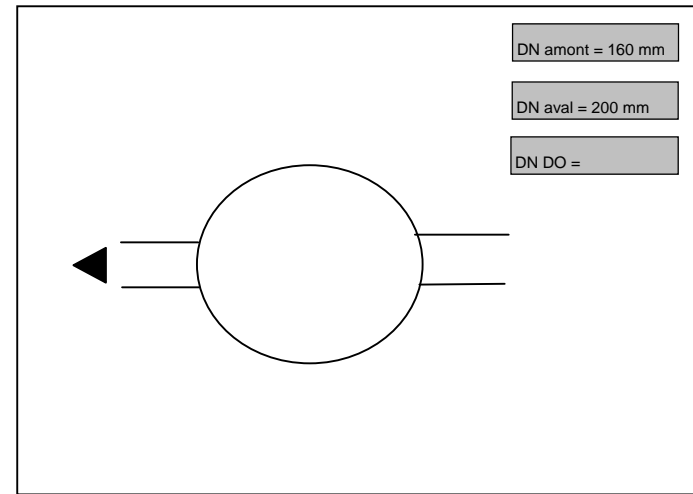
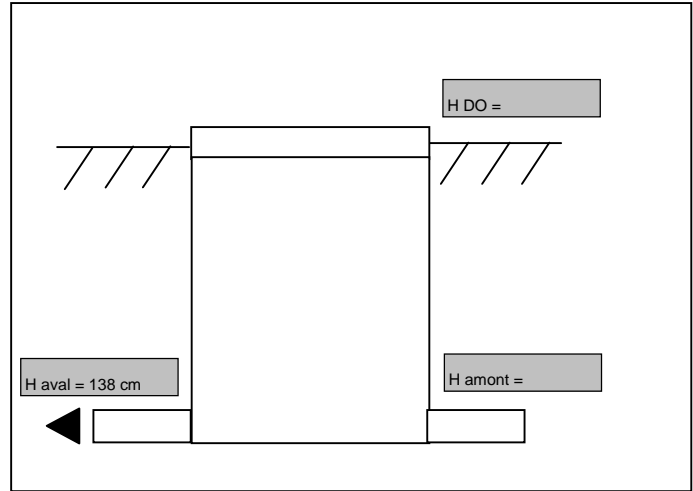
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°3	Regard n°6
-------------------------------------	-----------	------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	
Tampon aplati	



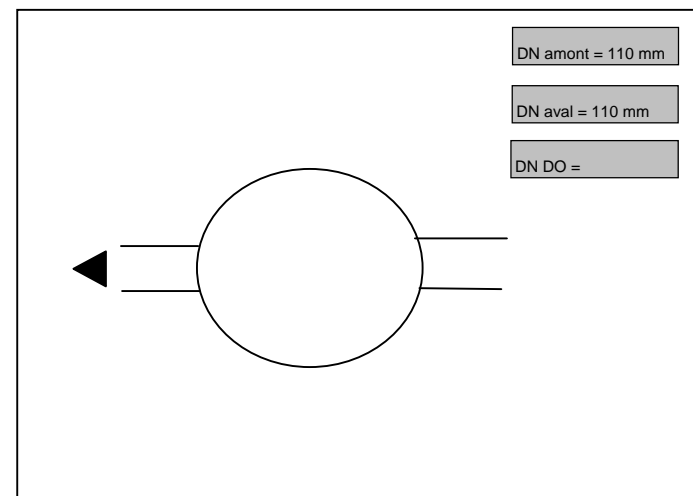
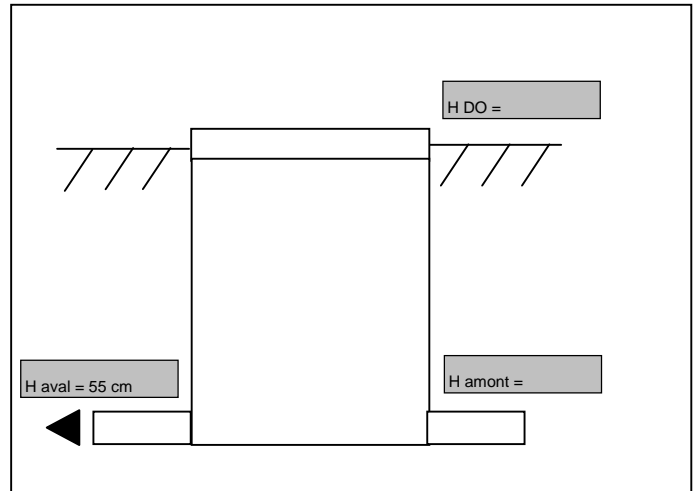
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°4	Regard n 8
-------------------------------------	-----------	------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



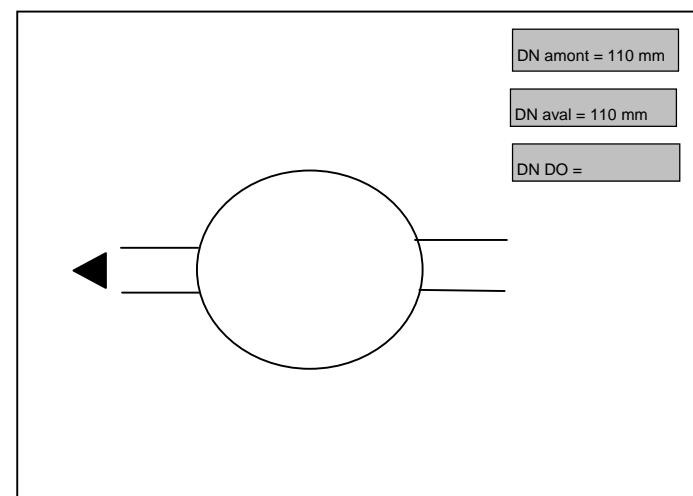
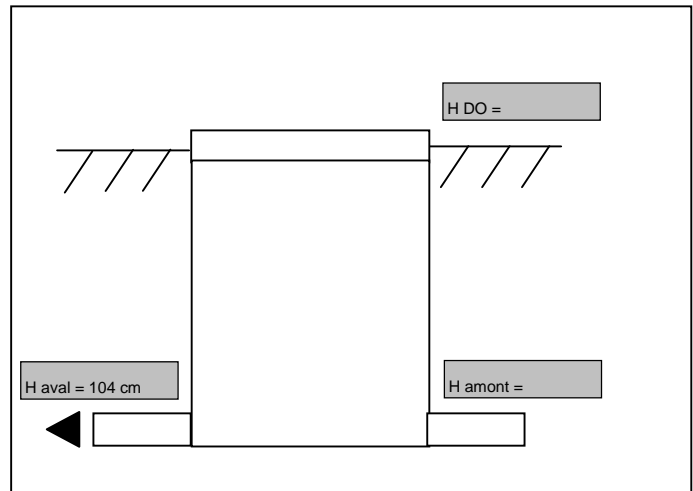
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°5	Regard n°10
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	
Regard recouvert	



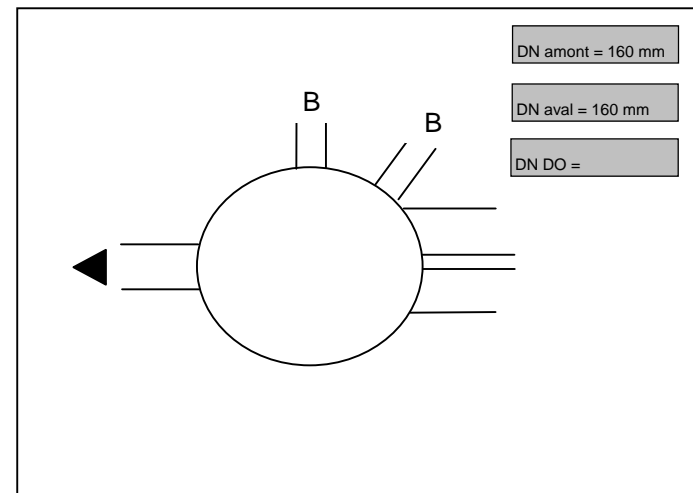
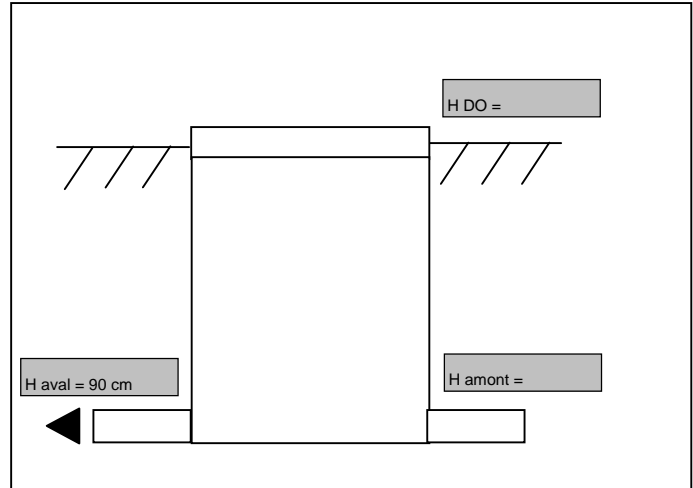
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°6	Regard n°16
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	2
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



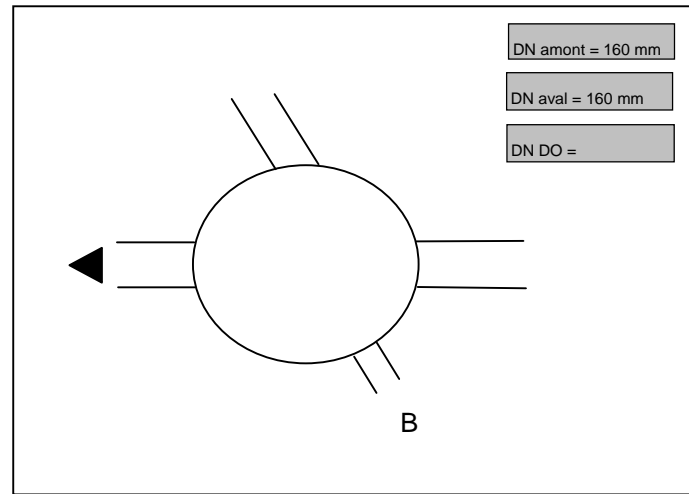
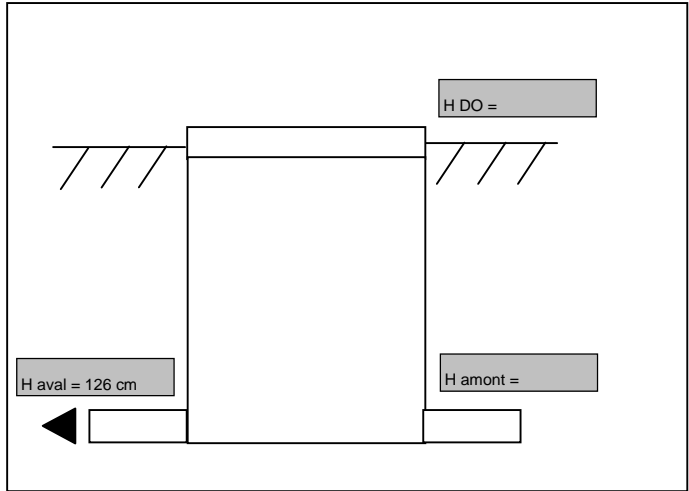
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°7	Regard n°18
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	1
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



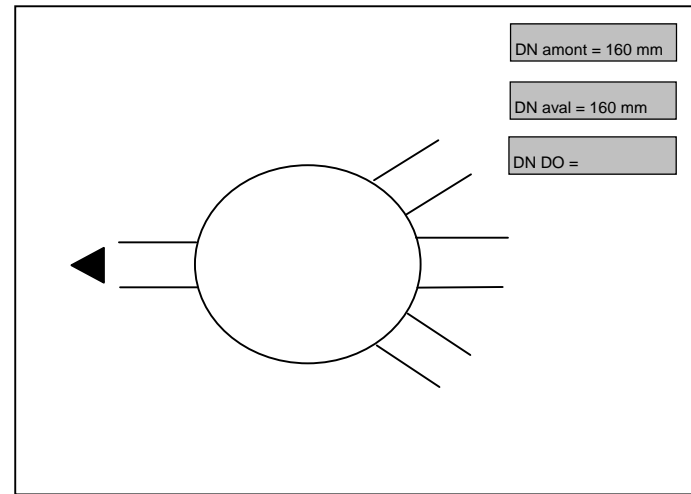
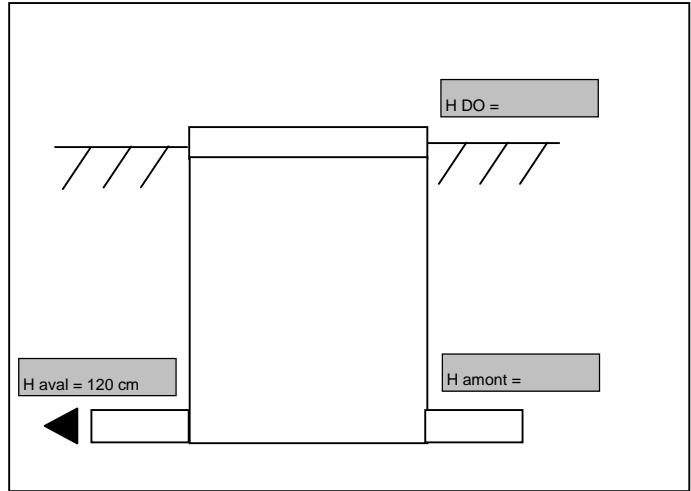
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°8	Regard n°28
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



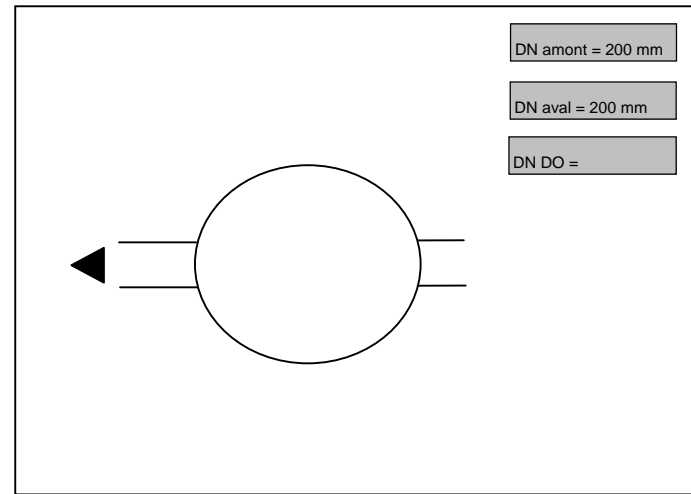
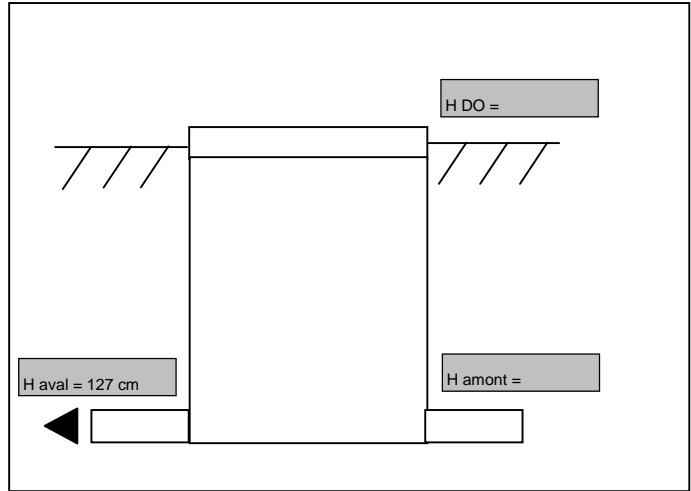
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°9	Regard n°44
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



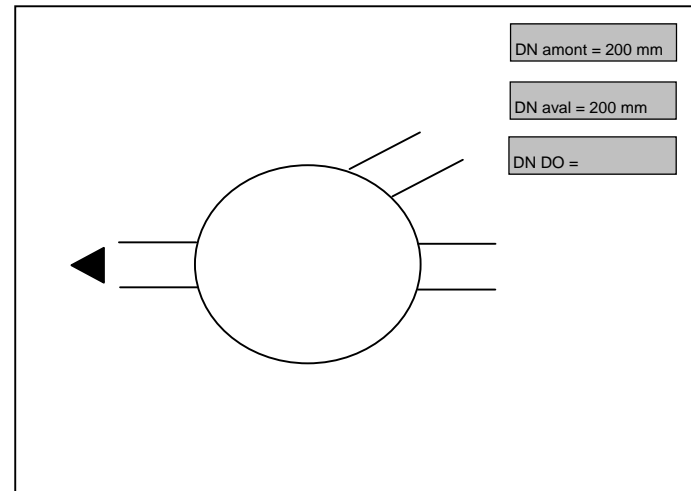
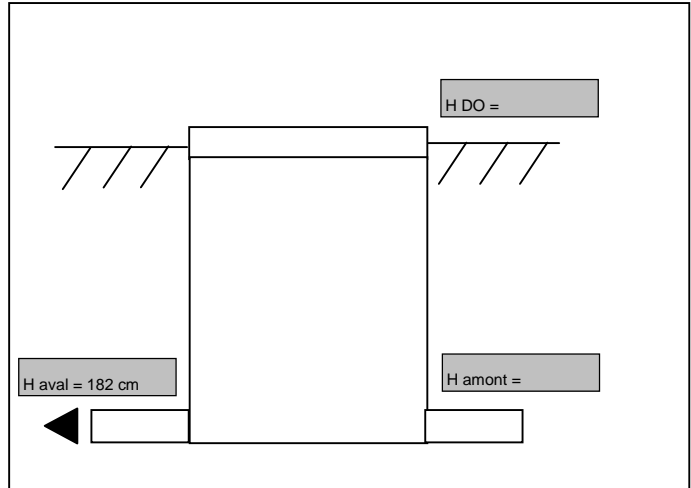
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 10	Regard n°42
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



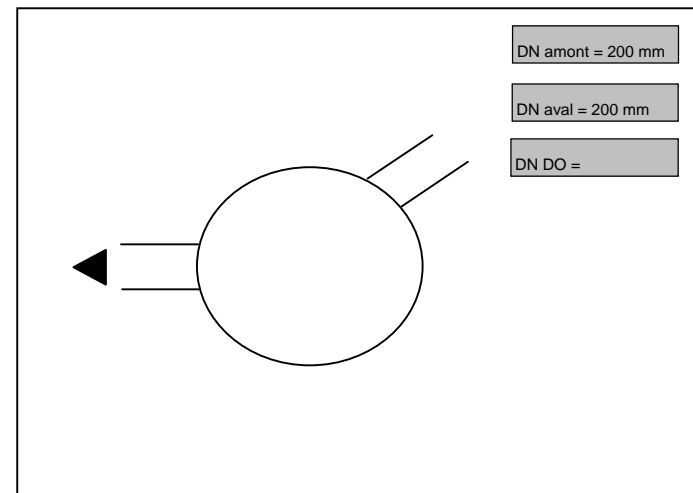
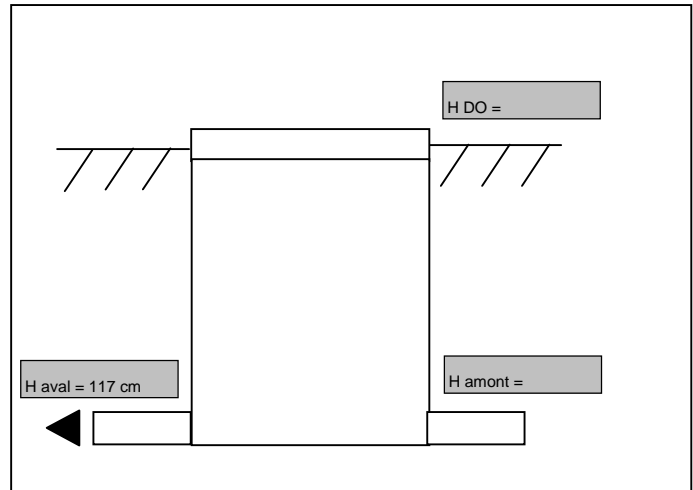
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 11	Regard n° 60
-------------------------------------	-------------	--------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



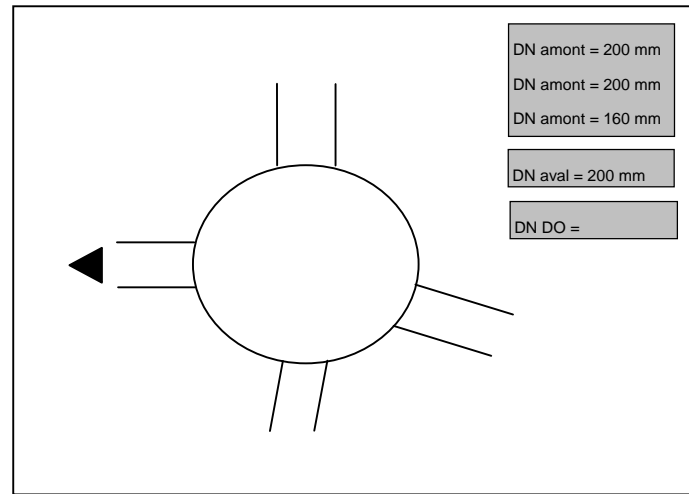
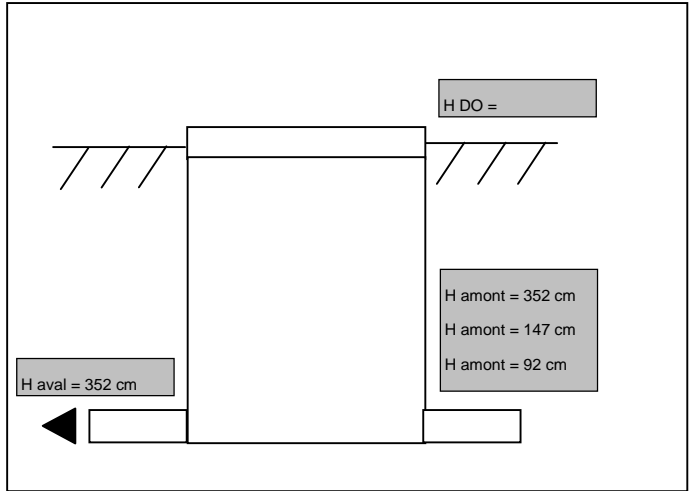
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 12	Regard n°62
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



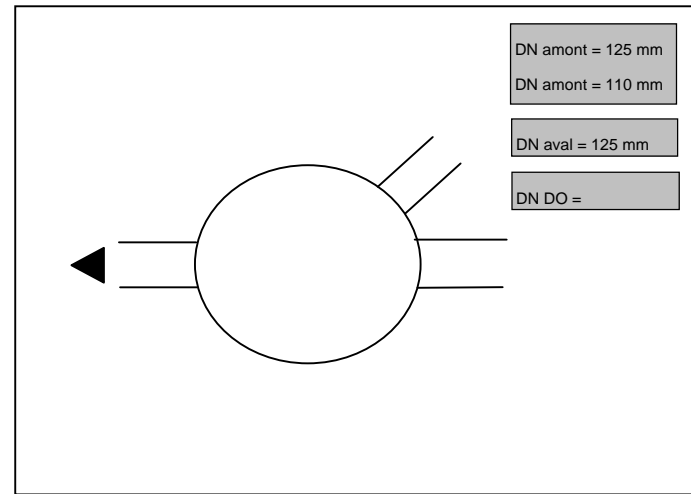
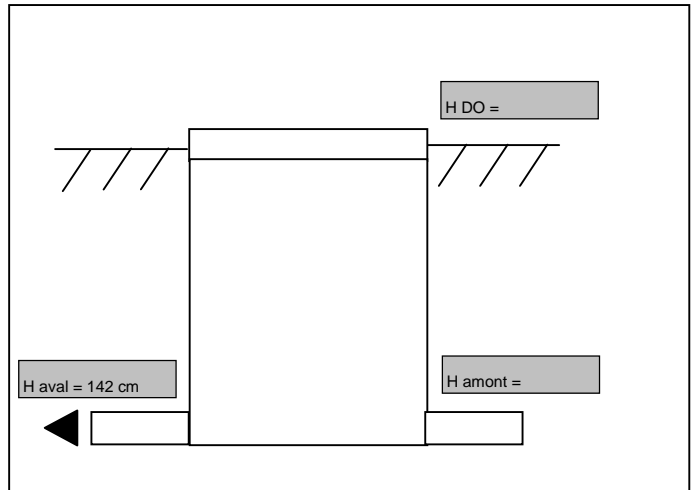
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 13	Regard n°64
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



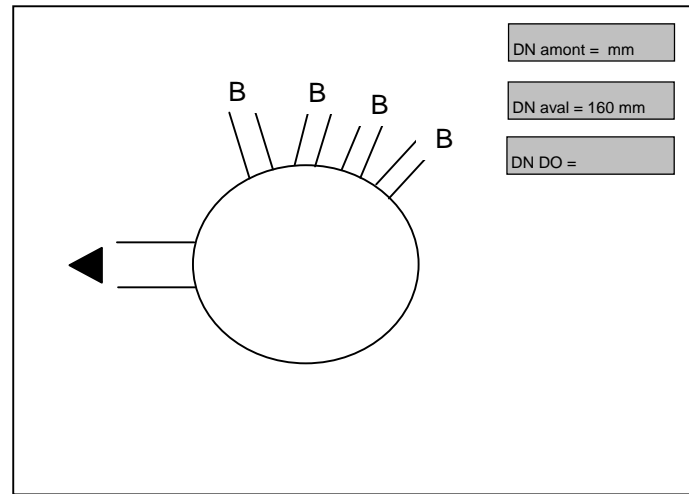
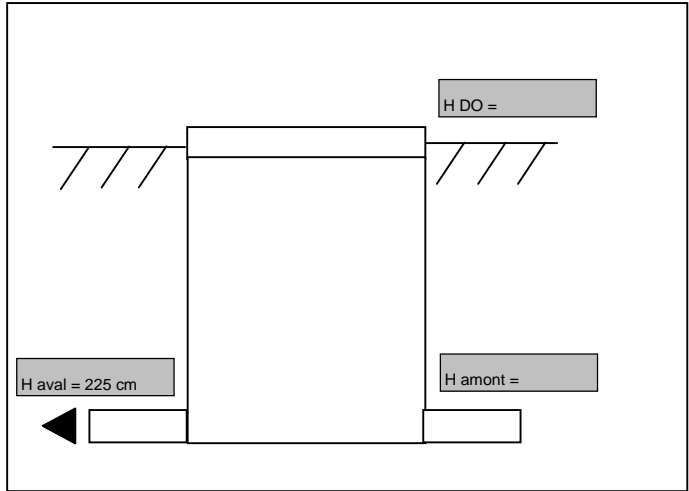
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 14	Regard n°65
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	4
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



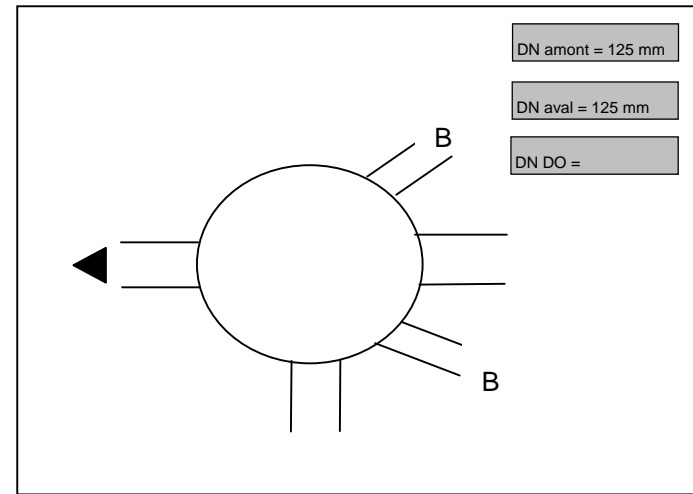
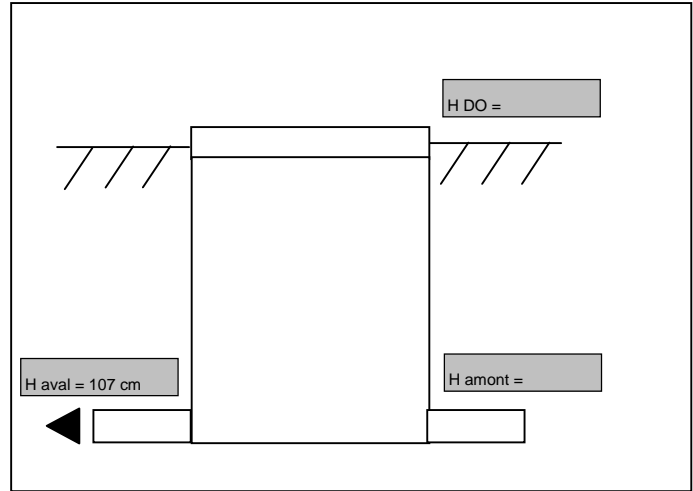
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 15	Regard n°58
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	2
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



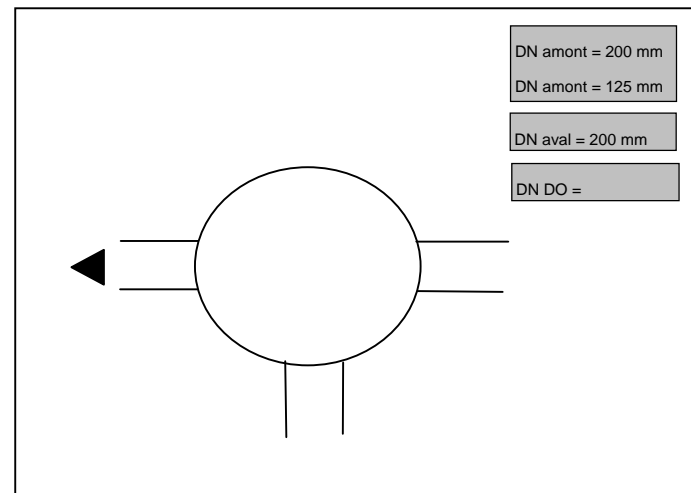
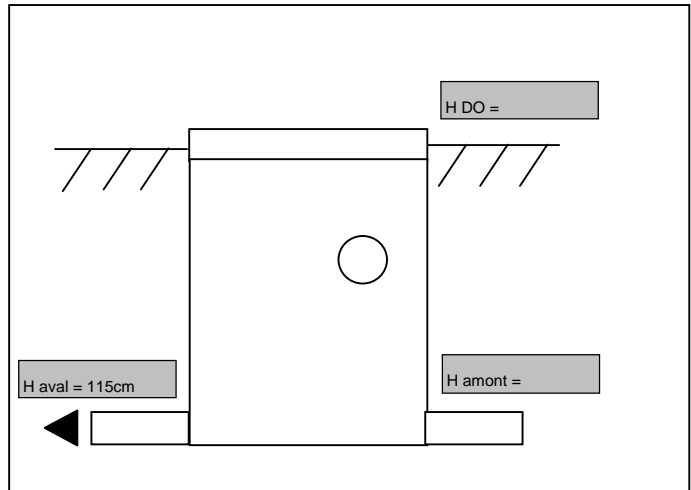
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 16	Regard n°55
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



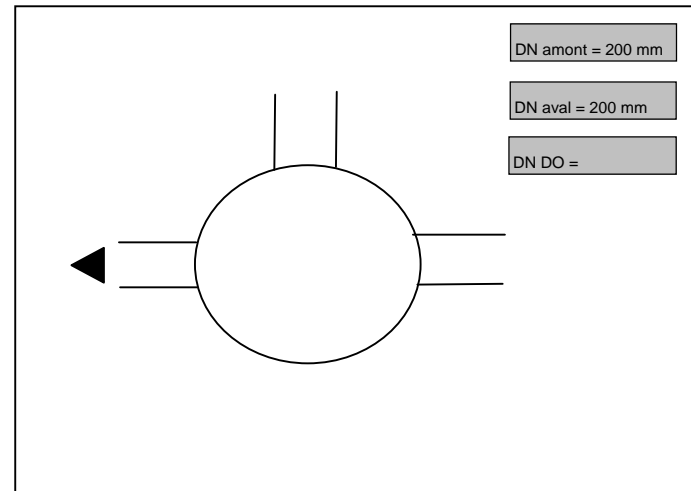
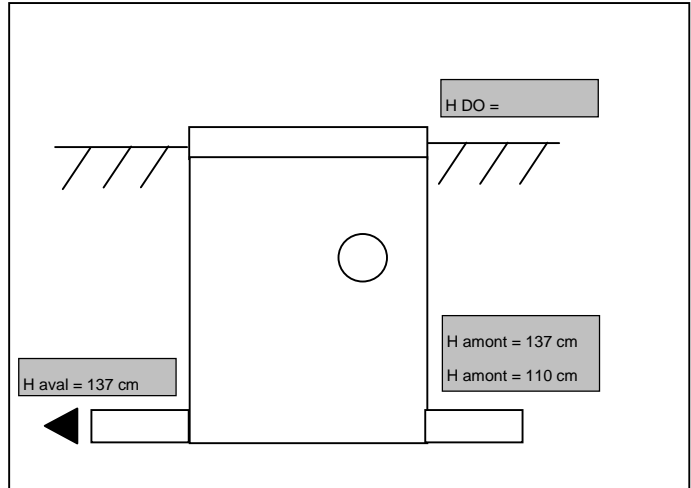
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 17	Regard n° 54
-------------------------------------	-------------	--------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



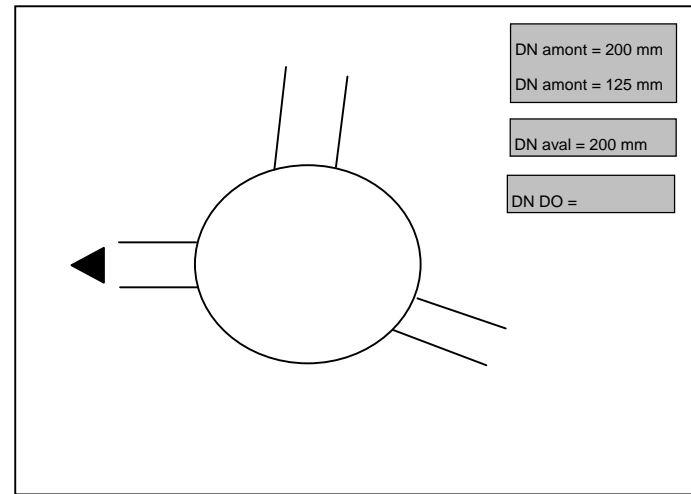
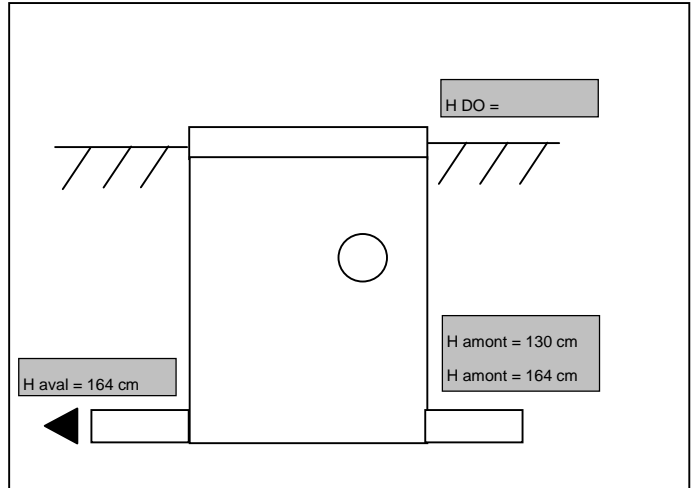
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 18	Regard n°72
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



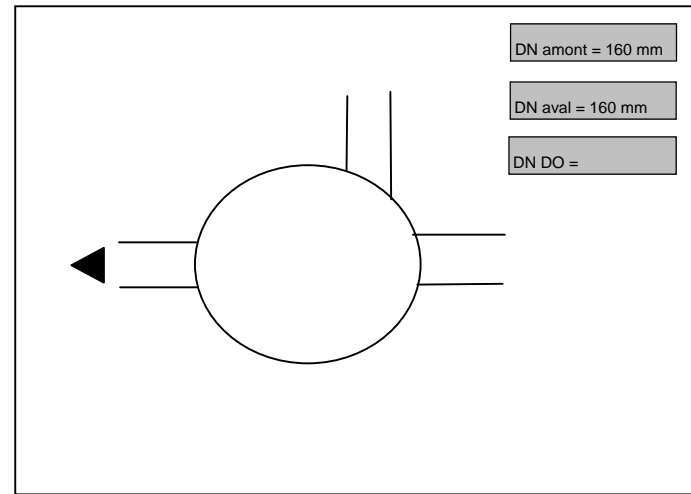
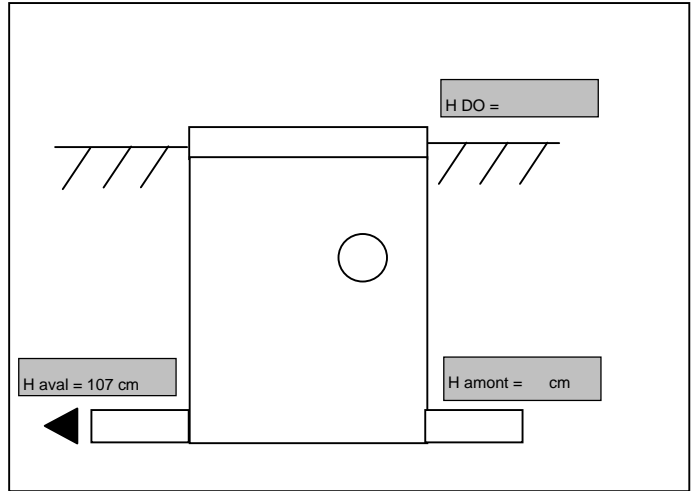
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 19	Regard n°76
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC - Béton	Aval = PVC
Remarques	



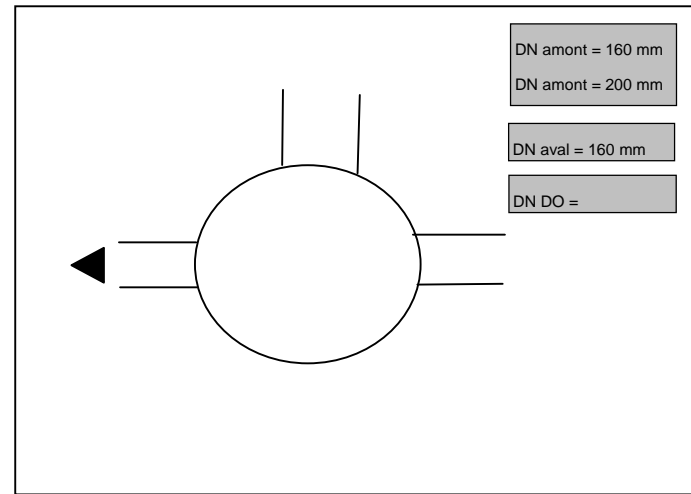
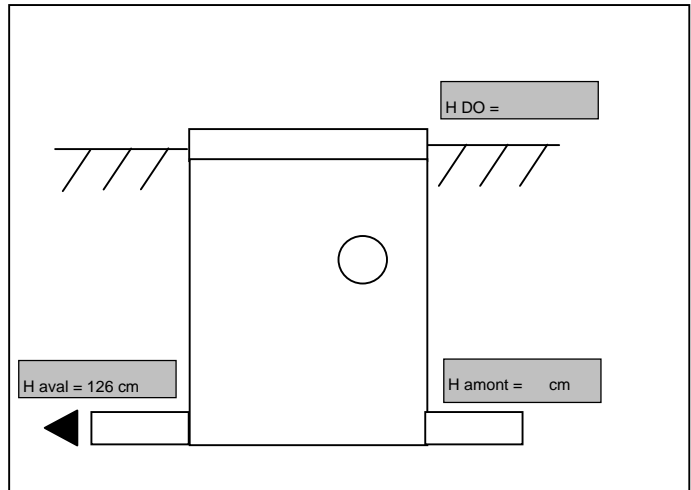
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 20	Regard n°77
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	X
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



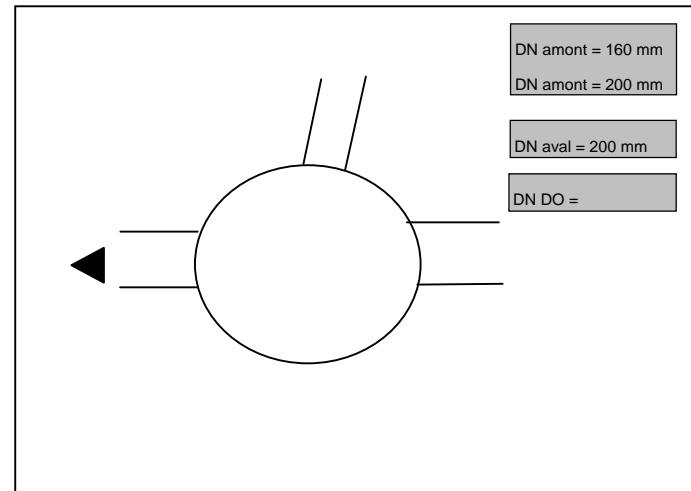
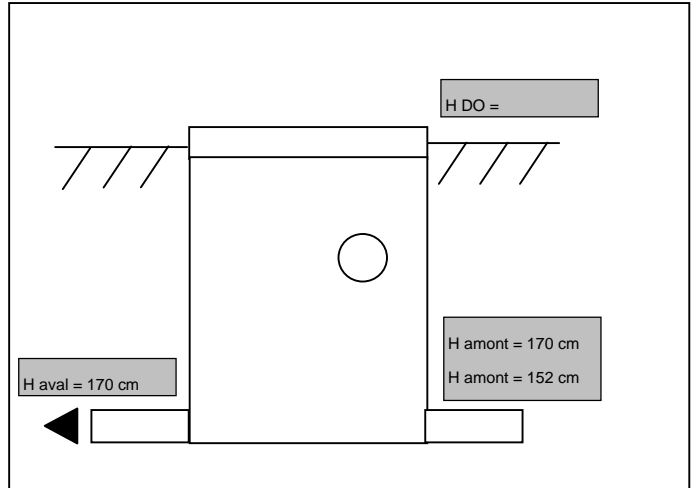
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 21	Regard n° 79
-------------------------------------	-------------	--------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC - Béton	Aval = PVC
Remarques	



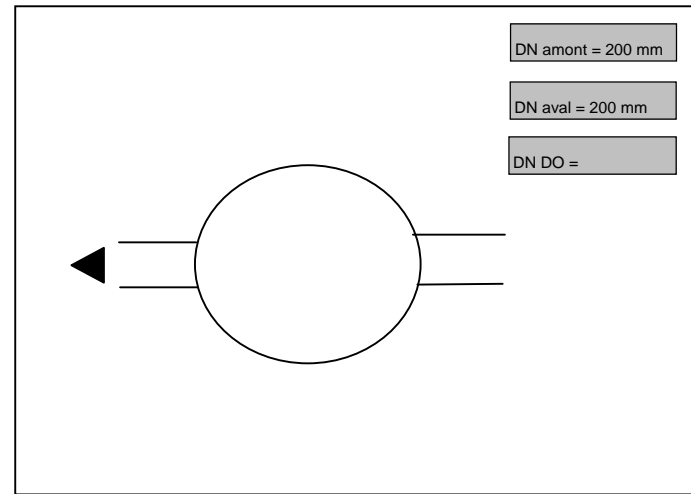
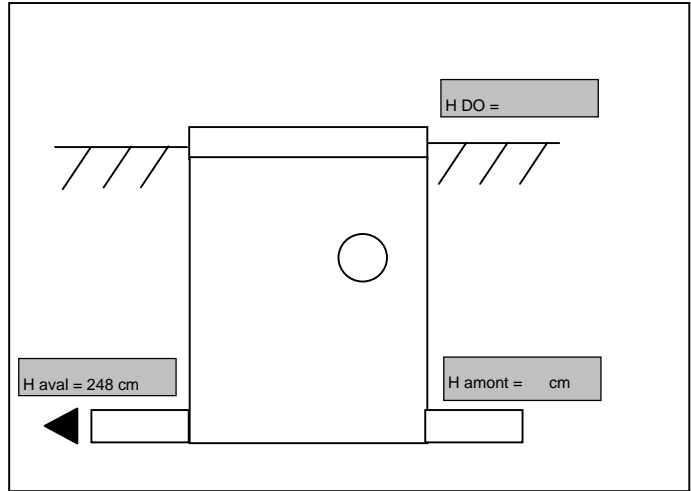
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 22	Regard n°85
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	
Regard avant la STEP	



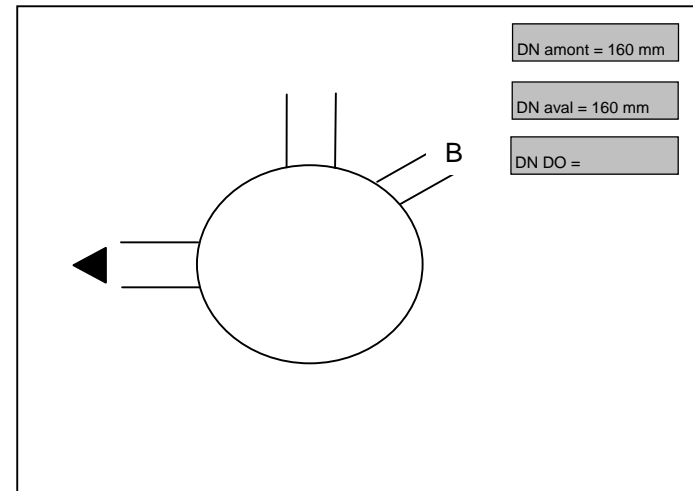
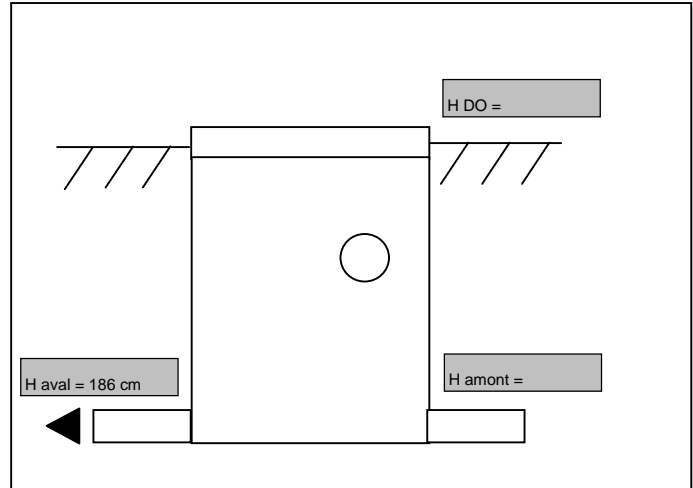
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 1	Regard n 2
-------------------------------------	------------	------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	1
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



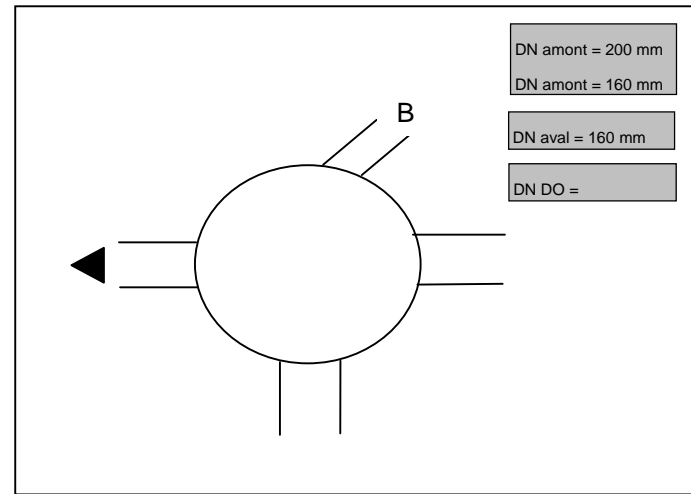
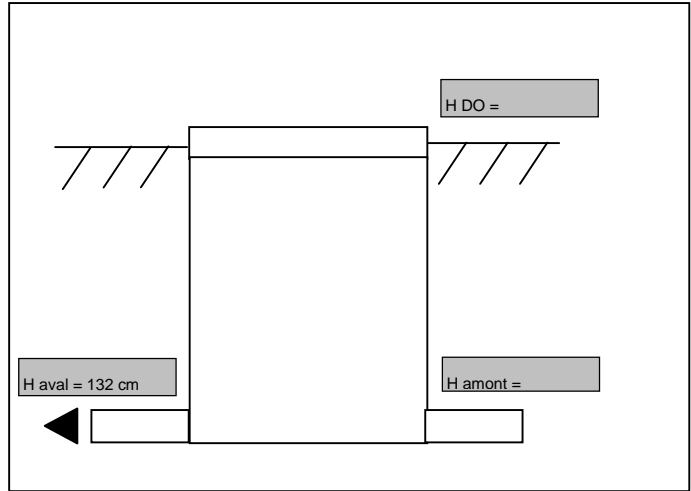
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°2	Regard n 4
-------------------------------------	-----------	------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	1
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	X
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	
En propriété privée	



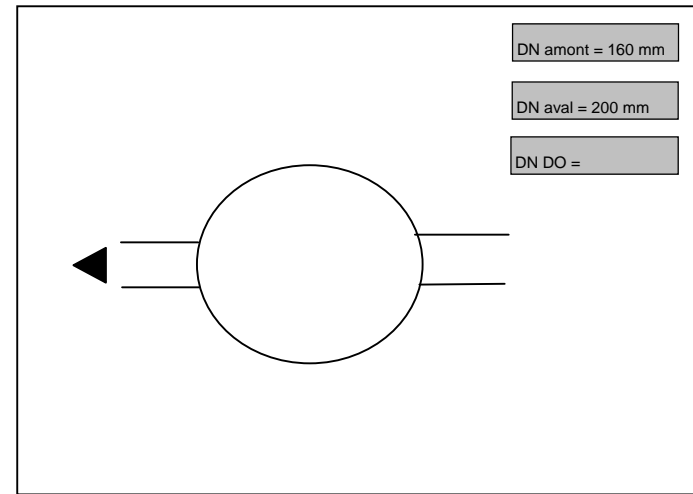
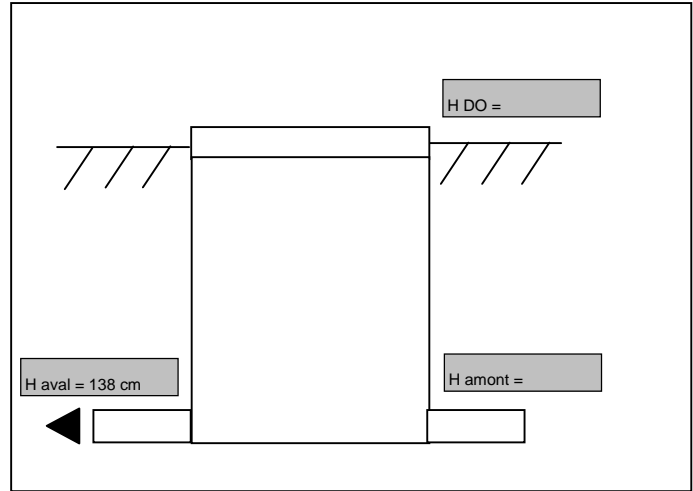
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°3	Regard n°6
-------------------------------------	-----------	------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	
Tampon aplati	



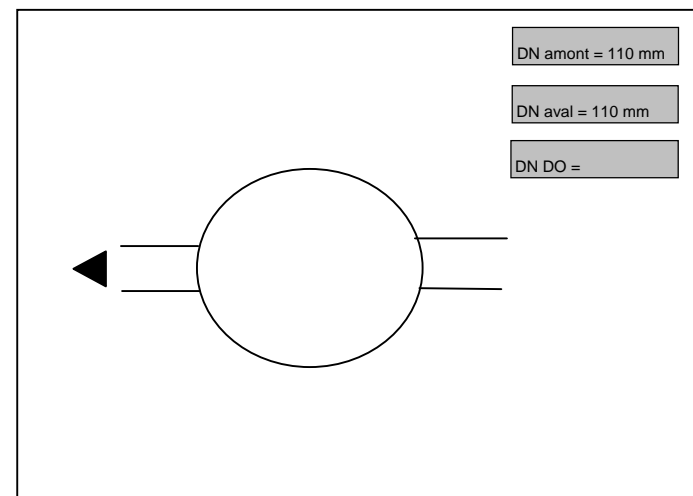
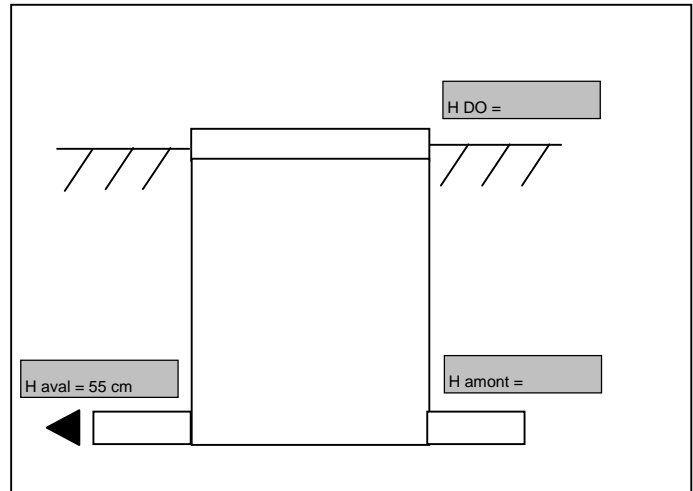
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°4	Regard n 8
-------------------------------------	-----------	------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



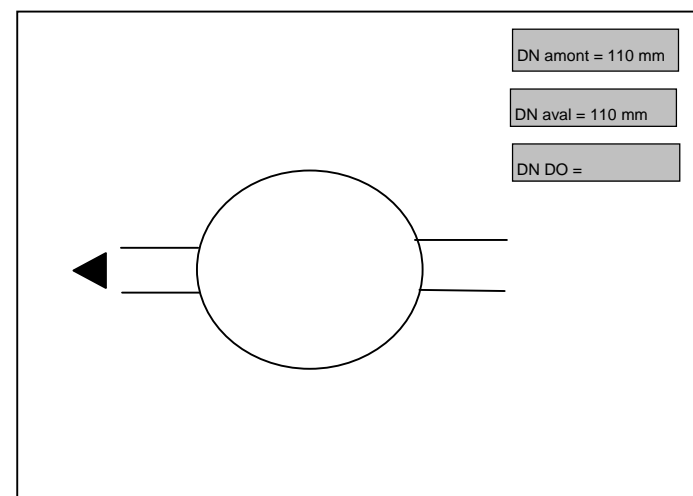
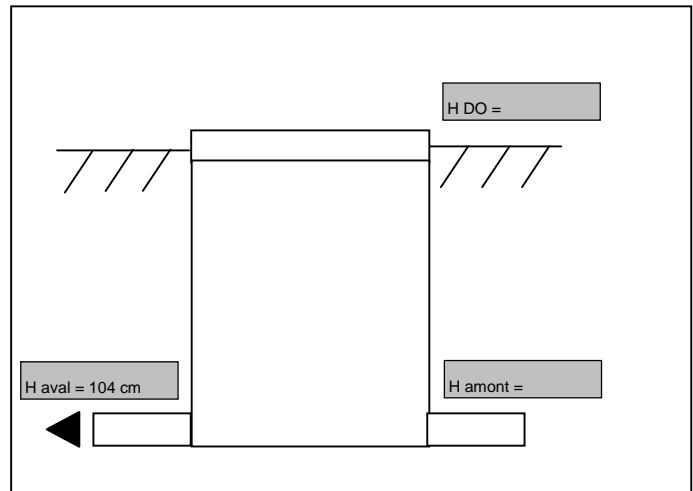
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°5	Regard n°10
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	
Regard recouvert	



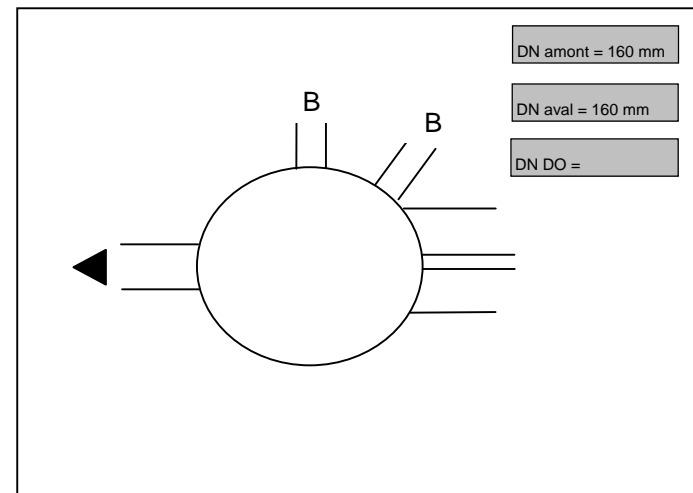
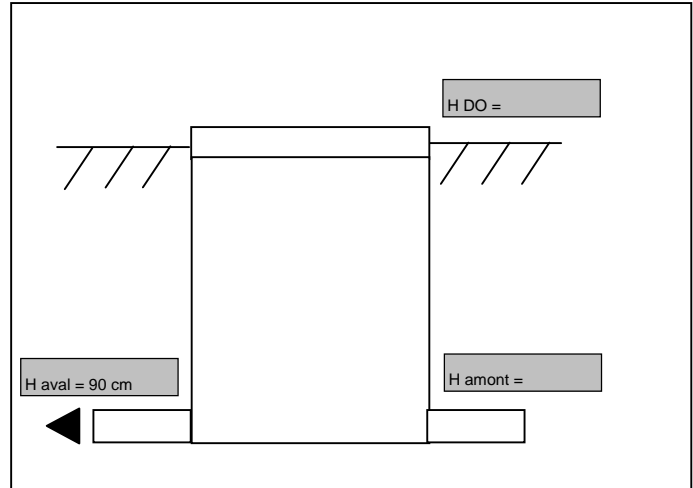
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°6	Regard n°16
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	2
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



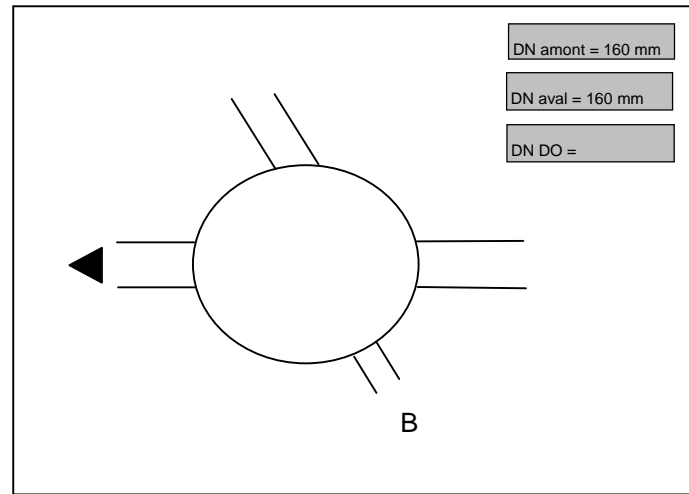
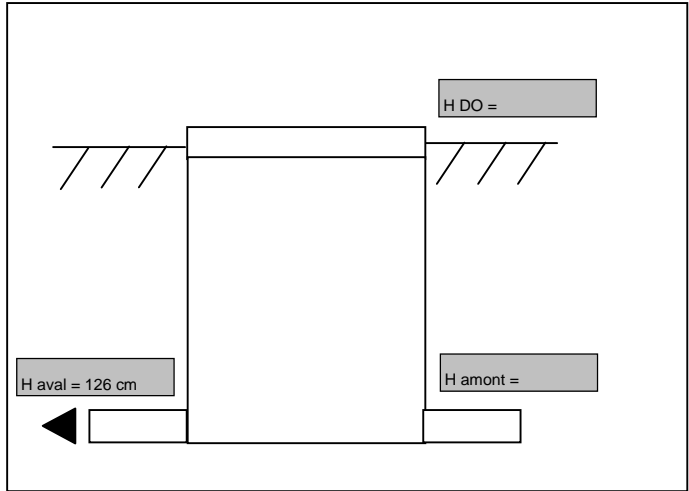
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°7	Regard n°18
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	1
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



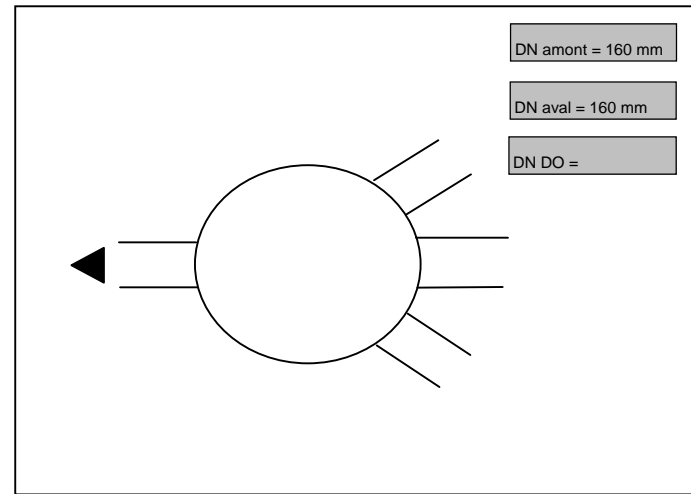
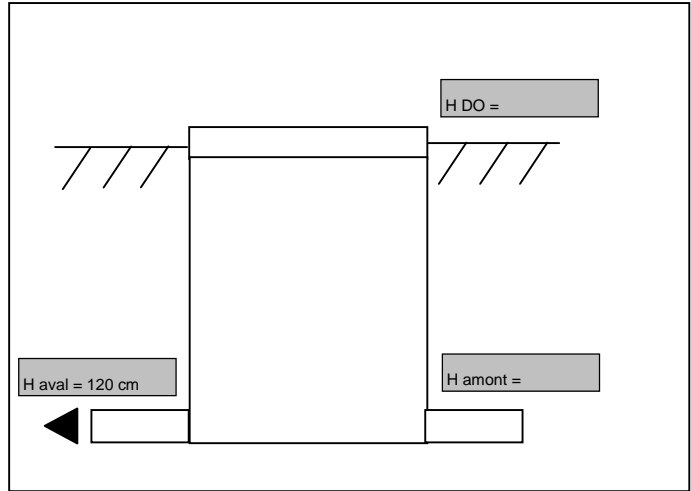
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°8	Regard n°28
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



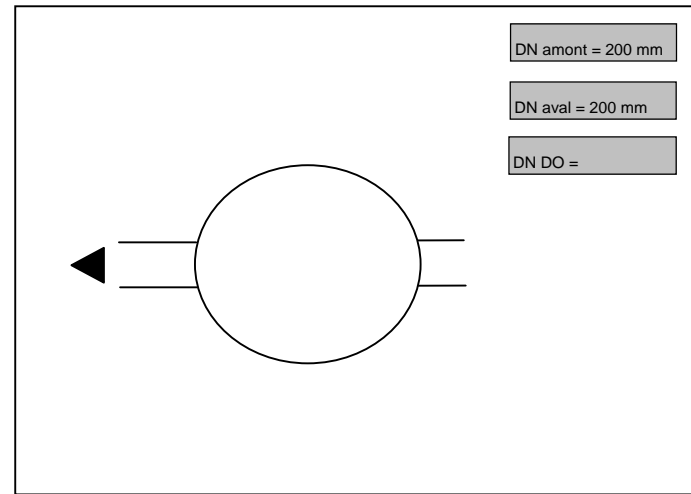
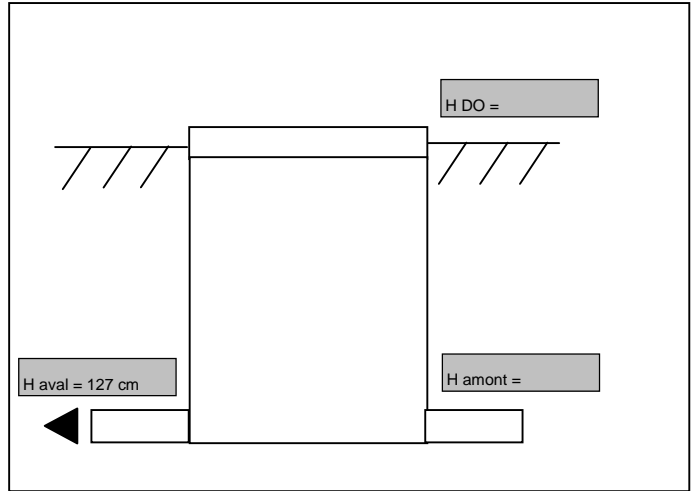
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n°9	Regard n°44
-------------------------------------	-----------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



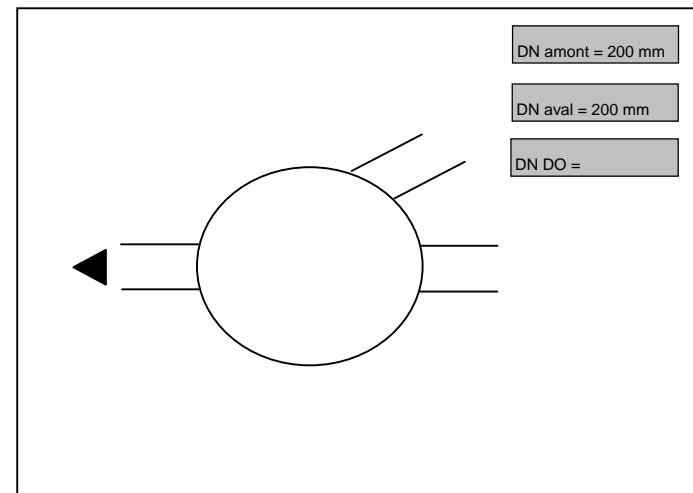
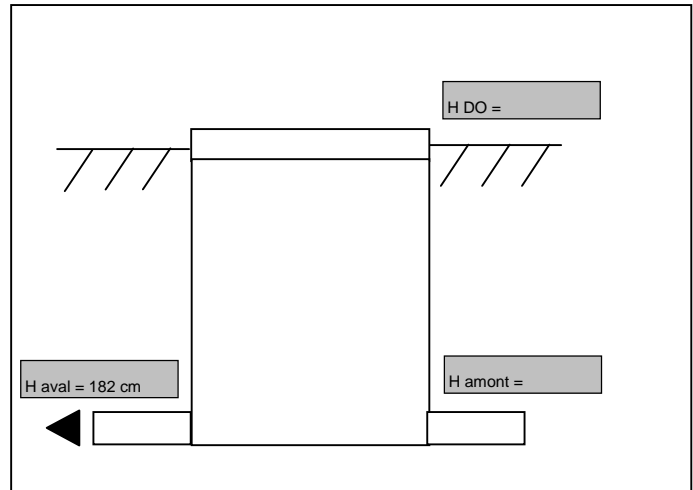
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 10	Regard n°42
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



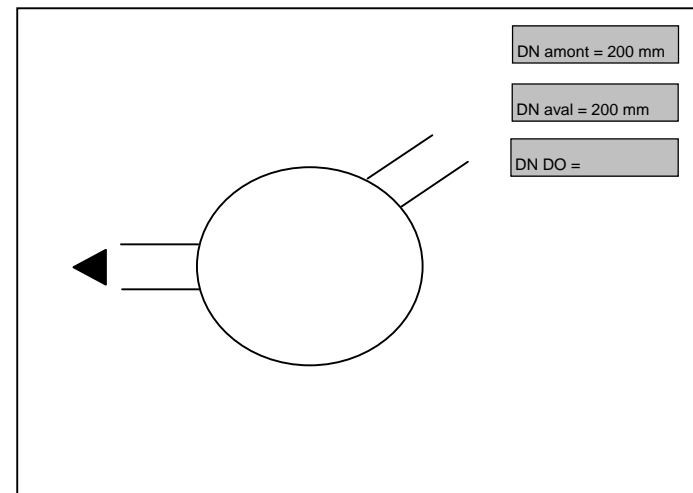
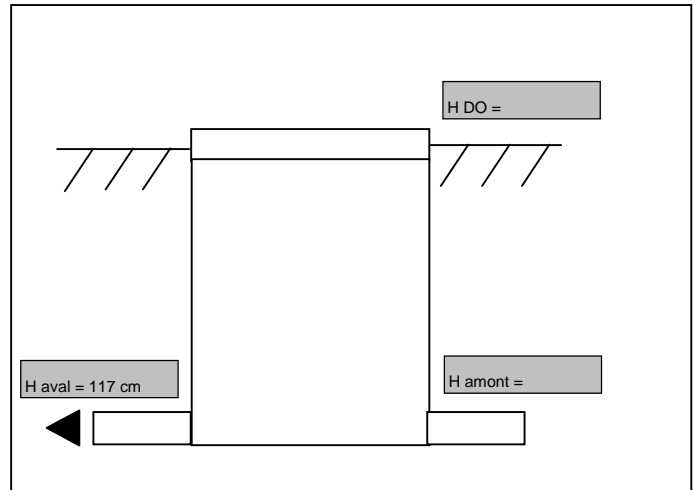
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 11	Regard n° 60
-------------------------------------	-------------	--------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



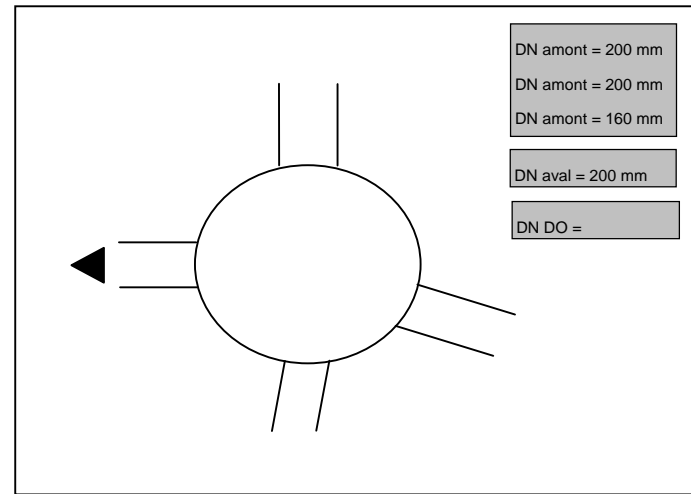
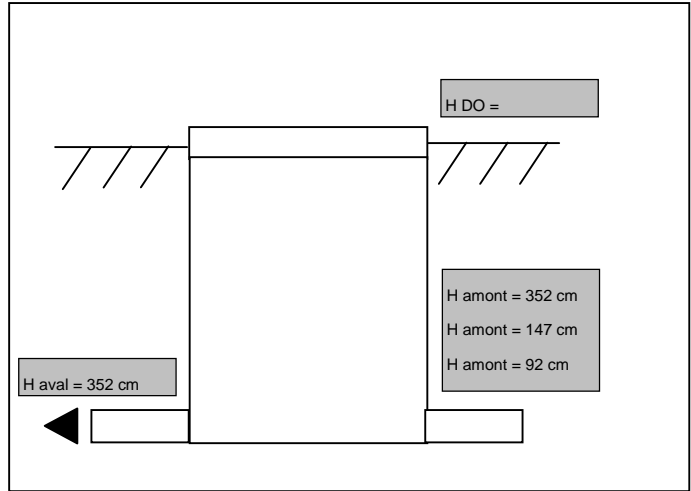
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 12	Regard n°62
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	X
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



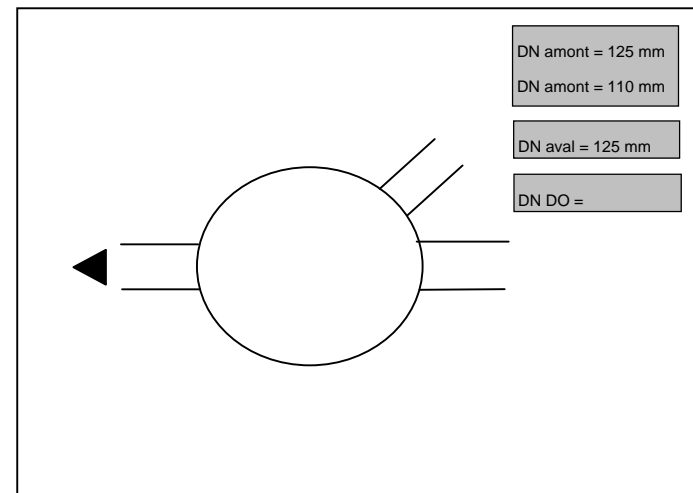
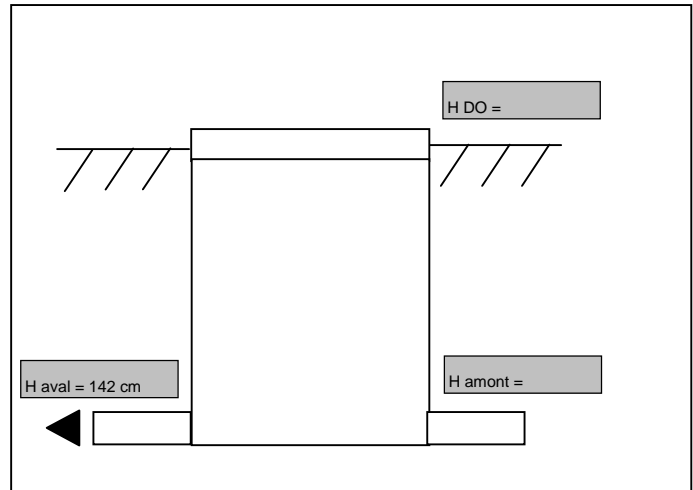
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 13	Regard n°64
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



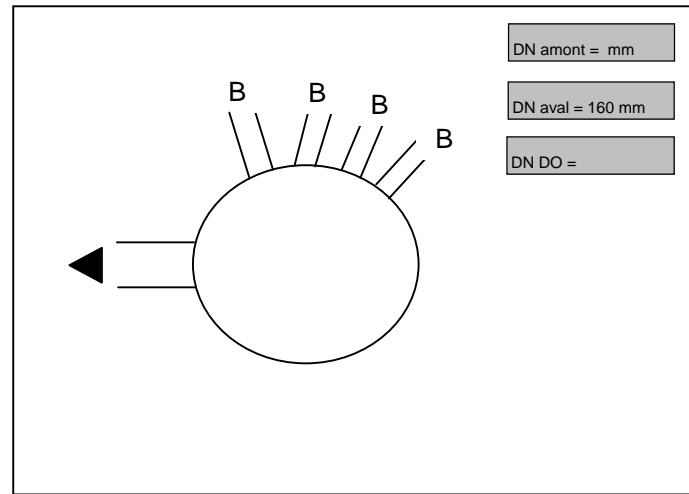
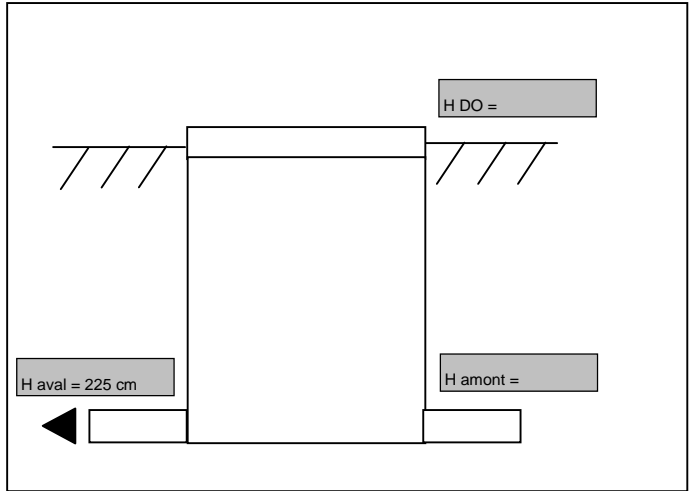
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 14	Regard n°65
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	4
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



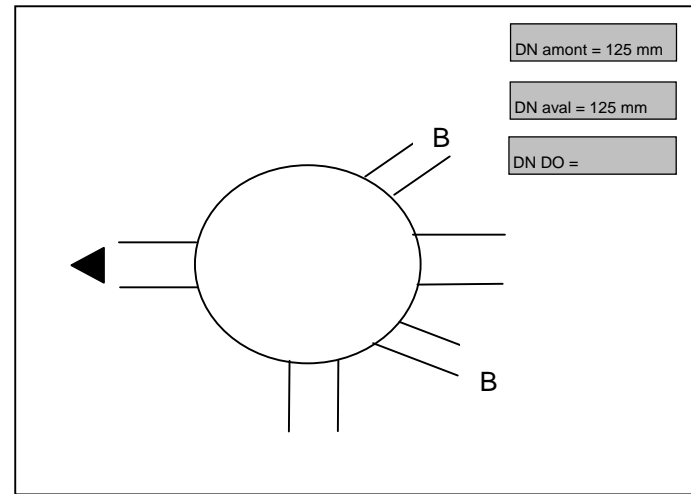
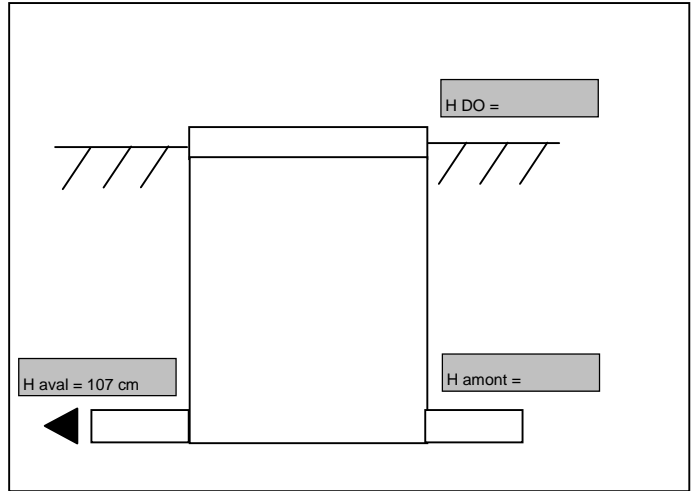
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 15	Regard n°58
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	2
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



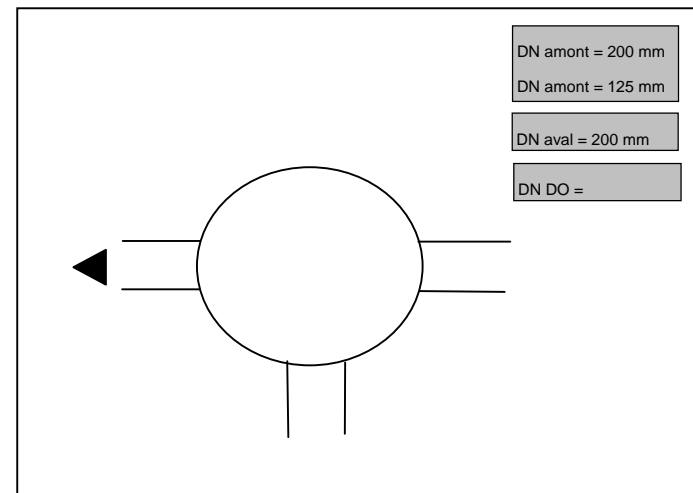
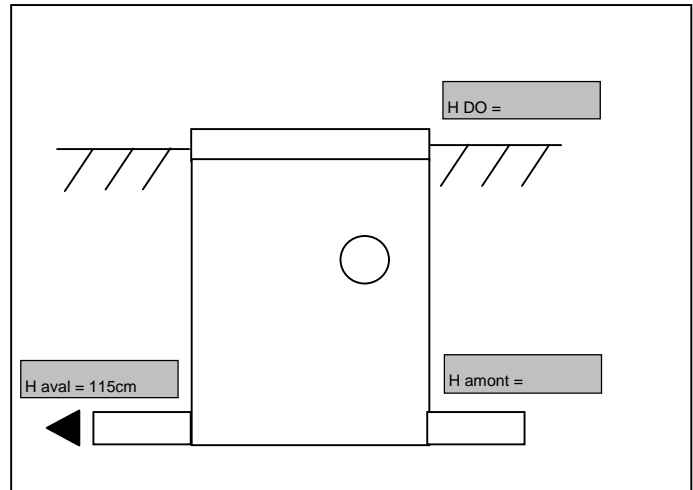
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 16	Regard n°55
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



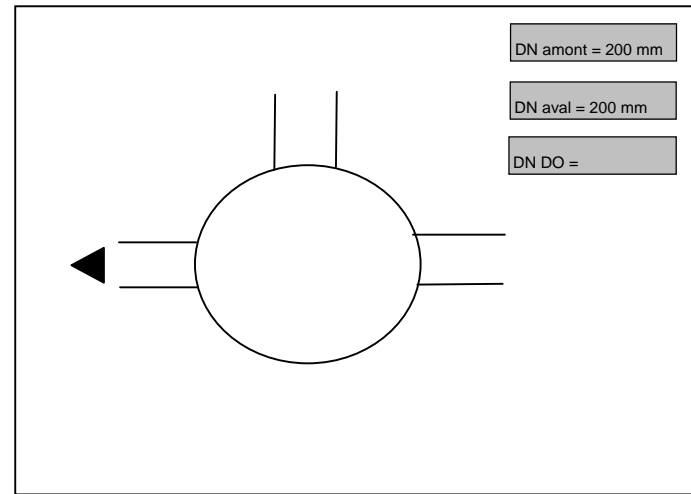
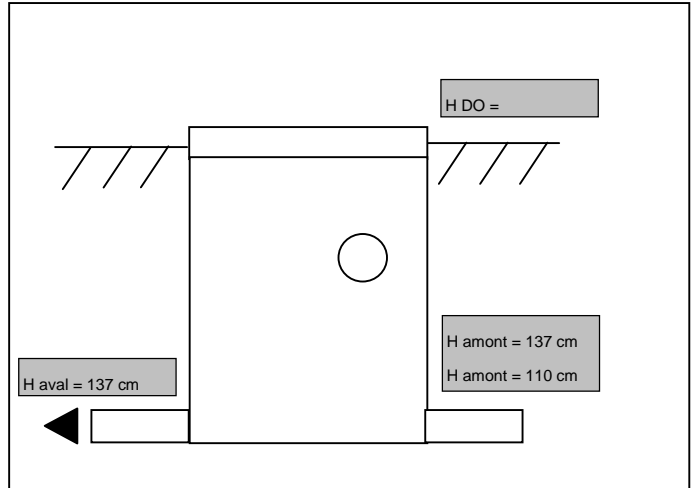
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 17	Regard n° 54
-------------------------------------	-------------	--------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



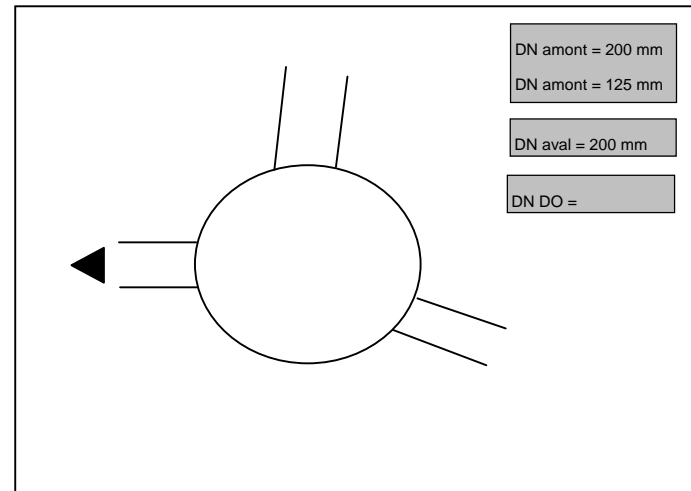
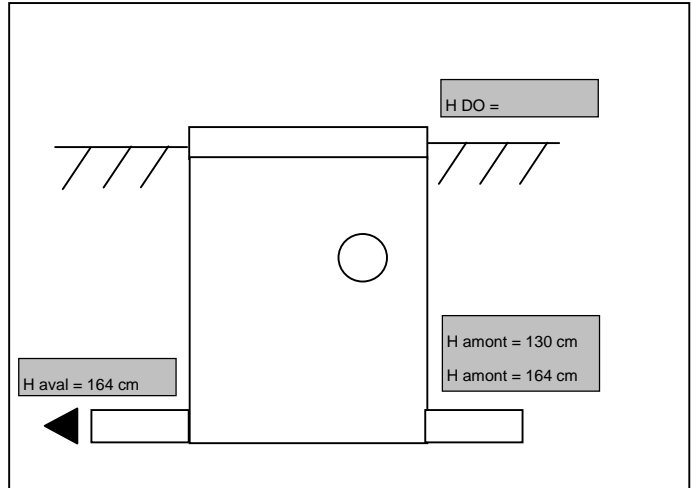
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 18	Regard n°72
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	X
Sur Chaussée	
Dans les Champs	

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



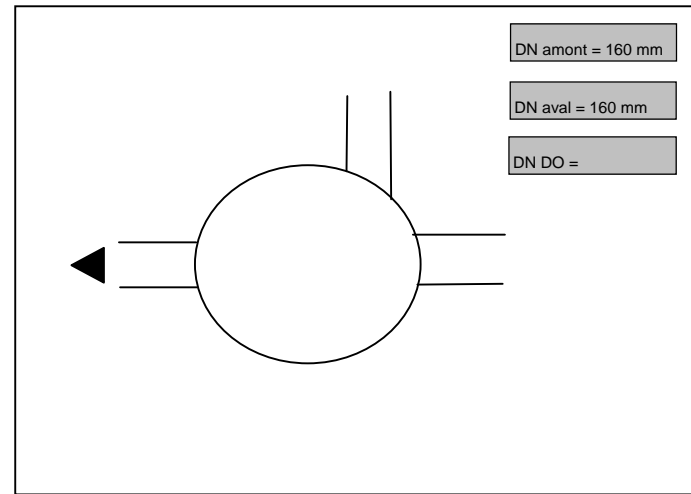
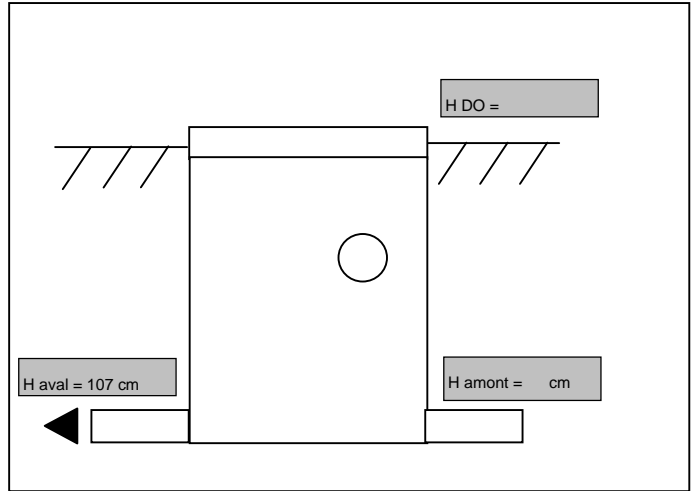
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 19	Regard n°76
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC - Béton	Aval = PVC
Remarques	



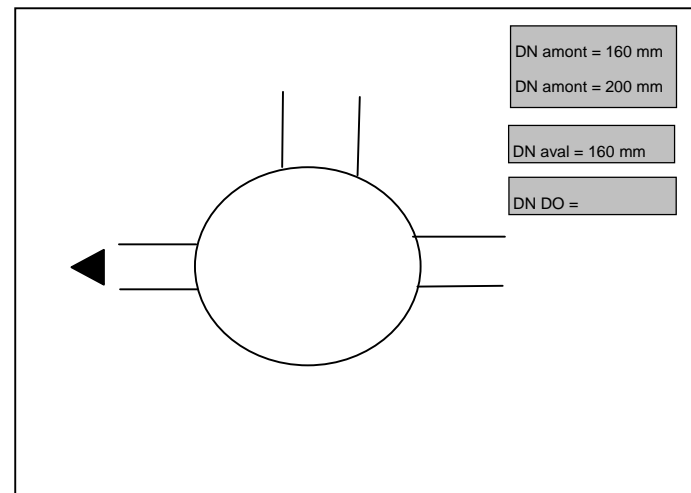
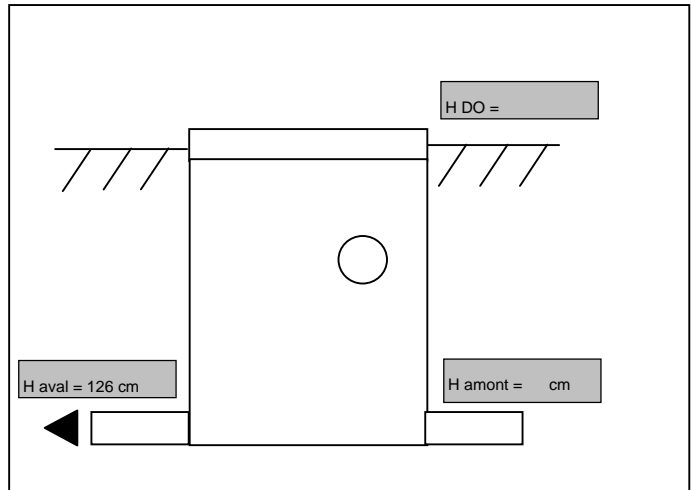
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 20	Regard n°77
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	X
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	



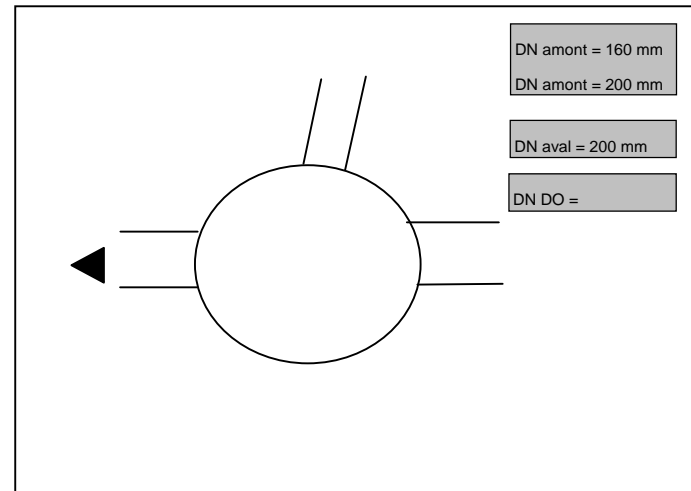
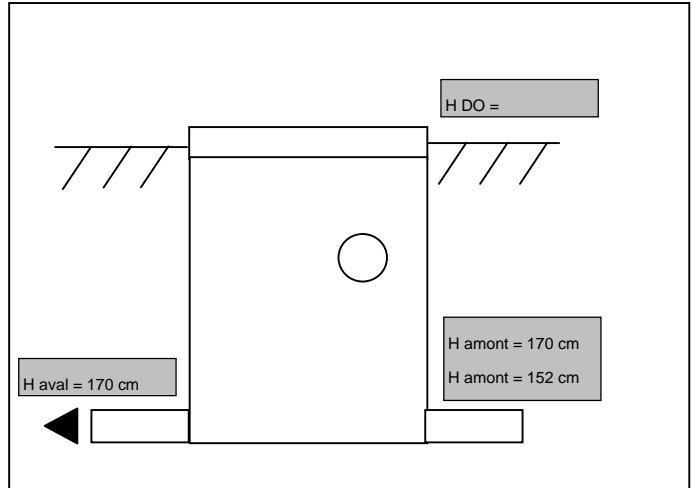
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 21	Regard n° 79
-------------------------------------	-------------	--------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	X
Racines	

Matériaux Amont = PVC - Béton	Aval = PVC
Remarques	



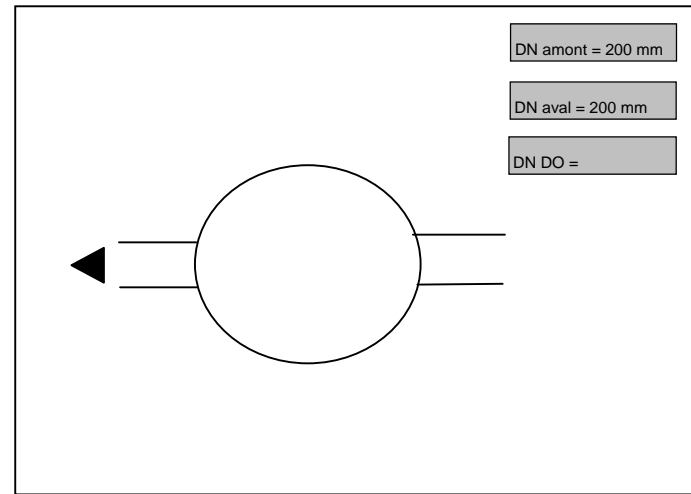
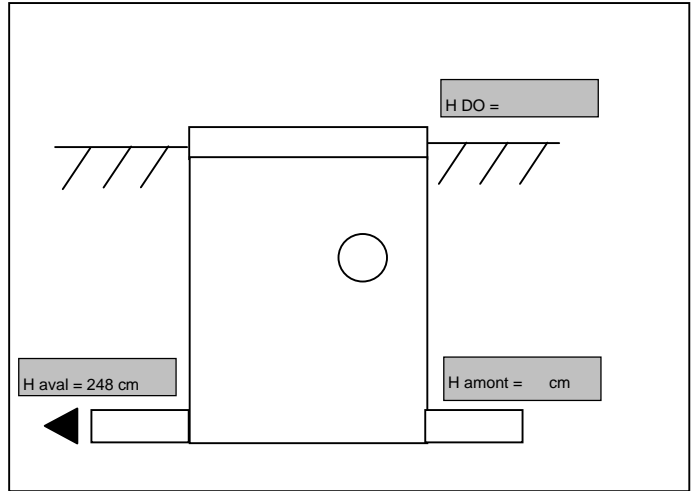
Commune de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT	Fiche n° 22	Regard n°85
-------------------------------------	-------------	-------------

Regard	
Sur trottoir	
Sur Chaussée	
Dans les Champs	X

Ouvrages particuliers	
Déversoir d'orage	
Branchement particuliers	
Chasse	

Anomalies	
Mise en Charge	
Contre Pente	
Obstruction	
Rétrécissement	
Casse	
Racines	

Matériaux Amont = PVC	Aval = PVC
Remarques	
Regard avant la STEP	





1.3. Tableau récapitulatif des regards

annexe regard

Commune de Châteauneuf Val Saint Donat								
N°du regard	Situation	Secteur	Matériaux	Fil d'eau (cm)	Di amètre Amont (cm)	Diamètre Aval (cm)	Anomalies	Remarques
1	Dans champ	Village	PVC	-	-	160	-	Tête de réseau
2	Dans champ	Village	PVC	186	160	160	-	-
3	Sur chaussée	Village	Béton	-	200	160	Rétrécissement	-
4	Dans champ	Village	PVC	132	200	160	Rétrécissement	-
5	Dans champ	Village	Béton	-	200	200	-	-
6	Dans champ	Village	PVC	138	160	200	-	-
7	Sur trottoir	Village	PVC	-	-	160	-	chasse
8	Sur trottoir	Village	PVC	55	-	110	-	Tête de réseau
9	Sur trottoir	Village	PVC	-	110	110	-	-
10	Sur chaussée	Village	PVC	104	110	110	Canal inaccessible	-
11	Sur chaussée	Village	PVC	-	-	-	Inaccessible	Tête de réseau
12	Sur trottoir	Village	PVC	-	160	160	-	-
13	Sur trottoir	Village	PVC	-	160	160	-	-
14	Sur trottoir	Village	PVC	-	-	160	-	chasse
15	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
16	Dans champ	Village	PVC	90	160	160	-	-
17	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
18	Sur chaussée	Village	PVC	126	160	160	-	-
19	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	160	Inaccessible	-
20	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	160	Inaccessible	-
21	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	160	-	-
22	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	160	-	-
23	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	160	-	-
24	Sur chaussée	Village	PVC	-	-	160	-	chasse
25	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	160	-	-
26	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	160	-	-
27	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
28	Sur chaussée	Village	PVC	120	160	160	-	-
29	Sur trottoir	Village	PVC	-	160	160	-	-
30	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
31	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	-	-	-	Tête de réseau
32	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
33	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
34	Sur chaussée	Village	PVC	-	-	160	Inaccessible	-
35	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	160	-	-
36	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	125	Rétrécissement	-
37	Sur chaussée	Village	PVC	-	125	160	-	-
38	Sur chaussée	Village	PVC	-	200	-	-	-
39	Sur trottoir	Village	PVC	-	160	160	Inaccessible	-
40	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	200	-	-
41	Sur chaussée	Village	PVC	-	-	125	-	Tête de réseau
42	Sur trottoir	Les Jas	PVC	182	200	200	-	-
43	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	-	200	-	-
44	Sur chaussée	Les Jas	PVC	127	200	200	casse	-
45	Dans champ	Les Jas	PVC	-	-	-	-	-
46	Dans champ	Les Jas	PVC	-	-	-	-	-
47	Dans champ	Les Jas	PVC	-	-	-	-	Tête de réseau
48	Dans champ	Les Jas	PVC	-	-	125	-	Tête de réseau
49	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
50	Non trouvé	Les Jas	PVC	-	200	200	Non trouvé	-
51	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
52	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
53	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
54	Sur trottoir	Les Jas	PVC	137	200	200	casse	-
55	Sur trottoir	Les Jas	PVC	115	200	200	-	-
56	Sur trottoir	Les Jas	PVC	-	125	125	-	-
57	Sur trottoir	Les Jas	PVC	-	125	125	-	-
58	Sur trottoir	Les Jas	PVC	107	125	125	casse	-
59	Sur trottoir	Les Jas	PVC	-	110	110	-	-
60	Dans champ	Les Jas	PVC	117	200	200	casse	-
61	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
62	Sur chaussée	Les Jas	PVC	352	200	200	-	-
63	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	125	-	-
64	Sur trottoir	Les Jas	PVC	142	125	125	-	-
65	Sur trottoir	Les Jas	PVC	225	-	160	-	Tête de réseau
66	Dans champ	Les Jas	PVC	-	160	125	Rétrécissement	-
67	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
68	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
69	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
70	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
71	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	Inaccessible	-
72	Sur trottoir	Les Jas	PVC	164	200	200	-	-
73	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
74	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
75	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	Inaccessible	-
76	Dans champ	Village	PVC	107	160	160	casse	-
77	Dans champ	Village	PVC	126	160	160	Racines	-
78	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
79	Dans champ	Village	PVC	-	200	200	-	-
80	Dans champ	Village	PVC	-	200	200	casse	-
81	Dans champ	Village	PVC	170	200	200	-	-
82	Dans champ	Village	PVC	-	200	200	-	-
83	Dans champ	Village	PVC	-	200	200	-	-
84	Dans champ	Village	PVC	-	200	200	-	-

annexe regard

N° du regard	Situation	Secteur	Matériaux	Fil d'eau (cm)	Di amètre Amont (cm)	Diamètre Aval (cm)	Anomalies	Remarques
85	Dans champ	Village	PVC	248	200	200	-	-
86	Dans champ	Les Jas	PVC	-	160	160	-	-
87	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	160	160	Racines	-
88	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	160	160	-	-
89	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	200	200	Inaccessible	-
90	Sur chaussée	Village	PVC	-	160	160	-	-
91	Sur chaussée	Village	-	-	-	-	-	Tête de réseau
92	Sur chaussée	Village	-	-	-	-	-	-
93	Sur chaussée	Village	-	-	-	-	Inaccessible	-
94	Sur chaussée	Village	-	-	-	-	-	-
95	Sur chaussée	Village	-	-	-	-	-	Tête de réseau
96	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
97	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
98	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
99	Sur chaussée	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
100	Dans champ	Village	-	-	160	160	-	-
101	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
102	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
103	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	125	Rétrécissement	-
104	Dans champ	Les Jas	PVC	-	125	125	Inaccessible	-
105	Sur chaussée	Village	Béton – PVC	-	160	160	Racines	-
106	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
107	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
108	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
109	Dans champ	Les Jas	PVC	-	200	200	-	-
110	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
111	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
112	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
113	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-
114	Dans champ	Village	PVC	-	160	160	-	-



1.4. Enquêtes des activités non domestiques



QUESTIONNAIRE ACTIVITE NON DOMESTIQUE

1. RENSEIGNEMENT GENERAUX

Nom de la société : DE VILMORIN

Adresse : Jas de Peigrier

Téléphone :

Personne contactée : M DE VILMORIN

2. ACTIVITE

Type d'activité : Gîtes – Chambres d'hôtes

Horaire de travail : 7 jours par semaine

Période de pointe : Vacances scolaire Période de fermeture : hiver

Nombre de personnes présentes en permanence : 1

Nombre de personnes employées en période de pointe : 1

REMARQUES :

3. HEBERGEMENT / RESTAURATION

Capacité d'hébergement maximale : 12 personnes

Capacité de restauration : occasionnellement

REMARQUES :

4. CONSOMMATION EN EAU POTABLE

Volume annuel : 367 m³

Origine : Réseau public : (100 %) – Captage privé : (...%) – Rivière (...%)

Usage : Domestique : (100 %) – Industrielle (...%) – arrosage (...%)

Autres : (...%)

Traitement(s) particulier(s) avant usage :

5. ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Nature du (des) rejet(s) : hébergement

Type de raccordement : Réseau public Nombre de branchement : 3

Ass autonome Filière :

.....

Volume de la fosse :

Superficie de la filière de dispersion :

Localisation du rejet :

Ouvrages particuliers : Poste de relevage Bac à graisse

Dégrilleur-déshuilleur Autre :

REMARQUES :

.....

6. ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Type de raccordement : Réseau public EU Réseau public pluvial

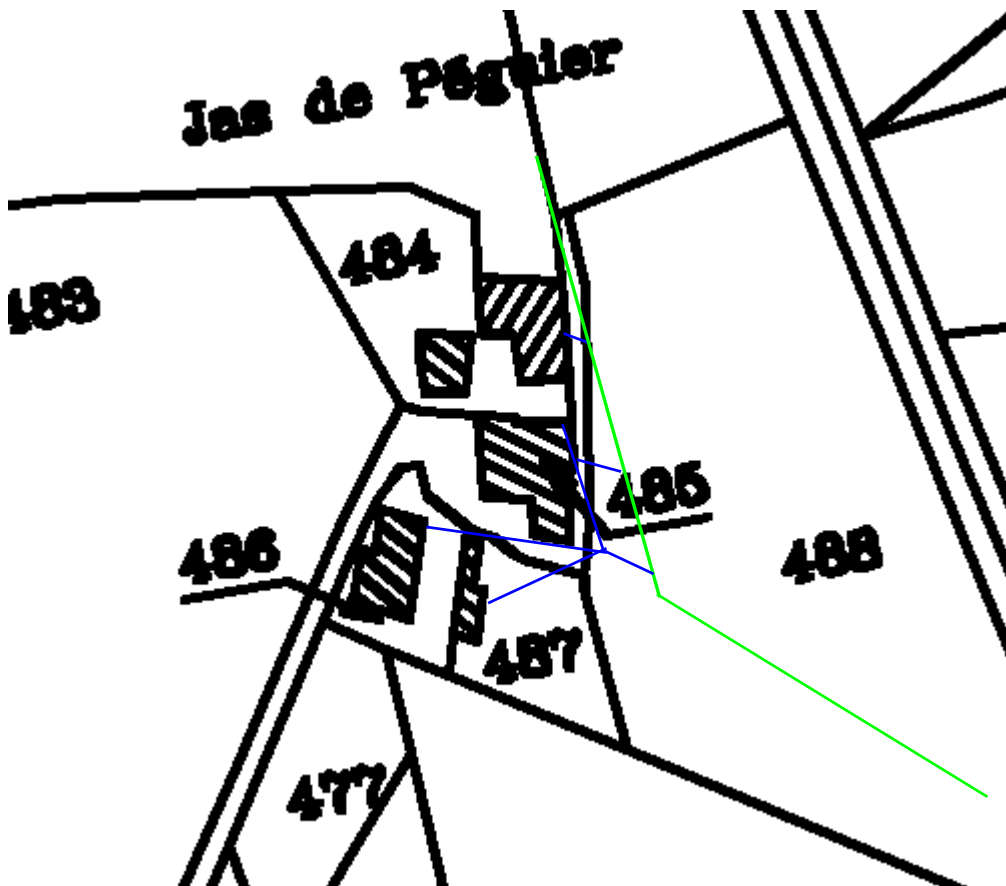
Réseau privé EU Réseau privé pluvial

Rejet direct Autre : Récupération.

7. MATIERES PREMIERE / PRODUITS / DECHETS / AUTRES

Type	Désignation	Volume annuel	Etat (solide/liquide)	Mode d'élimination
Hébergement	Eaux usées	367m ³	liquide	Réseau EU

8 . Plan



- Limite de site
- Réseau EU Public
- Réseau EU Privé

QUESTIONNAIRE

ACTIVITE NON DOMESTIQUE

1. RENSEIGNEMENT GENERAUX

Nom de la société : LENOIR

Adresse : Mas Saint Joseph

Téléphone : 04 92 62 47 54

Personne contactée : M LENOIR

2. ACTIVITE

Type d'activité : Gîtes – Chambres d'hôtes

Horaire de travail : 7 jours par semaine

Période de pointe : avril à novembre Période de fermeture : hiver

Nombre de personnes présentes en permanence : 2

Nombre de personnes employées en période de pointe : 2

REMARQUES :

3. HEBERGEMENT / RESTAURATION

Capacité d'hébergement maximale : 21 personnes

Capacité de restauration : 16 personnes

REMARQUES :

4. CONSOMMATION EN EAU POTABLE

Volume annuel : 415 m³

Origine : Réseau public : (100 %) – Captage privé : (...%) – Rivière (...%)

Usage : Domestique : (? %) – Industrielle (...%) – arrosage (....%)

Autres : arrosage + piscine (? %)

Traitement(s) particulier(s) avant usage :

5. ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Nature du (des) rejet(s) : hébergement - restauration

Type de raccordement : Réseau public Nombre de branchement : 1

Ass autonome Filière :

.....

Volume de la fosse :

Superficie de la filière de dispersion :

Localisation du rejet :

Ouvrages particuliers : Poste de relevage Bac à graisse

Dégrilleur-déshuilleur Autre :

REMARQUES :

.....

6. ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Type de raccordement : Réseau public EU Réseau public pluvial

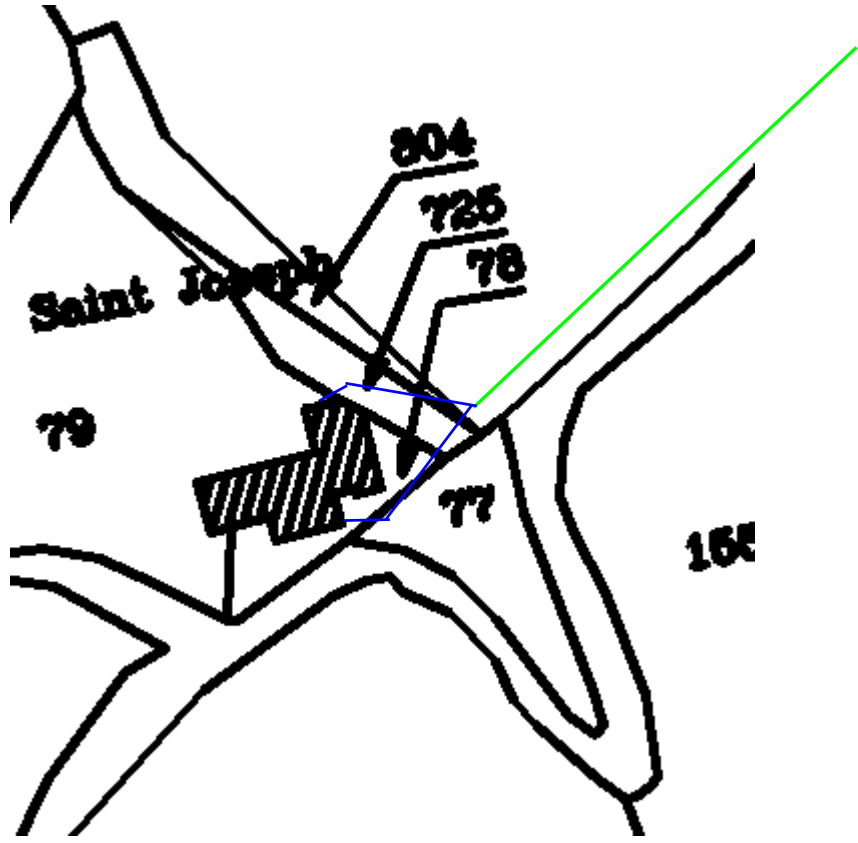
Réseau privé EU Réseau privé pluvial




Rejet direct Autre : Récupération.

7. MATIERES PREMIERE / PRODUITS / DECHETS / AUTRES

Type	Désignation	Volume annuel	Etat (solide/liquide)	Mode d'élimination
Hébergement	Eaux usées	415m ³	liquide	Réseau EU
Restaration	Graisse		solide	Aucun
	Eaux usées		liquide	Aucun

8 . Plan



-  Limite de site
-  Réseau EU Public
-  Réseau EU Privé

QUESTIONNAIRE ACTIVITE NON DOMESTIQUE

1. RENSEIGNEMENT GENERAUX

Nom de la société : SARL DIAMANT

Adresse : le Village

Téléphone : 04 92 35 26 58

Personne contactée : M DIAMANT

2. ACTIVITE

Type d'activité : bar – Restaurant- Multiservices

Horaire de travail : 8h – 20h / 6 jours par semaine

Période de pointe : juillet août Période de fermeture :

Nombre de personnes présentes en permanence : 2

Nombre de personnes employées en période de pointe : jusqu'à 10

REMARQUES :

3. HEBERGEMENT / RESTAURATION

Capacité d'hébergement maximale :

Capacité de restauration : 160 couverts par jour

REMARQUES :

4. CONSOMMATION EN EAU POTABLE

Volume annuel : 48 m³

Origine : Réseau public : (100 %) – Captage privé : (...%) – Rivière (...%)

Usage : Domestique : (100 %) – Industrielle (...%) – arrosage (...%)

Autres : (...%)

Traitement(s) particulier(s) avant usage :

5. ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Nature du (des) rejet(s) : restauration

Type de raccordement : Réseau public Nombre de branchement : 1

Ass autonome Filière :

.....

Volume de la fosse :

Superficie de la filière de dispersion :

Localisation du rejet :

Ouvrages particuliers : Poste de relevage Bac à graisse

Dégrilleur-déshuilleur Autre :

REMARQUES :

.....

6. ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Type de raccordement : Réseau public EU Réseau public pluvial

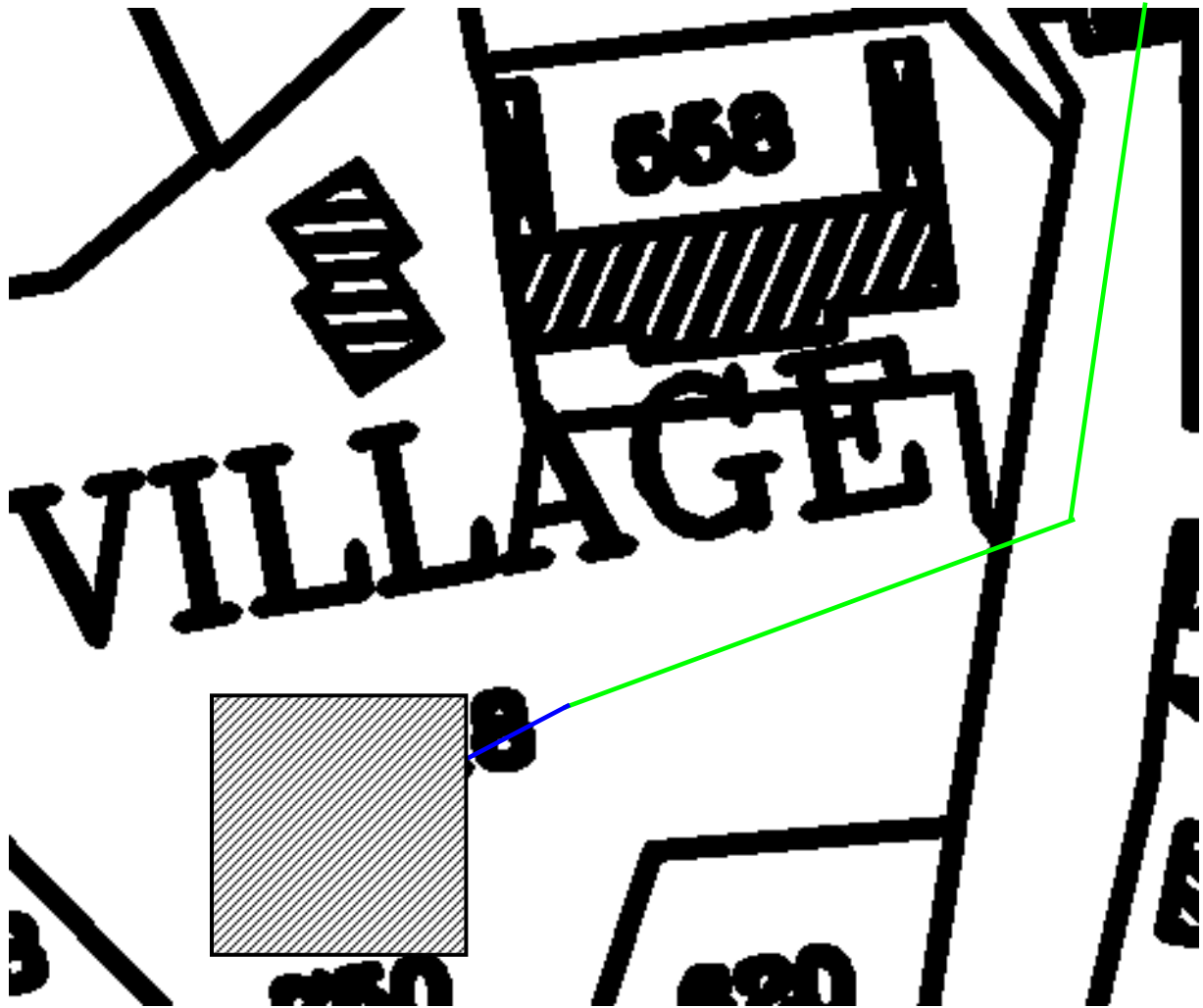
Réseau privé EU Réseau privé pluvial

Rejet direct Autre :

7. MATIERES PREMIERE / PRODUITS / DECHETS / AUTRES

Type	Désignation	Volume annuel	Etat (solide/liquide)	Mode d'élimination
Restaurant	Graisse		solide	Aucun
	Eaux usées		liquide	Aucun

8 . Plan



— Réseau EU Public

— Réseau EU Privé



1.5. Plan et fiches des anomalies repérées avec les tests à la fumée



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	1	Surface active correspondante :	40 m ²
Quartier ou lieu dit :	Le Village		
N° de parcelle :	895	Nom de l'occupant :	M Yacoub
Anomalies constatées :	Gouttière raccordée au réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :	Déconnexion de la gouttière		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	2	Surface active correspondante :	170 m ²
Quartier ou lieu dit :	Le Village		
N° de parcelle :	558	Nom de l'occupant :	Mairie
Anomalies constatées :	3 gouttières raccordées au réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :	Déconnexion des gouttières		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	3	Surface active correspondante :	20 m ²
Quartier ou lieu dit :	Le Village		
N° de parcelle :	558	Nom de l'occupant :	Mairie
Anomalies constatées :	Gouttière raccordée au réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :	Déconnexion de la gouttière		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	4	Surface active correspondante :	Indéterminée
Quartier ou lieu dit :	Le Village		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant :		
Anomalies constatées :	Grille raccordée au réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :	Suppression de la grille		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	5	Surface active correspondante :	50 m ²
Quartier ou lieu dit :	Le Village		
N° de parcelle :	574	Nom de l'occupant :	MEYRIC
Anomalies constatées :	Gouttière raccordée au réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :	Déconnexion de la gouttière		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	6	Surface active correspondante :	Indéterminée
Quartier ou lieu dit :	Rue 951		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant :		
Anomalies constatées :	Regard non étanche		
Possibilité de mise en conformité :	Mise en place d'un regard étanche		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	7	Surface active correspondante :	70 m ²
Quartier ou lieu dit :	RD 951		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant : Robert JAVEL		
Anomalies constatées :	Gouttière raccordée au réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :	Déconnexion de la gouttière		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	8	Surface active correspondante :	Indéterminée
Quartier ou lieu dit :	Le Village		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant :		
Anomalies constatées :	Réseau cassé		
Possibilité de mise en conformité :	Passage caméra afin d'identifier l'origine de la casse		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	9	Surface active correspondante :	60 m ²
Quartier ou lieu dit :	Chemin des Jas		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant : David GUEDAN		
Anomalies constatées :	Gouttière raccordée au réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :	Déconnexion de la gouttière		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	10	Surface active correspondante :	50 m ²
Quartier ou lieu dit :	Chemin des Jas		
N° de parcelle :		Nom de l'occupant :	AGOSTA
Anomalies constatées :	Grille raccordée au réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :	Déconnexion de la grille		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	11	Surface active correspondante :	5 m ²
Quartier ou lieu dit :	Chemin des Jas		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant :		
Anomalies constatées :	Absence de tampon		
Possibilité de mise en conformité :	Mise en place d'un tampon étanche		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	12	Surface active correspondante :	Indéterminée
Quartier ou lieu dit :	Chemin des Jas		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant :		
Anomalies constatées :	Réseau cassé		
Possibilité de mise en conformité :	Passage caméra afin d'identifier l'origine de la casse		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	13	Surface active correspondante :	Indéterminée
Quartier ou lieu dit :	Jas Martel		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant : BOSCO		
Anomalies constatées :	Chenil raccordé sur le réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :			



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	14	Surface active correspondante :	150 m ²
Quartier ou lieu dit :	Jas des Bides		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant : Françoise CONTENT		
Anomalies constatées :	Gouttière raccordée au réseau d'eaux usées		
Possibilité de mise en conformité :	Déconnexion de la gouttière		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF

Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	15	Surface active correspondante :	Indéterminée
Quartier ou lieu dit :	Jas des Bides		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant : Germaine BONNET		
Anomalies constatées :	Tampon non étanche		
Possibilité de mise en conformité :	Mise en place d'un tampon étanche		



FORMULAIRE

FOR TEC A
0001

Etabli le : 16/12/2009
Par : DF







Compte-rendu des tests à la fumée Anomalies de raccordement EP sur EU

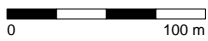
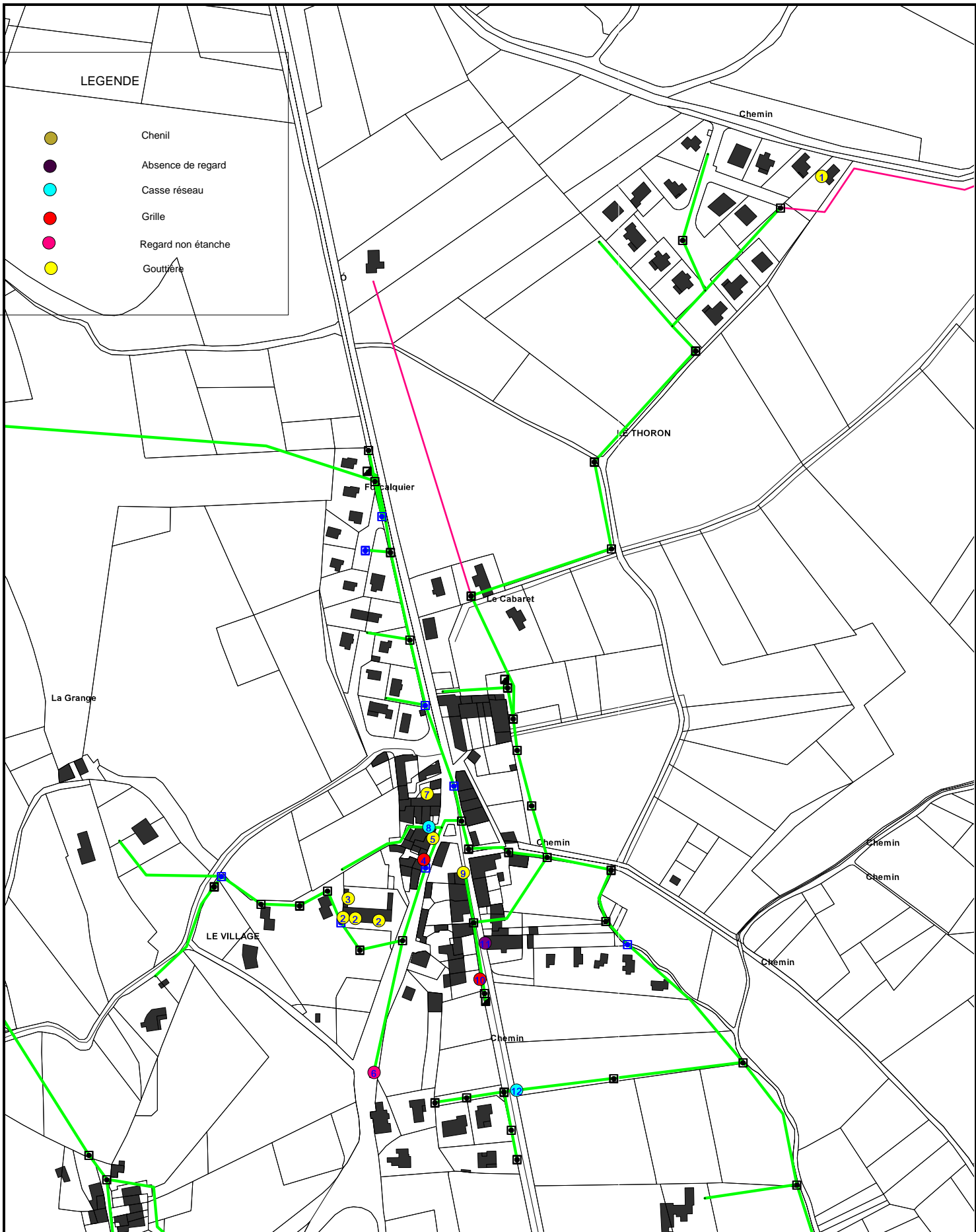
Révision : 1

Organisme :	<i>G2C Environnement</i>	Affaire :	<i>APS 09090</i>
Commune :	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT		
Intervenants :	DF et DR	Date :	09/12/2009
Numéro d'anomalie :	16	Surface active correspondante :	Indéterminée
Quartier ou lieu dit :	Jas des Bides		
N° de parcelle :	Nom de l'occupant : Jean Luc CLERC		
Anomalies constatées :	Branchement cassé		
Possibilité de mise en conformité :	Réparation du branchement		



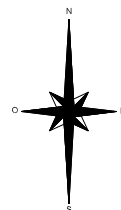
LEGENDE

-  Chenil
-  Absence de regard
-  Casse réseau
-  Grille
-  Regard non étanche
-  Gouttière



Commune de Chateaufort Val Saint Donat

Test à la fumée (le Village)



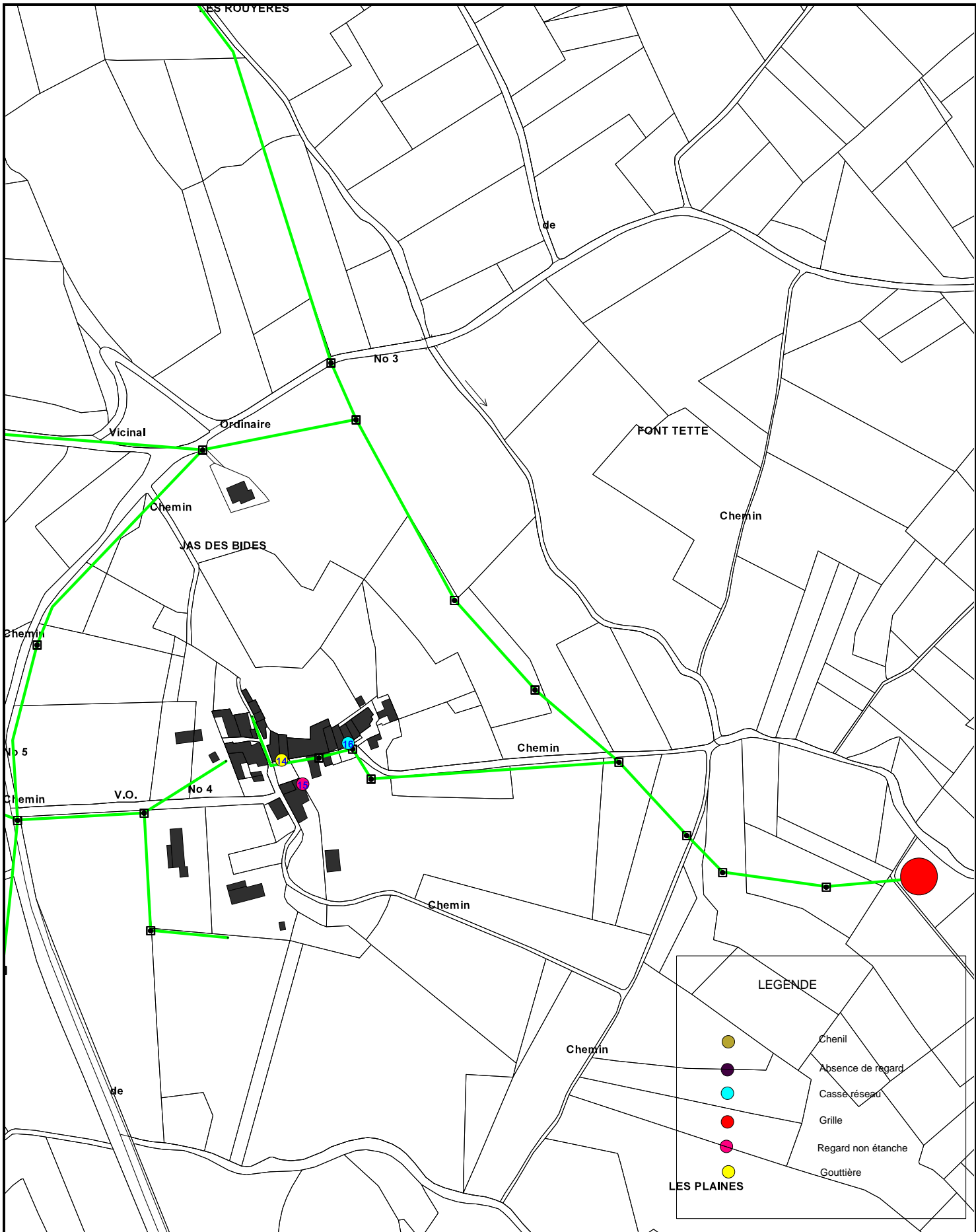
APS 09090

Imprimé le 05/01/2010

Echelle : 1/2500

Réalisé par : DF





LEGENDE

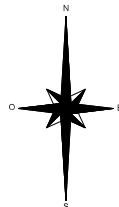
- Chenil
- Absence de regard
- Cassé réseau
- Grille
- Regard non étanche
- Gouttière

LES PLAINES



Commune de Chateaufort Val Saint Donat

Test à la fumée (les Jas)



APS 09090

Imprimé le 05/01/2010

Echelle : 1/2000

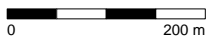
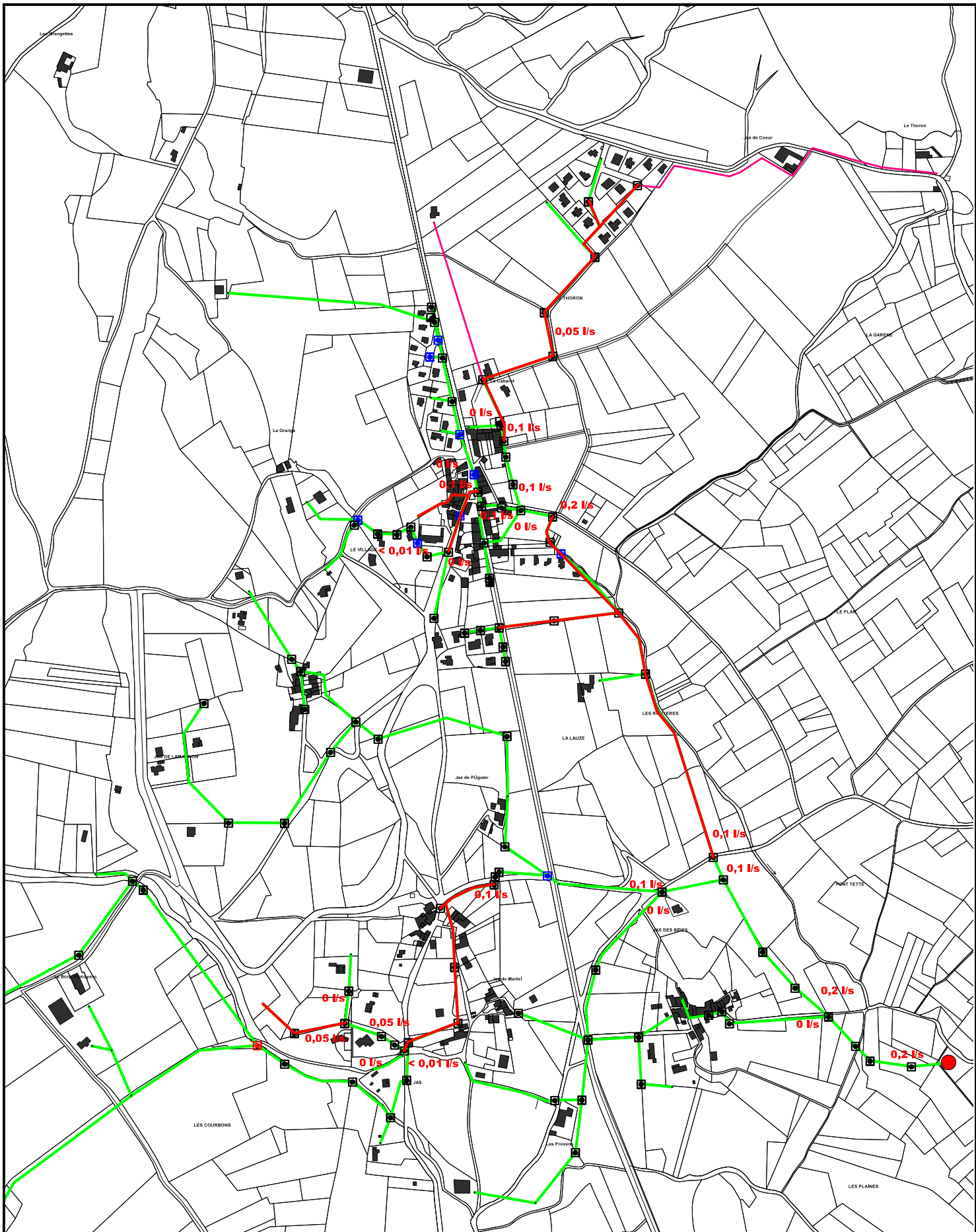
Réalisé par : DF





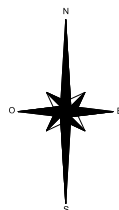
1.6. Cartes des débits nocturnes





Commune de Chateaufort Val Saint Donat

Investigations nocturnes



APS 09090

Imprimé le 22/12/2009

Echelle : 1/5000

Réalisé par : DF





2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF





2.1. Carte d'aptitude et des contraintes pour l'assainissement non collectif





2.2. Résultats des questionnaires et des enquêtes



Numéro
d'enquête **03**

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT**

Date de la visite
09/10/09

Ce document établi par G2C environnement ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : DA SILVA SIMAO

Prénom : Paoulo

Adresse : Les Carquois

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Carquois

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 4

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982

entre 1982 et 1996

postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique

bac à graisse

autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans
vidange occasionnellement
 jamais

POSTE de : oui
relèvement non

TRAITEMENT : aucune
filière tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 tertre d'infiltration non drainé
 tertre d'infiltration drainé
 filière compacte :
 autre :

TRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation non respect des distances /
limite de parcelles
 non respect des distances /
végétation
 non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : TIN F
dimensionnement 30 m

DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

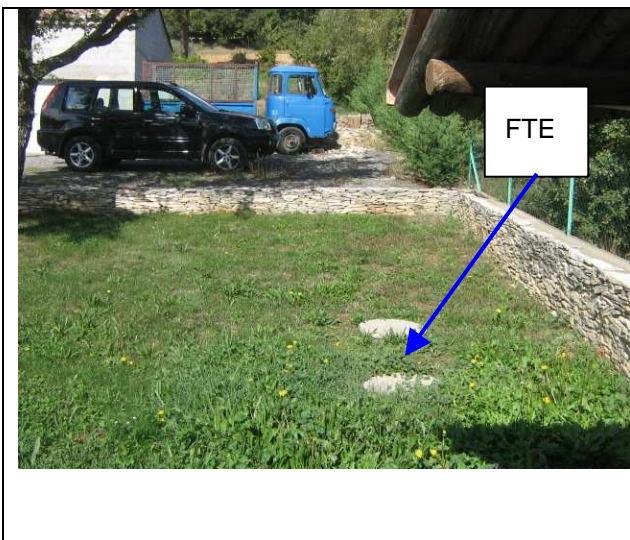
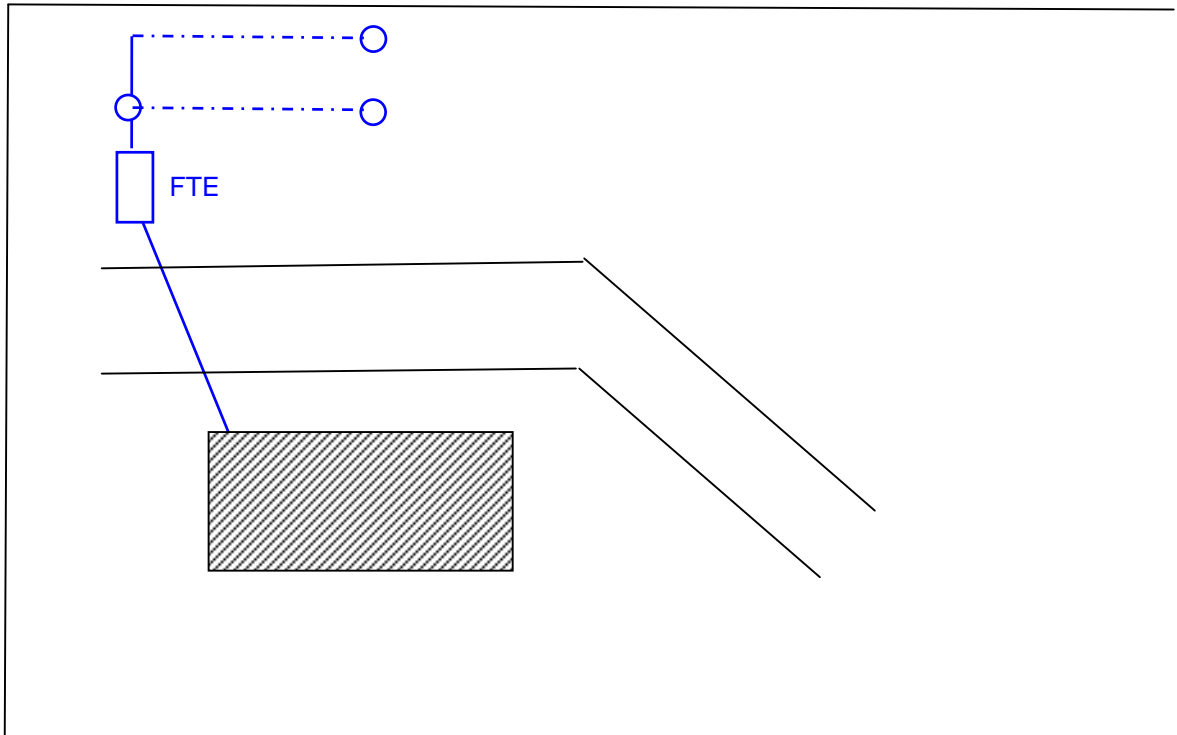
TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait
 moyennement
 non satisfait

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : FAVORABLE AVEC RESERVES

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Numéro
d'enquête **04**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Date de la visite
09/10/09

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : DRAC

Prénom : André

Adresse : Villa les jonquilles

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Carquois

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 2

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²

de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante

d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)

d'implantation moyenne (5 à 10%)

forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non

exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant

dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant

fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant

dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant

fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait

moyennement

non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982

entre 1982 et 1996

postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux

filière fosse septique

bac à graisse

autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible

implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans

vidange occasionnellement

jamais

POSTE de : oui

relèvement non

TRAITEMENT : aucune

filière tranchées d'infiltration

lit d'épandage (sableux)

filtre à sable non drainé

filtre à sable drainé

terre d'infiltration non drainé

terre d'infiltration drainé

filière compacte :

autre :

TRAITEMENT : accessible inaccessible

implantation non respect des distances /
limite de parcelles

non respect des distances /
végétation

non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : TINF

dimensionnement 25 m

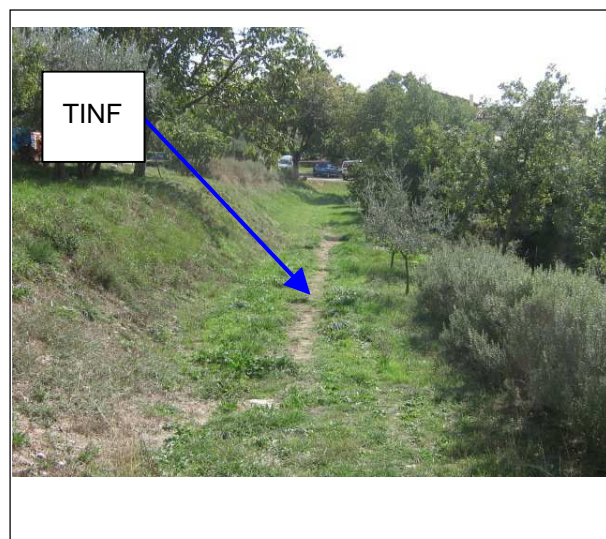
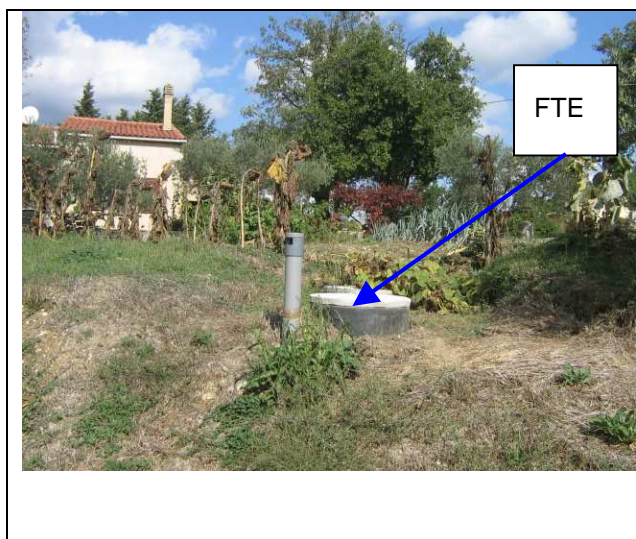
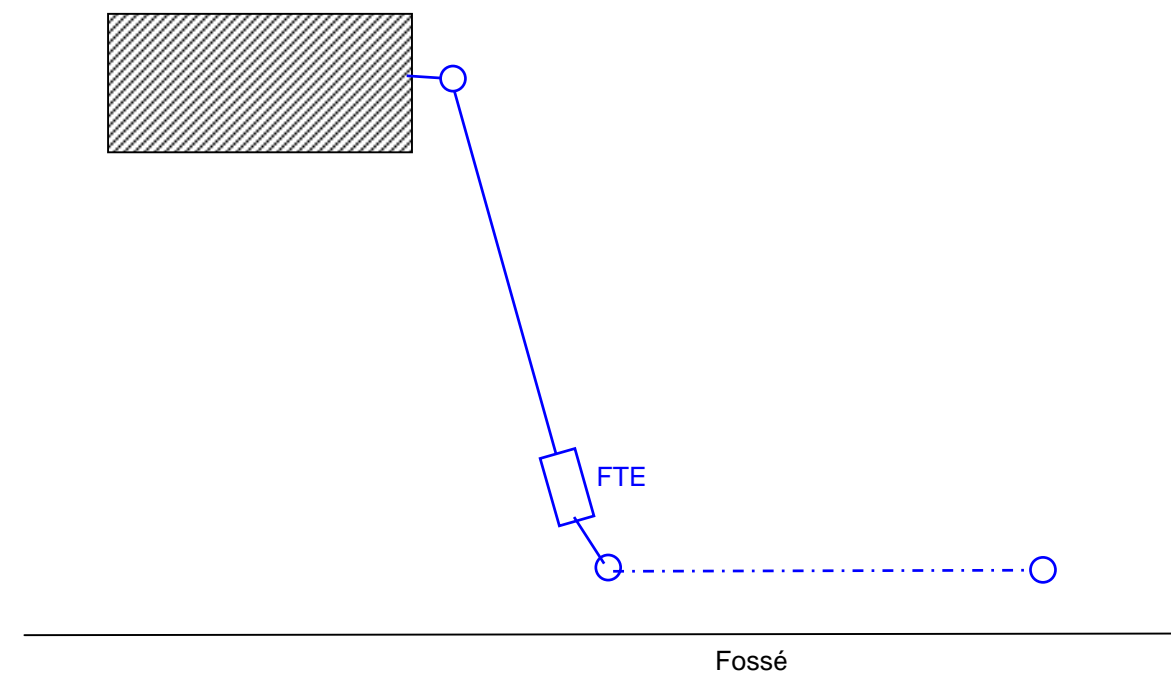
DISPERSION : puisard drains

rejet superficiel

autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : FAVORABLE AVEC RESERVES

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Numéro
d'enquête **05**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Date de la visite
09/10/09

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : DRAC

Prénom : Aurore

Adresse : Les Carquois

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Carquois

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 3

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²

de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante

d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)

d'implantation moyenne (5 à 10%)

forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non

exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant

dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant

fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant

dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant

fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait

moyennement

non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982

entre 1982 et 1996

postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux

filière fosse septique

bac à graisse

autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible

implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans

vidange occasionnellement

jamais

POSTE de : oui

relèvement non

TRAITEMENT : aucune

filière tranchées d'infiltration

lit d'épandage (sableux)

filtre à sable non drainé

filtre à sable drainé

terre d'infiltration non drainé

terre d'infiltration drainé

filière compacte :

autre :

TRAITEMENT : accessible inaccessible

implantation non respect des distances /
limite de parcelles

non respect des distances /
végétation

non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : TINF

dimensionnement 60 m

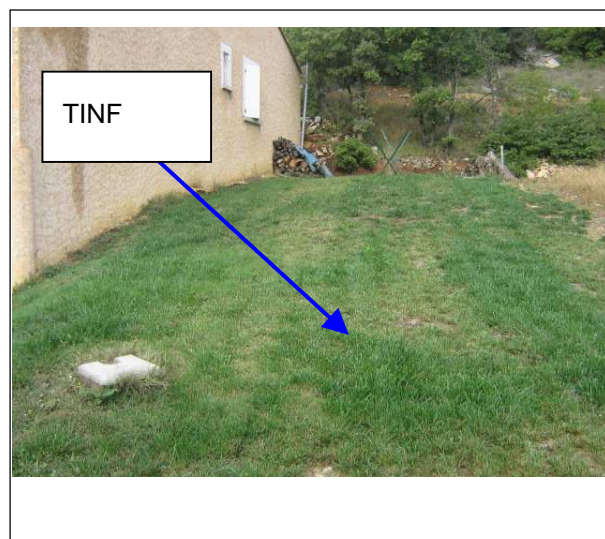
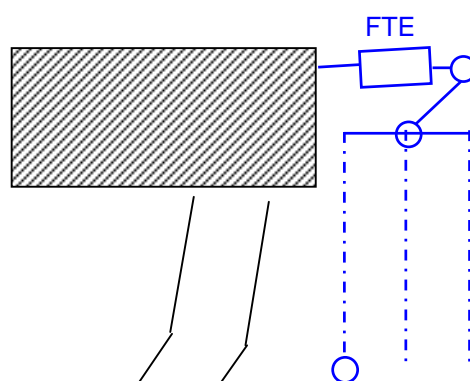
DISPERSION : puisard drains

rejet superficiel

autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : FAVORABLE AVEC RESERVES

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Numéro
d'enquête **06**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Date de la visite
09/10/09

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : DRAC

Prénom : Catherine

Adresse : Les Carquois

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Carquois

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 3

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait
 moyennement
 non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982
 entre 1982 et 1996
 postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique
 bac à graisse
 autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans
vidange occasionnellement
 jamais

POSTE de : oui
relèvement non

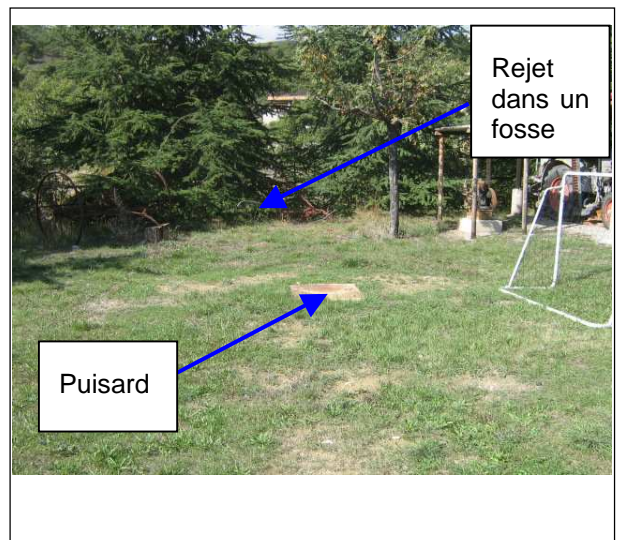
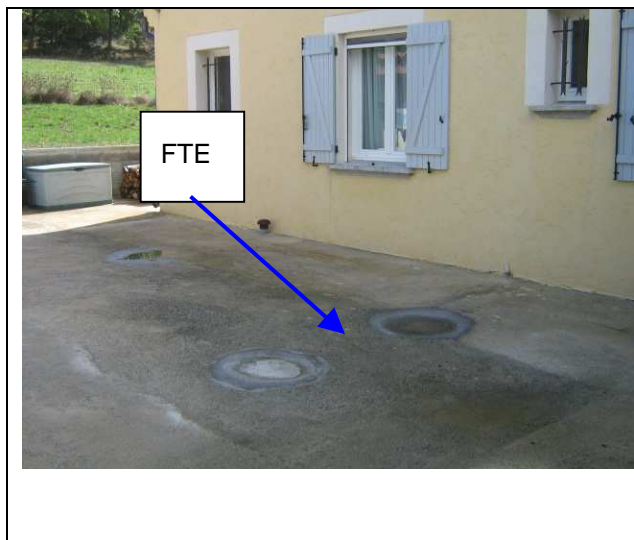
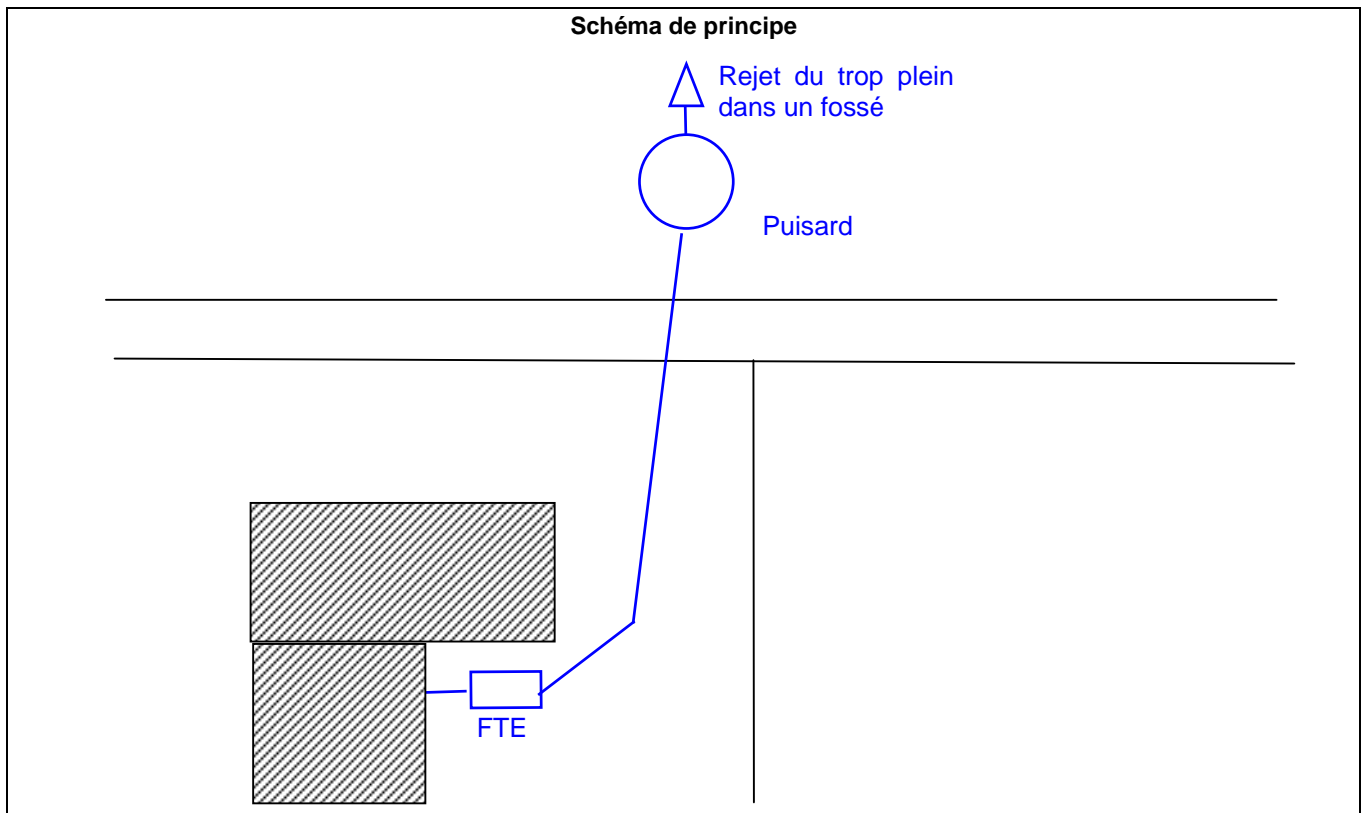
TRAITEMENT : aucune
filière tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 tertre d'infiltration non drainé
 tertre d'infiltration drainé
 filière compacte :
 autre :

TRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation non respect des distances /
limite de parcelles
 non respect des distances /
végétation
 non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : Aucun
dimensionnement

DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE



Avis : **DEFAVORABLE**

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Numéro
d'enquête **07**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Date de la visite
09/10/09

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : DRAC
Prénom : Erick
Adresse : Les Carquois
04 200 Châteauneuf Val Saint Donat
Lieu dit : Les Carquois
Propriétaire **Locataire**
Nombre de chambre : 3

CONTRAINTES DE SITE

Superficie de la parcelle : inférieure à 1.000m²
 supérieure à 1.000m²
Superficie du site d'implantation : suffisante
 insuffisante
Pente du site d'implantation : faible (0 à 5%)
 moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)
Existence d'un exutoire : oui non
 milieu de rejet pérenne
Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT dimensionnement : satisfaisant
 non satisfaisant
PRETRAITEMENT fonctionnement : satisfaisant
 non satisfaisant (odeur, suintement...)
TRAITEMENT dimensionnement : satisfaisant
 non satisfaisant
TRAITEMENT fonctionnement : satisfaisant
 non satisfaisant (odeur, suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait
 moyennement
 non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982
 entre 1982 et 1996
 postérieur à 1996
PRETRAITEMENT filière : fosse toutes eaux
 fosse septique
 bac à graisse
 autre :

PRETRAITEMENT implantation : accessible inaccessible
 à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT vidange : 2 à 5 ans
 occasionnellement
 jamais

POSTE de relèvement : oui
 non

TRAITEMENT filière : aucune
 tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 terre d'infiltration non drainé
 terre d'infiltration drainé
 filière compacte :
 autre :

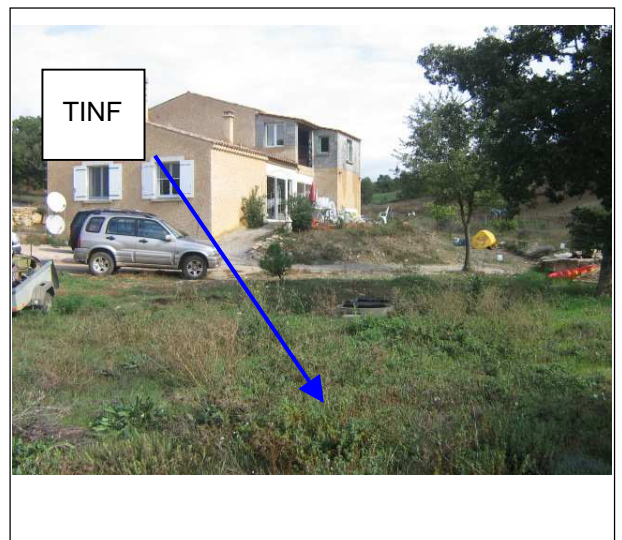
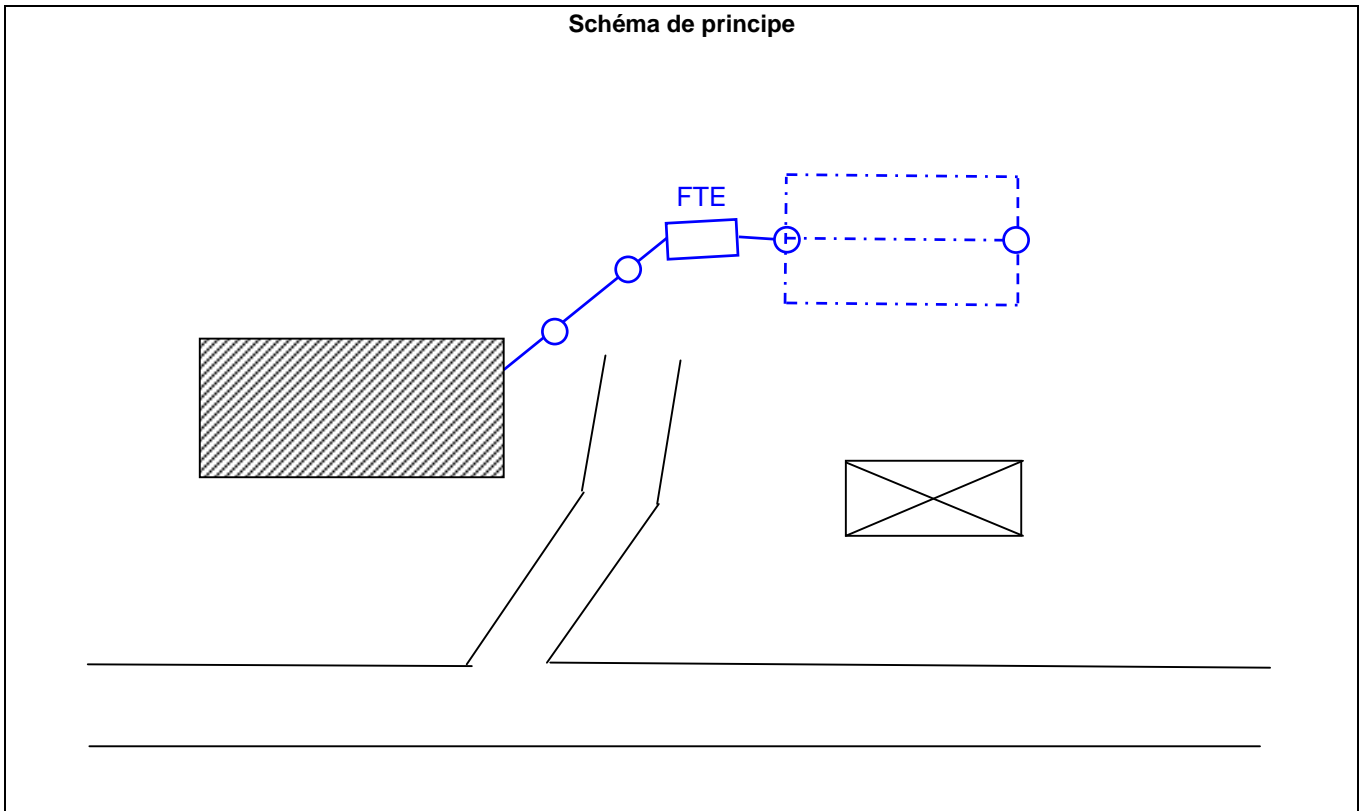
TRAITEMENT implantation : accessible inaccessible
 non respect des distances / limite de parcelles
 non respect des distances / végétation
 non respect des distances / captage eau potable

TRAITEMENT dimensionnement : TINF
54 m

DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : FAVORABLE

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Numéro
d'enquête **08**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Date de la visite
09/10/09

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : DRAC

Prénom : Frédéric

Adresse : Les Carquois

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Carquois

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 3

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982

entre 1982 et 1996

postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique

bac à graisse

autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans

vidange occasionnellement

jamais

POSTE de : oui

relèvement non

TRAITEMENT : aucune

filière tranchées d'infiltration

lit d'épandage (sableux)

filtre à sable non drainé

filtre à sable drainé

terre d'infiltration non drainé

terre d'infiltration drainé

filière compacte :

autre :

TRAITEMENT : accessible inaccessible

implantation non respect des distances /
limite de parcelles

non respect des distances /
végétation

non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : TINF

dimensionnement 46 m

DISPERSION : puisard drains

rejet superficiel

autre :

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²

de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante

d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)

d'implantation moyenne (5 à 10%)

forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non

exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant

dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant

fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant

dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant

fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

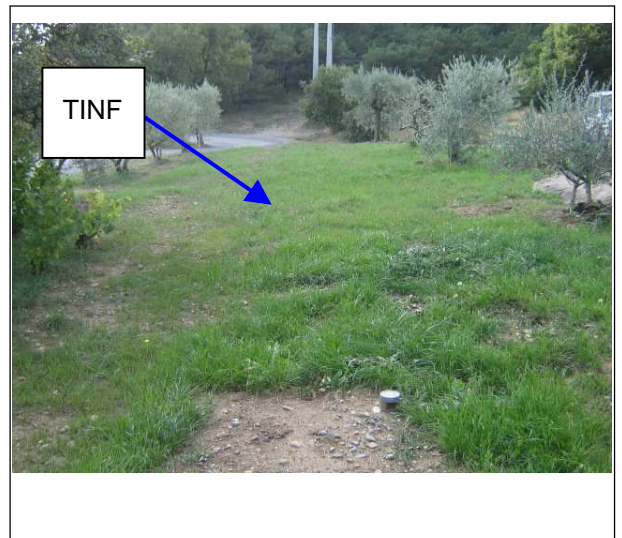
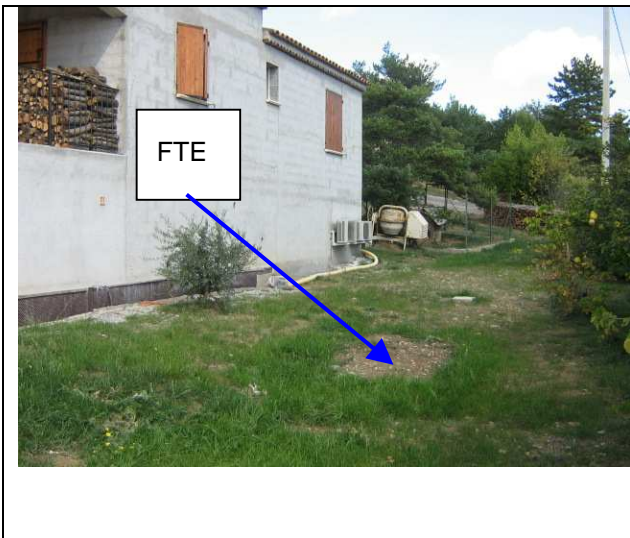
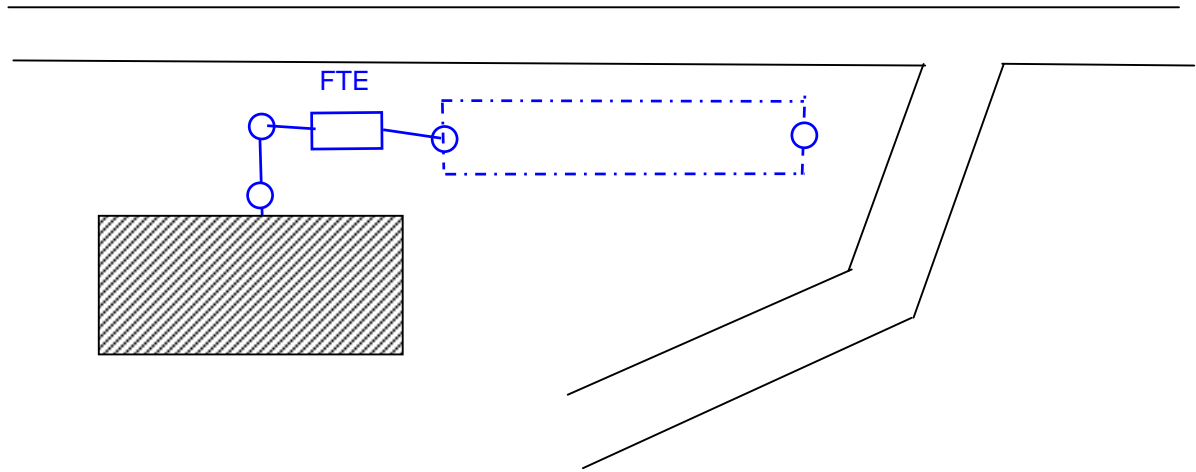
satisfait

moyennement

non satisfait

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : FAVORABLE

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Numéro
d'enquête **09**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Date de la visite
09/10/09

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : DRAC
Prénom : Gérard
Adresse : Les Carquois
04 200 Châteauneuf Val Saint Donat
Lieu dit : Les Carquois
Propriétaire Locataire
Nombre de chambre : 3

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²
Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante
Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)
Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne
Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant
PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)
TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant
TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

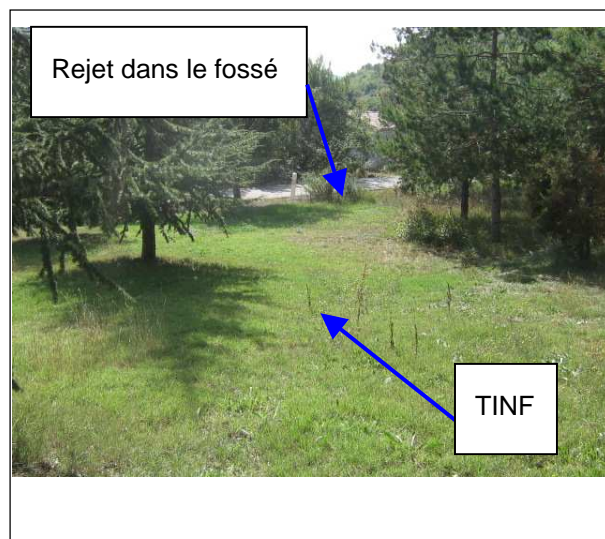
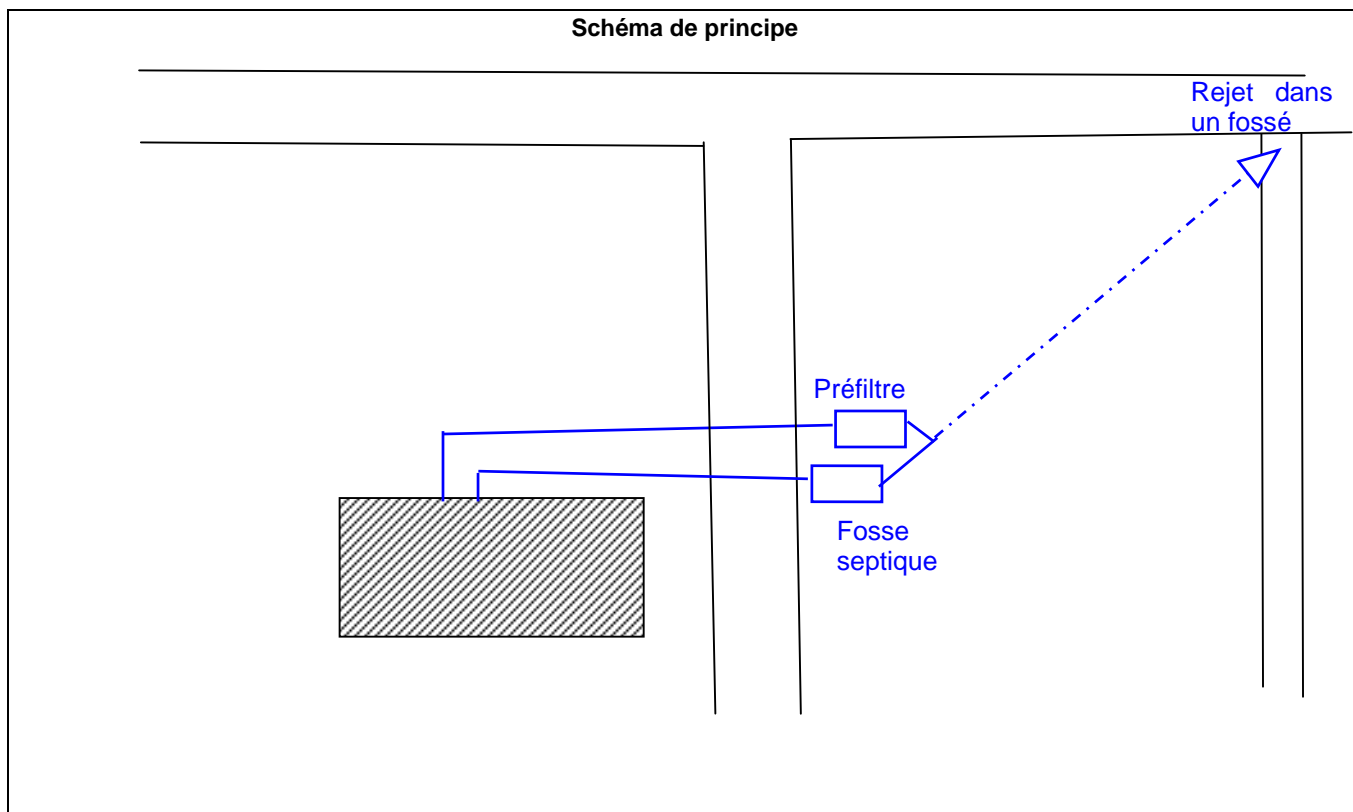
satisfait
 moyennement
 non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982
 entre 1982 et 1996
 postérieur à 1996
PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique
 bac à graisse
 autre : préfiltre
PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation
PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans
vidange occasionnellement
 jamais
POSTE de : oui
relèvement non
TRAITEMENT : aucune
filière tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 tertre d'infiltration non drainé
 tertre d'infiltration drainé
 filière compacte :
 autre :
TRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation non respect des distances /
limite de parcelles
 non respect des distances /
végétation
 non respect des distances /
captage eau potable
TRAITEMENT : TINF
dimensionnement 30 m
DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : **DEFAVORABLE**

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Numéro
d'enquête **10**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Date de la visite
09/10/09

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : DRAC

Prénom : Lucien

Adresse : Les Carquois

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Carquois

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 3

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait
 moyennement
 non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982
 entre 1982 et 1996
 postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique
 bac à graisse
 autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans
vidange occasionnellement
 jamais

POSTE de : oui
relèvement non

TRAITEMENT : aucune
filière tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 tertre d'infiltration non drainé
 tertre d'infiltration drainé
 filière compacte :
 autre :

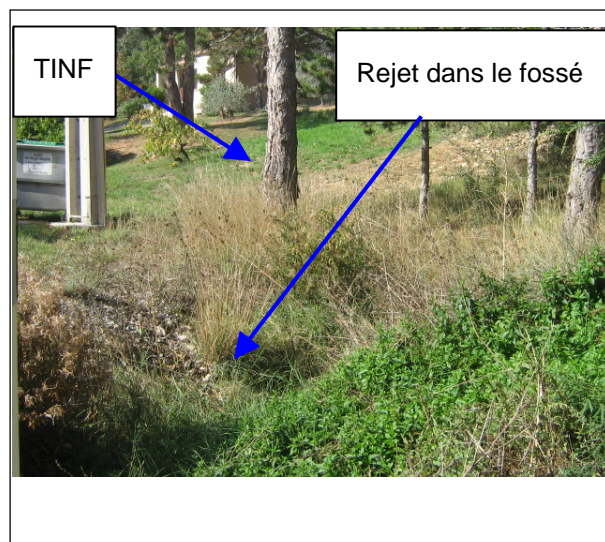
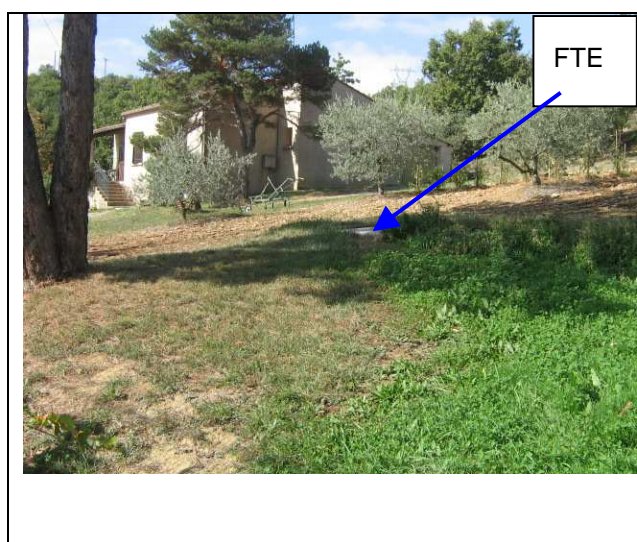
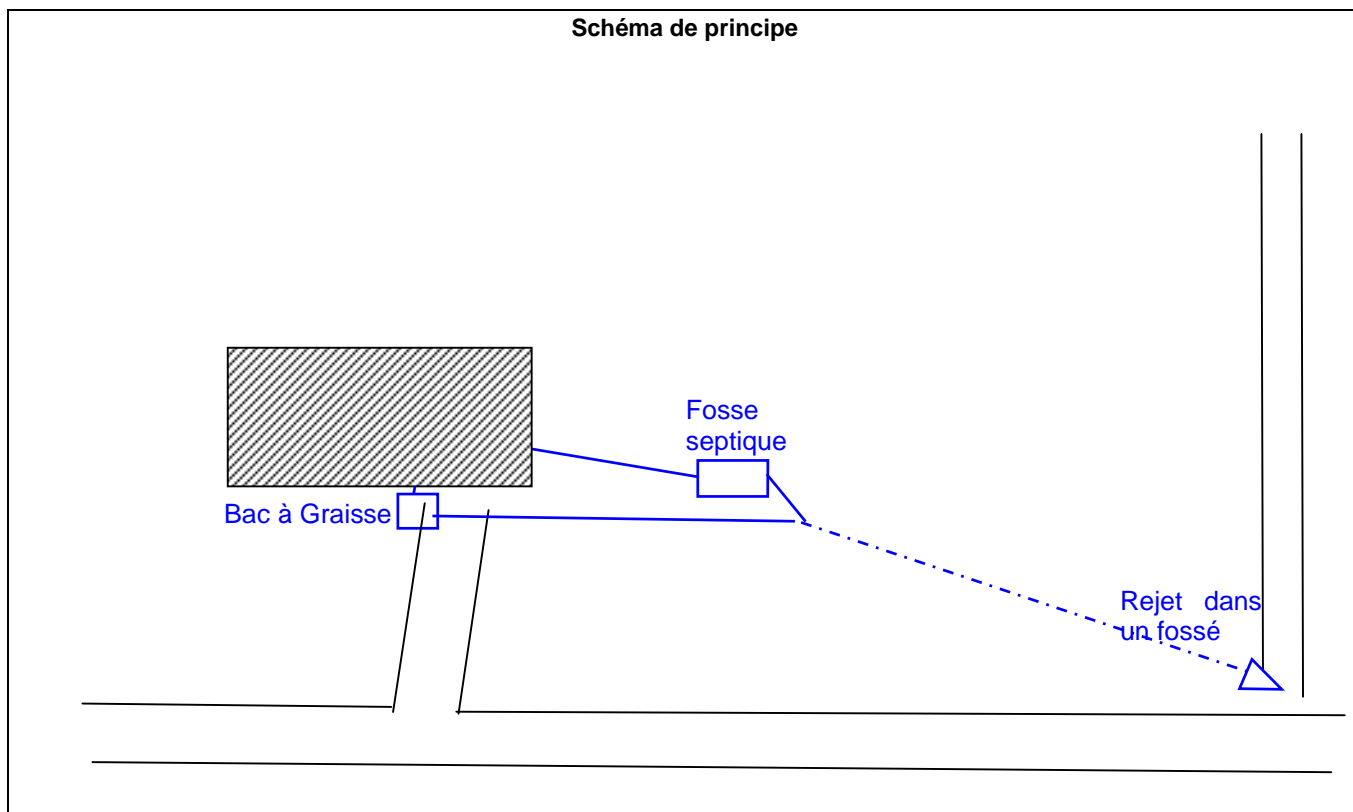
TRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation non respect des distances /
limite de parcelles
 non respect des distances /
végétation
 non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : TINF
dimensionnement 15 m

DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : **DEFAVORABLE**

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : VERANDO

Prénom : Jean

Adresse : Résidence Principale

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : La Borie de mouranchon

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre :

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait
 moyennement
 non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982
 entre 1982 et 1996
 postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique
 bac à graisse
 autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans
vidange occasionnellement
 jamais

POSTE de : oui
relèvement non

TRAITEMENT : aucune
filière tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 tertre d'infiltration non drainé
 tertre d'infiltration drainé
 filière compacte :

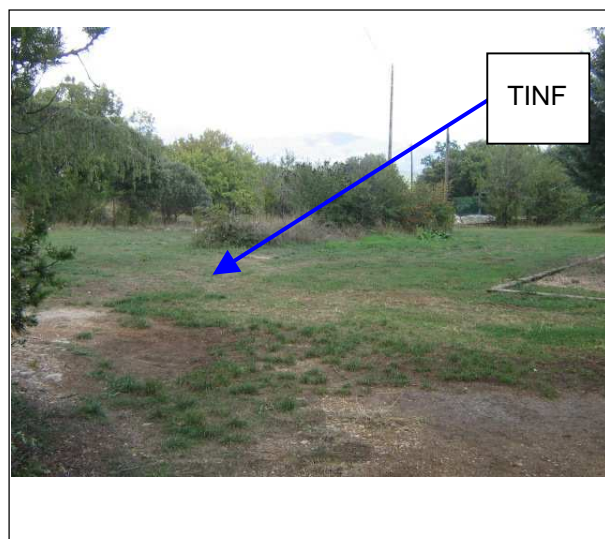
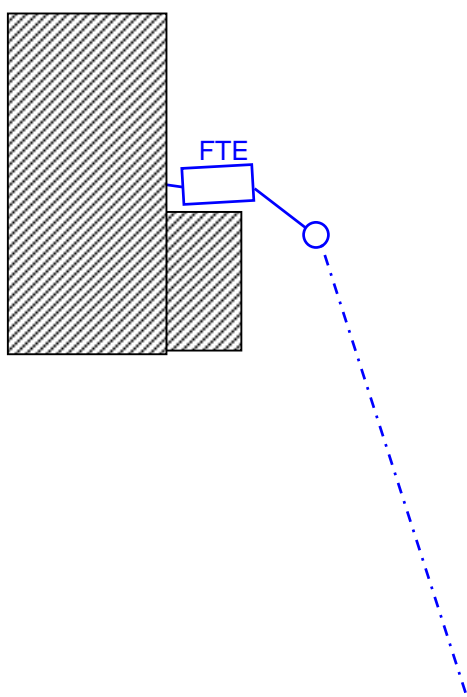
TRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation non respect des distances /
limite de parcelles
 non respect des distances /
végétation
 non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : TINF
dimensionnement 50 m

DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : FAVORABLE AVEC RESERVE

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : VERANDO

Prénom : Jean

Adresse : Résidence Secondaire

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : La Borie de mouranchon

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre :

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait
 moyennement
 non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982
 entre 1982 et 1996
 postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique
 bac à graisse
 autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans
vidange occasionnellement
 jamais

POSTE de : oui
relèvement non

TRAITEMENT : aucune
filière tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 tertre d'infiltration non drainé
 tertre d'infiltration drainé
 filière compacte :

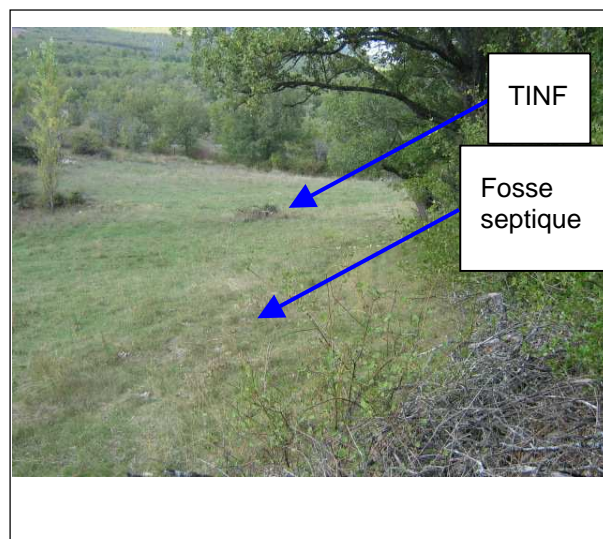
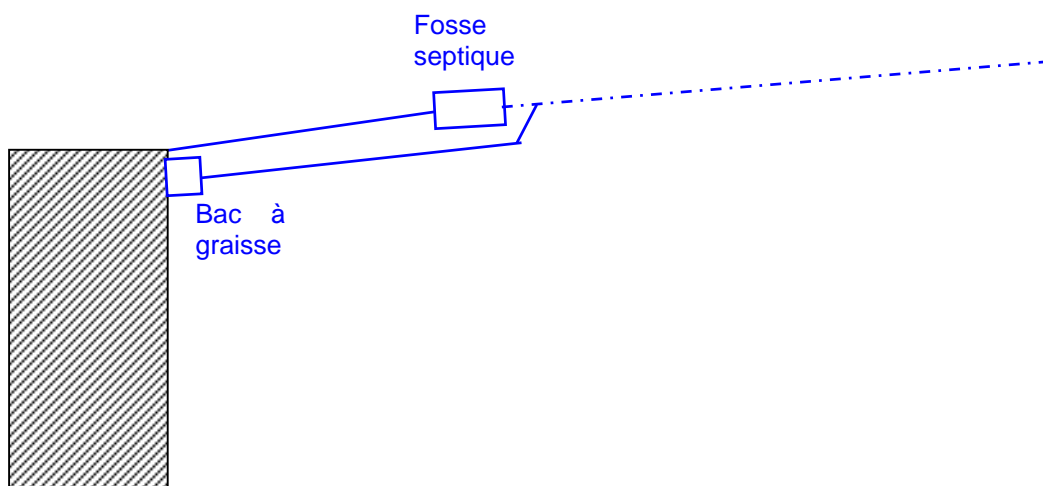
TRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation non respect des distances /
limite de parcelles
 non respect des distances /
végétation
 non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : TINF
dimensionnement 50 m

DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : FAVORABLE AVEC RESERVE

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Numéro
d'enquête **15**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Date de la visite
08/07/09

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : MEYNIER

Prénom : Jean

Adresse : Les Paulons

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Paulons

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 3

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait
 moyennement
 non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982
 entre 1982 et 1996
 postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique
 bac à graisse
 autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans
vidange occasionnellement
 jamais

POSTE de : oui
relèvement non

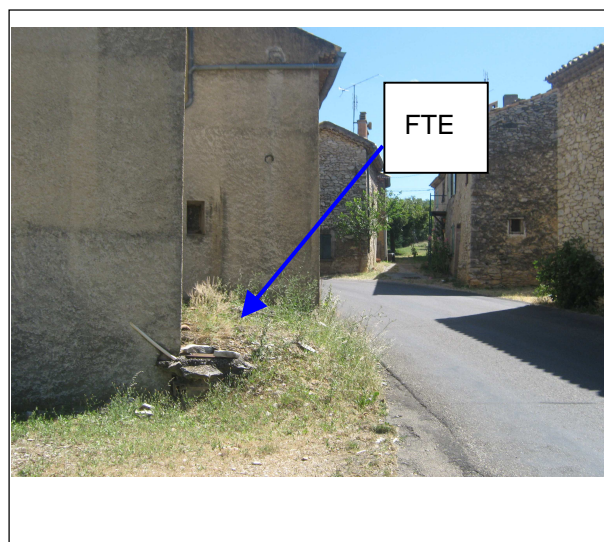
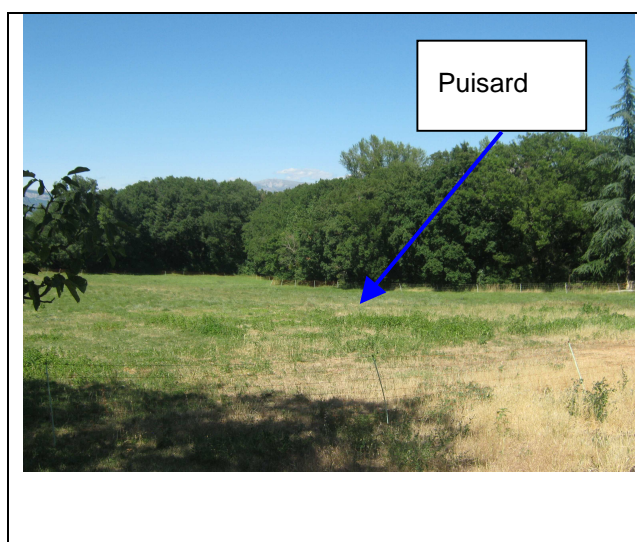
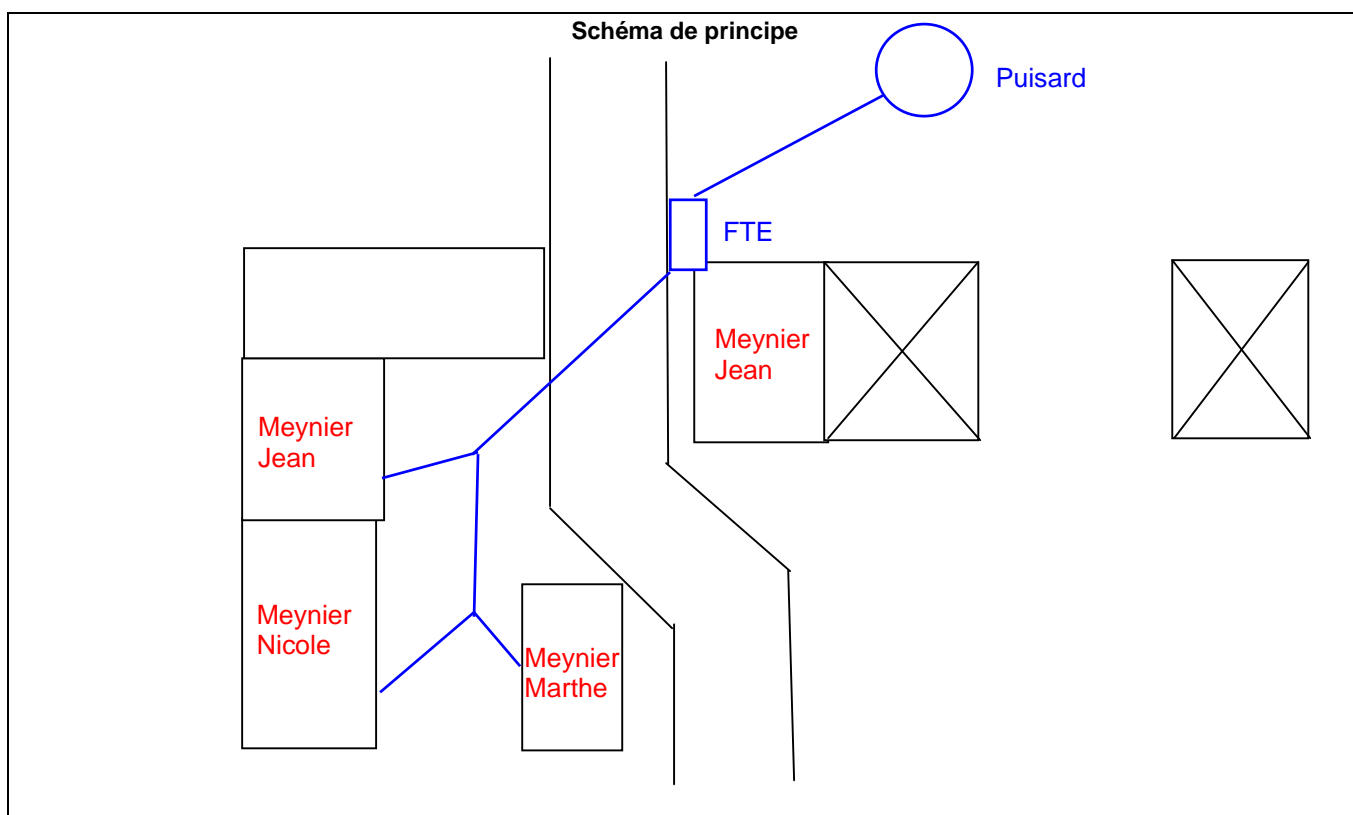
TRAITEMENT : aucune
filière tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 terre d'infiltration non drainé
 terre d'infiltration drainé
 filière compacte :
 autre :

TRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation non respect des distances /
limite de parcelles
 non respect des distances /
végétation
 non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : Aucun
dimensionnement

DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE



Avis : **DEFAVORABLE**

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : MEYNIER

Prénom : Jean

Adresse : Les Paulons

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Paulons

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 2

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982

entre 1982 et 1996

postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux

filière fosse septique

bac à graisse

autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible

implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans

vidange occasionnellement

jamais

POSTE de : oui

relèvement non

TRAITEMENT : aucune

filière tranchées d'infiltration

lit d'épandage (sableux)

filtre à sable non drainé

filtre à sable drainé

tertre d'infiltration non drainé

tertre d'infiltration drainé

filière compacte :

autre :

TRAITEMENT : accessible inaccessible

implantation non respect des distances /
limite de parcelles

non respect des distances /
végétation

non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : Aucun

dimensionnement

DISPERSION : puisard drains

rejet superficiel

autre :

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²

de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante

d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)

d'implantation moyenne (5 à 10%)

forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non

exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant

dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant

fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant

dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant

fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

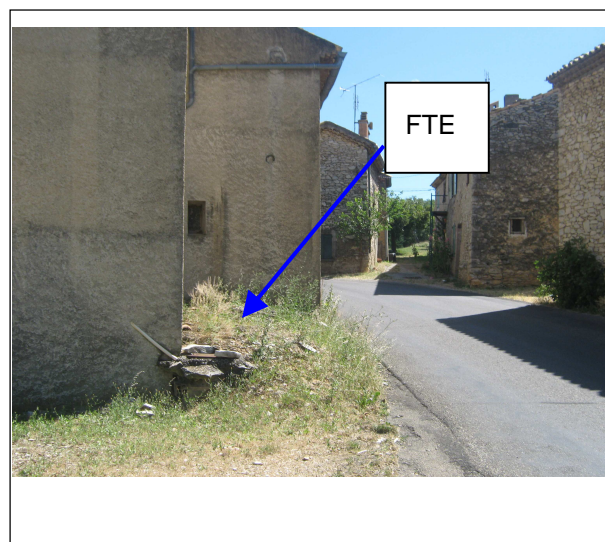
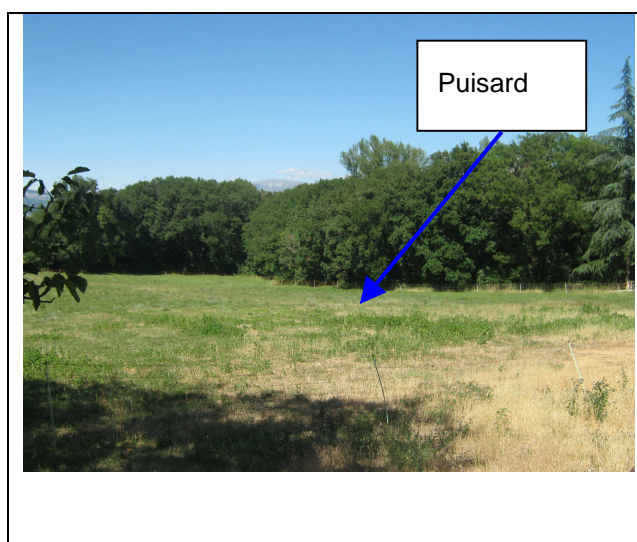
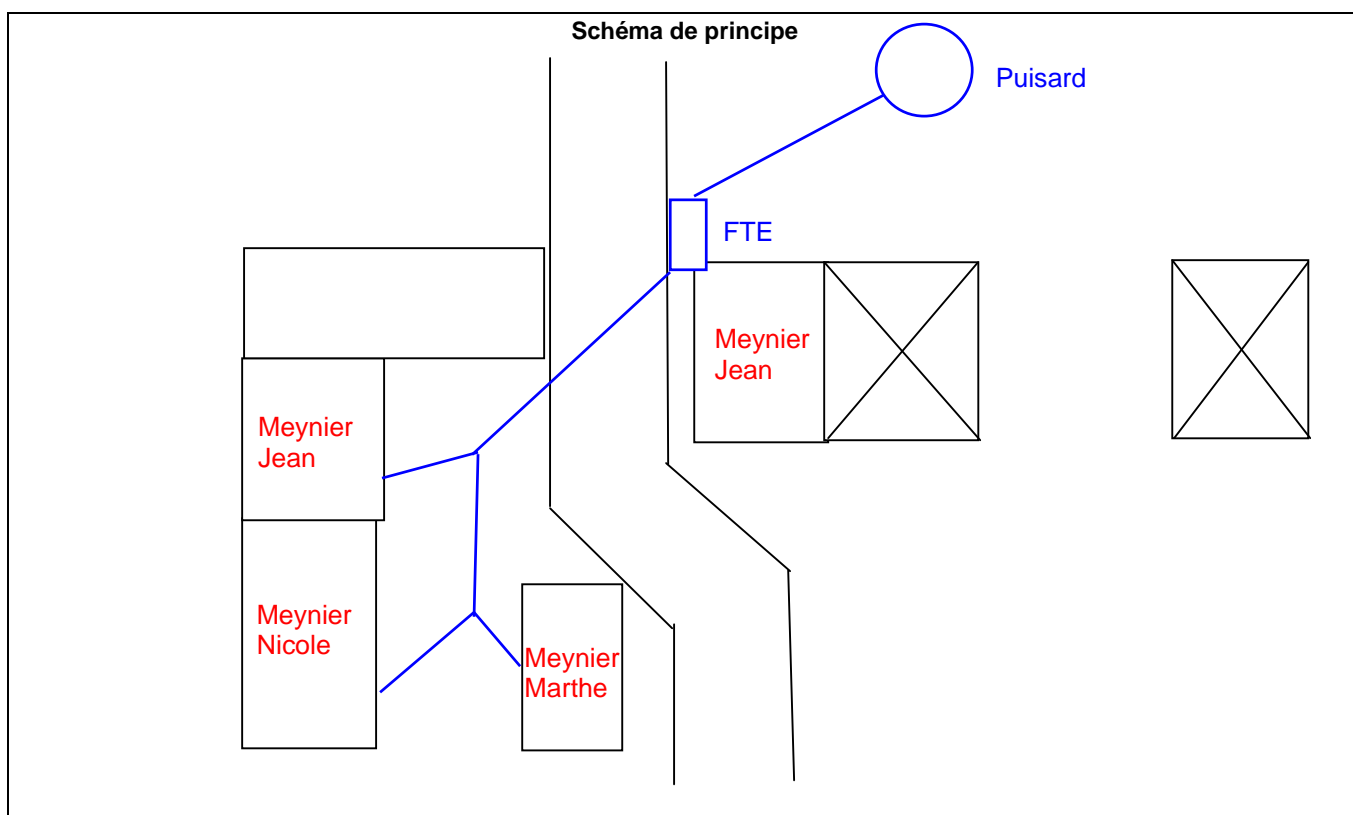
DEGRE DE SATISFACTION

satisfait

moyennement

non satisfait

LOCALISATION DE LA FILIERE



Avis : **DEFAVORABLE**

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Ce document établi par G2C environnement ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : MEYNIER

Prénom : Jean

Adresse : Les Paulons

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Paulons

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 1

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982

entre 1982 et 1996

postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux

filière fosse septique

bac à graisse

autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible

implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans

vidange occasionnellement

jamais

POSTE de : oui

relèvement non

TRAITEMENT : aucune

filière tranchées d'infiltration

lit d'épandage (sableux)

filtre à sable non drainé

filtre à sable drainé

tertre d'infiltration non drainé

tertre d'infiltration drainé

filière compacte :

autre :

TRAITEMENT : accessible inaccessible

implantation non respect des distances / limite de parcelles

non respect des distances / végétation

non respect des distances / captage eau potable

TRAITEMENT : Aucun

dimensionnement

DISPERSION : puisard drains

rejet superficiel

autre :

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

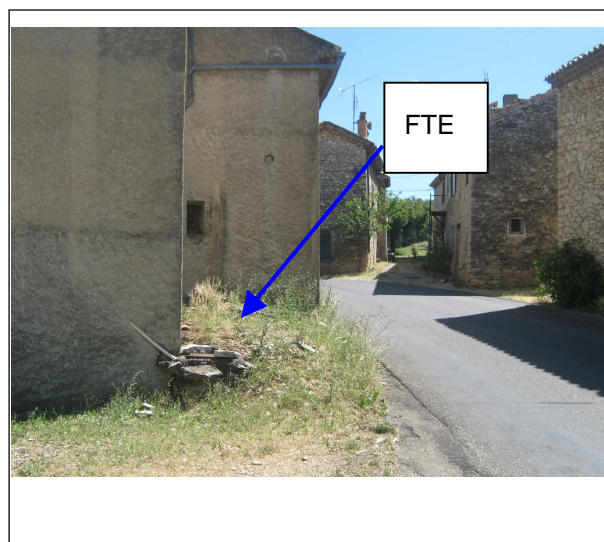
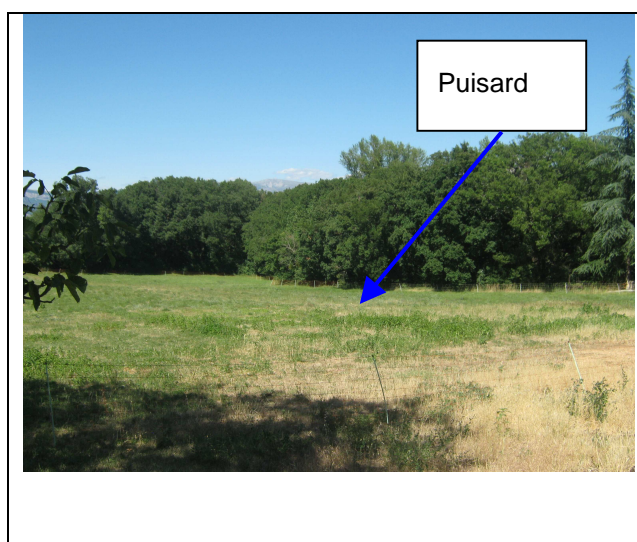
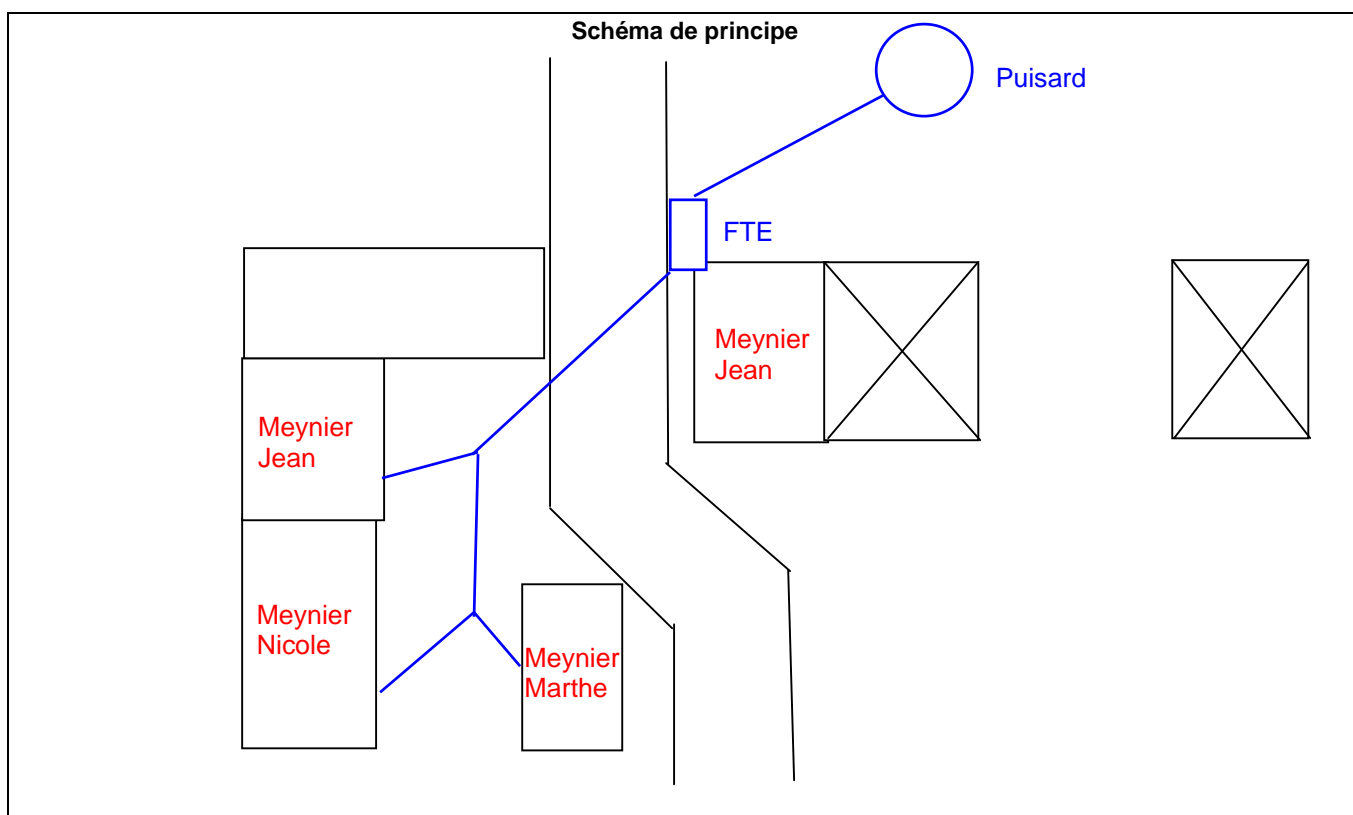
TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait
 moyennement
 non satisfait

LOCALISATION DE LA FILIERE



Avis : **DEFAVORABLE**

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : MEYNIER

Prénom : Nicole

Adresse : Les Paulons

04 200 Châteauneuf Val Saint Donat

Lieu dit : Les Paulons

Propriétaire Locataire

Nombre de chambre : 3

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²

Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante

Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)

Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne

Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant

TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

satisfait
 moyennement
 non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982
 entre 1982 et 1996
 postérieur à 1996

PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique
 bac à graisse
 autre :

PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation

PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans
vidange occasionnellement
 jamais

POSTE de : oui
relèvement non

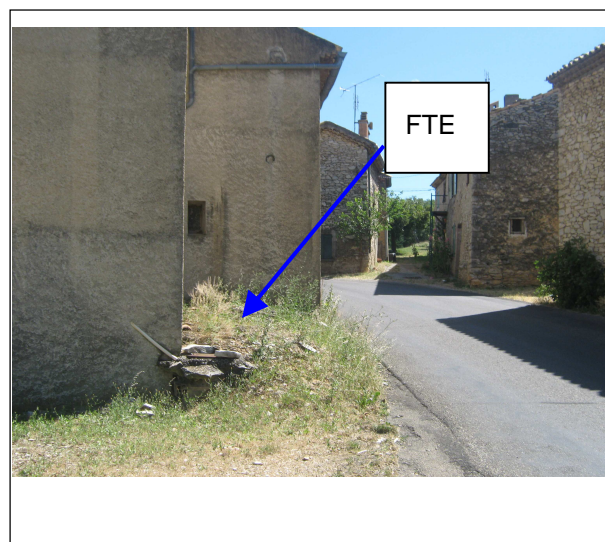
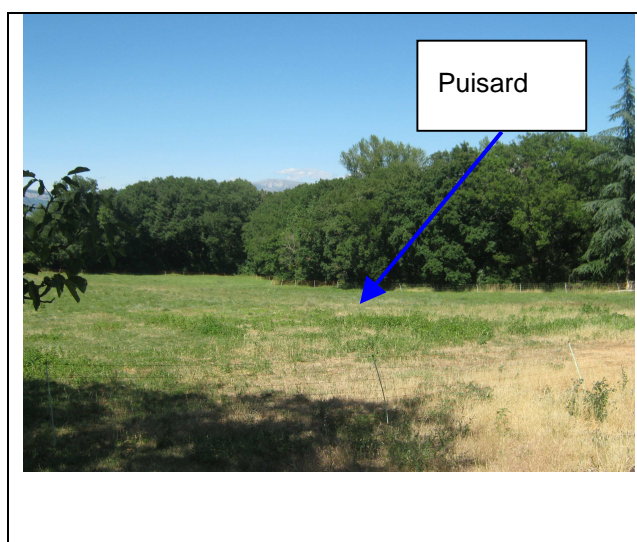
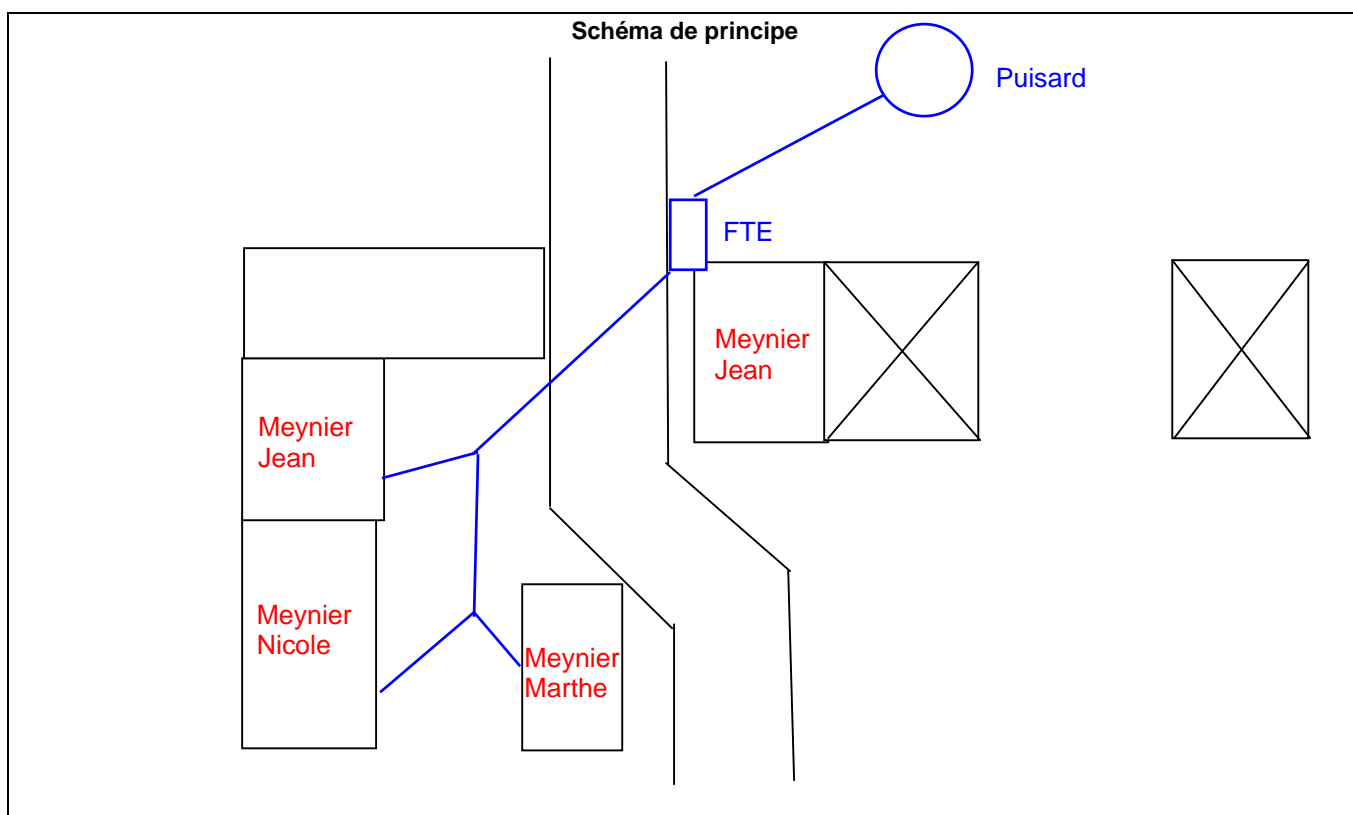
TRAITEMENT : aucune
filière tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 tertre d'infiltration non drainé
 tertre d'infiltration drainé
 filière compacte :
 autre :

TRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation non respect des distances /
limite de parcelles
 non respect des distances /
végétation
 non respect des distances /
captage eau potable

TRAITEMENT : Aucun
dimensionnement

DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE



Avis : **DEFAVORABLE**

PRIORITE : A visiter 1 2 3

Ce document établi par **G2C environnement** ne se substitue pas au premier contrôle diagnostique des installations d'assainissement non collectif réalisé dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Il vise à orienter les choix de la commune en terme d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du document de zonage et à préciser les priorités d'intervention du SPANC.

OCCUPANT

Nom : RICHAUD
Prénom : Nicolas
Adresse : Bergerie de Peigrier
04 200 Châteauneuf Val Saint Donat
Lieu dit : Peigrier
Propriétaire Locataire
Nombre de chambre : 2

CONTRAINTES DE SITE

Superficie : inférieure à 1.000m²
de la parcelle supérieure à 1.000m²
Superficie du site : suffisante
d'implantation insuffisante
Pente du site : faible (0 à 5%)
d'implantation moyenne (5 à 10%)
 forte (10 à 20%)
Existence d'un : oui non
exutoire milieu de rejet pérenne
Captage AEP : oui non

BILAN DE FONCTIONNEMENT

PRETRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant
PRETRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)
TRAITEMENT : satisfaisant
dimensionnement non satisfaisant
TRAITEMENT : satisfaisant
fonctionnement non satisfaisant (odeur,
suintement...)

DEGRE DE SATISFACTION

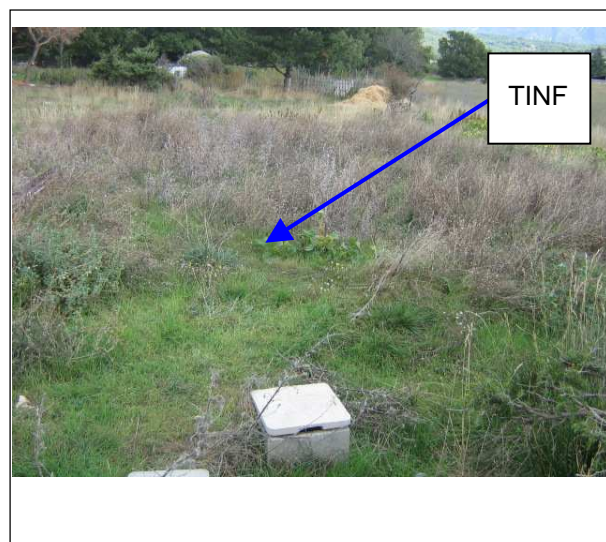
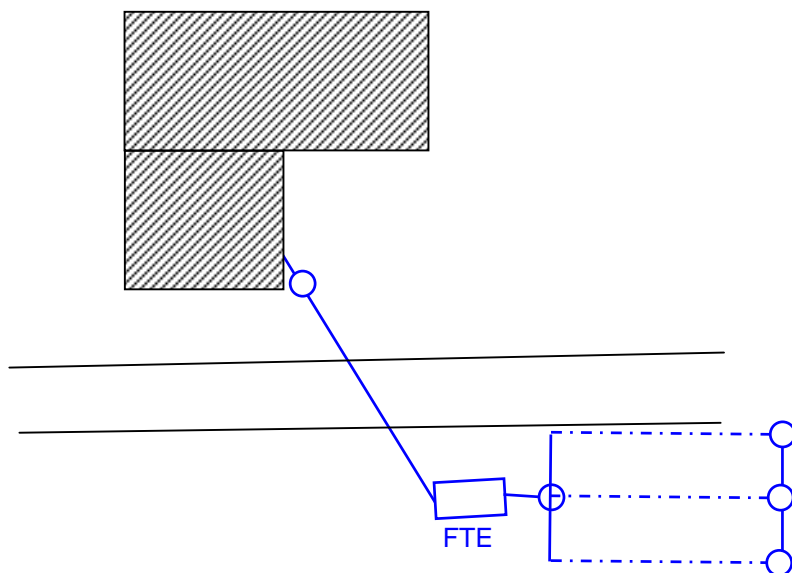
satisfait
 moyennement
 non satisfait

FILIERE INDIVIDUELLE

DATE de réalisation: antérieur à 1982
 entre 1982 et 1996
 postérieur à 1996
PRETRAITEMENT : fosse toutes eaux
filière fosse septique
 bac à graisse
 autre :
PRETRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation à plus de 10 m de l'habitation
PRETRAITEMENT : 2 à 5 ans
vidange occasionnellement
 jamais
POSTE de : oui
relèvement non
TRAITEMENT : aucune
filière tranchées d'infiltration
 lit d'épandage (sableux)
 filtre à sable non drainé
 filtre à sable drainé
 terre d'infiltration non drainé
 terre d'infiltration drainé
 filière compacte :
 autre :
TRAITEMENT : accessible inaccessible
implantation non respect des distances /
limite de parcelles
 non respect des distances /
végétation
 non respect des distances /
captage eau potable
TRAITEMENT : TINF
dimensionnement 48 m
DISPERSION : puisard drains
 rejet superficiel
 autre :

LOCALISATION DE LA FILIERE

Schéma de principe



Avis : FAVORABLE

PRIORITE : A visiter 1 2 3

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire :

M. et Mme DA SILVA SINDÃO Paulo et Sophie

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) :

Les Carquois - 04200 CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

Téléphone :

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ? oui non **Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie**

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : 902	N° de parcelle :	N° de parcelle :
N° de la section : C	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input checked="" type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : 4	Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : 4		Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²

Topographie : Pente faible (< 5%) Pente moyenne (> 5%) Pente très forte (> 10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement,
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

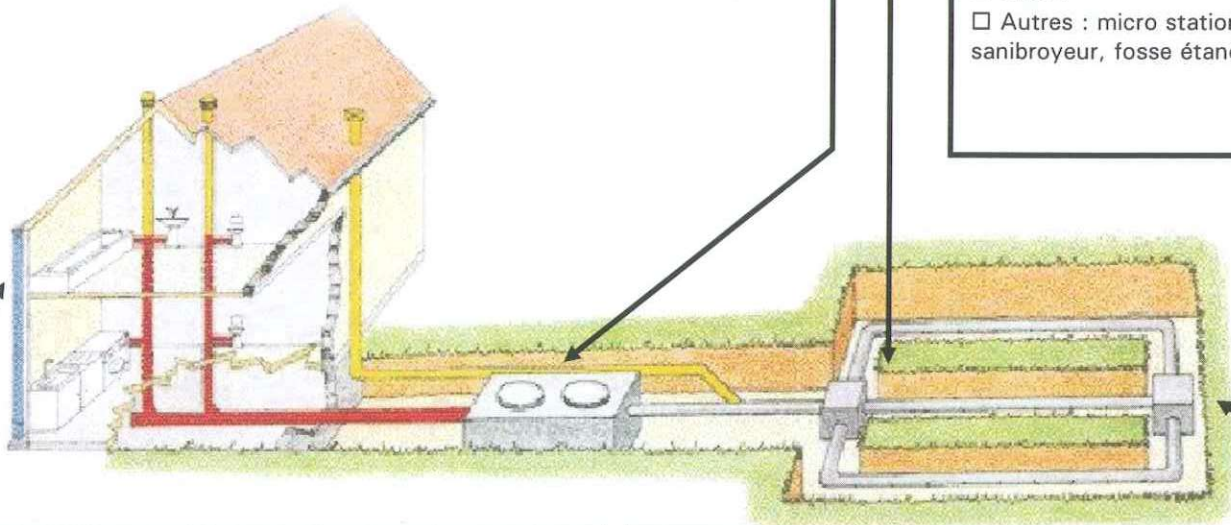
- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes) oui non ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ? Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les 4 ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ? oui non ne sait pas
Si oui, quel est son volume ? _____ litres
- Que reçoit-il ? Toutes les eaux ménagères Uniquement les eaux de cuisine Jamais Lorsqu'il déborde
- Quand est-il nettoyé ? Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
 Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
 Terre d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres : *cuvée récupération eau de pluie*
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

- En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?
- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser :
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun des colmatages de la filière d'assainissement
 des débordements par temps de pluie des odeurs nauséabondes
 des débordements non liés aux conditions climatiques autres, à préciser

VOS REMARQUES

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

↳ identique au schéma ci-dessus.

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire : **DRAC Andre'**
 Nom du locataire : **DRAC Andre'**
 Adresse du logement concerné (lieu-dit) : **La Combe Villa Les jarquelles**
 Téléphone : **04/92/62/40/76**

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ? oui non **Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie**

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : 230	N° de parcelle :	N° de parcelle :
N° de la section : C	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input checked="" type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : 2	Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : 2		Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²

Topographie : Pente faible (<5%) Pente moyenne (>5%) Pente très forte (>10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

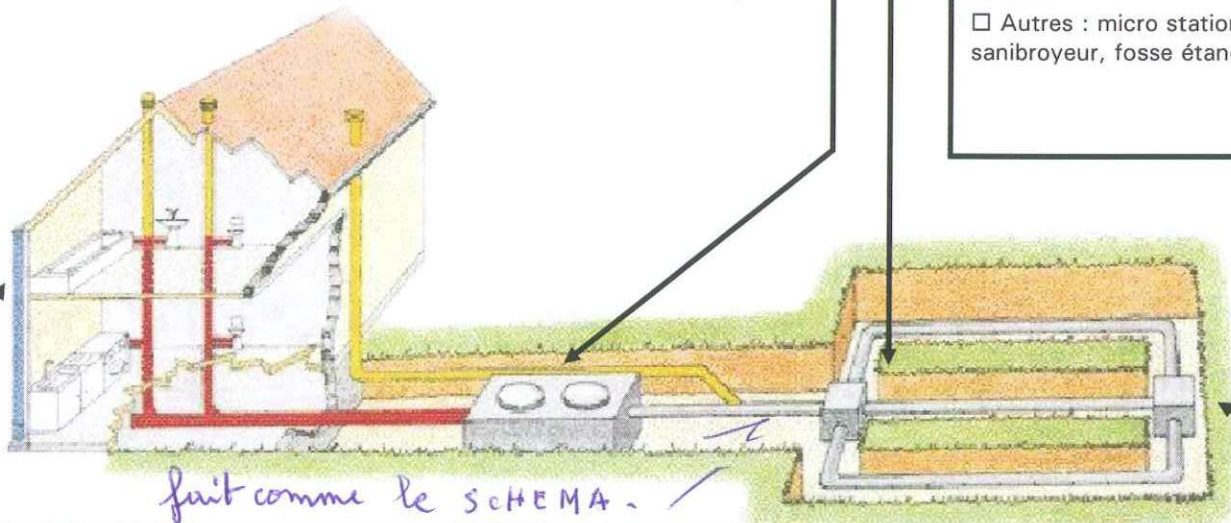
- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes) oui non ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ? Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les ____ ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ? oui non ne sait pas
Si oui, quel est son volume ? ____ litres
- Que reçoit-il ? Toutes les eaux ménagères Uniquement les eaux de cuisine
- Quand est-il nettoyé ? Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
- Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
- Tertre d'infiltration surélevé
- ne sait pas
- aucun
- Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
- vers le traitement (vers 2)
- vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
- sur la parcelle
- sur la voie publique, le réseau pluvial
- vers une rivière ou un ruisseau
- autres :
- ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

- En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?
- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
- rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
- rejet vers la voie publique
- rejet vers le réseau pluvial
- rejet vers un fossé
- rejet vers une mare
- rejet vers une rivière
- autres, à préciser :
- ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun
- des débordements par temps de pluie
- des débordements non liés aux conditions climatiques
- des colmatages de la filière d'assainissement
- des odeurs nauséabondes
- autres, à préciser

VOS REMARQUES

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire : DRAC CATHERINE

Nom du locataire : _____

Adresse du logement concerné (lieu-dit) : Des castres 04200 Chateaufneuf V.S.D.

Téléphone : 04.92.34.23.80

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ? oui non **Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie**

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : <u>888</u>	N° de parcelle : _____	N° de parcelle : _____
N° de la section : <u>C</u>	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input checked="" type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : <u>4</u>	Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : <u>3</u>		Nombre d'occupant(s) : _____

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 1500m² 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²

Topographie : valley Pente faible (<5%) Pente moyenne (>5%) Pente très forte (>10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement.
- ⇒ d'un traitement.
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

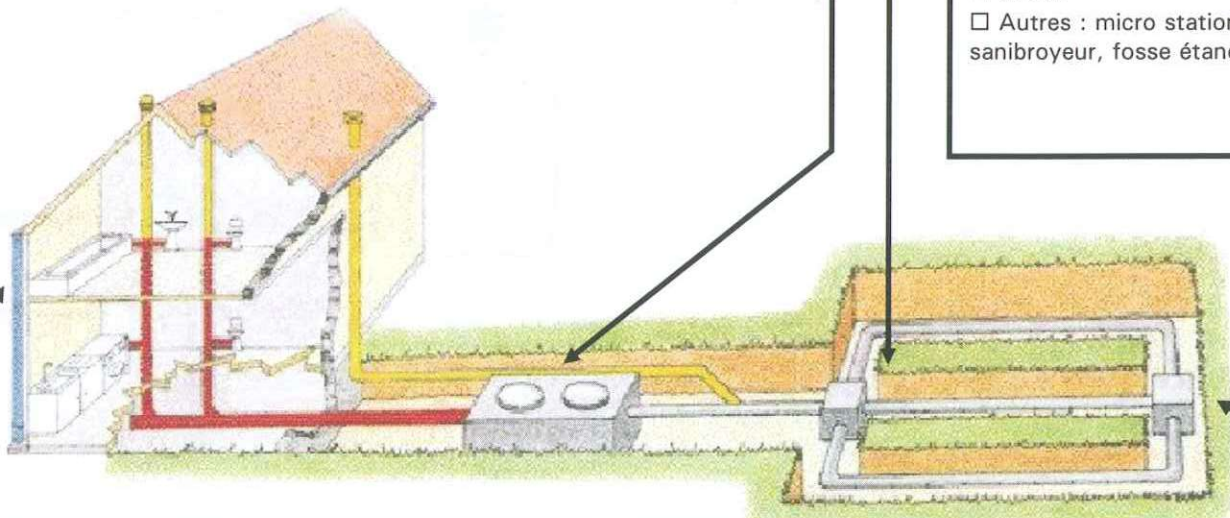
- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes) oui non ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ? Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les 5 ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ? oui non ne sait pas
Si oui, quel est son volume ? _____ litres
- Que reçoit-il ? Toutes les eaux ménagères Uniquement les eaux de cuisine Jamais Lorsqu'il déborde
- Quand est-il nettoyé ? Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
 Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
 Tertre d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres :
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

- En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?
- Infiltration dans le sol grâce à des drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser :
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement
Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?
Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun des colmatages de la filière d'assainissement
 des débordements par temps de pluie des odeurs nauséabondes
 des débordements non liés aux conditions climatiques autres, à préciser

VOS REMARQUES

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire : **DRAC Erick**

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) :

Les carquois 09200 Châteauneuf val St donat

Téléphone :

04.92.32.09.69

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ?

oui

non

Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : 898	N° de parcelle :	N° de parcelle :
N° de la section : C	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input checked="" type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : 4	Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : 3		Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²
 Topographie : Pente faible (<5%) Pente moyenne (>5%) Pente très forte (>10%) En terrasse
 Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non
 Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

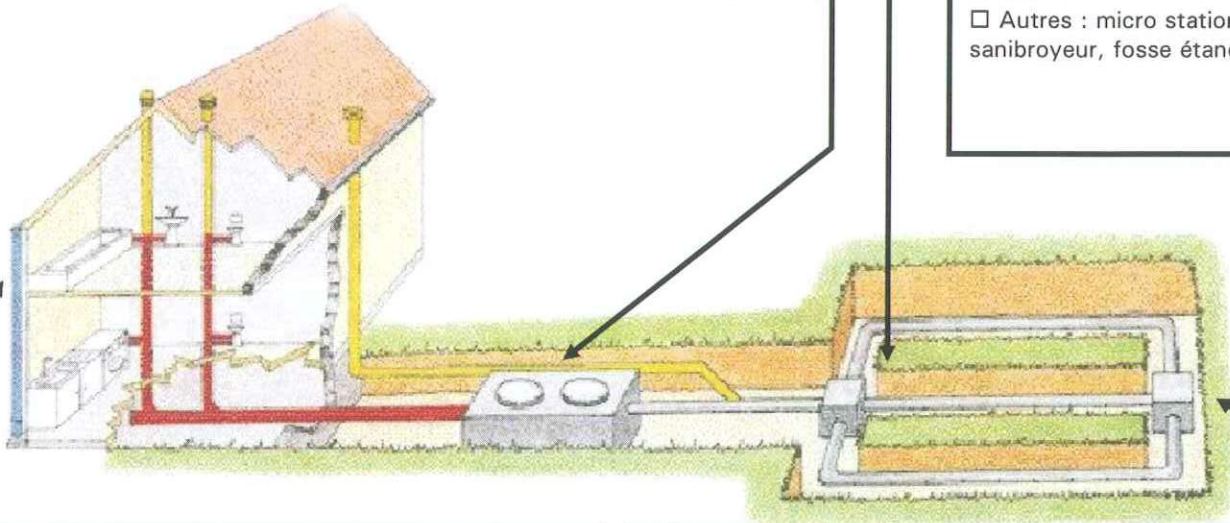
- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes) oui non
 ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ? Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les 4 ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ? oui non
 ne sait pas
- Si oui, quel est son volume ? _____ litres
- Que reçoit-il ? Toutes les eaux ménagères Uniquement les eaux de cuisine
- Quand est-il nettoyé ? Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
- Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
- Tertre d'infiltration surélevé
- ne sait pas
- aucun
- Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
- vers le traitement (vers 2)
- vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
- sur la parcelle
- sur la voie publique, le réseau pluvial
- vers une rivière ou un ruisseau
- autres :
- ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?

- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
- rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
- rejet vers la voie publique
- rejet vers le réseau pluvial
- rejet vers un fossé
- rejet vers une mare
- rejet vers une rivière
- autres, à préciser :
- ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

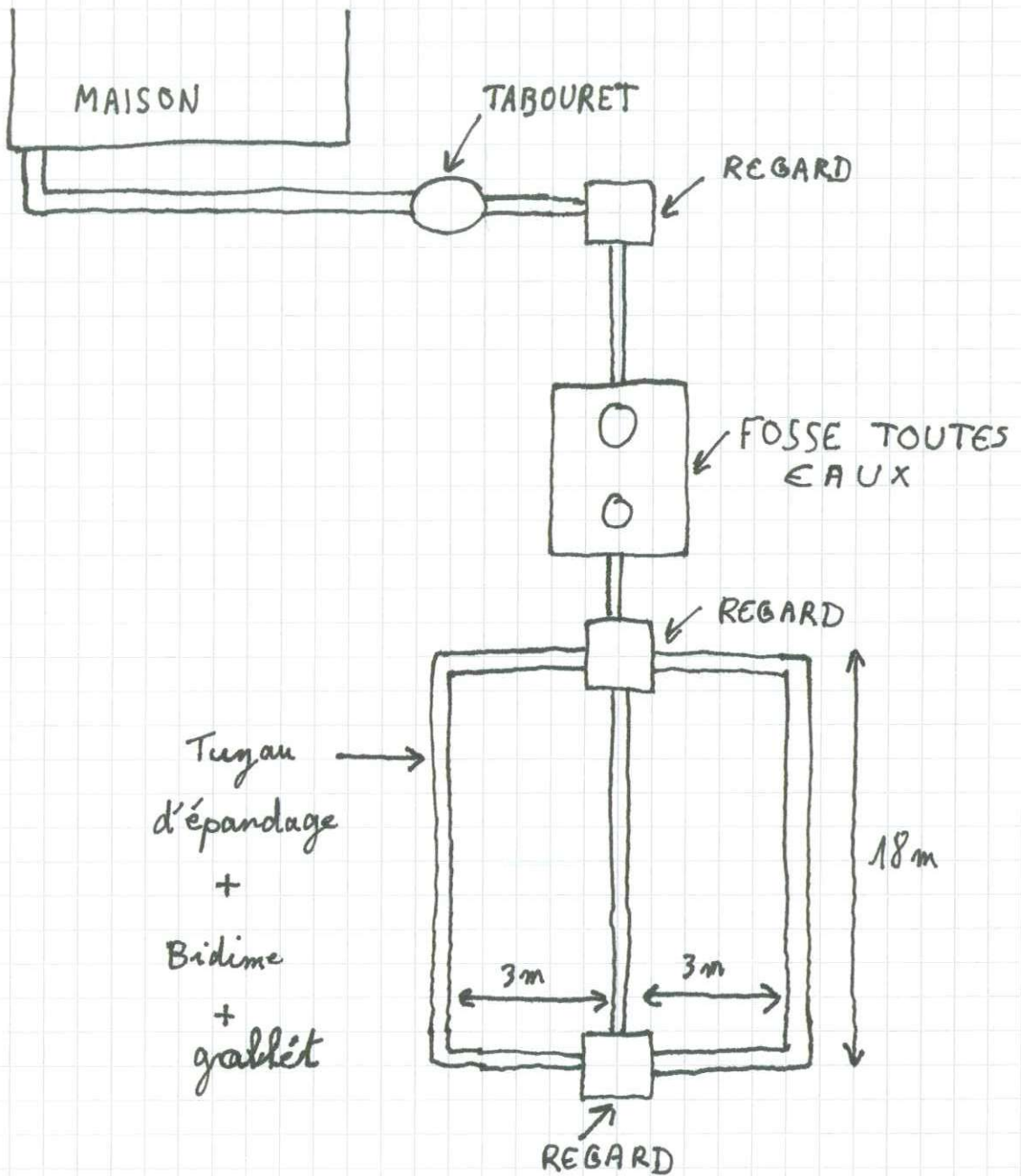
Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun
- des débordements par temps de pluie
- des débordements non liés aux conditions climatiques
- des colmatages de la filière d'assainissement
- des odeurs nauséabondes
- autres, à préciser

VOS REMARQUES

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE



COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire : DRAC Gerard

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) : Les carquois 04200 Chateauf V.S.D

Téléphone : 0492624616

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ? oui non **Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie**

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : <u>CO 909</u>	N° de parcelle :	N° de parcelle :
N° de la section : <u>C</u>	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input checked="" type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : <u>2</u>	Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : <u>3</u>		Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²

Topographie : Pente faible (<5%) Pente moyenne (>5%) Pente très forte (>10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement,
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

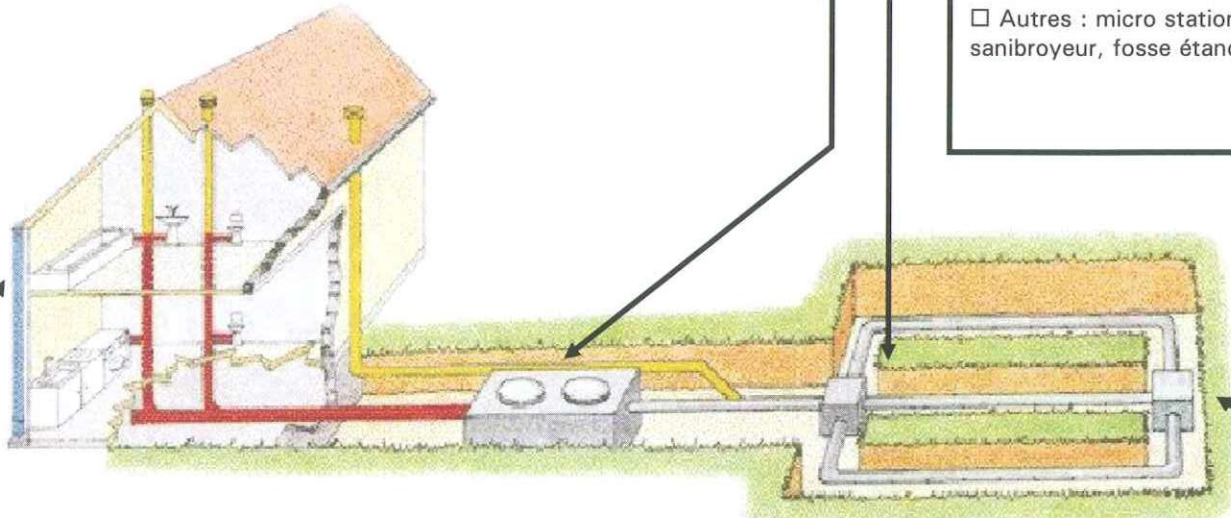
- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC
 ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes)
 oui non
 ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ?
 Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les 4 ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ? oui non
 ne sait pas
Si oui, quel est son volume ? _____ litres
- Que reçoit-il ?
 Toutes les eaux ménagères
 Uniquement les eaux de cuisine
- Quand est-il nettoyé ?
 Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
 Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
 Terte d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres :
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

- En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?
- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser :
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

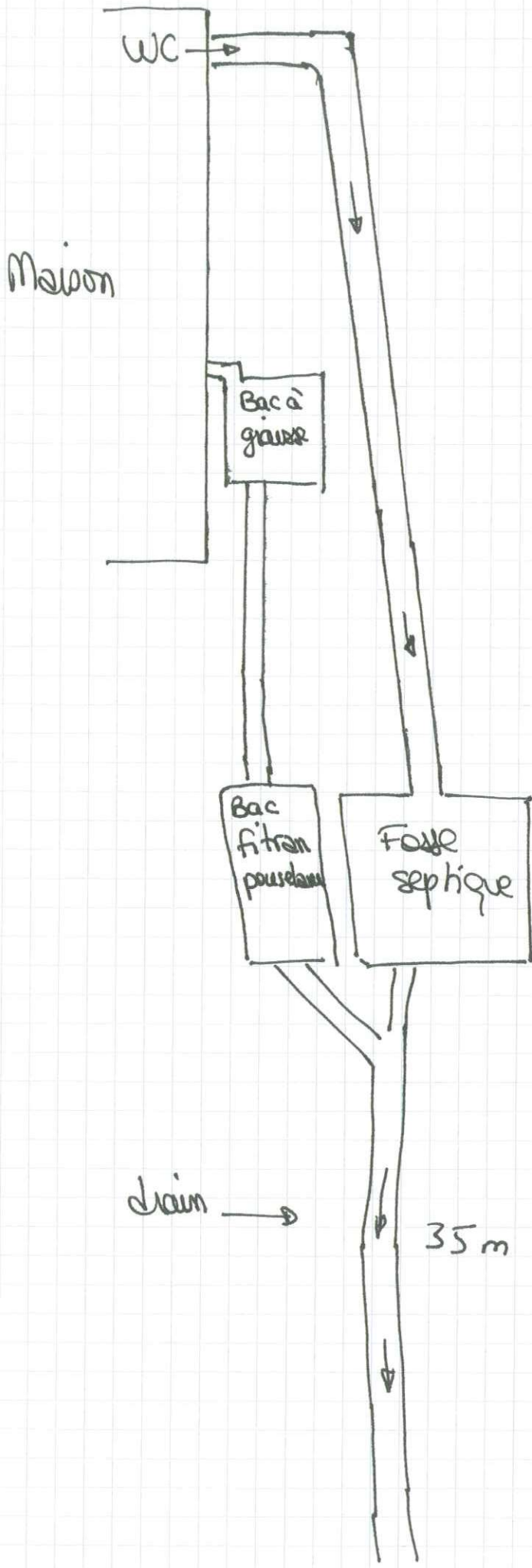
Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun
 des débordements par temps de pluie
 des débordements non liés aux conditions climatiques
 des colmatages de la filière d'assainissement
 des odeurs nauséabondes
 autres, à préciser

VOS REMARQUES

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

DRAC Gerard.



COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire : DRAC Aurorc

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) :

des carquois 04200 CHATEAUNEUF V.S.D

Téléphone : 06 15 44 64 03

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ? oui non **Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie**

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : <u>CO908</u>	N° de parcelle :	N° de parcelle :
N° de la section : <u>C</u>	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input checked="" type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : <u>4</u>	Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : <u>3</u>		Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²

Topographie : Pente faible (<5%) Pente moyenne (>5%) Pente très forte (>10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

Existe-t-il une fosse septique ?
Recevant uniquement les eaux
vannes: WC

- oui non **NON**
 ne sait pas

OU Existe-t-il une fosse toutes
eaux ? (recevant les eaux
ménagères et les eaux vannes)

- oui non
 ne sait pas

Quand le système de
prétraitement est-il vidangé ?

- Jamais Lorsqu'il déborde
Régulièrement, tous les 4 ans

Existe-t-il un séparateur à
graisse ?

- oui non
 ne sait pas

Si oui, quel est son volume ?

_____ litres

Que reçoit-il ?

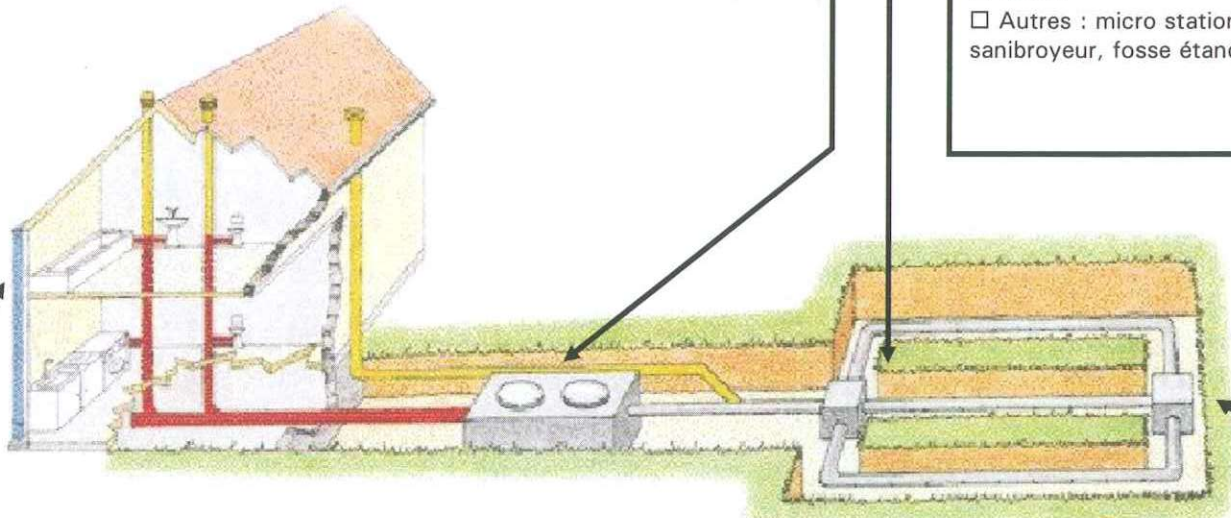
- Toutes les eaux ménagères
 Uniquement les eaux de cuisine

Quand est-il nettoyé ?

- Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans
le sol en place
 Lit filtrant avec apport de
matériaux (sable, gravier)
 Tertre d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station,
sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux
usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres :
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle
technique les eaux usées sont-elles évacuées ?

- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser :
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

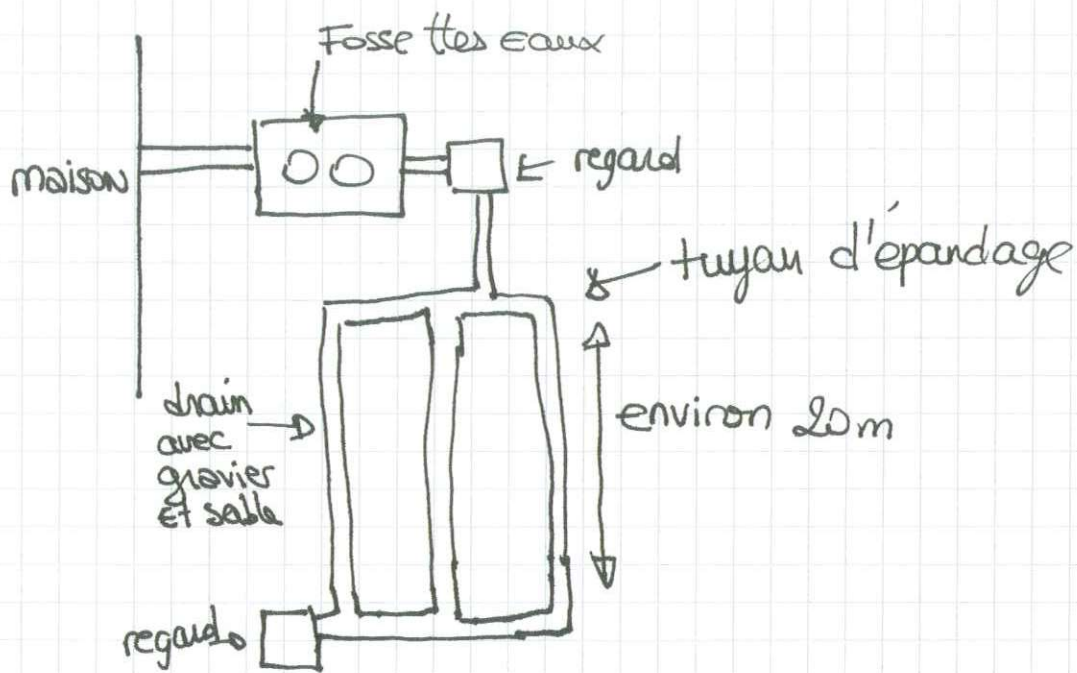
Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun des colmatages de la filière d'assainissement
 des débordements par temps de pluie des odeurs nauséabondes
 des débordements non liés aux conditions climatiques autres, à préciser

VOS REMARQUES

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

- DRAC Aurore .



COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire :

DRAC Frédéric

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) :

Les Carquois 09200 Chateaufneuf Val St Donat

Téléphone :

0668717289

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ?

oui

non

Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : C 900	N° de parcelle :	N° de parcelle :
N° de la section : C	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input checked="" type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : 2	Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : 3		Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²
 Topographie : Pente faible (<5%) Pente moyenne (>5%) Pente très forte (>10%) En terrasse
 Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non
 Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement,
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

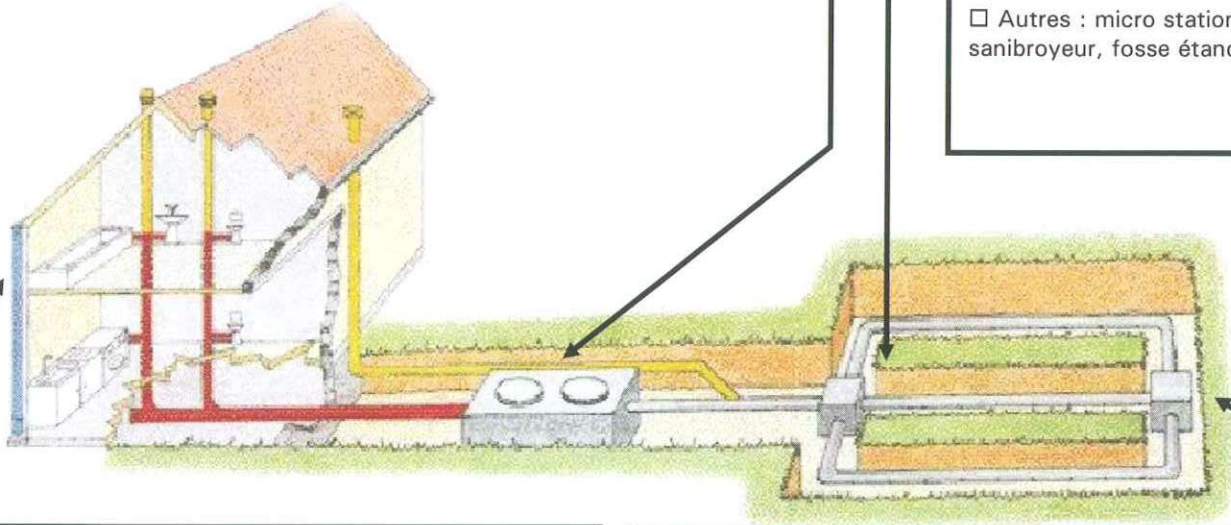
- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC
 ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes)
 oui non
 ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ?
 Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les 4 ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ?
 oui non
 ne sait pas
- Si oui, quel est son volume ?
_____ litres
- Que reçoit-il ?
 Toutes les eaux ménagères
 Uniquement les eaux de cuisine
- Quand est-il nettoyé ?
 Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
 Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
 Terre d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres :
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?

- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser :
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

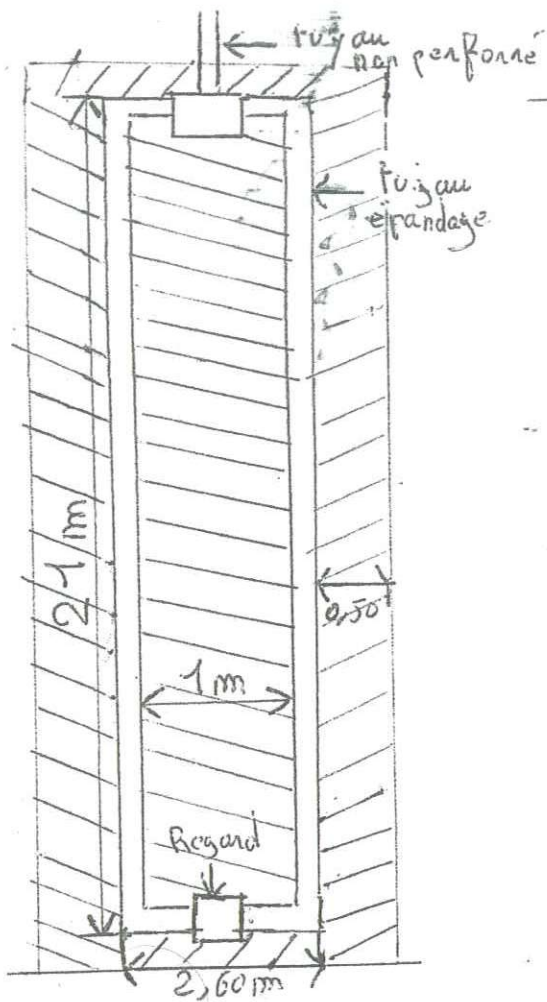
Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun
 des débordements par temps de pluie
 des débordements non liés aux conditions climatiques
 des colmatages de la filière d'assainissement
 des odeurs nauséabondes
 autres, à préciser

VOS REMARQUES

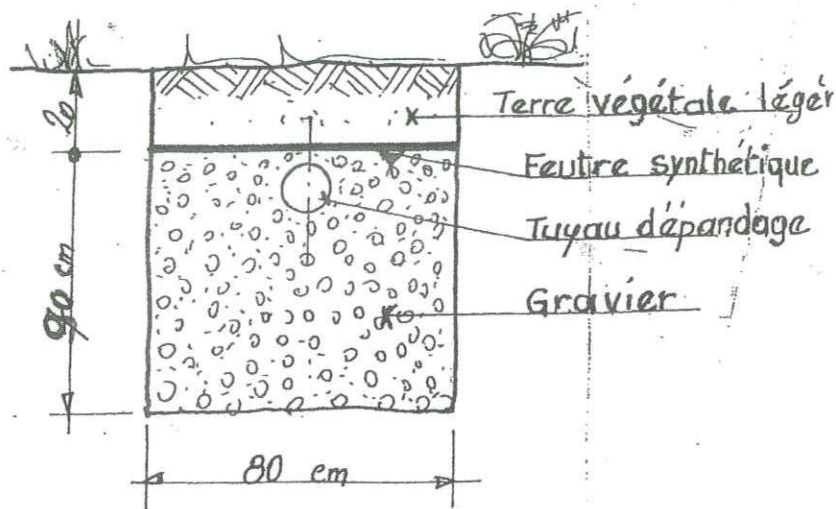
JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

Vue en plan

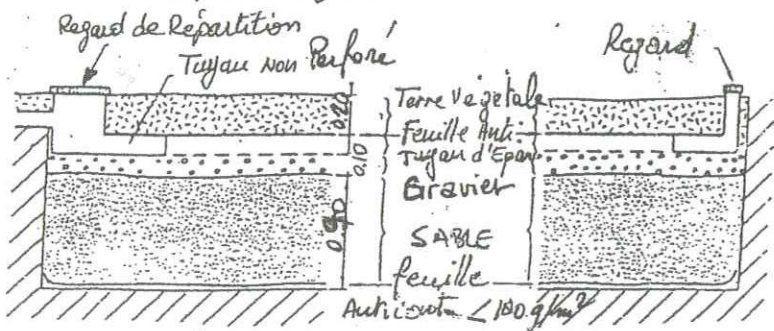


Assainissement DRAC Frédéric
 parcelle C 900 2es carquois
 04200 Chateaufort Val de Saône

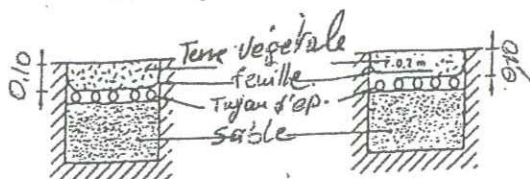
COUPE DE LA TRANCHEE



Coupe Longitudinale



Coupe Transversale



COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire :

DRAC Lucien

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) :

les Couquois Chateaneuf Val Saint Donat

Téléphone : 04.92.62.48.55.

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ? oui non **Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie**

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : N° 227	N° de parcelle :	N° de parcelle :
N° de la section : C	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input checked="" type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : 2	Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : 3		Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²

Topographie : Pente faible (<5%) Pente moyenne (>5%) Pente très forte (>10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement,
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

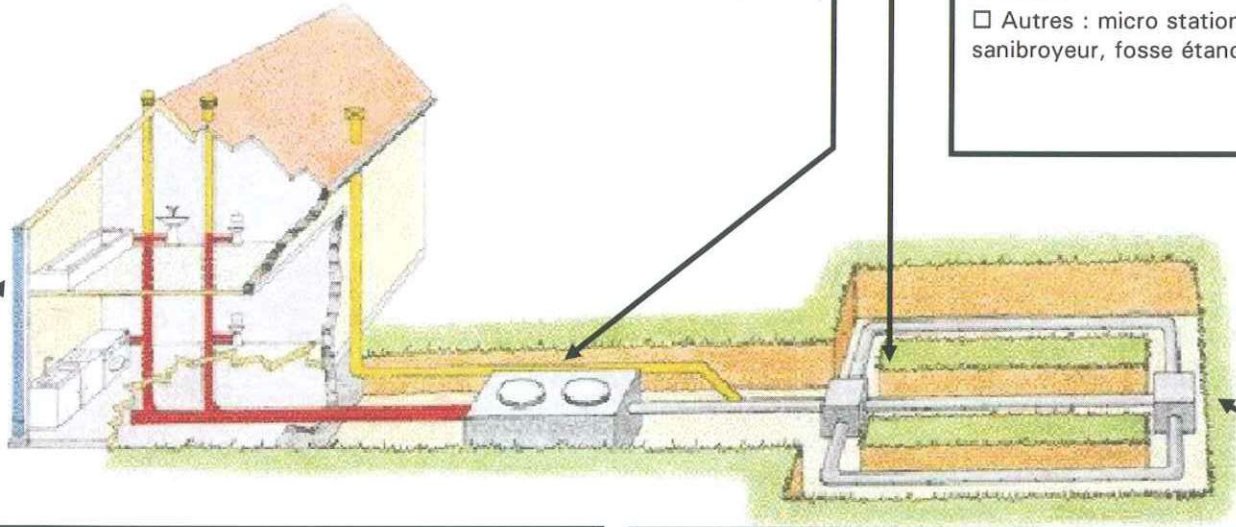
- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC
 ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes)
 oui non
 ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ?
 Jamais Lorsqu'il déborde
 Régulièrement, tous les 2 ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ?
 oui non
 ne sait pas
- Si oui, quel est son volume ?
 litres
- Que reçoit-il ?
 Toutes les eaux ménagères
 Uniquement les eaux de cuisine
 Jamais Lorsqu'il déborde
- Quand est-il nettoyé ?

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
 Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
 Terre d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres :
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?

- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser :
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun
 des débordements par temps de pluie
 des débordements non liés aux conditions climatiques
 des colmatages de la filière d'assainissement
 des odeurs nauséabondes
 autres, à préciser

VOS REMARQUES

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire : *CASABIANCA Maryse*

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) : *Le village Chateaufneuf Val ST Donat*

Téléphone :

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ? oui **Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie**
 non

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement *en bois (Cébinon)* Bâtiment annexe *en bois*

N° de parcelle : *750 route du 552*

N° de parcelle :

N° de la section : *C*

grange

principal

dépôt *débaras*

secondaire

garage

Nombre d'occupant(s) : */*

Autres (à préciser) :

Nombre de chambre(s) : *1*

Autres

N° de parcelle :

industriel

commercial

artisanal

agricole

Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²

Topographie : Pente faible (< 5%) Pente moyenne (> 5%) Pente très forte (> 10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

⇒ d'un pré-traitement.

⇒ d'un traitement

⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

⇒ les eaux vannes venant des WC

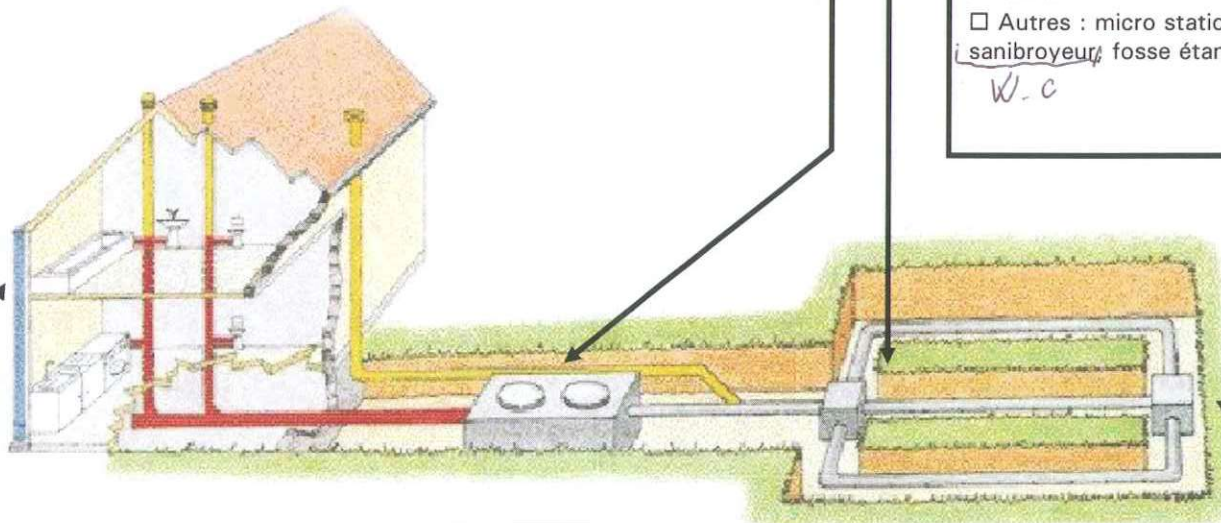
⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes) oui non
 ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ? Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les ___ ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ? oui non
 ne sait pas
- Si oui, quel est son volume ? ___ litres
- Que reçoit-il ? Toutes les eaux ménagères
 Uniquement les eaux de cuisine
- Quand est-il nettoyé ? Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
 Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
 Terte d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche
W.C



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres :
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

- En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?
- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser :
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun des colmatages de la filière d'assainissement
 des débordements par temps de pluie des odeurs nauséabondes
 des débordements non liés aux conditions climatiques autres, à préciser

VOS REMARQUES

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire :

VERRANDO Jean

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) :

La Borie de Mourançon

Téléphone :

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ?

oui

non

Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement

N° de parcelle :

120

N° de la section :

C

principal

secondaire

Nombre d'occupant(s) :

2

Nombre de chambre(s) :

4

Bâtiment annexe

N° de parcelle :

grange

dépôt

garage

Autres (à préciser) :

Autres

N° de parcelle :

industriel

commercial

artisanal

agricole

Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²

Topographie : Pente faible (<5%) Pente moyenne (>5%) Pente très forte (>10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

⇒ d'un pré-traitement,

⇒ d'un traitement

⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

⇒ les eaux vannes venant des WC

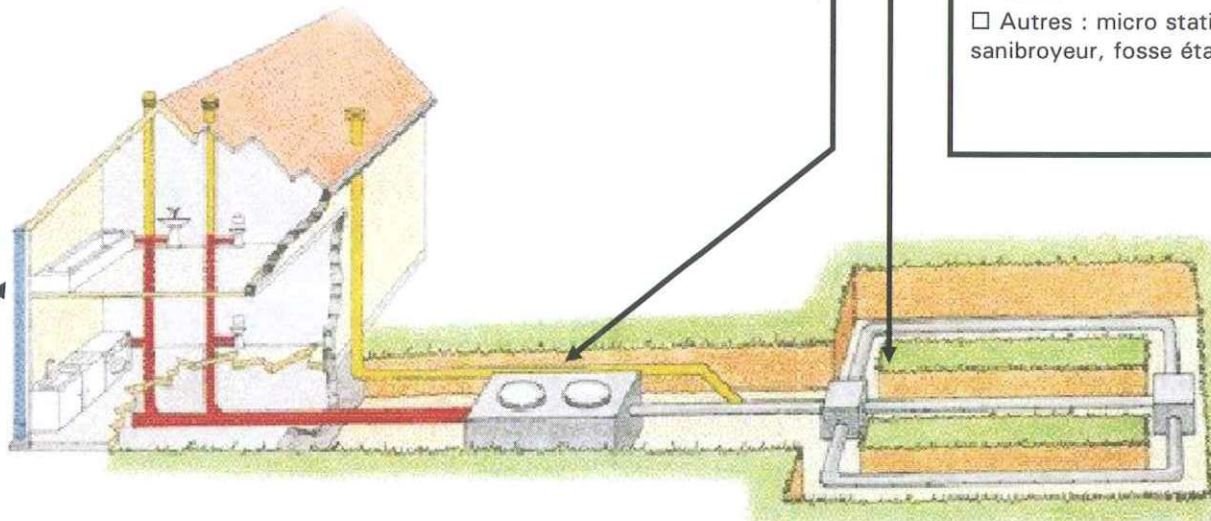
⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes) oui non ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ? Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les 5 ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ? oui non ne sait pas
Si oui, quel est son volume ? _____ litres
- Que reçoit-il ? Toutes les eaux ménagères Uniquement les eaux de cuisine Jamais Lorsqu'il déborde
- Quand est-il nettoyé ? Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
 Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
 Terre d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres :
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?

- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser :
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun des colmatages de la filière d'assainissement
 des débordements par temps de pluie des odeurs nauséabondes
 des débordements non liés aux conditions climatiques autres, à préciser

VOS REMARQUES

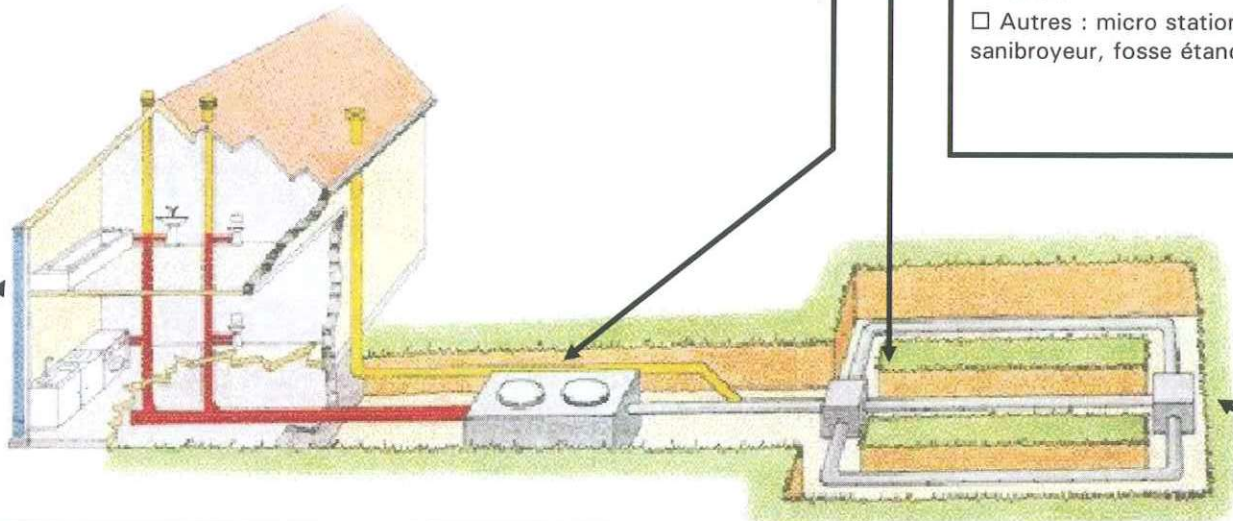
JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes) oui non ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ? Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les 10 ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ? oui non ne sait pas
Si oui, quel est son volume ? _____ litres
- Que reçoit-il ? Toutes les eaux ménagères Uniquement les eaux de cuisine Jamais Lorsqu'il déborde
- Quand est-il nettoyé ?

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
 Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
 Terte d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres :
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?

- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puits
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser :
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun des colmatages de la filière d'assainissement
 des débordements par temps de pluie des odeurs nauséabondes
 des débordements non liés aux conditions climatiques autres, à préciser

VOS REMARQUES *Nous sommes 2p 8mns/au -> aucun rejet de toxiques et maintien de l'environnement (EPARCYL)*

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire :

SCI CANA

Nom du locataire :

Diorio David.

Adresse du logement concerné (lieu-dit) :

Les Paulons Ouest

Téléphone : 04 92 62 60 18

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ?

oui

non

Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : 286	N° de parcelle :	N° de parcelle :
N° de la section : A	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input checked="" type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : 3	Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : 3		Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²

Topographie : Pente faible (<5%) Pente moyenne (>5%) Pente très forte (>10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement,
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

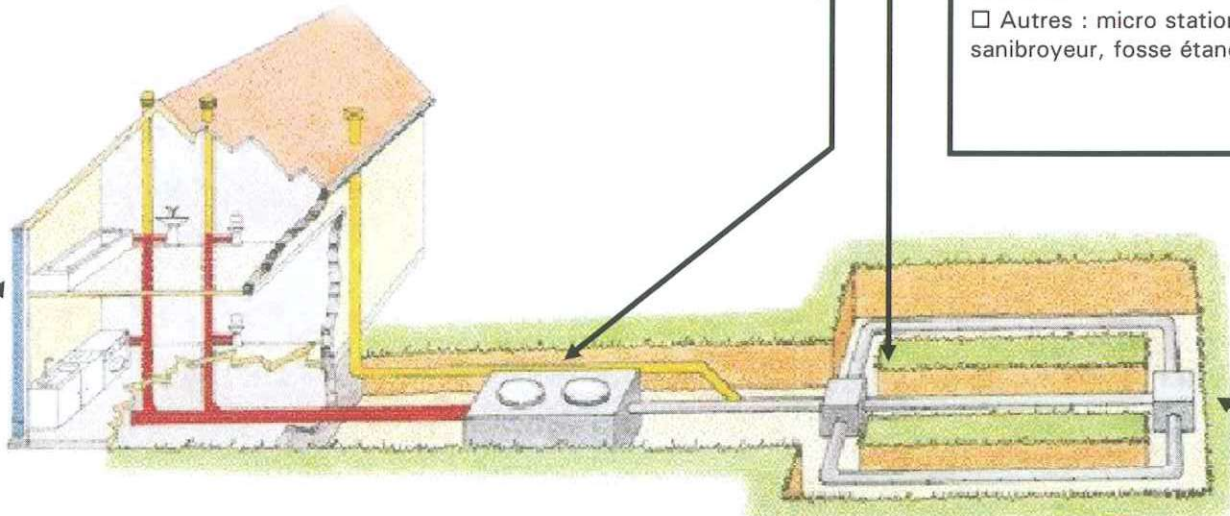
Voir page suivante (case cochée)

1/ Le prétraitement

- Existe-t-il une fosse septique ? oui non
Recevant uniquement les eaux vannes: WC
 ne sait pas
- OU Existe-t-il une fosse toutes eaux ? (recevant les eaux ménagères et les eaux vannes) oui non
 ne sait pas
- Quand le système de prétraitement est-il vidangé ?
 Jamais Lorsqu'il déborde Régulièrement, tous les 4 ans
- Existe-t-il un séparateur à graisse ? oui non
 ne sait pas
- Si oui, quel est son volume ? _____ litres
- Que reçoit-il ?
 Toutes les eaux ménagères
 Uniquement les eaux de cuisine
- Quand est-il nettoyé ?
 Jamais Lorsqu'il déborde

2/ Le traitement

- Tranchées d'infiltration dans le sol en place
 Lit filtrant avec apport de matériaux (sable, gravier)
 Tertre d'infiltration surélevé
 ne sait pas
 aucun
 Autres : micro station, sanibroyeur, fosse étanche



4/ Evacuation et dispersion des eaux pluviales

- vers le pré-traitement (vers 1)
 vers le traitement (vers 2)
 vers le système d'évacuation et dispersion des eaux usées (vers 3)
 sur la parcelle
 sur la voie publique, le réseau pluvial
 vers une rivière ou un ruisseau
 autres :
 ne sait pas

3/ Evacuation et dispersion des eaux usées

En sortie des dispositifs de traitement, selon quelle technique les eaux usées sont-elles évacuées ?

- infiltration dans le sol grâce à des « drains »
 rejet dans un puits d'infiltration ou puisard
 rejet vers la voie publique
 rejet vers le réseau pluvial
 rejet vers un fossé
 rejet vers une mare
 rejet vers une rivière
 autres, à préciser : *filtre à sable non drainé - 50 m²*
 ne sait pas

VOTRE AVIS SUR VOTRE INSTALLATION

Etes-vous satisfait de votre installation d'assainissement individuel ? Oui Non Moyennement

Quels problèmes avez-vous rencontrés avec votre installation d'assainissement ?

Choisir une ou plusieurs réponses

- aucun des colmatages de la filière d'assainissement
 des débordements par temps de pluie des odeurs nauséabondes
 des débordements non liés aux conditions climatiques autres, à préciser

VOS REMARQUES

JOINDRE SI POSSIBLE UN SCHEMA DE VOTRE INSTALLATION SUR PAPIER LIBRE





COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire :

ROUIT GÉRARD

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) :

LA GRANGE DES CARROUOIS

Téléphone : 04.92.62.40.16

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ?

oui
 non

Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle :	N° de parcelle :	N° de parcelle :
N° de la section :	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) :	Autres (à préciser) :	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) :		Nombre d'occupant(s) :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²
 Topographie : Pente faible (< 5%) Pente moyenne (> 5%) Pente très forte (> 10%) En terrasse
 Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non
 Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire :

ROUPE René

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) :

Rte de Peyrus Chateaufort V. S. Donat

Téléphone :

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ?

oui

non

Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : _____	N° de parcelle : _____	N° de parcelle : _____
N° de la section : _____	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : _____	Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : _____		Nombre d'occupant(s) : _____

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²
 Topographie : Pente faible (< 5%) Pente moyenne (> 5%) Pente très forte (> 10%) En terrasse
 Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non
 Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement,
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire : COHEN CHRISTIAN

Nom du locataire :

Adresse du logement concerné (lieu-dit) : Les combons les 3 tilleuls 06700 Chateaufneuf Val St Donat

Téléphone :

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ? oui **Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie**
 non

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : _____	N° de parcelle : _____	N° de parcelle : _____
N° de la section : _____	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : _____	Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : _____		Nombre d'occupant(s) : _____

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m²
 Topographie : Pente faible (< 5%) Pente moyenne (> 5%) Pente très forte (> 10%) En terrasse
 Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non
 Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement,
- ⇒ d'un traitement,
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

ENQUETE AUPRES DES HABITANTS SUR L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce questionnaire est exclusivement destiné à une étude technique visant à la connaissance des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées et pluviales chez les particuliers. C'est pourquoi afin d'avoir une meilleure connaissance de l'assainissement existant sur la commune, nous requérons votre assistance pour y répondre. Aussi nous vous serions très obligés d'y attacher toute votre attention sans quoi la fiabilité des informations collectées serait remise en cause.

Par avance, G2C environnement vous en remercie.

IDENTIFICATION

Nom du propriétaire : WANSON Leon

Nom du locataire : hérité

Adresse du logement concerné (lieu-dit) : route de Forcalquier - Chateaneuf Val St Donat

Téléphone : _____

Etes-vous raccordés au tout à l'égout (assainissement collectif) ? oui non **Si OUI : inutile de répondre aux questions suivantes mais merci de renvoyer le questionnaire en mairie**

CARACTERISTIQUES DU LOGEMENT

Logement	Bâtiment annexe	Autres
N° de parcelle : _____	N° de parcelle : _____	N° de parcelle : <u>N</u>
N° de la section : _____	<input type="checkbox"/> grange	<input type="checkbox"/> industriel
<input type="checkbox"/> principal	<input type="checkbox"/> dépôt	<input type="checkbox"/> commercial
<input type="checkbox"/> secondaire	<input type="checkbox"/> garage	<input type="checkbox"/> artisanal
Nombre d'occupant(s) : _____	Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/> agricole
Nombre de chambre(s) : _____		Nombre d'occupant(s) : _____

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU LOGEMENT

Surface : 0 à 1 000 m² 1 001 m² à 2 000 m² > 2 000 m² N

Topographie : Pente faible (< 5%) Pente moyenne (> 5%) Pente très forte (> 10%) En terrasse

Existe-t-il un captage d'eau potable (puits, ...) dans votre propriété ? oui non

Est-il destiné à la consommation humaine oui non

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

En quelle année a été réalisé votre installation d'assainissement : Avant 1982 Entre 1982 et 1996 Après 1996

**A PARTIR DES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DU SCHEMA PAGE SUIVANTE,
MERCİ DE RENSEIGNER LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

Le système d'assainissement est composé

- ⇒ d'un pré-traitement.
- ⇒ d'un traitement.
- ⇒ d'un dispositif de dispersion des effluents.

Les eaux usées sont classées en deux catégories :

- ⇒ les eaux vannes venant des WC
- ⇒ les eaux ménagères venant de la cuisine, de la salle de bain, des appareils ménagers (lave-linge, lave vaisselle)

Aux place en août 09 pour visite G2C, si nécessaire

5-7-09 - [Signature]



2.3. Fiches descriptives des filières préconisées



Bac à graisse

(Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques, Annexe, 4, paragraphe 1)

Ce dispositif totalement étanche est destiné à la rétention des graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères.

En cas de traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères lié à une réhabilitation, le prétraitement des eaux ménagères doit être assuré soit par un bac à graisses soit par une fosse septique (Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques, art. 10).

De manière générale, lorsque les huiles et les graisses sont susceptibles d'obstruer les canalisations, un bac à graisses sera interposé sur l'évacuation des eaux de cuisine (Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques, art. 9).

Compte tenu des contraintes d'entretien, ce dispositif doit être limité à des configurations particulières (exemple : éloignement de la fosse toutes eaux par rapport à l'habitation).

Dimensionnement

Type d'effluent *	Volume minimum en litres
Eaux de cuisine seules	200 l
Ensemble des eaux ménagères	500 l

* Pour une habitation comprenant 5 pièces principales.

Règles et précautions de mise en place

Le bac à graisses doit être mis en place :

- au plus près de l'habitation (à moins de 2 m),
- dans un endroit facile d'accès et en dehors d'un lieu de passage de véhicules.

Le fond de fouille parfaitement horizontal sera composé de 10 cm de sable compacté.

Le remplissage en eau du bac à graisses doit s'effectuer simultanément avec le remblaiement latéral.

Pour permettre l'entretien du bac à graisses, le couvercle doit arriver au niveau du sol et rester facilement accessible.

Contraintes de fonctionnement et d'entretien

La périodicité de l'entretien varie suivant l'utilisation de l'appareil et son dimensionnement.

Vidange : elle est conseillée dès que la couche de graisse dépasse 15 cm. La fréquence habituelle constatée va d'une

à plusieurs fois par an. Les déchets retenus dans les bacs à graisse favorisent les fermentations putrides et réduisent progressivement l'efficacité de l'appareil.

On profitera des opérations de vidange pour vérifier le bon état de l'ouvrage.

Pathologies / nuisances

- Dégradation, corrosion, ...
- Colmatage,
- Odeurs.



Fosse toutes eaux

Dispositif recommandé

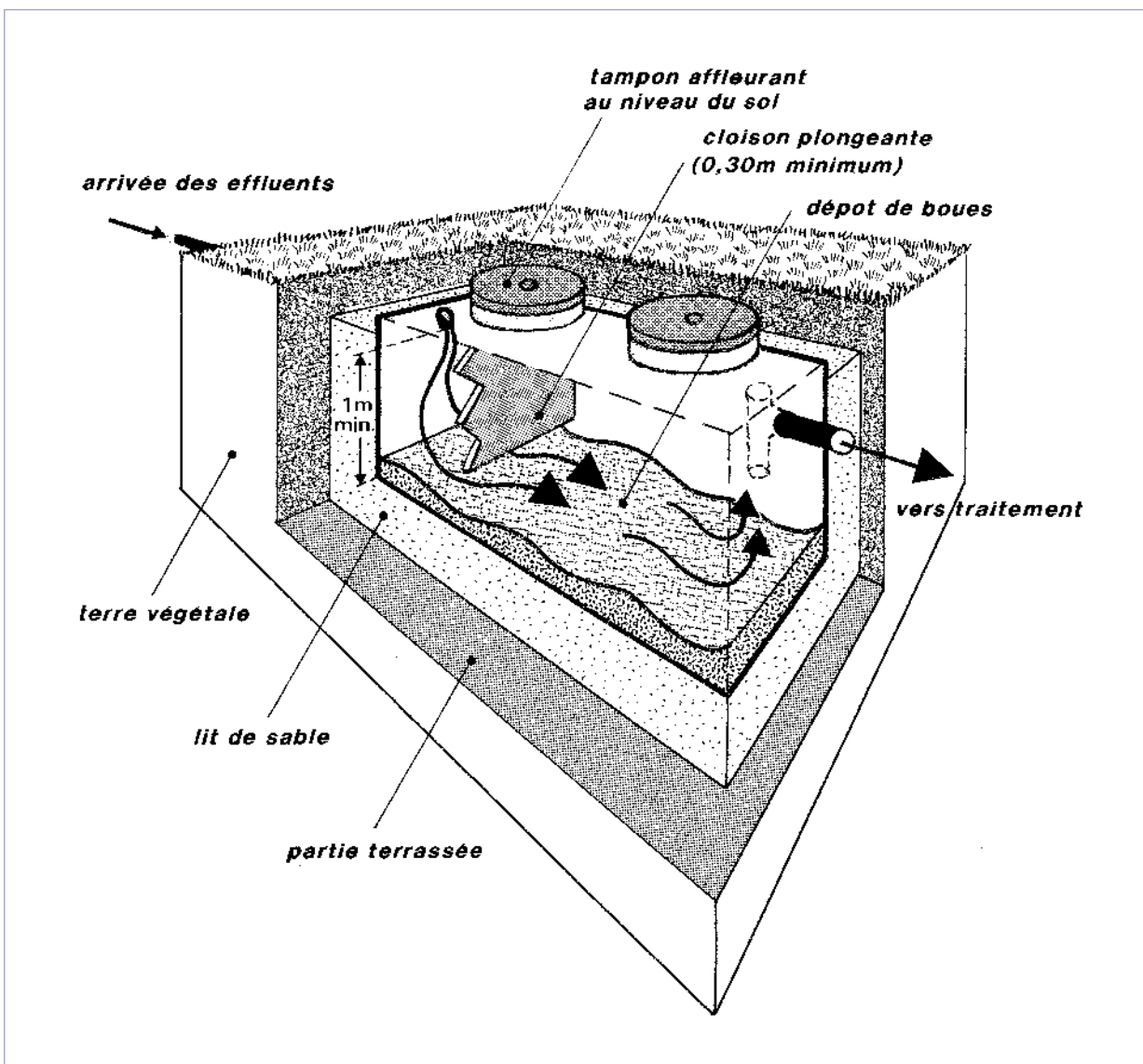
(Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques, Annexe, 1, 2°)

La fosse toutes eaux est constituée d'une cuve étanche spécifiquement aménagée pour assurer une rétention maximale des matières décantables et des graisses véhiculées par les eaux usées domestiques.

Dans cet ouvrage de prétraitement, deux types de phénomènes interviennent :

1. Un phénomène physique de séparation permettant aux graisses plus légères de flotter en surface pour former « le chapeau », et aux particules lourdes de sédimenter et de s'accumuler pour former les boues. La fosse toutes eaux est un excellent dégraisseur, son volume important permet un abaissement rapide de la température des eaux grasses. Elle a l'avantage d'éviter la mise en place systématique d'un bac à graisse dont le nettoyage périodique est souvent oublié.

2. Un phénomène biologique de fermentation anaérobie des dépôts. Il en résulte une diminution partielle des boues de fond.



Dimensionnement

Nombre de pièces principales*	Volume minimum de la fosse
jusqu'à 5	3 m ³
par pièce supplémentaire	+ 1 m ³

* Nombre de pièces principales = nombre de chambre(s) + 2.

La hauteur d'eau utile de la fosse ne doit pas être inférieure à 1 mètre.

Règles et précautions de mise en place

La résistance de la fosse toutes eaux doit être compatible avec la hauteur du remblayage final, dépendant de la profondeur de pose. On vérifiera les conditions de mise en œuvre de l'équipement (marquage, étiquetage, notice d'accompagnement), notamment lorsque l'ouvrage doit résister à des contraintes spécifiques (exemple : remontée de nappe).

La fosse toutes eaux doit être dans la mesure du possible positionnée au plus près de l'habitation (moins de 10 mètres), dans un endroit facile d'accès pour assurer l'entretien et en dehors du passage des véhicules. Si la fosse est à plus de 10 mètres, l'emploi d'un bac à graisse est alors justifié entre la sortie des eaux usées ménagères et la fosse toutes eaux.

La fouille doit être suffisante pour respecter une distance d'au moins 50 cm entre les parois et la fosse.

La fosse doit être posée sur un lit de 10 cm de sable compacté et parfaitement horizontal.

La pente de la conduite d'amenée des eaux usées doit être comprise entre 2 et 4 % pour limiter les risques de colmatage.

Les joints de raccordement amont et aval de la fosse doivent être souples, de type élastomère ou caoutchouc.

En sortie de fosse on raccordera une canalisation de ventilation permettant l'évacuation des gaz issus de la fermentation des boues. Cette ventilation devra être surmontée d'un extracteur de type éolien ou statique, éloigné des fenêtres et VMC.

La fosse toutes eaux doit être munie d'au moins un tampon de visite, permettant l'accès au volume complet. Tous les tampons et regards resteront accessibles et apparents.

Conseils d'utilisation

Il n'y a pas d'inconvénient à utiliser les produits ménagers en quantité normale (eau de Javel, détergents, ...).

Contraintes de fonctionnement et d'entretien

Vidange de la fosse : sauf circonstances particulières liées aux caractéristiques des ouvrages ou à l'occupation de l'immeuble, une vidange doit être réalisée au moins tous les quatre ans par une entreprise spécialisée (*cf Arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques, art. 5, et la circulaire du 22 mai 1997, paragraphe 7.3*). La vidange de l'ouvrage (boues de fond et flottants) doit être effectuée lorsque les boues occupent 50 % du volume utile. Cette opération est indispensable pour éviter le colmatage de l'épandage. Des précautions particulières doivent être prises lors de la vidange si la fosse se trouve dans la nappe phréatique.

Odeurs et corrosion : les gaz d'une fosse toutes eaux ont une odeur désagréable et peuvent conduire à la corrosion du béton ; il faut donc les évacuer à une hauteur suffisante au-dessus du toit en un point choisi en fonction de la direction des vents. Si des odeurs se manifestent à l'intérieur de l'habitation, s'assurer que chaque appareil sanitaire est bien doté d'un siphon et que les colonnes de chute sont mises à l'air.

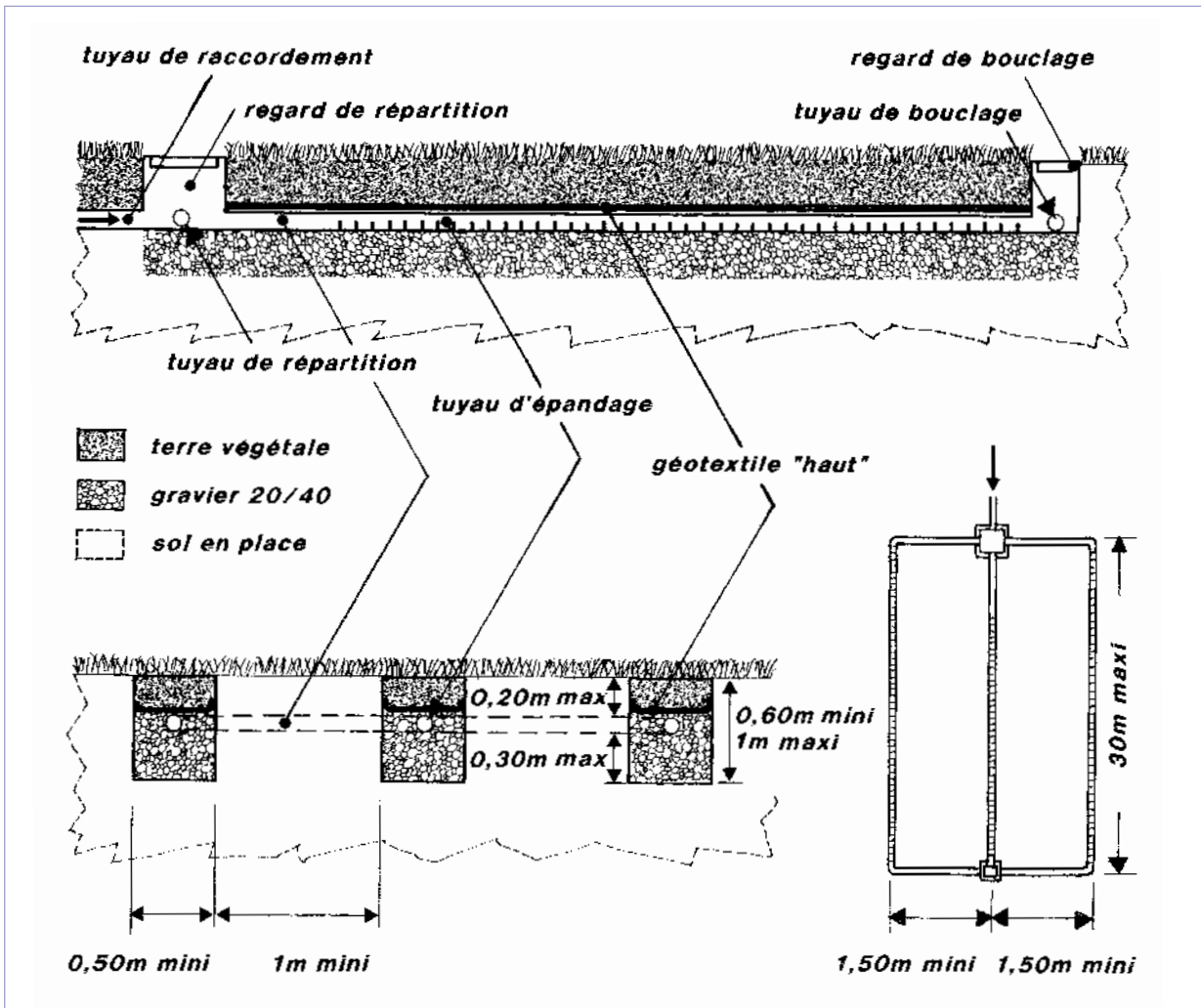
Pathologies / nuisances

- Corrosion (attaque chimique),
- Débordement lié à l'accumulation trop importante de boues et flottants,
- Bouchage des canalisations amont et aval,
- Odeurs nauséabondes,
- Fissuration, affaissement, déformation, dégradation,
- Pénétration de racines.

Tranchées d'épandage à faible profondeur

Dispositif de référence adapté aux sols perméables
(Arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques, Annexe, 2, 1°)

Le sol en place est utilisé ici comme support épurateur et comme moyen de dispersion de l'effluent traité. La distribution de l'effluent s'effectue par un réseau de canalisations perforées disposées dans des tranchées remplies de graviers.



Dimensionnement

La surface de l'épandage dépend de la taille de l'habitation et de la perméabilité du sol en place :

Perméabilité	15 mm/h	30 mm/h	500 mm/h
Longueur de tranchée cumulée pour 5 pièces principales		60 à 90 m	45 m
Longueur de tranchée complémentaire par pièce supplémentaire		20 à 30 m	15 m

La longueur d'une tranchée ne doit pas dépasser 30 m. Il est préférable d'augmenter le nombre de tranchées (jusqu'à cinq en assainissement gravitaire) plutôt que de mettre en place des tuyaux d'épandage de grande longueur.

Épaisseur des graviers à mettre en place selon la largeur des tranchées :

Largeur des tranchées (m)	Épaisseur des graviers (m)
0,50	0,30
0,70	0,20

Règles et précautions de mise en place

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Surface disponible pour l'assainissement supérieure à 200 m²,
- Sol présentant une profondeur d'au moins 70 cm à 1 m sans horizon hydromorphe, rocheux compact ou fracturé,
- Perméabilité du sol comprise entre 15 et 500 mm/h,
- Profondeur de la nappe phréatique supérieure à 1,50 m,
- Pente de terrain inférieure à 5 % (si comprise entre 5 et 10 %, les tranchées seront disposées perpendiculairement à la pente).

Le regard de répartition doit être posé horizontalement et de manière stable sur un lit de sable compacté de 10 cm d'épaisseur afin d'assurer l'équirépartition des eaux pré-traitées.

Les jonctions regards-canalisation doivent être souples.

En sortie du regard de répartition, on disposera des tuyaux non perforés, appelés tuyaux de répartition.

Selon le niveau d'arrivée des effluents, la tranchée doit avoir une profondeur comprise entre 60 cm et 1 m avec une largeur minimum de 50 cm. L'espacement à respecter entre deux tranchées consécutives est de 1,5 m.

Les tuyaux d'épandage, rigides et résistants, doivent avoir un diamètre au moins égal à 100 mm. Ils seront munis d'orifices dont l'ouverture minimale doit être de 5 mm. La fouille accueillant ces tuyaux d'épandage sera parfaitement plate et horizontale et devra être remplie de graviers (granulométrie 10-40mm, sans fine) jusqu'au fil d'eau. La pose des tuyaux d'épandage sera ensuite réalisée à même le gravier (au centre de la tranchée) avec une pente

régulière comprise entre 0,5 et 1 %. Les tuyaux seront calés par une couche de 10 cm de graviers étalés de part et d'autre.

Les tuyaux d'épandage doivent de préférence être posés à faible profondeur (30/40 cm).

Avant d'apposer la couche de terre végétale, il est nécessaire de recouvrir le gravier d'une bande de géotextile imputrescible perméable à l'eau et à l'air remontant sur les bords de la tranchée.

La terre végétale, débarrassée de tout élément caillouteux de gros diamètre, est répartie par couches successives directement sur le géotextile. Elle n'est pas compactée.

L'épandage souterrain doit être maillé chaque fois que la topographie le permet.

Autres précautions

- Ne pas imperméabiliser la surface de traitement,
- Eviter toute culture sur le site. Pas d'arbre à moins de 3 mètres,
- Proscrire le stockage et le passage de charges lourdes au-dessus de la filière (ex : pile de bois, manoeuvre de véhicules, ...),
- Eloigner l'épandage de la maison pour éviter les infiltrations, les remontées capillaires dans les murs.

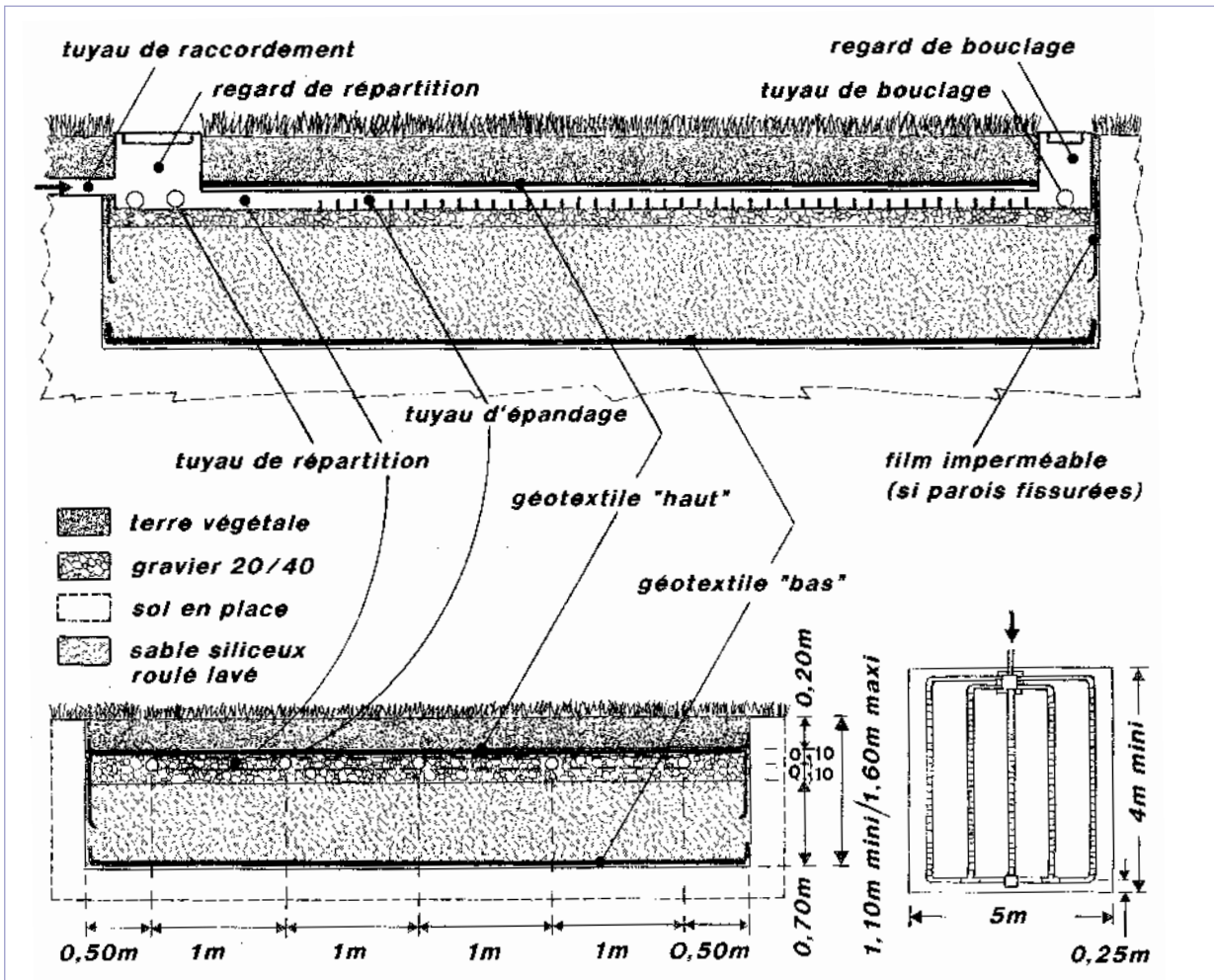
Pathologies / nuisances

- Colmatage (tuyaux, filtres, ...),
- Présence d'eau stagnante sur le traitement.

Lit filtrant non drainé à flux vertical

Dispositif adapté aux terrains avec sol peu épais et roche fissurée proche (grande perméabilité)
 (Arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques, Annexe, 2, 3°)

Ce système est constitué d'un lit de sable présentant une meilleure aptitude au traitement des effluents que le sol en place.
 L'épuration est réalisée par le sable et les micro-organismes fixés autour des granulats.
 L'évacuation est assurée par le sol en place.



Dimensionnement

Nombre de pièces principales	Surface
jusqu'à 4	20 m ²
par pièce supplémentaire	+ 5 m ²

avec comme contraintes :

- une largeur de 5 m,
- une longueur minimale de 4 m.

Règles et précautions de mise en place

Le regard de répartition doit être posé horizontalement et de manière stable sur un lit de sable compacté de 10 cm d'épaisseur afin d'assurer l'équirépartition des eaux pré-traitées.

Les jonctions regards-canalisation doivent être souples.

En sortie du regard de répartition, on disposera des tuyaux non perforés, appelés tuyaux de répartition.

Le lit filtrant vertical est réalisé dans une excavation à fond plat et horizontal. La profondeur de la fouille est de 1,10 à 1,60 m. Les éléments caillouteux grossiers doivent être éliminés des parois et du fond de la fouille.

Le sable retenu, mis en place sur au moins 70 cm d'épaisseur, doit être siliceux et lavé (absence de particules fines inférieures à 80 µm), et se situer dans la plage recommandée du fuseau granulométrique (cf DTU 64.1, Annexe B).

Il est fortement conseillé de disposer un géotextile ou une géogrille sur le pourtour et au fond du filtre, notamment en terrain fissuré, pour prévenir tout entraînement du sable.

L'épandage est réalisé à l'aide de tuyaux d'épandage rigides de diamètre minimum de 100 mm comportant des fentes dont la plus petite dimension sera de 5 mm.

Les tuyaux d'épandage doivent être noyés dans une couche de graviers de granulométrie 10-40 mm. Ils seront espacés d'un mètre, et seront disposés, orifices vers le bas, avec une pente de 0,5 à 1 %.

Avant d'apposer la couche de terre végétale (qui sera débarrassée de tout élément caillouteux), il est nécessaire de recouvrir le gravier d'une nappe de géotextile impu-trescible perméable à l'eau et à l'air remontant sur les bords de la fouille.

Il est important qu'après remblaiement, l'ensemble des regards reste accessible et apparent pour permettre un contrôle régulier et un bon entretien des installations.

Autres précautions

- Ne pas imperméabiliser la surface de traitement,
- Eviter toute culture sur le site. Pas d'arbre à moins de 3 mètres,
- Proscrire le stockage et le passage de charges lourdes au-dessus de la filière (ex : pile de bois, manoeuvre de véhicules, ...),
- Eloigner l'épandage de la maison pour éviter les infiltrations, les remontées capillaires dans les murs.

Pathologies / nuisances

- Colmatage (tuyaux, filtres, ...),
- Présence d'eau stagnante sur le traitement.



Des solutions transparentes

Réalisé par

G2C environnement

Parc d'Activités Point Rencontre
2, avenue Madeleine Bonnaud
13770 VENELLES

Etabli par	Validé par
DF	SN

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF
VAL SAINT DONAT
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

**PHASE 2 :
SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT**

Juin 2010

Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine

AIX EN PROVENCE - ARGENTAN - ARRAS - BORDEAUX - BRIVE - CASTELNAUDARY - CHARLEVILLE - MACON - NANCY - PARIS - ROUEN

Siège : Parc d' Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N°de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr



IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Élément	
Titre du document	Schéma directeur d'assainissement – phase 2
Nom du fichier	Phase2V1 Châteauneuf Val Saint Donat.doc
Version	10 juin 2010
Rédacteur	David FAGES
Vérificateur	Stéphane NOUGIER
Chef d'agence	Stéphane NOUGIER



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	4
2. SCENARII D'EXTENSION	6
2.1. Contraintes à prendre en compte	7
2.1.1. Aptitude des sols et contraintes d'habitat	7
2.1.2. Orientations de la commune en matière d'urbanisation et d'assainissement	7
2.1.3. Capacités de la station	8
2.1.4. Dimensionnement de la station	9
2.1.5. Filières de traitement possibles	9
2.1.6. Avantages et inconvénients des filières possibles	10
2.2. Scénarios d'assainissement pour la construction d'une nouvelle unité de traitement (SCENARIO 1).....	11
2.2.1. Choix du site d'implantation de la nouvelle station d'épuration.....	11
2.2.2. scénario de raccordement	12
2.2.3. Coût des travaux.....	12
2.3. Scénarios d'assainissement pour la réhabilitation de l'unité de traitement actuelle (SCENARIO 2)	13
2.3.1. Site de la station d'épuration actuelle.....	13
2.3.2. scénario de raccordement	14
2.3.3. Coût des travaux.....	15



1. PREAMBULE



La commune de CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT a décidé de lancer la réalisation de son schéma directeur d'assainissement avec zonage du territoire de la commune au sens de l'article 35 de la loi sur l'eau de 1992 codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2224-10) et modifié par la Loi n°2006-1772 du 31 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux aquatiques.

Cette étude a pour but de définir à l'intérieur de chaque unité identifiée les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux usées d'origines domestiques. Ces solutions techniques qui vont de l'assainissement autonome à la parcelle à l'assainissement de type collectif devront répondre aux préoccupations et objectifs suivants :

- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles,
- Assurer le meilleur compromis économique,
- S'inscrire en harmonie avec la législation.

Le rapport final présentant les différentes solutions au niveau d'un schéma général d'assainissement devra permettre la mise en œuvre d'une politique globale de gestion des eaux usées de la commune avec :

- Les zones d'assainissement collectif,
- Les zones d'assainissement non collectif.

L'étude se décompose en trois phases principales :

- Phase 1 : réalisation du diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement (collectif et non collectif),
- Phase 2 : élaboration de plusieurs scénarios et étude comparative prenant en compte l'évolution de la commune,
- Phase 3 : choix d'un scénario et élaboration du schéma directeur d'assainissement (programme de travaux, extension, réhabilitation).

Le présent rapport constitue la phase 2.

Remarque :

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 30 décembre 2006, est venu apporter quelques modifications à la précédente loi, et à ses décrets d'application, concernant l'assainissement non collectif. La loi nouvelle loi :

- ☞ maintient, au titre des compétences obligatoires des communes, le contrôle des installations, soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations récentes, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations anciennes. L'ensemble des installations devra avoir été contrôlé avant fin 2012 ;
- ☞ rend possible, pour les communes qui le souhaitent, la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif « à la carte » comprenant tout ou partie des missions suivantes : entretien, travaux de construction installations neuves) et de réhabilitation (installations existantes), traitement des matières de vidange au titre des compétences facultatives des communes ;
- ☞ impose aux propriétaires d'immeubles non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées, d'entretenir leurs installations d'ANC et de les mettre en conformité, le cas échéant ;
- ☞ impose, à compter du 1/1/2013, à tout vendeur de justifier du bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.

L'Arrêté du 7 septembre 2009 fixe les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif



2. SCENARII D'EXTENSION



2.1. Contraintes à prendre en compte

L'état vétuste de la station d'épuration et les différents problèmes rencontrés rendent impératif l'étude de la création d'une nouvelle unité de dépollution ou de la réhabilitation de la station d'épuration actuelle.

Son dimensionnement et ses caractéristiques sont définis en fonction :

- ☞ *Des perspectives de raccordement de population supplémentaire,*
- ☞ *Du niveau de rejet imposé par la Police de l'eau au regard de la sensibilité du milieu.*

2.1.1. Aptitude des sols et contraintes d'habitat

En général, l'extension du réseau de collecte est envisagée sur les secteurs où les contraintes d'habitat sont importantes et / ou l'aptitude des sols est « défavorable » à l'assainissement non collectif.

Au niveau du territoire communal, 3 unités de sol ont été rencontrées lors des investigations de terrain (sondages à la tarière et tests de perméabilité).

Aucun secteur n'est défavorable à l'assainissement et dans l'ensemble les contraintes d'habitat sont faibles

Aussi, la réhabilitation de filière d'assainissement non collectif est possible sur toutes les zones de la commune.

De plus, les écarts, caractérisés par des parcelles bâties isolées les unes des autres, rendent impossible, dans des conditions technico-économiques acceptables la mise en place d'un assainissement collectif.

Pour toutes ces raisons, Sur les secteurs suivants, les filières préconisées sont celles figurant sur la carte d'aptitude des sols et des contraintes à l'assainissement non collectif.

- Les Grangettes (2 habitations),
- Les carquois (8 habitations),
- Les Paulons Ouest (1 habitation),
- La Combe (1 habitation),
- La Borie du Mourançon (2 habitations),
- Les Paulons (4 habitations),
- Le Plait Dieu (2 habitations),
- Le Pégrier (1 habitation).

Seule l'habitation située dans le village pourra être raccordée au réseau, en effet le réseau d'assainissement des eaux usées se situe en limite de la parcelle. Le propriétaire est dans l'obligation de réaliser son branchement d'eaux usées

2.1.2. Orientations de la commune en matière d'urbanisation et d'assainissement

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat a réalisé un POS.

Avec l'urbanisation de ces zones, la commune prévoit la construction d'une trentaine d'habitations (environ 80 habitants). Ces zones sont ou seront raccordées au réseau d'eaux usées.



2.1.3. Capacités de la station

DEBITS ACTUEL ET FUTUR EN PERIODE DE POINTE :

Rappel des principales données et hypothèse de calcul :

- 233 logements raccordés à la station d'épuration dont 189 résidences principales.
- En période de pointe, 624 habitants (sur la base de 2,6 dans les logements principaux et de 3 dans les résidences secondaires)
- Consommation journalière : 150 l / j /hab
- Constructions futures raccordables au réseau d'eaux usées : 30 logements (80 personnes)
- Volume d'eaux parasites de temps sec estimé à partir de la campagne de mesure : 13,75 m³/j
- Surface active de 2 200 m²
- Pluie de projet mensuel : 7 mm sur 1h et 16 mm sur 24h (données Saint Auban)
- 1 EH = 60 g DBO₅/j
- Réduction des eaux parasites de temps sec estimée à 90%
- Réduction des eaux parasites de temps de pluie estimée à 80%

	Caractéristiques de la station	Période de pointe - actuelle	Raccordement de 30 logements	Total
EH	400	282	80	362
Temps sec :				
Débit journalier en m ³ /j	80	42,28	12	54,28
Débit d'eaux parasites en m ³ /j	-	13,75	1,38	1,38
Débit supplémentaire suite à la réduction des pertes du réseau en aval du village	-	-	-	8,64
Débit total en m ³ /j	-	56,03	13,38	55,66
Temps de pluie :				
Surface active en m ² /mm	-	2,2	0,44	0,44
Pluie de projet sur 24 heures en mm	-	16	16	16
Débit total en m ³ /j	-	91,23	20,42	62,7
Charges polluantes organiques :				
Pollution supplémentaire suite à la réduction des pertes du réseau en aval du village	-	-	-	2,88
DBO ₅ en kg/DBO ₅ /j sur la base de 60g	22	10,83	4,8	18,51

CONCLUSION :

En période de pointe suite au raccordement au réseau d'eaux usées de 80 habitants supplémentaires et après les travaux de réduction des eaux parasites, les charges hydrauliques et polluantes organiques respecteront les capacités de la station.



2.1.4. Dimensionnement de la station

HYPOTHESES DES DEVELOPPEMENTS DE LA POPULATION RACCORDEE

Les scénarios de développement et de raccordement de population future retenus par la commune concernent :

- ☞ Près de 80 habitants supplémentaires raccordés au réseau collectif des eaux usées.

REFLEXION SUR LA CHARGE POLLUANTE

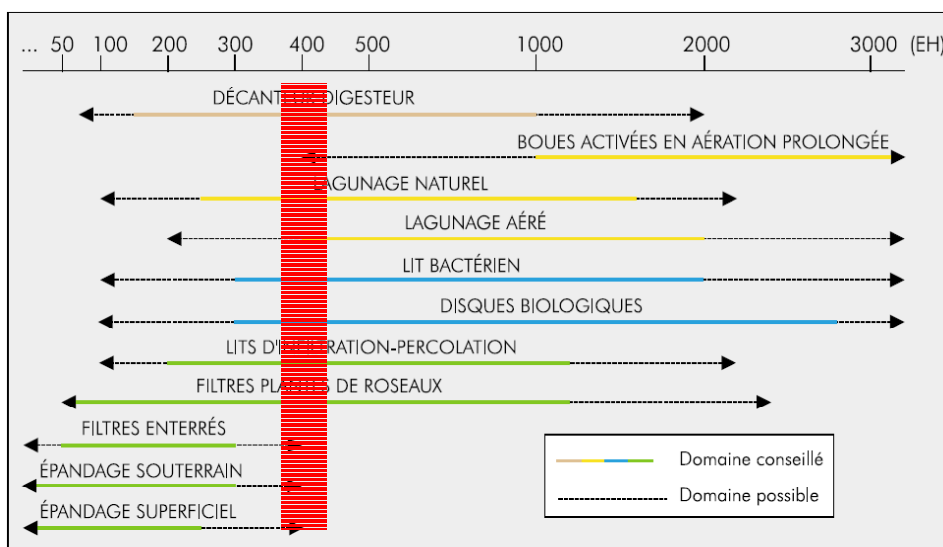
Charge actuelle de pointe	Population future
282 ¹ EH	362 EH

La future station d'épuration devra être dimensionnée pour traiter une charge polluante d'environ **400 EH**.

2.1.5. Filières de traitement possibles

Compte tenu des charges à traiter, une première étude des filières envisageables, nous permet de retenir les filières suivantes :

- ☞ Le lit bactérien,
- ☞ Les disques biologiques,
- ☞ Les lits d'infiltration-percolation,
- ☞ Les filtres plantés de roseaux.



Extrait du document FNDAE n°22

Figure 1: Présentation de l'ensemble des filières de traitement possible

¹ basé sur les résultats de la campagne de mesures réalisée en période de pointe (charge hydraulique totale)



2.1.6. Avantages et inconvénients des filières possibles

Filière	Surface nécessaire	Avantages	Inconvénients	Investissement ²	Exploitation ¹
Lit bactérien+massif filtrant	6 00 m ²	Exploitation simple mais régulière Tolérance aux surcharges hydrauliques	Risques de mauvaises odeurs si défaut de tirage d'air du lit Nécessité d'une intégration paysagère Mauvaise adaptation aux « rigueurs » de l'hiver Achat de terrain	185 000 €HT	8 500 €HT
Disques biologiques	6 00 m ²	Système à cultures fixées La croissance du biofilm des disques s'autorégule en fonction de la charge traitée Adaptation naturelle aux climats froids (avec couverture) Consommation énergétique modérée Boues bien épaissies	Sensibilité aux balourds suite à un arrêt d'une durée supérieure à quelques heures sans vidange de l'auge Requiert un personnel d'exploitation ayant des compétences en électromécanique Achat de terrain	235 000 €HT Hors achat de terrain	7 500 €HT
Lits d'infiltration percolation	1 200 m ²	Exploitation simple mais régulière Aucune pièce électromécanique (si l'alimentation gravitaire des massifs est possible) Très bons rendements sur la matière organique	Nécessité d'une décantation primaire efficace Risque de colmatage à gérer Achat de terrain	240 000 €HT Hors achat de terrain	4 750 €HT
Filtres plantés de roseaux	1 500 m ²	Exploitation simple mais régulière Aucune pièce électromécanique (si l'alimentation gravitaire des massifs est possible) Pas de décantation préalable Gestion décennale des boues Bonne intégration paysagère	Emprise au sol importante (Achat de terrain)	280 000 €HT Hors achat de terrain	2 900 €HT

Tableau 1: Avantages et inconvénients de chaque filière

Les coûts globaux à 15 ans peuvent être estimés à (hors achat de terrain):

- **312 500 €HT pour la solution Lit bactérien,**
- **347 500 €HT pour la solution Disques biologiques,**
- **311 250 €HT pour la solution lits d'infiltration percolation,**
- **323 500 €HT pour la solution filtres plantés de roseaux.**

² Les coûts présentés sont des coûts moyens (hors subvention C. Général, C Régional et Agence de l'Eau de l'ordre de 60%)



2.2. Scénarios d'assainissement pour la construction d'une nouvelle unité de traitement (SCENARIO 1)

2.2.1. Choix du site d'implantation de la nouvelle station d'épuration

La nouvelle station d'épuration pourrait se situer en amont de la station d'épuration actuelle.

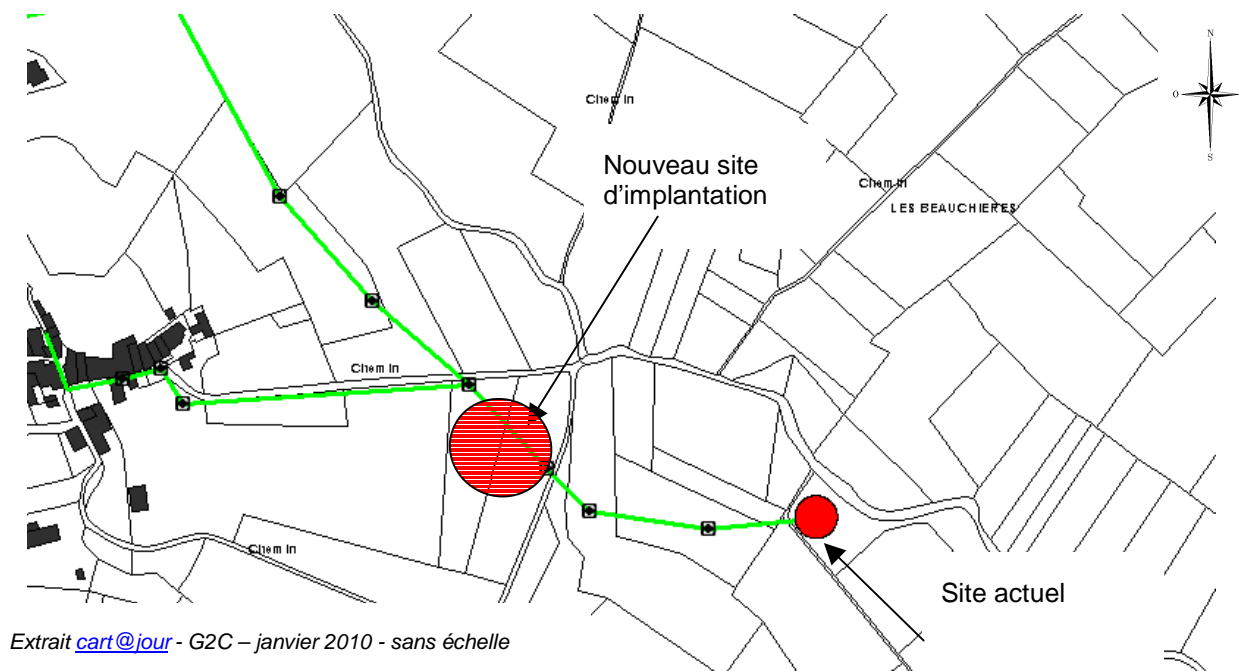


Figure 2: Site pour la nouvelle station d'épuration

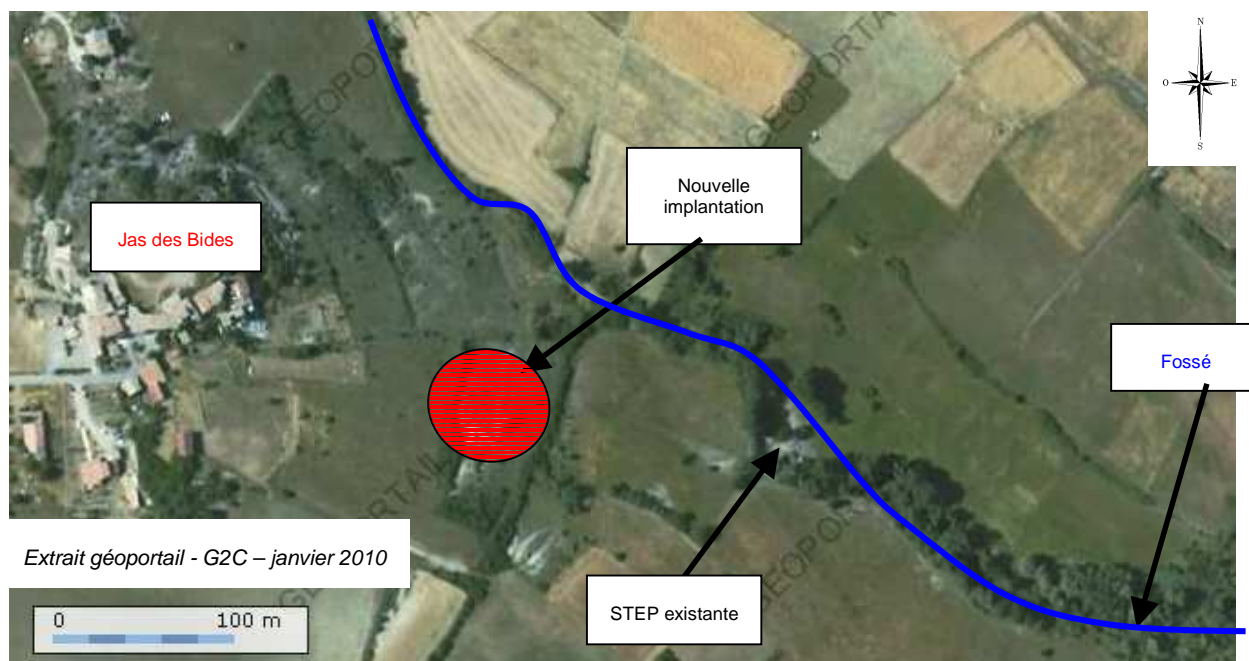


Figure 3: Photographie aérienne de la nouvelle station d'épuration



Les caractéristiques des parcelles concernées sont présentées dans le tableau suivant:

Description sommaire / occupation des sols	Champs
Superficie	suffisante
Environnement humain	Site proche du Jas des Bides
Impact potentiel sur le milieu biologique	Aucune zone de protection environnementale à proximité
Topographie	très légèrement pentu (ouest-est)
Accès au site	Accès aisé
Intégration potentielle	Délicate
Facilité de transfert	Canalisation actuelle à proximité
Facilité du rejet	Rejet dans le ravin à envisager
Conclusion	Site présentant de nombreux avantages

Tableau 2 : Caractéristiques du site

2.2.2. scénario de raccordement

Ce scénario consiste à d'implantation de la nouvelle station d'épuration.

Les travaux de ce scénario sont détaillés ci-après:

1. Création d'une station d'épuration de type lit planté de roseaux

Au vu des caractéristiques de la filière lit planté de roseaux et de la sensibilité du milieu, nous avons choisi l'hypothèse du renouvellement de la station d'épuration actuelle par une station de type lit planté de roseaux.

2.2.3. Coût des travaux

désignation	quantité	Prix unitaire €HT	Public €HT
Station d'épuration ³	1	280 000	280 000
Divers et imprévus		(10 %)	28 000
Subvention de l'agence de l'eau, la région et le département		59,68 %	183 800
Coût des travaux après subvention			124 200
		Par logement (263)	472

Tableau 3 : Coût du scénario



Ce montant ne tient pas compte de l'achat du terrain



2.3. Scénarios d'assainissement pour la réhabilitation de l'unité de traitement actuelle (SCENARIO 2)

2.3.1. Site de la station d'épuration actuelle

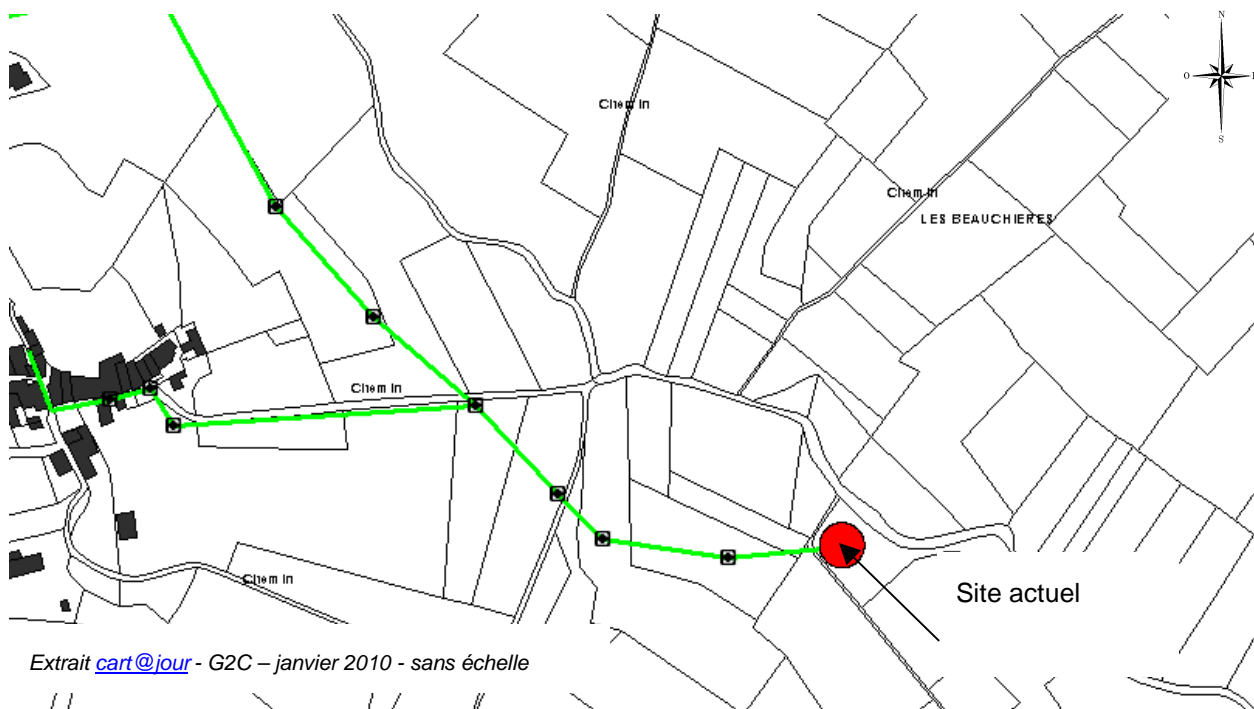


Figure 4 : Site de la station d'épuration existante



Figure 5 : Photographie aérienne



Les caractéristiques des parcelles concernées sont présentées dans le tableau suivant:

Description sommaire / occupation des sols	Station d'épuration existante
Superficie	faible
Environnement humain	Aucune habitation n'est située à proximité immédiate
Impact potentiel sur le milieu biologique	Aucune zone de protection environnementale à proximité
Topographie	pentu (sud-nord)
Accès au site	Accès aisé
Intégration potentielle	facile
Facilité de transfert	Canalisation actuelle à proximité
Facilité du rejet	Rejet dans le ravin à envisager
Conclusion	Site présentant de nombreux avantages

Tableau 4 : Caractéristiques du site

2.3.2. scénario de raccordement

Ce scénario consiste au remplacement des prétraitements existants, à la mise en place d'un cône de décantation dans le décanteur-digesteur existant et la création d'un traitement biologique compact (unité compacte composée de disque biologique et filtration)

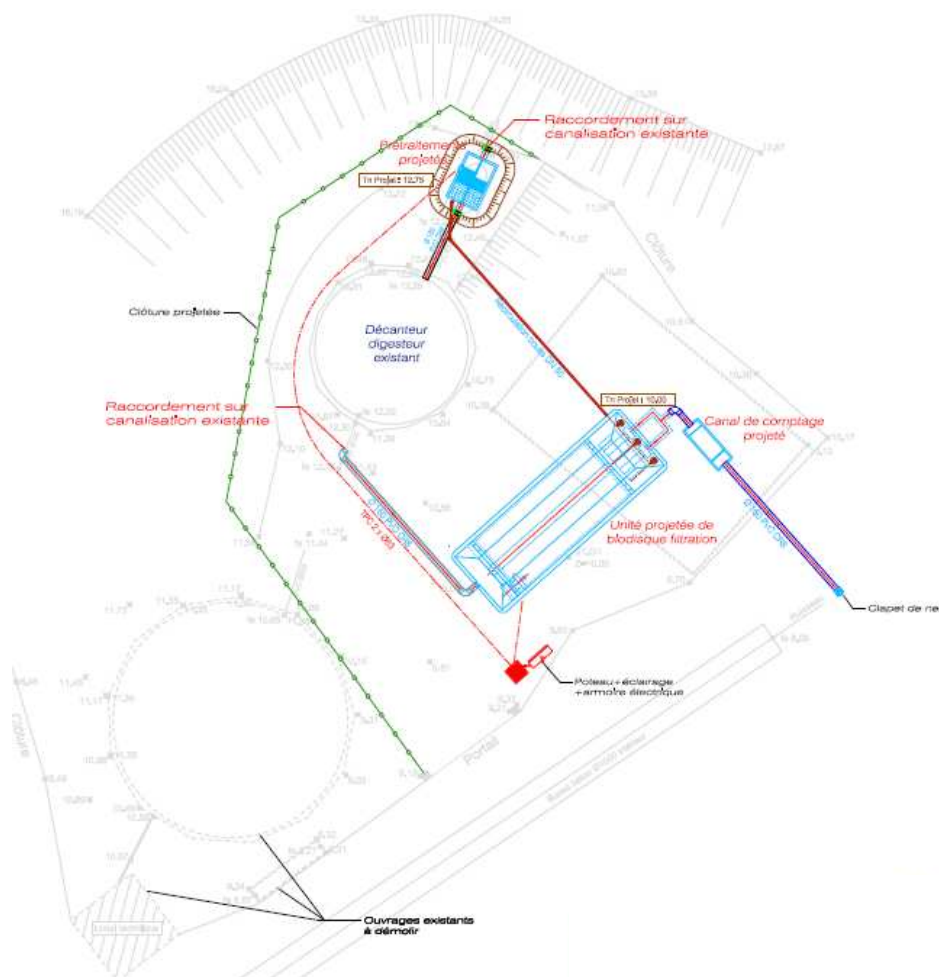


Figure 6 : plan d'aménagement de la station d'épuration actuelle



2.3.3. Coût des travaux

désignation	quantité	Prix unitaire €HT	Public €HT
Station d'épuration	1	235 000 ⁴	235 000
Divers et imprévus		(10 %)	23 500
Subvention de l'agence de l'eau, la région et le département		59,68 %	183 800
Coût des travaux après subvention			74 700
		Par logement (263)	284

Tableau 5 : Coût du scénario 2

⁴ Ce montant ne tient pas compte des études de sol et de l'amenée des réseaux électriques



Des solutions transparentes

Réalisé par

G2C ingénierie

2 avenue Madeleine Bonnaud

13 770 VENELLES

Etabli par	Validé par
DF	SN

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF
VAL SAINT DONAT
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

**PHASE 3 : PROGRAMME DE TRAVAUX ET
PROPOSITION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Juin 2010

Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine

Aix en Provence - Argentan - Arras - Bordeaux - Brive - Castelnaudary - Charleville - Mâcon - Nantes - Nancy - Paris - Rouen - Rabat (Maroc)

Siège : Parc d'Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud - 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr

G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr



IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Élément	
Titre du document	Schéma directeur d'assainissement – phase 3
Nom du fichier	Phase3 V1 Châteauneuf Val Saint Donat.doc
Version	20 octobre 2009
Rédacteur	David FAGES
Vérificateur	Stéphane NOUGIER
Chef d'agence	Stéphane NOUGIER



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	4
2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT DEFINIS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC	5
2.1. Réseau de collecte des eaux usées.....	5
2.1.1. Synthèse des dysfonctionnements observés lors du diagnostic réseau.....	5
2.1.2. Hiérarchisation des interventions	6
2.1.3. Description des travaux et de leur impact	6
2.2. Station d'épuration	7
3. SCENARIOS RETENUS	8
3.1. Rappel	8
3.2. Travaux retenus	8
4. PROGRAMME DE TRAVAUX	9
4.1. Priorité	9
4.2. Programme de travaux.....	9
5. IMPACT DU PROJET D'ASSAINISSEMENT SUR LE PRIX DE L'EAU	10
6. PROPOSITION DE ZONAGE	12
7. ANNEXES	13
7.1. Annexe 1 : Carte du programme de travaux.....	13
7.2. Annexe 2 : Zonage d'assainissement.....	13



1. PREAMBULE

La commune de CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT a décidé de lancer la réalisation de son schéma directeur d'assainissement avec zonage du territoire de la commune au sens de l'article 35 de la loi sur l'eau de 1992 codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2224-10) et modifié par la Loi n°2006-1772 du 31 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux aquatiques.

Cette étude a pour but de définir à l'intérieur de chaque unité identifiée les solutions techniques les mieux adaptées à la gestion des eaux usées d'origines domestiques. Ces solutions techniques qui vont de l'assainissement autonome à la parcelle à l'assainissement de type collectif devront répondre aux préoccupations et objectifs suivants :

- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles,
- Assurer le meilleur compromis économique,
- S'inscrire en harmonie avec la législation.

Le rapport final présentant les différentes solutions au niveau d'un schéma général d'assainissement devra permettre la mise en œuvre d'une politique globale de gestion des eaux usées de la commune avec :

- Les zones d'assainissement collectif,
- Les zones d'assainissement non collectif.

L'étude se décompose en trois phases principales :

- Phase 1 : réalisation du diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement (collectif et non collectif),
- Phase 2 : élaboration de plusieurs scénarios et étude comparative prenant en compte l'évolution de la commune,
- Phase 3 : choix d'un scénario et élaboration du schéma directeur d'assainissement (programme de travaux, extension, réhabilitation).
- Le présent rapport constitue la phase 3.

Remarque :

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 30 décembre 2006, est venu apporter quelques modifications à la précédente loi, et à ses décrets d'application, concernant l'assainissement non collectif. La loi nouvelle loi :

- ☞ Maintient, au titre des compétences obligatoires des communes, le contrôle des installations, soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations récentes, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations anciennes. L'ensemble des installations devra avoir été contrôlé avant fin 2012 ;
- ☞ Rend possible, pour les communes qui le souhaitent, la mise en place d'un service public d'assainissement non collectif « à la carte » comprenant tout ou partie des missions suivantes : entretien, travaux de construction (installations neuves) et de réhabilitation (installations existantes), traitement des matières de vidange au titre des compétences facultatives des communes ;
- ☞ Impose aux propriétaires d'immeubles non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées, d'entretenir leurs installations d'ANC et de les mettre en conformité, le cas échéant ;
- ☞ Impose, à compter du 1/1/2013, à tout vendeur de justifier du bon fonctionnement de l'assainissement non collectif.

L'Arrêté du 7 septembre 2009 fixe les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif



2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT DEFINIS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

2.1. Réseau de collecte des eaux usées

2.1.1. Synthèse des dysfonctionnements observés lors du diagnostic réseau

Les différentes investigations menées sur le réseau ont mis en évidence les dysfonctionnements suivants :

- **Reconnaissance réseau :**
 - La reconnaissance réseau a permis de mettre en évidence un bon état général des regards de visite. On a noté 10 regards inaccessibles, 5 regards cassés et la présence de racines sur 1 regard ainsi que des rétrécissements du réseau du à des changements de diamètre.
 - **Campagne de mesures et investigations complémentaires :**
 - **Eaux parasites permanentes :** on estime que 27% des eaux arrivant à la station d'épuration du village en période estivale sont des eaux parasites permanentes.

Les investigations nocturnes ont permis de localiser certaines de ces infiltrations d'eaux. Les infiltrations ont été détectées durant la nocturne au niveau du village, du Thoron, du Jas de Martel. Une perte d'eau a été détectée en aval du Village.

Le débit d'eaux parasites mesuré en entrée de la station d'épuration du village durant la visite nocturne est de **0.18 l/s** (90% de 0,2 l/s) soit **0,65 m³/h** pour le mois de décembre 2009.

Ce débit est à comparer avec les **0,57 m³/h** mis en évidence durant la campagne estivale. Le réseau est donc à priori aussi sensible aux eaux parasites en été qu'en hiver.
 - **Eaux parasites de temps de pluie :** Une surface active de 2 200 m² a été estimée sur l'ensemble du village à partir de résultats de la campagne de mesure.

Une surface active de 615 m² a été estimée à partir des tests à la fumée (pour certaines anomalies les surfaces actives associées n'ont pu être déterminées).

16 anomalies ont été détectées avec la fumée. Ce sont principalement des casses de réseaux et quelques gouttières ou grilles raccordées aux réseaux d'eaux usées.
- **Inspections télévisées :**
 - Au vu des résultats des inspections télévisées, environ 150 mètres de canalisation devront être renouvelés (chemisage ou renouvellement) au niveau du village et de Saint Romain, 14 anomalies constatées devront faire l'objet d'une réhabilitation ponctuelle et 6 regards devront être créés.



- **Récapitulatif**

Châteauneuf Val Saint Donat

EPI	
EPI campagne de mesure (Août 2009)	0,57 m ³ /h
EPI Mesure nuit (décembre 2009)	0,65 m ³ /h
Estimation de EPI après travaux et élimination du branchement pirate	0,06 m ³ /h
Volume d'eau annuel supprimé	4468 m ³ /an
EPC	
EPC campagne de mesure d'Août 2009 (16mm/24h)	35,20 m ³ /j
Estimation des EPC après travaux	7,04 m ³ /j

Une campagne de mesure sera nécessaire afin de vérifier le volume d'eaux parasites restant après travaux

2.1.2. Hiérarchisation des interventions

Les réhabilitations ou renouvellements présentés ci-après ont été établis en fonction des anomalies relevées au cours du diagnostic et des priorités d'intervention définies par les dysfonctionnements hydrauliques et structurels mis en évidence.

- **Priorité 1** : réduction des eaux parasites d'infiltration et de captage sur le réseau d'eaux usées et travaux sur la station,
- **Priorité 2** : suppression des problèmes d'écoulement.

2.1.3. Description des travaux et de leur impact

REDUCTION DES EAUX PARASITES D'INFILTRATION

Les investigations télévisées ont mis en évidence des anomalies responsables d'infiltration. Ces anomalies devront être éliminées.

On estime que 90% des causes d'infiltration d'eaux claires dans le réseau seront éliminées, soit 13m³/j (sur la base des résultats de la campagne de mesures d'août 2009) . Une campagne de mesure après les travaux sera nécessaire afin de valider le volume d'eaux parasites restant.

REDUCTION DES EAUX PARASITES DE CAPTAGE

Au niveau des secteurs étudiés, 16 anomalies ont été détectées avec les tests à la fumigation. Ce sont principalement des casses de réseau et des gouttières ou grilles raccordées aux réseaux d'eaux usées.

- 7 gouttières,
- 2 grilles,
- 3 casses de réseaux,
- 1 regard non étanche
- 1 absence de tampon,
- 1 tampon non étanche,

On estime que 80% des causes d'intrusions d'eaux claires dans le réseau par temps de pluie seront éliminées (Une partie des travaux est en domaine privé, on ne peut s'assurer que la totalité des ces travaux sera réalisée), soit 1760m² de surface active en moins (sur la base des résultats de la campagne de mesures d'août 2009). Pour une pluie de 16mm, le débit d'eaux parasites de captage passera de 35,2m³/j à 7,04 m³/j.



REPRISE DES ANOMALIES STRUCTURELLES SUR RESEAU

Les travaux à réaliser en priorité 2 concernent :

- La déconnexion du chenil.
- Rendre 11 regards accessibles.
- Le curage de canalisation où des traces de mise en charge ont été observées.
- Création de 6 regards.

2.2. Station d'épuration

La station d'épuration du Châteauneuf Val Saint Donat est en mauvais état.

D'un point de vue dimensionnement en période de pointe, la charge hydraulique et la charge polluante sont inférieures à la capacité nominale.

Les conclusions du SATESE et les rendements médiocres montrent la nécessité d'une réhabilitation ou d'un renouvellement de la station de traitement.

En ce qui concerne les analyses effectuées dans le cadre du schéma directeur, les rendements épuratoires et les concentrations en sorties de la station d'épuration répondent aux normes en vigueur ainsi qu'aux performances de ce type de station de traitement.



3. SCENARIOS RETENUS

3.1. Rappel

La phase 1 du schéma directeur d'assainissement a permis de diagnostiquer les différentes anomalies sur réseau ou station sur la commune du Châteauneuf Val Saint Donat.

Le rapport de phase 2 a permis de proposer des scénarios d'extension pour la mise en place d'une nouvelle station d'épuration.

Le rapport de phase 3 permet de proposer une estimation des coûts de réhabilitation et de renouvellement de réseau en différenciant les travaux permettant de réduire les eaux parasites d'infiltration, ceux pour les eaux parasites de captage et enfin les travaux relatifs à la réhabilitation de la station,

Les réhabilitations et/ou renouvellements des réseaux et station ont été proposés au vu des résultats du diagnostic et notamment des investigations complémentaires telles que tests à la fumée ou passages caméra.

Ces travaux concernent :

- Le renouvellement de 600 mètres de canalisation,
- Des interventions au niveau de quelques anomalies : réparation de regard, rendre les regards accessibles,
- Les déconnexions de gouttières, de grille...,
- Le renouvellement de la station d'épuration.

Les différentes estimations faites sont les suivantes :

Les différents scénarios	Coût € HT	Objectifs
Travaux de réhabilitation ou de renouvellement sur réseau	142 810	Réduire les eaux parasites pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration et réparer les autres anomalies du réseau
Renouvellement de la station	308 000	Réduire les nuisances pour le milieu naturel. Respect du niveau de rejet.
Rehabilitation de la station	258 500	Réduire les nuisances pour le milieu naturel. Respect du niveau de rejet.

3.2. Travaux retenus

Sur l'ensemble des scénarios présentés, sont retenus :

- Les travaux en vue de la réduction des eaux parasites,
- Les travaux d'entretien du réseau,
- Les travaux sur la station d'épuration,



4. PROGRAMME DE TRAVAUX

4.1. Priorité

Les ordres de priorité considérés sont les suivants :

- **Priorité 1 :**
 - La réduction des eaux parasites est une priorité avant d'envisager toute extension.
- **Priorité 2 :**
 - Rendre les regards accessibles.
 - Curage du réseau
 - Déconnexion du Chenil
 - Renouvellement de la station d'épuration.

4.2. Programme de travaux

	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Domaine public	Domaine privé
PRIORITE 1					
Réduction des eaux parasites d'infiltration					
Intervention ponctuelle					
Etanchéification de regard	7	Forfait	800	5 600 €	
Fraisage et manchette	9	Forfait	500	4 500 €	
Fraisage et résine	1	Forfait	150	150 €	
Fraisage puis reprise du branchement	3	Forfait	300	900 €	
Fouille ponctuelle	3	Forfait	1 000	3 000 €	
		Total		14 150 €	
Reprise de tronçons					
RV66 à RV58	80	MI	200	16 000 €	
RV38 à RV21	58	MI	200	11 600 €	
RV21 à RV18	43	MI	200	8 600 €	
RV5 à RV4	102,9	MI	200	20 580 €	
RV104 à RV66	55	MI	200	11 000 €	
RV110 à RV100	45	MI	200	9 000 €	
RV100 à RV 76	120	MI	200	24 000 €	
Branchement entre RV18 à RV21	80	MI	200	16 000 €	
		Total		116 780 €	
		SOUS TOTAL des EPI		130 930 €	
Réduction des eaux parasites de captage					
Déconnexion de gouttières	7	Forfait	150	300 €	750 €
Déconnexion de grilles	2	Forfait	1 000	1 000 €	1 000 €
Remplacement de tampon étanche	2	Forfait	500	1 000 €	
		SOUS TOTAL des EPC		2 300 €	1 750 €
		TOTAL PRIORITE 1		133 230,00 €	1 750,00 €
PRIORITE 2					
Autres anomalies					
Rendre les regards accessible	11	Forfait	250	2 750 €	
Déconnexion du chenil	1	Forfait	150		150 €
Mise en place de regard	6	Forfait	1 000	6 000 €	
Curage	332	MI	2,5	830 €	
		SOUS TOTAL		9 580 €	150 €
Renouvellement de la station d'épuration					
Réhabilitation de la station d'épuration	1	Forfait	258 500	258 500 €	
		SOUS TOTAL		258 500 €	
		TOTAL PRIORITE 2		268 080,00 €	150,00 €
TOTAL TRAVAUX				401 310 €	1 900 €

L'ensemble des travaux préconisés est reporté sur un plan joint en annexe.



5. IMPACT DU PROJET D'ASSAINISSEMENT SUR LE PRIX DE L'EAU

Le projet consiste à :

- Réhabiliter les réseaux (suppression EPI, EPC, problèmes structurels...),
- Le renouvellement de la station d'épuration

Travaux	Estimation du montant des travaux HT domaine public	Estimation du montant des travaux HT domaine privé
La réhabilitation des réseaux	142 810	2050
Réhabilitation de la station du village	258 500	-

Les hypothèses retenues pour évaluer l'impact du programme d'assainissement sur le prix de l'eau sont les suivantes :

- On considère **une subvention de 30% de l'agence de l'eau et 30% du département pour la réhabilitation des réseaux pour la suppression des eaux parasites**
- On considère **une subvention de 30% du département pour la réhabilitation des réseaux sans suppression des eaux parasites**
- On considère **une subvention de 30% du département, de 40 % de la région et 30% de l'agence de l'eau** pour les travaux de la station d'épuration (seuil de 183 300 €)
- **Le prix actuel du m³ d'eau hors taxe (part assainissement) est de :**

Abonnement (par compteur) : 26,68€/an	
Redevance assainissement	0,19€/m ³
Modernisation des réseaux (agence de l'eau)	0,052 €/m ³

- **Le financement possible de la commune sur ses fonds propres n'est pas connu. On retient donc comme hypothèse que le financement sera fait intégralement par emprunt.**

Il apparaît que les coûts des travaux augmenteront le prix du m³ d'eau pour sa part assainissement de 0,88 euros au m³

Le détail du calcul est présenté en page suivante.



TRAVAUX SOUS DOMAINE PUBLIC	
Réseau HT réhabilitation (suppression des eaux parasites)	133 230 €
Réseau HT réhabilitation (sans suppression des eaux parasites)	9 580 €
Station HT renouvellement	258 500 €
TOTAL TRAVAUX SOUS DOMAINE PUBLIC	401 310 €
SUBVENTIONS DOMAINE PUBLIC	
Renouvellement station	
<i>Agence de l'eau + Conseil général + Conseil régional – Subvention 59,7%</i>	183 800 €
Réhabilitation du réseau (suppression des eaux parasites)	
<i>Agence de l'eau + Conseil général – Subvention 60%</i>	79 938 €
Réhabilitation du réseau (sans suppression des eaux parasites)	
<i>Conseil général – Subvention 30%</i>	2 874 €
TOTAL SUBVENTIONS DOMAINE PUBLIC	266 612 €
INVESTISSEMENT A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITE	134 698 €
CAPITAL A EMPRUNTER PAR LA COLLECTIVITE (taux 4,5%)	134 698 €
Annuités (prêt collectivité 4,5% sur 20 ans)	10 355 €
TOTAL DES ANNUITES LES 20 PREMIERES ANNEES	10 355 €
Estimation de la consommation d'eau annuelle moyenne sur les 20 prochaines années	14 615 €
Impact prix de l'eau – sans prise en compte de la part fixe	
Surcoût total sur le prix de l'eau (part assainissement)	0,90 euros / m3
Prix du m3 moyen sur les 20 prochaines années	1,09 euros / m3
Impact prix de l'eau – avec prise en compte de la part fixe	
Surcoût total sur le prix de l'eau (part assainissement)	0,88 euros / m3
Prix du m3 moyen sur les 20 prochaines années	1,07 euros / m3
Rappel: (capital emprunté + intérêts de l'emprunt)	
	207 101 €

Cette évaluation de l'impact du projet sur le coût du service doit être considérée avec précautions. Elle devra être précisée en phase d'avant projet des différents travaux.



6. PROPOSITION DE ZONAGE

La carte de zonage définit sur la commune les secteurs suivants :

- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTUEL** : zone déjà raccordée à un assainissement collectif
- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTUR** : zone raccordée dans les 5 à 10 ans à venir
- **ASSAINISSEMENT AUTONOME** : par défaut le reste des zones constructibles du territoire communal

Le classement en assainissement collectif d'un secteur actuellement en assainissement autonome n'engage pas la collectivité en terme de délais de réalisation des travaux de raccordement.

Sur les secteurs en « assainissement collectif futur », les logements relèveront de l'assainissement non collectif jusqu'à l'amenée du réseau de collecte en limite de propriété.

Le classement d'un secteur en assainissement autonome, n'empêche pas le raccordement d'un logement sur le réseau d'assainissement collectif. Cependant ces travaux seront à la charge du particulier et soumis à l'accord préalable de la commune (maître d'ouvrage).

Cf. carte de zonage jointe en annexe.



7. ANNEXES

7.1. Annexe 1 : Carte du programme de travaux

7.2. Annexe 2 : Zonage d'assainissement



Des solutions transparentes

Réalisé par

G2C environnement

Parc d'Activités Point Rencontre

2, avenue Madeleine Bonnaud

13770 VENELLES

Etabli par	Validé par
DF	SN

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL
SAINT DONAT
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES**

NOTICE DE PRESENTATION

Mai 2010

Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine

AIX EN PROVENCE - ARGENTAN - ARRAS - BORDEAUX - BRIVE - CASTELNAUDARY - CHARLEVILLE - MACON - NANCY - PARIS - ROUEN

Siège : Parc d' Activités Point Rencontre - 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966

www.g2c.fr



Identification du document

Élément	
Titre du document	Zonage d'assainissement des eaux usées Notice de présentation
Nom du fichier	Notice de zonage Châteauneuf Val Saint Donat V1
Version	10/05/2010
Rédacteur	David Fages
Vérificateur	Stéphane Nougier
Chef d'agence	Stéphane Nougier



SOMMAIRE

PREAMBULE	5
1. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	7
1.1. Localisation	8
1.2. Données socio-économiques	8
1.3. Système d'assainissement existant	9
1.3.1. Assainissement collectif des eaux usées	9
1.3.2. Assainissement autonome des eaux usées	10
2. NOTICE JUSTIFIANT LE ZONAGE	11
2.1. Assainissement autonome	12
2.1.1. Aptitude des sols à l'assainissement non collectif	12
2.1.2. Etats des installations	16
2.2. Enjeux environnementaux	16
2.3. Perspectives d'évolution	16
2.4. Potentialité de raccordement au système d'assainissement collectif existant	17
3. CHOIX DES ELUS	18
3.1. Extension de la collecte des Eaux Usées	19
3.2. Secteurs maintenus en assainissement non collectif	19
4. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	20
5. RAPPELS REGLEMENTAIRES	22
5.1. Assainissement collectif	23
5.1.1. Droits et devoirs des particuliers	23
5.1.2. Droits et devoirs de la collectivité	23
5.2. Assainissement autonome	24
5.2.1. Droits et devoirs des particuliers	24
5.2.2. Droits et devoirs de la collectivité	24
ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE	25
ANNEXE 2 : CARTE D'APTITUDE ET DES CONTRAINTES POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	26



GLOSSAIRE

- **Assainissement autonome ou assainissement non collectif :**
Système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.
- **Assainissement collectif :**
Système d'assainissement comportant un réseau public réalisé par la commune.
- **Assainissement collectif regroupé ou autonome regroupé :**
Il s'agit de l'application de solutions techniques d'assainissement autonome à plusieurs habitations individuelles. Cette filière commune sera collective si elle est gérée par la commune et autonome si elle est gérée par un ou plusieurs particuliers.
- **Eaux ménagères :**
Eaux provenant des salles de bain, cuisines, buanderies, lavabos, etc...
- **Eaux vannes :**
Eaux provenant des WC.
- **Eaux usées :**
Ensemble des eaux ménagères et des eaux vannes.
- **Effluents :**
Eaux usées circulant dans un dispositif d'assainissement.
- **Filière d'assainissement :**
Technique d'assainissement assurant le traitement des eaux usées domestiques comprenant, la fosse toutes eaux et équipements annexes ainsi que le système de traitement, sur sol naturel ou reconstitué.
- **Hydromorphie :**
Présence d'eau temporaire ou permanente à faible profondeur.
- **Perméabilité :**
Capacité d'un sol à infiltrer les eaux.
- **Substratum :**
Roche en place recouverte par une hauteur de sol plus ou moins importante.
- **S.P.A.N.C :**
Service Public d'Assainissement Non Collectif chargé de l'instruction du volet d'assainissement des permis de construire et certificat d'urbanisme et du contrôle de bon fonctionnement des assainissements individuels.
- **P.O.S. :**
Plan d'Occupation des Sols.
- **P.L.U. :**
Plan Local d'Urbanisme.



PREAMBULE



La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 30 décembre 2006, est venue apporter quelques modifications à la précédente loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

- Les communes sont responsables du contrôle des installations d'assainissement non collectif, le délai de mise en œuvre de ce contrôle étant cependant allongé (modification de l'article L.2224-8 du CGCT).

Cette mission de contrôle est effectuée :

- Soit par vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans,
- Soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant, si nécessaire, une liste des travaux à effectuer.

Cette nouvelle loi précise également les opérations que les communes peuvent effectuer à la demande du propriétaire.

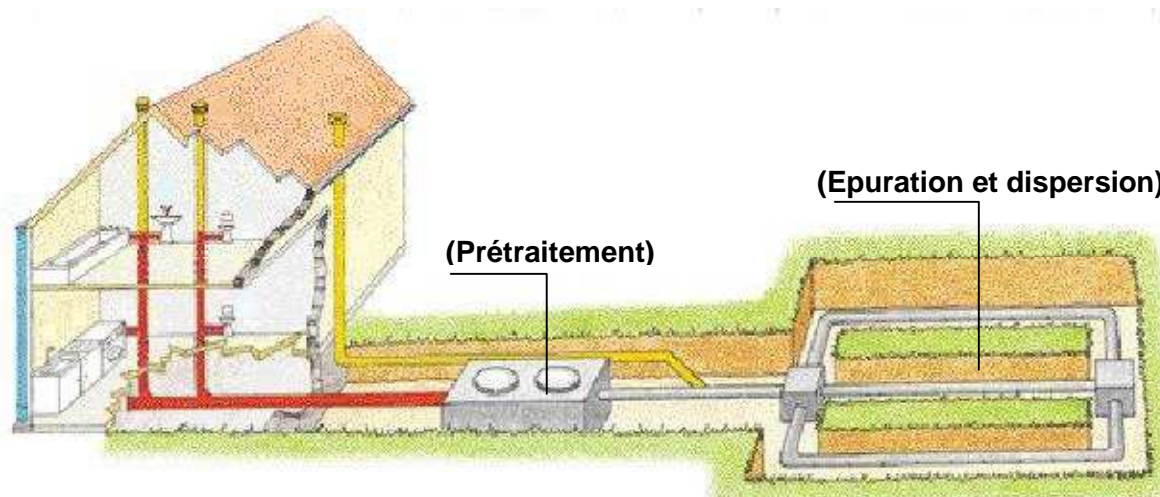
Les communes peuvent aussi fixer les prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement autonome.

Les communes délimitent après enquête publique, les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, les opérations d'entretien, de vidange et de réhabilitation (modification de l'article L.2224-10 du CGCT).

L'assainissement autonome d'une habitation, dans le passé, se composait uniquement d'une fosse septique collectant les eaux vannes. Les eaux usées et les eaux ménagères étaient rejetées dans un fossé ou dans un puits perdu. Du fait de l'acquisition d'habitudes d'hygiène, le volume et la nature des eaux rejetées ont évolué et les techniques d'assainissement autonome, valables jadis, sont à reconsidérer aujourd'hui.

A ce jour, la réglementation impose la réalisation :

- d'une **fosse toutes eaux** permettant le prétraitement des eaux vannes et ménagères,
- d'un **épandage dans le sol** en place ou dans un sol reconstitué (sable). Cet épandage assurant l'épuration des effluents et leur dispersion après traitement dans le sol en place.



Le zonage d'assainissement définit à l'échelle parcellaire et pour l'ensemble du territoire les modalités d'assainissement (collectif, non collectif).

Ce zonage résulte des solutions retenues par la commune, sur la base d'analyses technico-économiques des possibilités d'assainissement des secteurs actuellement en assainissement non collectif et des secteurs de développement futur. Cette carte de zonage doit ensuite être soumise à l'enquête publique en vue d'être opposable aux tiers.

Le présent dossier support de l'enquête publique a donc pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions afin de permettre à la commune de disposer de tous les éléments nécessaires à sa décision finale.



1. PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE SON SYSTEME D'ASSAINISSEMENT



1.1. Localisation

Située à 12 km au sud de Sisteron, la commune de Châteauneuf Val Saint Donat se situe sur le Versant sud-est de la montagne de Lure. D'une superficie totale de 21,1 km², son altitude varie entre 480 et 1458 mètres.

Les secteurs urbanisés de la commune se répartissent ainsi :

- Centre village dense,
- Extensions résidentielles (le grand Logis, les Cabannes),
- Le jas de Pégrier, Le jas de Bides, Le Jas de l'Amagnon, Le Jas de Martel, Le hameau les Paulons, Le hameau des Carquois, Le hameau de la Combe,

Maisons isolées (la borie de Mouranchon, la grange des Carquois, Peignier, le Plait Dieu...).

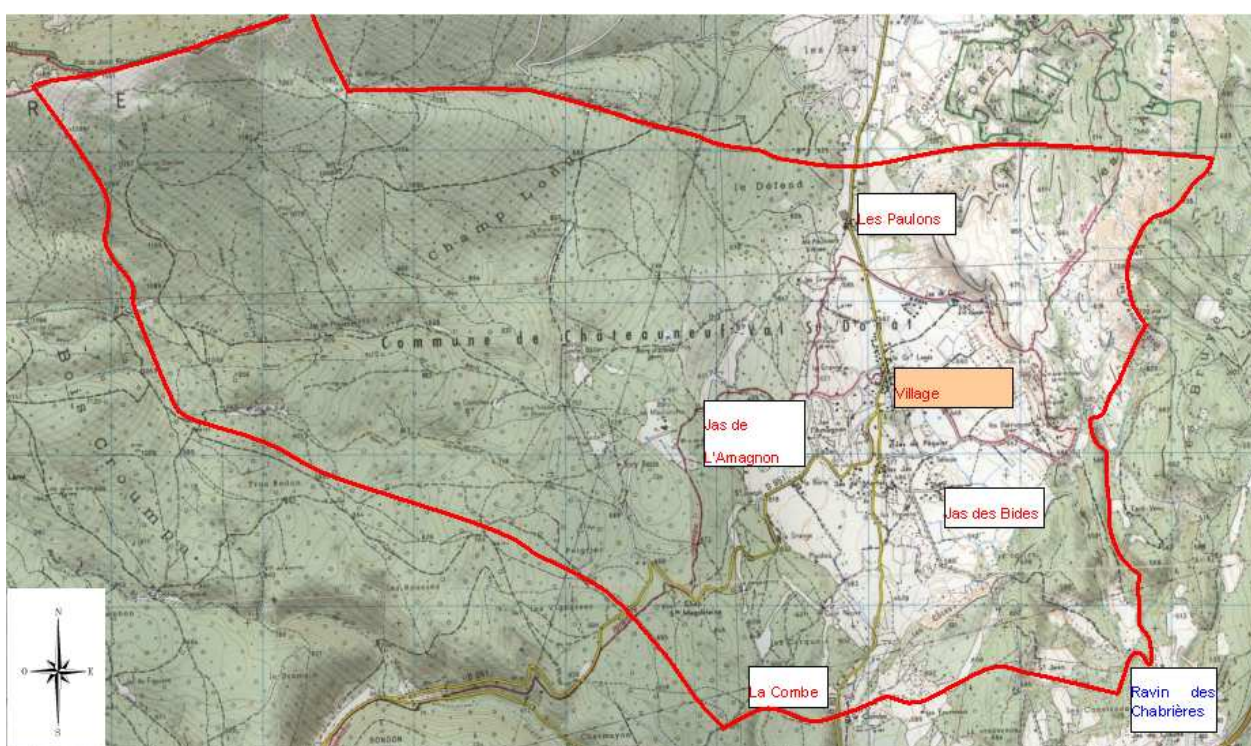


Figure 1 : Carte IGN 3341 OT « MONTAGNE DE LURE » - échelle 1/25 000 – Châteauneuf Val Saint Donat

1.2. Données socio-économiques

DEMOGRAPHIE (DONNEES INSEE)

La commune comptabilisait 505 résidents permanents en 2006, date du dernier recensement et sa population a connu depuis une quinzaine d'années une croissance importante (+ 70 % par rapport à 1990).

	1982	1990	1999	2006
Population	191	296	348	505
Evolution		54	17	45

Tableau 1 : Evolution de la population



LOGEMENT (DONNEES INSEE - MAIRIE)

En 2006, la commune comptait 249 logements, dont près de 77,9% étaient des logements permanents et 18,1 % des résidences secondaires. 10 logements sont vacants. Ils se répartissent entre les secteurs d'habitat dense du village, les hameaux alentours (le Grand Logis, les Cabannes, le Thoron) et les zones d'habitat diffus

ACTIVITES ECONOMIQUES (RGA – CCI – MAIRIE)

Le tourisme (estival) et les activités artisanales sont les principales activités de la commune:

- 2 restaurants « le Beau Vent de Lure » et « Nati-pizza »,
- 3 entrepreneurs en bâtiment et travaux publics,
- 3 entrepreneurs de maçonnerie,
- 1 exploitant forestier,
- 1 fromagerie,
- 1 ferronnerie,
- 1 plombier,
- 6 locations touristiques,
- 3 agriculteurs.

1.3. Système d'assainissement existant

1.3.1. Assainissement collectif des eaux usées

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat est équipée d'un réseau d'assainissement qui dessert la quasi-totalité de la zone actuellement urbanisée. Ce réseau communal est de type séparatif, d'une longueur de 9,5 km en gravitaire.

La station d'épuration de la commune de Châteauneuf Val Saint Donat d'une capacité de 400 EH est dimensionnée pour recevoir une charge hydraulique de 80 m³/j.

De type lit bactérien, la station d'épuration a été construite par la société SABL A et a été mise en service en 1987.

Elle est actuellement exploitée en régie.

Caractéristiques de la station d'épuration	
Type	Lit Bactérien
Capacité	400 équivalents-habitants
Charge hydraulique	80 m ³ par jour
Charge polluante	22 kg de DBO ₅ par jour
Filières de traitement	Un dégrilleur Dégraisseur déshuileur Un décanteur digesteur Un lit bactérien Un canal de Comptage Deux lits de séchage



Les analyses effectuées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement le 24 août 2009 font ressortir le bon fonctionnement de cette station.

Rendements épuratoires (%)	
Valeurs limites fixées par L'arrêté du 22/06/07	Analyse du 24 août 2009
DBO ₅ : 60	95
DCO : 60	77
MES : 50	83
NTK	53
Pt	7

Concentration maximale (mg/l)	
Valeurs limites fixées par L'arrêté du 22/06/07	Analyse du 24 août 2009
DBO ₅ : 35	11

Le réseau est sensible aux intrusions d'eaux parasites, la municipalité de la commune de Châteauneuf Val Saint Donat devra supprimer les entrées d'eaux parasites.

Malgré ces rendements corrects, la station d'épuration du Châteauneuf Val Saint Donat est en très mauvais état. (Contre pente entre le dégrilleur et le décanteur digesteur, cône de digestion absent au niveau du décanteur-digesteur, bouchage des cheminées d'aération du lit bactérien, affaissement du planché du lit bactérien, Le lit de séchage en mauvais état, manque d'eau potable en hiver...)

1.3.2. Assainissement autonome des eaux usées

Un assainissement bien réalisé permet à l'habitat isolé ou dispersé de disposer d'une solution efficace pour le traitement des eaux usées, le confort de l'utilisateur et la protection du milieu naturel.

Le 1^{er} janvier 2006, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé.

Les prestations du SPANC ont débuté le 1^{er} janvier 2006 sur l'ensemble du territoire, avec pour objet d'instruire les projets d'assainissement non collectif et, dans le futur, de veiller au bon fonctionnement des installations existantes. Le diagnostic des installations existantes n'a pas encore été réalisé.

Liste de secteur en assainissement non collectif :

Les Granettes	Le Village	Les carquois
Les Paulons Ouest	La Combe	La Borie du Mourançon
Les Paulons	Le Plait Dieu	Pégrier



2. NOTICE JUSTIFIANT LE ZONAGE



2.1. Assainissement autonome

2.1.1. Aptitude des sols à l'assainissement non collectif

La réalisation d'un dispositif d'assainissement autonome est dépendante des contraintes d'urbanisme (localisation des constructions voisines, forme, taille et occupation de la parcelle). Si ces règles d'urbanisme sont respectées, les différentes contraintes : pédologique, hydrologique et topographique, doivent alors être prises en compte pour le choix de la filière d'assainissement.

2.1.1.1. Textes de référence

La définition de l'aptitude des sols et des filières, présentée ci dessous, découle des textes suivants :

- Arrêté du 7 septembre 2009, relatif aux prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif
- Norme expérimentale XP P 16-603 AFNOR (basée sur le DTU 64.1, mars 2007)
- Circulaire n°99-49 du 22 mai 1997, relative à l'assainissement non collectif

2.1.1.2. Tableau de synthèse multicritères

Contrainte de PENTE	Contrainte PEDOLOGIQUE		APTITUDE DU SOL	FILIERES PRECONISEES
	Epaisseur	Perméabilité		
-	-	< 10 mm/h	Très défavorable	Lit filtrant vertical drainé (ou microstation agréée) et système d'irrigation souterraine ou rejet vers un milieu hydraulique superficiel permanent.
<2%	>0.8m	10 à 15 mm/h	Défavorable	Lit filtrant vertical drainé (ou microstation agréée) et système d'infiltration
		15 à 500 mm/h	Favorable	Tranchées d'infiltration
		> 500 mm/h	Peu Favorable	
	<0.8m	10 à 15 mm/h	Défavorable	Lit filtrant vertical non drainé
		15 à 500 mm/h	Peu Favorable	
		> 500 mm/h	Peu Favorable	
	Hydromorphie	15 à 500 mm/h	Très défavorable	Terre d'infiltration non drainé
2 à 10%	>0.8m	10 à 15 mm/h	Défavorable	Lit filtrant vertical drainé (ou microstation agréée) et système d'infiltration
		15 à 500 mm/h	Peu Favorable	Tranchées d'infiltration
		> 500 mm/h	Peu Favorable	
	<0.8m	10 à 15 mm/h	Défavorable	Lit filtrant vertical non drainé (terrassement)
		15 à 500 mm/h	Peu Favorable	
		> 500 mm/h	Peu Favorable	
	Hydromorphie	15 à 500 mm/h	Très défavorable	Terre d'infiltration non drainé
> 10%	-	-	Impossible sous réserve	Etude de définition de filière nécessaire pour déterminer les possibilités de mise en place d'une filière (profil en long) et les terrassements à prévoir

La filière préconisée dans le cadre de la carte d'aptitude des sols peut être contredite seulement dans le cadre d'une étude à la parcelle, réalisée conformément aux prescriptions techniques de l'annexe 3 de la Circulaire n°99-49 du 22 mai 1997, relative à l'assainissement non collectif.



2.1.1.3. Aptitude des sols sur la commune

Nous appelons **aptitude du sol à l'assainissement non collectif** la possibilité pour un logement d'être assaini de manière autonome au vu des **contraintes pédologiques** du sol en place, mais également des **contraintes topographiques** du site. Ces caractéristiques sont étudiées à l'échelle d'un hameau, d'une unité de sol...

A cette aptitude de sol viennent se superposer les **contraintes d'habitat** spécifiques aux logements qui peuvent rendre impossible la mise en place d'un assainissement non collectif, par exemple en raison de la superficie parcellaire insuffisante. Cette caractéristique est définie pour chacun des logements existants.

La nature pédologique des sols de la zone d'étude a été déterminée à la suite de sondages à la tarière sur une profondeur maximum de 1,20 mètres. Les fosses pédologiques réalisées sur chaque unité de sol différente ont permis de connaître les horizons des couches pédologiques. Ces investigations ont été complétées par des tests de perméabilité pour mesurer la capacité des sols à disperser les effluents.

Trois (3) unités de sol ont été mises en évidence sur le territoire de la commune.

Unité de sol	Description	Coupe schématisée
<p>1</p> <p>Sol limono-argileux de bonne perméabilité</p> <p>Cette unité de sol se retrouve sur le secteur du Pégrier.</p>	<p>Sol limono-argileux, brun, aéré, présence de nombreux cailloux calcaires</p>	<p>0</p> <p>1,20 m</p>
<p>2</p> <p>Sol limono-argileux peu profond de bonne perméabilité</p> <p>Cette unité de sol se retrouve sur les secteurs des Paulons, les Carquois, le Plait Dieu, les Grangettes, le Village, la Borie de Mouranchon.</p>	<p>Sol limono-argileux, brun, aéré, présence de quelques cailloux calcaires,</p> <p>Refus de tarière sur roche calcaire</p>	<p>0</p> <p>60</p> <p>1,20 m</p>



<p>3</p> <p>Sol argilo-limoneux à argileux peu profond de faible perméabilité</p> <p>Cette unité de sol se retrouve sur les secteurs de la Combe et des Carquois</p>	<p>Sol argilo-limoneux à argileux, grisâtre ou orangée, compact, présence de quelques cailloux calcaires,</p> <p>Refus de tarière sur roche calcaire</p>	<p>0</p> <p>0,70 m</p> <p>1,20 m</p>
--	--	--------------------------------------

Les investigations pédologiques ont permis de caractériser leur aptitude :

Unités de sol	Epaisseur du sol	Ordre de grandeur de perméabilité	Contraintes pédologiques
U1 – Sol limono-argileux	> 1.2 m	58 mm/h	Favorable (l'épaisseur du sol est suffisante afin d'installer des tranchées d'épandage).
U2 – Sol limono-argileux peu profond, perméable.	< 0,6 m	Entre 34 et 78 mm/h	Peu favorable (présence de la roche calcaire à faible profondeur), lit filtrant non drainé à flux vertical
U3 – Sol argilo-limoneux à argileux, peu profond et peu perméable.	< 0,7 m	10 mm/h	Peu favorable (présence de la roche calcaire à faible profondeur), lit filtrant non drainé à flux vertical

Nota : il est rappelé que les investigations de terrain menées dans le cadre de ce zonage ne constituent en aucun cas une étude à la parcelle, mais visent à donner des tendances générales à l'échelle communale. Pour définir et dimensionner les filières d'assainissement non collectif de nouvelles constructions ou de réhabilitation/extension de logements existants, il est recommandé avant le dépôt de permis de construire, voire au niveau de la demande de certificat d'urbanisme, de faire réaliser une « étude de définition de filière d'assainissement non collectif ». Le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) détermine si l'étude à la parcelle est obligatoire.



2.1.1.4. Contraintes réglementaires et préconisations techniques à prendre en compte

- **Distances d'implantation** : les installations doivent être situées à plus de 35 mètres de tout captage d'alimentation en eau potable, 5 mètres de l'habitation et 5 mètres de la limite parcellaire de propriété, si la pente est inférieure à 2% et 10 mètres si elle est supérieure. Sur les secteurs de forte pente, les filières doivent être implantées à plus de 10 mètres des talus.
- **Superficie minimale d'implantation** : dans la zone d'assainissement non collectif, la surface de terrain minimale requise pour la construction est de 1000 m².

2.1.1.5. Conséquences Aptitude/Urbanisation

- **Installations nouvelles sur secteurs « Favorable » à « Défavorable »** : d'autres filières peuvent être proposées sous réserve de la réalisation d'une étude technique, conforme aux conditions portées à l'annexe 3 de la circulaire du 22 mai 1997.
- **Installations nouvelles sur secteurs d'aptitude « Impossible »** : l'urbanisation est impossible en l'état actuel mais peut être envisagée sous réserve :
 - de raccordement à un réseau d'assainissement collectif existant aux frais du particulier.
 - de réalisation d'une étude technique, conformément aux conditions portées à l'annexe 3 de la circulaire du 22 mai 1997, permettant de définir le type et le dimensionnement de la filière individuelle à mettre en place et la réalisation de travaux de terrassement permettant d'obtenir une pente inférieure à 10% sur une superficie suffisante pour éviter toute résurgence d'effluent.
- **Installations existantes** : ces installations pourront faire l'objet d'une réhabilitation par filières classiques si cela est possible ou exceptionnellement par des filières dérogatoires, sous réserve d'accord communal.

2.1.1.6. Synthèse

Aucun secteur de la commune ne présentent une aptitude du sol à l'assainissement non collectif défavorable, au vu des contraintes pédologiques (perméabilité faible).

Pour les secteurs, éloignés du centre de Châteauneuf Val Saint Donat, les contraintes d'habitat sont faibles car les superficies de parcelles sont importantes. Un assainissement non collectif est envisageable sur l'ensemble de la commune.



2.1.2. Etats des installations

Sur les 18 habitations visitées, Il apparaît que le taux de conformité des installations autonome avoisine les 50% et 9 dispositifs sont concernés par une réhabilitation prioritaire (problème de pollution ou nuisances).

2.2. Enjeux environnementaux

La commune du Châteauneuf Val Saint Donat est concernée par les zones suivantes :

- ZNIEFF « Massif de la montagne de Lure ».
- SIC « montagne de Lure ».

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat est soumise à plusieurs risques :

Risque sismique :

L 'ensemble de la commune est situé en zone de sismicité Ib « sismicité faible ».

Risque de feux de forêts

Au niveau de la commune de Châteauneuf Val Saint Donat, le risque de feu de forêt est moyen.

Risque industriel

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat est soumise au risque industriel du à la présence de l'entreprise Atofina à proximité.

Risque transport de marchandises dangereuses

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat est soumise au risque transport de marchandises dangereuses. En effet, une conduite de transport d'éthylène (Transalpes) traverse la commune.

2.3. Perspectives d'évolution

La commune de Châteauneuf Val Saint Donat a réalisé un POS. Les secteurs de développement futur actuellement définis concernent les zones libellées UA, UB, UC, UE, UH et NB (autour du village et quartier des Jas). La commune prévoit la construction d'environ 20 habitations sur ces zones. La commune souhaite le raccordement de l'ensemble de ces futures habitations.



2.4. Potentialité de raccordement au système d'assainissement collectif existant

Bilan des charges de la Station d'épuration (bilan 2009)

- **Evolution Générale**

Evolution des charges annuelles moyennes de fonctionnement atteintes par la station d'épuration

Station	Charge hydraulique	Charge Polluante
STEP de Châteauneuf Val Saint Donat (400 EH)	62%	49%

- **Bilan de la station d'épuration**

	Capacité nominale	Moyenne
Débit journalier en entrée station (m ³ /j)	80	50,07
Charge en DBO ₅ (kg/j)	22	10,80

- **Evolution prévisible des charges**

	Caractéristiques de la station	Période de pointe - actuelle	Raccordement de 52 habitants	Total
EH	400	282	52	334
Temps sec :				
Débit journalier en m ³ /j	80	42,28	7,8	50,08
Débit d'eaux parasites en m ³ /j	-	13,75	1,38	1,38
Débit total en m ³ /j	-	56,03	9,18	51,46
Temps de pluie :				
Surface active en m ² /mm	-	2,2	0,44	0,44
Pluie de projet sur 24 heures en mm	-	16	16	16
Débit total en m ³ /j	-	91,23	16,22	58,5
Charges polluantes organiques :				
DBO ₅ en kg/DBO ₅ /j sur la base de 60g	22	10,83	3,12	13,95

Il n'existe pas de contraintes pour les projets d'urbanisation à court terme ou long terme au niveau de la commune puisque la station d'épuration a une capacité répondant aux besoins.



3. CHOIX DES ELUS



3.1. Extension de la collecte des Eaux Usées

Le POS ne prévoit la possibilité de construire qu'une vingtaine d'habitation sur les zones constructibles.
La commune prévoit essentiellement le raccordement de l'ensemble de ces nouvelles constructions.

3.2. Secteurs maintenus en assainissement non collectif

En général, l'extension du réseau de collecte est envisagée sur les secteurs où les contraintes d'habitat sont importantes et / ou l'aptitude des sols est «défavorable» à l'assainissement non collectif.

Au niveau du territoire communal, 3 unités de sol ont été rencontrées lors des investigations de terrain (sondages à la tarière et tests de perméabilité).

Il n'existe aucune zone défavorable à l'assainissement non collectif sur les secteurs urbanisés de la commune.

Par ailleurs, l'éloignement de ces secteurs avec le réseau d'assainissement actuel, rendent impossible, dans des conditions technico-économiques acceptables la mise en place d'un assainissement collectif. Ces secteurs sont donc maintenus en assainissement non collectif.



4. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT



La carte de zonage définie sur la commune, les secteurs suivants :

- **Assainissement collectif actuel** : zone déjà raccordée à un assainissement collectif
- **Assainissement collectif futur** : zone raccordée dans les 5 à 10 ans à venir
- **En assainissement autonome** : par défaut le reste des zones constructibles du territoire communal

Le classement en assainissement collectif d'un secteur actuellement en assainissement autonome n'engage pas la collectivité en terme de délais de réalisation des travaux de raccordement.

Sur les secteurs en « assainissement collectif futur », les logements relèveront de l'assainissement non collectif jusqu'à l'amenée du réseau de collecte en limite de propriété.

Le classement d'un secteur en assainissement autonome, n'empêche pas le raccordement d'un logement sur le réseau d'assainissement collectif. Cependant ces travaux seront à la charge du particulier et soumis à l'accord préalable de la commune (maître d'ouvrage).

Cf. carte de zonage en annexe

Remarque :

Pour les zones en assainissement autonome, la carte d'aptitude du sol préconise des filières adaptées. Les filières préconisées peuvent être contredites dans le cadre d'une étude à la parcelle.

Dans une zone n'ayant pas été étudiée dans le cadre de la carte d'aptitude des sols, toute construction de dispositif d'assainissement autonome sera obligatoirement soumise à la réalisation préalable d'une étude de sol à la parcelle, afin de déterminer la filière d'assainissement à mettre en place.

Certains des secteurs étudiés ont été zonés en assainissement collectif au vu des résultats des aptitudes et des choix de la commune. Cette carte est utile pour les secteurs maintenus en assainissement non collectif dans la carte de zonage.

Cf. carte d'aptitude des sols en annexe



5. RAPPELS REGLEMENTAIRES



L'assainissement des eaux usées domestiques constitue une obligation pour les collectivités et les particuliers. Deux techniques juridiquement différentes sont possibles :

- **L'assainissement collectif**, qui repose sur une collecte et un traitement des effluents dans le domaine public, qui relève de la collectivité.
- **L'assainissement non collectif**, localisé en domaine privé, qui relève du particulier.

5.1. Assainissement collectif

5.1.1. Droits et devoirs des particuliers

L'OBLIGATION DE RACCORDEMENT

L'article L.1331-1 du Code de la Santé Publique rend le raccordement au réseau d'assainissement d'eaux usées obligatoire dans un **délai de deux ans** après leur mise en service.

L'ARRETE DE PROROGATION DE DELAI DE RACCORDEMENT

Article L.1331-1 du code de la Santé Publique : « les immeubles de moins de 10 ans sont pourvus d'un assainissement autonome réglementairement autorisé par le permis de construire, ils peuvent faire l'objet d'une prorogation de délai de raccordement par arrêté municipal. La prorogation ne peut excéder 10 ans. »

5.1.2. Droits et devoirs de la collectivité

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'article L2224-8 du Code Général des Collectivités territoriales et Article 16 du décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées urbaines définit que « ...les communes prennent en charge les dépenses relatives à l'assainissement collectif dans sa totalité... » au travers d'un service public d'assainissement collectif.

Le Budget de ce service doit être équilibré en terme de recettes et de dépenses (remboursement des investissements et coût de fonctionnement) sans versement du budget général (sauf pour les collectivités de moins de 3 000 habitants).

Les recettes de ce budget sont assurées par l'institution d'une redevance d'assainissement due par l'usager du service, par l'instauration d'une taxe de raccordement et éventuellement complétées de subventions (Agence de l'Eau, Conseil Général...)

L'EXECUTION D'OFFICE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Dans le cas d'un refus du propriétaire de se raccorder au réseau public dans les conditions prévues par la réglementation, la commune peut exécuter d'office (après mise en demeure) les travaux et se faire rembourser ultérieurement par le propriétaire (art. L.1331-6 du code de la Santé Publique).

LA RESPONSABILITE DU MAIRE EN MATIERE DE RACCORDEMENT

Si le maire tarde trop à contraindre le propriétaire à se raccorder, son inertie constitue une faute engageant la commune. (Cour d'Appel Administrative de Bordeaux du 16 avril 1992 n°90-BX-00586, Mme Brunet et la réponse ministérielle n°7382 paru au journal officiel de l'Assemblée Nationale Q du 23 février 1998).

L'ARRETE D'EXONERATION DE BRANCHEMENT

L'exonération des immeubles raccordables doit se faire par arrêté municipal. Dans ce cas, les immeubles concernés doivent être équipés d'une installation d'assainissement autonome conforme.



5.2. Assainissement autonome

5.2.1. Droits et devoirs des particuliers

INSTALLATIONS EXISTANTES

Article L1331-1 du Code de la Santé Publique : « les immeubles non raccordés doivent être dotés d'un assainissement autonome dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement... »

Article 26 du décret du 3 juin 1994 : « les systèmes d'assainissement non collectif doivent permettre la préservation de la qualité des eaux superficielles ou souterraines... »

NOUVELLES INSTALLATIONS

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, précise : « le permis de construire ne peut être accordé que si les constructions projetées sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires concernant [...] leur assainissement [...] ».

La construction d'un dispositif d'assainissement autonome doit être autorisée et contrôlée par la commune. Un certificat de conformité sera délivré au pétitionnaire par la commune suite au contrôle de la réalisation des travaux.

5.2.2. Droits et devoirs de la collectivité

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992, impose aux communes « d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif... » au travers d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC), qui devra être opérationnel au plus tard au **31 décembre 2005** de contrôle des systèmes d'assainissement collectif, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 09 septembre 2009, à savoir : la « vérification technique de la conception » lors de la demande de permis de construire ou certificat d'urbanisme et « la vérification périodique de bon fonctionnement » des installations existantes. Elles peuvent facultativement proposer l'entretien de ces installations et par extension leur mise en conformité.

Le contrôle sera assuré par les agents du service public d'assainissement non collectif, dont le budget devra être équilibré en recettes et dépenses, par l'instauration d'une redevance équivalente aux prestations réalisées (obligatoires et optionnelles).

ACCES AUX PROPRIETES

L'article L 35-10 du Code de la Santé Publique stipule : « Les agents du service d'assainissement ont l'accès aux propriétés privées pour [...] assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif et leur entretien si la commune a décidé sa prise en charge par le service ». Ce droit d'accès ne doit pas aller à l'encontre des droits et libertés individuelles.

La visite de contrôle est précédée d'un avis préalable de visite notifié aux intéressés dans un délai raisonnable. Les observations réalisées au cours de la visite sont consignées dans un rapport de visite dont une copie doit être adressée aux propriétaires des ouvrages et le cas échéant, à l'occupant des lieux.



ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE



ANNEXE 2 : CARTE D'APTITUDE ET DES CONTRAINTE POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

